



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2017
Français
Original : anglais, arabe, espagnol,
français et russe

Soixante-douzième session

Point 42 de la liste préliminaire*

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution [71/5](#) intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-douzième session.

Le présent rapport reproduit, pour information, les réponses communiquées par les gouvernements et les organismes et institutions des Nations Unies comme suite à la demande du Secrétaire général.

* [A/72/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	8
II. Réponses des gouvernements	8
Afghanistan	8
Afrique du Sud	8
Albanie	9
Algérie	9
Andorre	10
Angola	10
Antigua-et-Barbuda	11
Arabie saoudite	11
Argentine	12
Arménie	13
Australie	13
Azerbaïdjan	13
Bahamas	14
Bahreïn	14
Bangladesh	14
Barbade	15
Bélarus	15
Belize	16
Bénin	16
Bhoutan	17
Bolivie (État plurinational de)	17
Bosnie-Herzégovine	21
Botswana	22
Brésil	22
Brunéi Darussalam	22
Burkina Faso	23
Burundi	23
Cabo Verde	23
Cambodge	24
Cameroun	24
Canada	24
Chili	24

Chine	25
Colombie	26
Comores	26
Congo	27
Costa Rica	27
Côte d'Ivoire	28
Cuba	29
Djibouti	68
Dominique	68
Égypte	69
El Salvador	70
Émirats arabes unis	70
Équateur	71
Érythrée	71
Éthiopie	72
Ex-République yougoslave de Macédoine	72
Fédération de Russie	72
Fidji	73
Gabon	74
Gambie	74
Géorgie	75
Ghana	75
Grenade	76
Guatemala	76
Guinée	77
Guinée-Bissau	77
Guinée équatoriale	78
Guyana	78
Haïti	79
Honduras	79
Îles Salomon	80
Inde	80
Indonésie	80
Iran (République islamique d')	81
Iraq	82
Islande	82

Jamaïque	83
Japon	84
Jordanie	84
Kazakhstan	84
Kenya	85
Kirghizistan	85
Kiribati	86
Koweït	86
Lesotho	86
Liban	86
Libéria	87
Libye	87
Liechtenstein	87
Madagascar	88
Malaisie	88
Malawi	88
Maldives	89
Mali	89
Maroc	89
Maurice	89
Mauritanie	90
Mexique	90
Monaco	91
Mongolie	91
Monténégro	92
Mozambique	92
Myanmar	92
Namibie	93
Nauru	94
Népal	94
Nicaragua	94
Niger	95
Nigéria	95
Norvège	96
Nouvelle-Zélande	96
Oman	96

Ouganda	96
Ouzbékistan	96
Pakistan	97
Panama	97
Papouasie-Nouvelle-Guinée	97
Paraguay	98
Pérou	98
Philippines	99
Qatar	99
République arabe syrienne	99
République centrafricaine	101
République de Corée	102
République démocratique du Congo	102
République démocratique populaire lao	103
République de Moldova	103
République dominicaine	103
République populaire démocratique de Corée	103
République-Unie de Tanzanie	104
Rwanda	104
Sainte-Lucie	105
Saint-Kitts-et-Nevis	105
Saint-Marin	106
Saint-Vincent-et-les Grenadines	106
Samoa	107
Sao Tomé-et-Principe	107
Sénégal	108
Serbie	108
Seychelles	108
Sierra Leone	109
Singapour	109
Somalie	109
Soudan	109
Soudan du Sud	110
Sri Lanka	111
Suisse	111
Suriname	111

Swaziland	112
Tadjikistan	112
Tchad	113
Thaïlande	113
Timor-Leste	114
Togo	114
Tonga	115
Trinité-et-Tobago	115
Tunisie	116
Turkménistan	116
Turquie	116
Tuvalu	117
Union européenne	117
Uruguay	118
Vanuatu	118
Venezuela (République bolivarienne du)	119
Viet Nam	121
Yémen	122
Zambie	122
Zimbabwe	123
Saint-Siège	124
État de Palestine	124
III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies	125
Agence internationale de l'énergie atomique	125
Bureau des affaires spatiales	125
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	127
Bureau du coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba	128
Centre Sud	130
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	145
Fonds des Nations Unies pour la population	151
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	152
Fonds international de développement agricole	154
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	155
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	157
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	158

Organisation de l'aviation civile internationale	159
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	160
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	161
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	168
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	169
Organisation internationale de protection civile	170
Organisation internationale du Travail	170
Organisation maritime internationale	171
Organisation météorologique mondiale	172
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	173
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé	174
Organisation mondiale du commerce	178
Organisation mondiale du tourisme	179
Programme alimentaire mondial	180
Programme des Nations Unies pour le développement	182
Programme des Nations Unies pour l'environnement	187
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	189
Union internationale des télécommunications	190
Union interparlementaire	190
Union postale universelle	191

I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/5 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-douzième session.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a invité, dans une note verbale datée du 1^{er} avril 2017, les gouvernements et les organes et les institutions des Nations Unies à lui communiquer toute information qu'ils jugeraient utile à l'élaboration du rapport. Une autre note verbale a été envoyée le 1^{er} juin 2017.
3. Le présent rapport reproduit les réponses reçues des gouvernements et des organismes et institutions des Nations Unies au [...] juin 2017. Les réponses reçues ultérieurement seront reproduites dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses des gouvernements

Afghanistan

[Original : anglais]
[19 juin 2017]

Le Gouvernement afghan n'a promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

À cet égard, le Gouvernement afghan a voté pour la résolution susmentionnée, ainsi que pour d'autres résolutions relatives à cette question, et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte.

Afrique du Sud

[Original : anglais]
[26 mai 2017]

La République sud-africaine exhorte l'actuel Président des États-Unis de poursuivre le rapprochement historique qui s'est opéré entre les États-Unis et Cuba, et exhorte le Congrès des États-Unis à prendre les mesures nécessaires à la levée immédiate et complète du blocus économique, commercial et financier qui défie les principes de la Charte des Nations Unies.

La République sud-africaine croit fermement que le blocus total, unilatéral et illégal de Cuba par les États-Unis constitue l'un des principaux obstacles à l'amélioration du commerce bilatéral entre l'Afrique du Sud et Cuba, étant donné que l'application extraterritoriale des sanctions contre les pays tiers a empêché les entreprises sud-africaines de bénéficier des possibilités de commerce et d'investissement avec Cuba. Nous demandons aux pays tiers d'aider Cuba et son peuple en abrogeant toutes les lois et réglementations qui continuent, le cas échéant, de faire barrage au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants. L'assouplissement des restrictions aux transactions financières en dollars des États-Unis entre les États-Unis d'Amérique et Cuba est une bonne nouvelle, mais pour que les relations commerciales et bilatérales entre les deux pays soient concrètes et

significatives, il devrait y avoir un nouvel assouplissement des conditions d'octroi de licences afin de couvrir un ensemble de transactions beaucoup plus vaste.

En outre, Cuba reste porteuse d'espoir pour beaucoup de pays en développement et joue un rôle dans l'entreprise qui consiste à faire de ce monde un endroit meilleur pour l'humanité tout entière. Néanmoins, le blocus est encore le principal obstacle à la réalisation de ses objectifs de développement, y compris ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement sud-africain se joint à la communauté internationale pour condamner ce blocus unilatéral imposé à Cuba et appelle les États-Unis d'Amérique à s'employer immédiatement à abroger ces mesures inhumaines conçues pour infliger un châtement illicite à une nation. De telles mesures sont contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux buts et principes qui y sont énoncés, notamment les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. Les lourdes restrictions économiques et financières qui entravent le développement économique et social de Cuba et qui exacerbent les difficultés et la souffrance du peuple cubain sont inacceptables.

L'Afrique du Sud et l'immense majorité de la communauté internationale ont, depuis 25 ans, appuyé les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale, demandant la levée immédiate du blocus économique imposé de manière unilatérale à Cuba par les États-Unis.

En outre, le Gouvernement d'Afrique du Sud exhorte le Président des États-Unis à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, pour régler toutes les questions en suspens concernant le blocus.

L'Afrique du Sud profite de l'occasion pour appeler une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays, afin de réaliser les objectifs énoncés dans toutes les résolutions précédemment adoptées par les Nations Unies sur la question et de garantir que le peuple cubain continuera durablement de progresser sur la voie qui est la sienne.

Albanie

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2017]

La République d'Albanie, guidée par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et ceux du droit international, met pleinement en œuvre les dispositions de la Résolution 71/5 de l'Assemblée générale et n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées dans le préambule ladite résolution.

Algérie

[Original : arabe]
[4 mai 2017]

L'Algérie se dit à nouveau vivement préoccupée par les dommages que continue de causer le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle, qui est devenu le principal obstacle au développement économique et social.

Le 26 octobre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la résolution 71/5 visant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, démontrant à nouveau que cette cause est légitime et juste et qu'une très grande partie de la communauté internationale la soutient. L'Algérie considère que ce blocus dont souffre Cuba va à l'encontre des principes consacrés par le droit international, notamment ceux de l'égalité souveraine de tous les États, de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Les lois et règlements adoptés par certains États qui ont des effets extraterritoriaux et sont contraires aux buts et principes consacrés par la Charte portent atteinte à la souveraineté des autres États et entravent le développement économique et humain des peuples du monde. C'est pourquoi l'Algérie rejette ce type de mesures unilatérales, illégales et coercitives et n'a cessé de demander instamment la levée de ce blocus qui porte préjudice à Cuba.

L'Algérie rappelle également la position de principe adoptée à la dix-septième Conférence ministérielle des pays non alignés tenue à Alger en mai 2014 ainsi que la position adoptée plus récemment par le Mouvement des pays non alignés à la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, organisée au Venezuela en septembre 2016, appelant à la levée sans condition du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Algérie note avec satisfaction le rétablissement, en juillet 2015, des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis ainsi que les mesures positives visant à faciliter la circulation des personnes entre les deux pays prises à la suite de la visite officielle de l'ancien Président des États-Unis, M. Obama, à La Havane en mars 2016. Elle considère que cette évolution positive représente une occasion propice à la normalisation des relations entre les deux pays dans tous les domaines et un moyen de l'accélérer, tout en sachant qu'elle ne deviendra effective que si elle s'accompagne de la levée définitive du blocus imposé au peuple cubain.

Andorre

[Original : anglais]
[3 avril 2017]

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre n'a pas promulgué ni appliqué de loi ou pris et mis en œuvre de mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. À cet égard, le Gouvernement de la Principauté d'Andorre a toujours voté en faveur des résolutions proposées sur la question et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Angola

[Original : anglais]
[22 mai 2017]

La République d'Angola souligne de nouveau qu'il importe de mettre un terme au blocus économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République d'Angola prend bonne note des signes positifs donnés par la normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis. La visite que l'ex-Président Barack Obama a effectuée à Cuba l'année dernière, la première en 88 ans d'un président américain sur le sol cubain, devrait continuer d'encourager les dirigeants des États-Unis à prendre des mesures concrètes visant à mettre fin au

blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, afin de créer des conditions favorables au progrès politique et économique dans l'hémisphère.

La République d'Angola encourage les États-Unis à construire une relation de dialogue et de coopération avec Cuba, fondée sur le respect mutuel.

Elle réaffirme sa détermination à respecter, préserver et promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international, qui constituent l'essence même du multilatéralisme et sont au cœur de l'effort collectif déployé pour préserver la paix et la sécurité internationales, la croissance économique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans ce contexte, la République d'Angola fait à nouveau part de sa préoccupation face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et forme l'espoir que les négociations en cours aboutiront à une solution finale qui rapprochera davantage les peuples cubain et américain.

La République d'Angola réaffirme son soutien inconditionnel à l'application des recommandations énoncées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution [71/5](#) adoptée par l'Assemblée générale le 26 octobre 2016 et portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et saisit cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays afin de réaliser les objectifs de toutes les résolutions déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies en la matière.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[16 mai 2017]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Il se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit de l'appui massif des États Membres à la résolution [71/5](#), aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux autres traités internationaux pertinents.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution [71/5](#), il continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Arabie saoudite

[Original : anglais]
[8 mai 2017]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

L'Arabie saoudite n'a appliqué à l'encontre de Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

Respectueuse des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, l'Arabie saoudite rappelle et réaffirme son appui à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Argentine

[Original : espagnol]

[22 mai 2017]

Le Gouvernement de la République d'Argentine a intégralement appliqué les dispositions de la résolution 71/5 et des résolutions précédentes de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Argentine applique la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, qui définit le cadre normatif s'agissant de l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Dans son article premier, la loi dispose que les lois étrangères destinées à avoir des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou à limiter l'investissement dans un pays donné afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à l'autodétermination sont entièrement inapplicables et sans effet juridique. Le blocus des États-Unis contre Cuba est régi par des lois fédérales, notamment la loi Torricelli (Cuban Democracy Act) d'octobre 1992 et la loi Helms-Burton (loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba) de mars 1996.

Par ailleurs, notre pays défend résolument les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Elle a dans ce cadre soutenu les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1995, auquel elle s'est logiquement opposée à chaque fois que le sujet a été évoqué, aussi bien dans les instances régionales que dans les autres organisations internationales dont elle est membre.

Le Gouvernement argentin fait part de sa satisfaction et de son optimisme suite au rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et exhorte les deux gouvernements à renforcer le dialogue afin de résoudre tous les problèmes en suspens, notamment la levée du blocus.

Conformément à sa position antérieure, l'Argentine a soutenu les déclarations multilatérales suivantes :

- a) Le Groupe des 77 et la Chine
 - Déclaration ministérielle adoptée à la quarantième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, organisée le 23 septembre 2016 à New York. Au paragraphe 152 de cette déclaration, les participants ont de nouveau exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, tout en saluant les mesures prises par l'exécutif américain pour modifier certains aspects du blocus.
- b) Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC)
 - « Déclaration spéciale sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis », approuvée lors du cinquième Sommet des chefs d'État et de

gouvernement, tenu le 25 janvier 2017 à Punta Cana (République dominicaine).

- « Déclaration politique de Punta Cana », approuvée lors du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu le 25 janvier 2017 à Punta Cana (République dominicaine). Au paragraphe 8 de cette déclaration, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur ferme opposition à l'application de mesures coercitives unilatérales et ont de nouveau exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba depuis plus de cinq décennies;
- c) Sommet ibéro-américain
 - Communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, y compris l'application de la loi « Helms-Burton », adopté au XXVème Sommet ibéro-américain des chefs d'États et de gouvernement, tenu à Cartagena de Indias (Colombie) les 28 et 29 octobre 2016.

Arménie

[Original : anglais]
[17 mai 2017]

L'Arménie n'a pas promulgué ni appliqué de lois ou règlements du type visé dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et pouvant avoir des effets catastrophiques sur le développement économique et social de Cuba.

Le Gouvernement de la République d'Arménie, lui-même objet d'un blocus incessant de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, a exprimé à plusieurs occasions son opposition à la politique des blocus économiques et des fermetures de frontières.

Australie

[Original : anglais]
[3 mai 2017]

Le Gouvernement australien réaffirme son appui à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie constamment les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin du blocus commercial contre Cuba. L'Australie n'a pas adopté de sanctions contre Cuba ou de mesures qui limitent les échanges commerciaux avec Cuba ou les investissements dans ce pays. Elle se réjouit des mesures prises actuellement en vue de la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis. Le Gouvernement australien espère que les progrès accomplis ces deux dernières années seront préservés.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[26 avril 2017]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère. La République d'Azerbaïdjan

entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a pas promulgué ou appliqué de loi ou mesure visant Cuba qui lui interdirait d'entretenir des relations économiques, commerciales ou financières avec cette dernière. L'Azerbaïdjan continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba. La République d'Azerbaïdjan se félicite également des efforts que les États-Unis d'Amérique et Cuba déploient actuellement pour normaliser leurs relations.

Bahamas

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2017]

Le Commonwealth des Bahamas entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Les Bahamas n'ont ni adopté ni appliqué de loi ou mesure qui leur interdirait d'entretenir des relations économiques, commerciales ou financières avec la République de Cuba.

À cet égard, les Bahamas rappellent et réaffirment la position d'organes régionaux et interrégionaux tels que la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Les Bahamas se félicitent également du récent rapprochement entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et la République de Cuba et saluent les efforts faits par l'exécutif américain pour amener le Congrès à abroger la législation relative au blocus.

Bahreïn

[Original : arabe]
[19 mai 2017]

Le Royaume de Bahreïn maintient sa position en faveur de toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique en raison de son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il réaffirme son appui à la résolution [71/5](#), adoptée par l'Assemblée générale le 26 octobre 2016.

Bangladesh

[Original : anglais]
[26 mai 2017]

Le Gouvernement bangladais n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et a également voté en faveur de la résolution susmentionnée.

Barbade

[Original : anglais]
[30 mai 2017]

La Barbade a toujours voté en faveur de la résolution sur la « nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et ce dès la toute première fois où cette résolution a été portée devant l'Assemblée générale, soit en 1991, lors de la quarante-sixième session.

La Barbade réaffirme son soutien à la résolution 71/5, la dernière résolution en date sur cette question, ainsi que son engagement à mettre en œuvre au niveau national l'intégralité des dispositions de ladite résolution, étant donné qu'aucune loi barbadienne ne restreint la liberté de navigation et la liberté de commerce avec Cuba.

Par ailleurs, la Barbade se félicite de l'évolution positive constatée dans les rapports entre les Gouvernements cubain et américain, et en particulier du rétablissement de leurs relations diplomatiques et de la poursuite des négociations sur la levée du blocus.

Bélarus

[Original : russe]
[23 mai 2017]

Le Bélarus salue les progrès accomplis durant la période 2015-2017 en vue du rétablissement des relations bilatérales entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, notamment les rencontres qui ont eu lieu entre les dirigeants des deux pays et la reprise d'activité de leurs missions diplomatiques.

L'assouplissement de certaines mesures de restriction imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique dans le secteur bancaire et le tourisme, le rétablissement de liaisons postales et commerciales directes, le retrait de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme représentent autant de pas nécessaires faits dans la bonne direction. Toutefois, ces progrès sont nettement insuffisants face au blocus commercial général toujours en vigueur contre Cuba.

Le Bélarus a souligné à maintes reprises que l'application unilatérale de mesures coercitives comme moyen de pression politique et économique sur les pays en développement allait à l'encontre des principes fondamentaux du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. Toute tentative faite par un État pour transformer le système politique intérieur d'un autre État au moyen de pressions militaires, politiques, économiques ou d'une autre nature est inacceptable.

À cet égard, le Bélarus se félicite que soit engagé un processus de normalisation des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique et il appelle à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Les relations entre la République du Bélarus et la République de Cuba se caractérisent par une étroite coopération bilatérale. Le Bélarus réaffirme sa volonté de contribuer à l'élargissement d'une coopération sans réserve et au développement de relations d'amitié avec la République de Cuba.

Belize

[Original : anglais]

[9 juin 2017]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont aussi des principes fondamentaux du droit international. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il s'est systématiquement prononcé en faveur des résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba et il est opposé à l'application extraterritoriale de lois et mesures. Vouloir continuer à isoler Cuba, malgré l'adoption, année après année, de résolutions approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est en outre renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français]

[27 avril 2017]

Le Bénin a activement pris part, le 26 octobre 2016, à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/5 concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Ce faisant, le Bénin est resté en adéquation avec les principes et valeurs auxquels il reste profondément attaché et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que les principes fondamentaux du droit international.

Le Bénin croit profondément à la solidarité internationale et aux vertus du dialogue comme moyens privilégiés de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États, en vue d'assurer le bonheur à tous les peuples.

Il a soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et dont les conséquences socioéconomiques sont dramatiques. La situation que subit Cuba depuis des décennies a empêché ce pays de s'approvisionner de façon appropriée en médicaments et de participer pleinement aux échanges internationaux.

Le Gouvernement béninois, qui n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de réglementations du type de celles visées par la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, a toujours plaidé pour une levée rapide et inconditionnelle des mesures unilatérales contre Cuba, afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique.

Le Bénin apprécie l'évolution positive et dynamique des relations entre les Gouvernements cubain et américain, observée ces dernières années, qui a abouti, entre autres, au rétablissement de leurs relations diplomatiques avec la réouverture de l'Ambassade américaine à La Havane et l'autorisation des voyages officiels et privés entre les deux pays. Cette évolution constitue un pas important qui n'a, toutefois, pas encore résolu la question de l'embargo qui relève des compétences du Congrès américain.

Le souhait ardent du Gouvernement béninois est que l'Administration américaine entretienne constamment cette tendance pacifique et œuvre au niveau du Congrès américain pour la levée totale et inconditionnelle du blocus.

Le Bénin tient à réitérer son engagement à encourager et appuyer toutes les actions qui vont dans le sens de la promotion du dialogue constructif naissant entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, avec l'espoir d'une normalisation définitive des relations bilatérales entre les deux pays, pour le bonheur et la prospérité des peuples américain et cubain.

Bhoutan

[Original : anglais]

[9 mai 2017]

Le Royaume du Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée sur cette question et a également voté pour la résolution susmentionnée.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]

[17 mai 2017]

En janvier 1959, le peuple cubain a remporté le combat révolutionnaire qui l'opposait au régime dictatorial. Conduit par Fidel Castro, le mouvement révolutionnaire a mis sur pied un nouveau gouvernement d'obédience socialiste. C'est dans ce contexte que débuta la lutte idéologique qui a marqué la « guerre froide », au cours de laquelle les États-Unis cherchaient à étendre leur zone d'influence et à se débarrasser de l'ennemi socialiste, en mettant en œuvre une série de sanctions afin de venir à bout de la Révolution. Ces sanctions se sont progressivement transformées en une guerre économique qui dure déjà depuis plus de cinq décennies.

Les Nations Unies se sont à plusieurs reprises exprimées sur les problèmes posés par le blocus imposé à Cuba. La question du blocus a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Nations Unies pour la première fois en 1992, lors de la quarantième session. Depuis lors, elle est revenue systématiquement chaque année, appuyée par un nombre important des États Membres des Nations Unies.

- Le 26 octobre 2016, l'Assemblée générale a adopté, lors de sa soixante et onzième session, la résolution 71/5 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, résolution soutenue par 191 des 193 États Membres de l'Organisation. Pour la première fois, la résolution n'a fait l'objet d'aucun vote négatif, seuls se sont abstenus les États-Unis et Israël. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a salué les progrès accomplis par les deux pays dans leurs relations bilatérales et a exhorté de nouveau tous les États à s'abstenir d'adopter des mesures comme le blocus, qui sont contraires à la Charte des Nations Unies et a demandé de nouveau aux États qui disposent déjà de telles mesures de les abolir dans les plus brefs délais¹.

¹ Voir <http://www.un.org/spanish/News/story.asp?NewsID=36140#.WQuqcrj2Rdk>.

- Le blocus est fondé sur une série de lois qui ont donné lieu à des interdictions dans les rapports commerciaux, financiers et touristiques, entre autres. Au nombre de ces lois figurent notamment la loi sur le commerce avec l'ennemi de 1917 relative aux sanctions économiques et à l'interdiction des relations commerciales avec l'ennemi ou ses alliés en période de conflit); le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains qui interdit aux citoyens des États-Unis d'effectuer des opérations financières avec Cuba, gèle les actifs cubains et interdit les importations de biens venant de Cuba); La loi de 1992 pour la démocratie cubaine ou loi Torricelli qui interdit aux filiales d'entreprises américaines situées dans des pays tiers d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains; la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba ou loi Helms-Burton qui impose des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères réalisant des transactions impliquant des biens américains nationalisés par Cuba et autorise les actions en justice devant des tribunaux américains.
- Le blocus a des effets contreproductifs ayant des répercussions sur tous les plans (économique, social et culturel). Des secteurs comme la biotechnologie, le tourisme, le transport, l'industrie minière, les énergies renouvelables, les télécommunications, sont affectés quotidiennement et ont enregistré des pertes considérables du fait du blocus. Cuba a ainsi vu son droit au développement limiter par les effets de la politique américaine.

En 56 ans, les pertes économiques engendrées par le blocus ont atteint 833,755 millions de dollars, selon le dernier rapport que Cuba a présenté aux Nations Unies². À l'échelle des secteurs, les pertes enregistrées entre avril 2015 et avril 2016 s'établissent comme suit : dans le secteur de la santé publique, le préjudice financier accumulé depuis le début du blocus s'élève à 2 624,1 millions de dollars. Ces pertes se sont traduites par l'impossibilité de se procurer, sur les marchés américains, les médicaments, réactifs, pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, instruments médicaux et autres fournitures indispensables au fonctionnement du secteur. Dans le secteur de l'alimentaire, les pertes se chiffrent à 605 706 289 dollars durant la période considérée dans le rapport. Ces préjudices se traduisent par l'augmentation du prix des semences destinées à la production, des engrais, des pièces de rechange pour le matériel agricole et d'autres produits, qui, faute de pouvoir être achetés sur le marché américain, doivent être importés de marchés plus lointains. Quant à l'industrie touristique cubaine, elle a également été durement touchée par cette politique durant la période considérée dans le rapport, subissant un préjudice financier estimé à 2 058 250 000 dollars.

Si elles ont été caractérisées, pendant près d'un demi-siècle, par l'impasse et l'intransigeance, les relations entre les États-Unis et Cuba ont connu une certaine décrispation, exprimée par les dirigeants suprêmes des deux pays, le Président de l'époque Barack Obama et le Président Raúl Castro. Ce rapprochement a conduit les États-Unis à exprimer ouvertement, pour la première fois dans l'histoire, leur volonté de mettre fin au blocus et de rétablir leurs relations diplomatiques avec Cuba. Cette nouvelle ère des relations a permis aux deux pays de renforcer leur coopération dans un certain nombre de secteurs au bénéfice de leurs peuples respectifs. Ce processus a été qualifié de voie vers « la normalisation des relations ». Il a d'abord commencé par la réouverture des ambassades et le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

² Voir l'article de EFE intitulé "las fechas clave en las relaciones entre Cuba y los Estados Unidos" du 26 novembre 2016, consultable à l'adresse http://www.abc.es/internacional/abci-fechas-clave-relaciones-entre-cuba-y-estados-unidos-201611260850_noticia.html.

Les deux pays ont également procédé au rétablissement du transport direct du courrier, des vols commerciaux réguliers et directs entre eux, ainsi qu'à la relance de leur coopération dans le domaine de la sécurité portuaire. Ils ont également signé un mémorandum d'accord visant à renforcer la sécurité de la navigation maritime. Les départements du trésor et du commerce ont adopté des modifications réglementaires visant à renforcer la présence des entreprises de télécommunications et de fournitures d'accès à internet américaines à Cuba, afin d'améliorer la connectivité et de donner aux Cubains un meilleur accès à l'information, entre autres.

Malgré les mesures susmentionnées, les lois et réglementations servant de base au blocus sont toujours en vigueur et sont appliquées par les différentes agences du Gouvernement américain, notamment les Départements du trésor et du commerce et le Bureau du contrôle des avoirs étrangers. La relation bilatérale entre les deux pays a connu un recul considérable en septembre 2015, lorsque le Gouvernement américain, invoquant des intérêts de politique extérieure, a renouvelé les sanctions à l'encontre de Cuba en vertu de la loi sur le commerce avec l'ennemi, texte fondateur des lois et règlements qui régissent le blocus.

Par exemple, les autorités américaines ont maintenu l'interdiction d'exporter des produits cubains vers les États-Unis et n'ont pas élargi la liste des produits américains dont l'exportation vers Cuba est autorisée. Pour sa part, le Congrès américain n'a approuvé aucun des 20 amendements ni aucune des mesures législatives qui, grâce à un appui bipartite, ont été proposés pour supprimer certaines restrictions imposées par le blocus. Au contraire, plus de 50 mesures législatives qui risquent de durcir les dispositions fondamentales du blocus et d'empêcher le Président américain de prendre de nouveaux décrets ou d'appliquer les mesures déjà adoptées, ont été présentées par les parlementaires américains. Par ailleurs, l'interdiction légale faite aux citoyens américains de voyager librement à Cuba demeure toujours en vigueur. De même, du fait des amendes prévus dans le cadre du blocus et des effets dissuasifs de celui-ci, Cuba n'a pas pu effectuer des paiements ni des dépôts dans ses transactions internationales, comme le lui avait autorisé le Département du trésor des États-Unis³

En dépit des progrès relatifs accomplis vers la normalisation des relations, on constate que, dans la pratique, le blocus est toujours en vigueur et qu'il continue de peser sur la vie des Cubains. L'aboutissement du processus requiert donc une volonté politique de la part de différentes instances américaines afin de permettre la levée tacite du blocus, condition essentielle pour avancer vers la normalisation effective des relations entre les deux pays.

Position de la Bolivie sur le blocus imposé à Cuba

Le Gouvernement bolivien condamne et rejette l'application de toute action ou mesure unilatérale, disproportionnée, injuste et illégale imposée au peuple et au gouvernement cubain par les États-Unis d'Amérique qui, au moyen d'un blocus économique, commercial et financier persistant et cruel en vigueur depuis plus d'un demi-siècle, cherchent à faire fléchir la volonté du peuple cubain.

Bien qu'ils n'aient pas atteint leurs visées, malgré leurs mesures coercitives, les États-Unis ont infligé, pendant plusieurs décennies, des pénuries économiques au peuple éprouvé de Cuba et lui ont causé d'importants préjudices économiques qui l'ont empêché d'atteindre son plein développement. Face à cette hostilité, le peuple cubain a toujours répondu avec dignité et par des actions de solidarité avec

³ D'après Monsieur Bruno Rodriguez Parrilla, représentant de Cuba à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale (voir [A/71/PV.32](#)).

les autres pays et peuples du monde et non avec la même immoralité que lui a réservée la puissance nord-américaine.

Ce blocus constitue une violation manifeste, systématique et généralisée des droits fondamentaux du peuple cubain. Il s'agit d'un acte criminel, qualifié à la fois d'acte de génocide au sens de l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et d'acte de guerre, au sens de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime, adoptée en 1909.

Lorsque les droits fondamentaux d'un peuple sont constamment violés jusqu'à l'état de génocide, lorsque les normes du droit international relatives au commerce, à la liberté de navigation et au droit international humanitaire sont constamment enfreintes, la communauté internationale ne peut pas rester silencieuse. Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis n'est pas une affaire bilatérale; c'est un acte d'agression unilatérale de la part des États-Unis qui viole les fondements, les principes et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Le manque de considération et le mépris des États-Unis vis-à-vis de l'opinion internationale sur le blocus imposé à Cuba, exprimée dans les multiples résolutions de l'Assemblée générale condamnant le blocus de manière quasi unanime, est une preuve de la politique de deux poids deux mesures de ce pays à l'égard des exigences de la Charte des Nations Unies ainsi que des peuples du monde.

Par ailleurs, l'État plurinational de Bolivie a signé des accords de coopération et de complémentarité économique avec les pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (Bolivie, Venezuela, Équateur, Nicaragua, Cuba, entre autres), qui lui permettent d'entretenir des relations commerciales avec la République de Cuba.

Les relations bilatérales entre la Bolivie et Cuba sont fondées sur les principes d'unité des peuples de notre Amérique et de la justice, et visent à améliorer l'insertion des deux pays dans l'économie mondiale et à renforcer leur coopération et leur commerce. Le Protocole additionnel de l'Accord sur la complémentarité économique numéro 47, du 4 février 2009, qui prévoit des facilités d'accès au marché et la libéralisation totale des échanges, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le « commerce juste au bénéfice de nos peuples », est en vigueur et est pleinement appliqué.

L'État plurinational de Bolivie est reconnaissant des efforts déployés par Cuba dans le cadre de la coopération solidaire qui lie nos deux pays, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Dans les différentes instances internationales dont il fait partie, l'État plurinational de Bolivie a apporté son appui inconditionnel à diverses résolutions et déclarations contre le blocus imposé à Cuba. Ainsi, durant le septième Sommet des Amériques qui s'est tenu les 10 et 11 avril 2015 au Panama, le Président Evo Morales a réaffirmé son soutien à Cuba et déclaré que les États-Unis devaient non seulement lever ce blocus injuste mais aussi réparer tous les torts causés à Cuba au cours des 50 dernières années.

Dans la déclaration spéciale qu'elle a approuvée le 28 janvier 2016, la CELAC a réaffirmé « *son opposition la plus énergique aux mesures économiques coercitives non conformes au droit international, notamment toutes les mesures unilatérales appliquées pour des raisons politiques contre des pays souverains qui portent atteinte au bien-être de la population de ces pays et visent à empêcher ceux-ci de déterminer, de leur plein gré, leurs systèmes politique, économique et social* ».

En sa qualité de membre de la CELAC, la Bolivie se félicite « *du rétablissement des relations diplomatiques entre les Gouvernements de Cuba et des*

États-Unis, de l'ouverture de leurs ambassades respectives et des autres initiatives visant à approfondir les relations bilatérales ». Elle avait également demandé au Président de l'époque, Monsieur Obama, d'adopter toutes les mesures relevant de sa compétence pour modifier les conditions d'application du blocus imposé à Cuba, et au Congrès des États-Unis de procéder à sa levée.

Dans ce contexte, la Bolivie se déclare solidaire du peuple cubain et appuie sans réserve son droit à l'autodétermination et son droit souverain à vivre sous le système politique qu'il s'est choisi.

La Bolivie continuera d'exprimer son soutien en votant pour la résolution sur nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique lors des prochaines sessions de l'Assemblée générale, et ce, jusqu'à ce que les États-Unis cessent de harceler l'île de Cuba.

L'État plurinational de Bolivie déclare fermement que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis doit cesser sans conditions, unilatéralement et immédiatement.

Position de la Bolivie sur la résolution 71/5 de l'Assemblée générale

En ce qui concerne les paragraphes 2 et 3

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie n'a pas adopté de lois ou de mesures contraires à l'esprit de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale pouvant entraver la liberté de commerce et de navigation, et déplore que d'autres États se soient livrés à cette pratique illégale, nuisible, inhumaine et contraire au droit international.

En ce qui concerne le paragraphe 4 :

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie prie le Secrétaire général de continuer d'établir, conformément au paragraphe susvisé, un rapport sur l'application, par tous les États Membres des Nations Unies, de la présente résolution qui invite les États à ne pas appliquer des lois ou mesures de blocus économique, commercial et financier, et en particulier le blocus visant la République de Cuba, car celui-ci viole aussi bien la souveraineté de ce pays que celle des autres États de la communauté internationale.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]
[6 avril 2017]

La Bosnie-Herzégovine, s'inspirant des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, a soutenu la résolution 71/5 de l'Assemblée générale sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Bosnie-Herzégovine n'a jamais promulgué ni appliqué des lois ou mesures du type visé dans ladite résolution et est prête à renforcer sa coopération avec Cuba sur le plan bilatéral et multilatéral.

Botswana

[Original : anglais]
[8 mai 2017]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et n'a pas l'intention de le faire. Comme en témoigne son vote sur cette résolution, le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Brésil

[Original : anglais]
[7 juillet 2017]

Le Brésil réaffirme sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et à l'application extraterritoriale des lois nationales sur le commerce discriminatoires.

Depuis des décennies, le Brésil condamne le blocus et plaide résolument en faveur d'une normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba. Il considère que la rétrocession à Cuba du territoire occupé de la base navale de Guantanamo est une condition nécessaire au processus de normalisation, un avis qu'il partage avec les pays de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Cette préoccupation et la nécessité de lever le blocus figurent dans la déclaration adoptée par la CELAC lors de son cinquième sommet qui a eu lieu le 25 janvier 2017.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1962 est rejeté par la communauté internationale de manière quasi unanime. La preuve en est l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/5, la dernière en date concernant cette question, par 191 voix pour, deux abstentions et aucune voix contre, soit le plus large soutien depuis 1992.

Le Brésil se félicite des mesures prises pour normaliser les relations entre les deux pays, qui ont visé à assouplir le blocus, notamment par l'allègement des restrictions pesant sur les voyages, les envois de fonds, les opérations financières et le commerce, à améliorer l'accès de la population à Internet et à d'autres services de télécommunication et à modifier le régime de sanctions imposé par les États-Unis à Cuba en ce qui concerne les pays tiers.

L'intensification des relations économiques avec Cuba est la voie à suivre pour tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de l'île et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de millions de citoyens cubains. Le blocus porte préjudice aux citoyens cubains, notamment les plus pauvres d'entre eux, qui subissent les effets de l'incertitude économique et du chômage que provoquent ces mesures unilatérales.

Brunéi Darussalam

[Original : anglais]
[25 avril 2017]

Le Brunéi Darussalam réaffirme son appui à toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et

financier imposé à Cuba. Il se prononce contre l'imposition unilatérale de sanctions contre des États Membres, dont le développement est ainsi entravé. Il estime que de telles sanctions sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. Il n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures incompatibles avec les dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Burkina Faso

[Original : français]
[19 mai 2017]

Le Gouvernement burkinabé considère le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba comme non seulement contraire aux buts, aux principes et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, mais estime également qu'il constitue une violation des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, du droit commercial international et des droits de l'homme.

Par conséquent, tout en saluant les mesures prises en vue de la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, le Burkina Faso réaffirme son attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que de liberté de commerce et de navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

C'est pourquoi, le Burkina Faso, en tant que pays épris de paix et de justice, qui a pleinement foi dans le principe d'égalité souveraine des États, tel que prôné par la Charte, s'élève contre la poursuite de ce blocus.

Aussi, conformément aux obligations de la Charte et du droit international, le Burkina Faso n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 du 26 octobre 2016.

Le Burkina Faso, qui croit aux vertus du dialogue et de la négociation, réitère sa volonté de voir le blocus levé et invite surtout les deux parties à poursuivre la voie du règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

Burundi

[Original : français]
[10 avril 2017]

La position du Gouvernement du Burundi a toujours été contre cet embargo, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États. Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

Cabo Verde

[Original : anglais]
[10 mai 2017]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Cabo Verde a toujours voté en faveur de la levée du blocus et entretient d'excellentes relations avec Cuba, fondées sur l'amitié et la coopération.

Cambodge

[Original : anglais]

[28 avril 2017]

Se référant à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, le Gouvernement royal du Cambodge présente sa position inflexible, demandant aux États-Unis d'Amérique de lever, complètement et unilatéralement, toutes les sanctions illégales imposées à Cuba afin de mettre un terme aux souffrances de ce peuple, qui n'ont que trop duré, et de lui rendre justice.

Le Gouvernement royal du Cambodge souhaite appeler au respect de ladite résolution par tous les États Membres.

Cameroun

[Original : français]

[7 juillet 2017]

Le Cameroun est attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 71/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », que l'Assemblée générale a adoptée le 26 octobre 2016, ainsi que des précédentes résolutions sur ce sujet, et conformément aux principes sus-évoqués, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Canada

[Original : anglais]

[22 mai 2017]

Le Gouvernement canadien réitère son soutien à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne n'applique de mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution. Le Canada se félicite des efforts déployés par les États-Unis d'Amérique et Cuba, deux pays voisins, pour normaliser leurs relations bilatérales et espère que ce processus mènera à la levée du blocus imposé à Cuba.

Chili

[Original : espagnol]

[31 mai 2017]

La République du Chili souligne l'avancement des efforts de normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, qui ont débuté en décembre

2014. Le Chili encourage les parties à renforcer leur volonté de surmonter les différends du passé et formule de nouveau le vœu que cette décision historique annonce la fin de toutes les mesures unilatérales qui nuisent aux relations économiques, commerciales et financières avec Cuba, conformément à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Le Chili a toujours apporté son soutien à Cuba lors de la présentation annuelle à l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution condamnant le blocus imposé de manière unilatérale par les États-Unis. Il réitère que le blocus imposé à Cuba constitue une violation des normes et des principes du droit international, en particulier l'égalité entre les États, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation.

Par ailleurs, le Chili tient à faire savoir qu'il n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle à des relations commerciales et économiques normales entre le Chili et Cuba. Il défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales en droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

Chine

[Original : anglais]
[30 mai 2017]

Depuis 25 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et exhortant tous les pays à respecter les règles du droit international et la Charte des Nations Unies et à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'un autre État ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de sa juridiction et qui restreignent la liberté du commerce.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions ne soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Il s'agit là d'une violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, en faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le blocus a porté atteinte au droit à la survie et au développement du peuple cubain, et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit des pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de sanctions unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. Elle a strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle entretient actuellement avec Cuba des relations économiques et commerciales normales, les deux pays procédant à des échanges de personnel et intensifiant leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond au souhait de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

Dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, et face à la mondialisation économique, à la diversité culturelle et à la démocratisation des relations internationales, la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre les pays sont de plus en plus privilégiées. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler qu'un dialogue entre égaux et des consultations amicales. La Chine note que si les États-Unis d'Amérique ont pris des mesures pour lever les restrictions imposées à Cuba dans le domaine du commerce et des échanges, de nombreuses autres subsistent. La Chine espère que les États-Unis et Cuba poursuivront la normalisation de leurs relations et demande désormais aux États-Unis de lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et d'établir des relations interétatiques normales avec ce pays, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la paix et à la stabilité sur tout le continent américain et bénéficiera à la communauté internationale dans son ensemble.

Colombie

[Original : espagnol]
[18 mai 2017]

Le Gouvernement de la République de Colombie réaffirme qu'en application des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et fidèle à sa politique de respect du droit international et des principes d'indépendance politique, d'autodétermination des peuples et de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales à l'encontre de Cuba ni d'aucun autre État Membre.

La Colombie est donc favorable à l'élaboration par chaque pays de ses politiques internes de manière autonome et considère que le temps est venu de mettre fin à toute mesure portant atteinte au développement économique et commercial et au bien-être de la population.

La Colombie juge indispensable que les États Membres progressent dans l'établissement de relations de coopération et d'amitié fondées sur le multilatéralisme et le respect de l'égalité souveraine des États et des autres principes consacrés par la Charte des Nations Unies dans son Chapitre I.

Comores

[Original : anglais]
[5 mai 2017]

Tenant compte de toutes les mesures prises en vue de la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, le Gouvernement de l'Union des Comores réaffirme son attachement aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Il n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

Afin de faire progresser la normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, le Gouvernement de l'Union des Comores est en faveur de la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Cette mesure servirait l'intérêt des pays concernés et de leurs peuples et favoriserait le développement de leurs relations dans tous ces secteurs.

Congo

[Original : français]
[10 avril 2017]

Le Gouvernement congolais condamne fermement toutes ces mesures coercitives injustement prises à l'encontre de Cuba et contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international. Par conséquent, il rejette l'embargo imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement de la République du Congo encourage les deux pays à développer des relations amicales et fraternelles pour l'intérêt de leurs peuples respectifs. Il estime que la dynamique d'ouverture enclenchée par l'Administration américaine au cours de ces deux dernières années contribuera au rapprochement des deux pays.

Costa Rica

[Original : espagnol]
[20 juin 2017]

Fidèle à sa politique de respect du droit international et des principes fondateurs de la Charte des Nations Unies, le Costa Rica a toujours appuyé Cuba dans la résolution présentée chaque année à l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique. À cet égard, le Costa Rica réitère son opposition à la politique unilatérale imposée à Cuba en vertu de la loi Helms-Burton, qui constitue de toute évidence un obstacle au commerce international.

Le Costa Rica défend le droit à l'autodétermination des peuples et les principes d'indépendance politique, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations et déplore toute mesure ayant une incidence négative sur le bien-être de la population civile.

De ce fait, le Costa Rica respecte l'autonomie de chaque nation à élaborer ses politiques nationales et considère à cet égard qu'il est indispensable que les autorités cubaines se conforment aux principes démocratiques et respectent pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Conformément à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux résolutions antérieures, le Costa Rica tient à souligner qu'il n'a ni adopté ni appliqué au niveau national de lois ou de mesures ayant des effets extraterritoriaux et pouvant nuire à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce et de la navigation. À cet égard, le Costa Rica a toujours défendu la même position, tant au niveau régional qu'international, soulignant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba depuis de si nombreuses décennies et dont pâtit surtout le peuple cubain.

Le Costa Rica est fermement convaincu que les différends entre les pays ne peuvent être résolus que par le recours au dialogue, aux mécanismes multilatéraux et au droit international. Fidèle à ce principe essentiel de sa politique extérieure, il réaffirme son opposition totale aux mesures de caractère unilatéral et extraterritorial résultant de l'application par un État de ses propres lois et règlements à l'encontre de pays tiers. En outre, le Costa Rica souligne à nouveau que toute sanction politique, économique ou militaire prise à l'encontre d'un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Le pays juge également indispensable que les États Membres continuent de renforcer leurs relations de coopération et d'amitié fondées sur le multilatéralisme et sur les autres dispositions du Chapitre I de la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, le Costa Rica réaffirme son soutien au rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, et considère qu'il est temps de prêter davantage attention à la demande systématique et quasi unanime de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba pour avancer dans la voie de la normalisation des relations entre les deux pays.

Le Gouvernement costaricien considère Cuba comme un acteur stratégique dans la région et comme l'un de ses principaux partenaires commerciaux dans les Caraïbes. La visite à Cuba du Président de la République, Luis Guillermo Solís Rivera, en 2015, a permis non seulement de consolider le processus d'officialisation des relations diplomatiques, mais aussi de dynamiser le commerce bilatéral et de renforcer la coopération dans des domaines de travail d'intérêt commun, tels que l'enseignement supérieur, la coopération en matière d'échanges techniques et scientifiques, la santé, les sports de haut niveau ainsi que le commerce extérieur.

Par ailleurs, un mémorandum d'accord a été signé le 15 mars 2017 entre le Ministère de la science, de la technologie et des télécommunications du Costa Rica et le Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement de la République de Cuba.

Celui-ci a pour objectif de promouvoir et de faciliter la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation. Il est également axé sur le développement, la mise en commun et la coordination des actions visant à soutenir et à compléter les programmes de renforcement du potentiel humain dans des domaines définis comme prioritaires en vue d'harmoniser les efforts et d'atteindre des objectifs communs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

L'objectif de cette collaboration est de développer et de promouvoir les travaux universitaires, la recherche et l'innovation, et notamment de promouvoir, de renforcer et de mettre en œuvre des activités de coopération dans les domaines susmentionnés, ainsi que de faciliter et d'encourager la participation des institutions concernées. Enfin, le mémorandum vise à créer des espaces de mobilité et d'échange de scientifiques, de chercheurs et de professionnels du développement et un transfert de connaissances dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

Par conséquent, les objectifs définis dans le mémorandum, qui permettent un échange entre les deux pays via le partage d'expériences techniques et la mise en relation de leurs milieux universitaires, de leurs gouvernements et de leurs entreprises, sont considérés comme des priorités dans l'élaboration de leurs objectifs, plans, projets et stratégies institutionnels respectif dans les domaines scientifique et technologique.

Côte d'Ivoire

[Original : français]

[17 mai 2017]

Le Gouvernement ivoirien n'a jamais adopté de lois ou de mesures du type visé par la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Fidèle à sa politique d'ouverture et de règlement pacifique des différends, le Gouvernement ivoirien a toujours voté en faveur des résolutions précédentes sur cette question.

La Côte d'Ivoire encourage, à la lumière des développements récents de l'actualité sociopolitique, un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes et réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question, dans le respect, bien compris, des principes de la Charte des Nations Unies.

La Côte d'Ivoire salue les efforts déployés par le Secrétaire général et réaffirme son appui à la levée totale du blocus économique, commercial et financier afin de permettre à Cuba de contribuer efficacement aux efforts de développement de la communauté internationale.

Cuba

[Original : espagnol]
[5 juillet 2017]

Introduction

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis près de 60 ans persiste et continue de causer du tort au peuple cubain et de constituer un obstacle au développement économique du pays. Le présent rapport a pour objectif de présenter une synthèse des conséquences de l'application de cette politique entre avril 2016 et juin 2017.

Le 16 juin 2017, le Président des États-Unis, Donald Trump, a signé un mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba. Cette directive établit une nouvelle politique qui a pour objectif principal de renforcer le blocus en vigueur.

À cette fin, le Président Donald Trump a annoncé l'adoption de nouvelles mesures coercitives contre Cuba et a ordonné l'annulation des mesures adoptées par son prédécesseur modifiant certains aspects du blocus dans le domaine des voyages et du commerce. En outre, le Président a déclaré que les États-Unis s'opposeraient aux demandes présentées aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales en faveur de la levée du blocus, au plus grand mépris de la position prédominante de la communauté internationale, de l'avis majoritaire de l'opinion publique et de pans entiers de la société américaine. Par ailleurs, Donald Trump a abrogé la directive présidentielle de normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, émise par l'ancien Président Barack Obama le 14 octobre 2016 et reconnaissant que le blocus était une politique obsolète qu'il fallait abolir.

Le blocus contre Cuba est toujours en vigueur et s'applique rigoureusement.

Au cours de la période examinée dans le présent rapport, les dispositions financières et extraterritoriales du blocus ont encore été durcies. Celles-ci avaient déjà été renforcées par l'administration du Président Barack Obama, comme en témoignent les amendes imposées aux sociétés étrangères ayant des relations commerciales avec Cuba, le rejet ou le refus des banques et des institutions financières internationales de réaliser des opérations avec Cuba par peur de recevoir une amende, et la traque des opérations financières internationales cubaines.

En dépit de ce qui avait été annoncé par le Département du Trésor des États-Unis le 15 mars 2016, à savoir l'autorisation d'utiliser le dollar des États-Unis dans les transactions internationales cubaines et la possibilité pour les banques américaines d'accorder des crédits aux importateurs cubains de produits américains autorisés, Cuba n'a pu réaliser aucune transaction internationale d'envergure dans cette monnaie à la date du présent rapport. La rhétorique de plus en plus agressive à

l'encontre de notre pays et les mesures annoncées le 16 juin 2017 suscitent la méfiance et l'incertitude des institutions financières et même des fournisseurs américains en raison de la crainte et du risque réel d'être pénalisés en cas de relations avec Cuba.

Le présent rapport montre à quel point le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba constitue le principal obstacle à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social du pays, au développement de tout potentiel économique et en matière de bien-être du peuple cubain de manière générale, ainsi qu'aux relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec les États-Unis et le reste du monde. Le rapport présente une série d'exemples d'incidences économiques et sociales de l'application du blocus au cours de la période examinée.

Il y est exposé la portée limitée des mesures adoptées par l'administration du Président Barack Obama au cours des dernières années de son mandat.

Les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis près de soixante ans, s'élèvent à 822 280 000 000 dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international. À prix courants, cela représente plus de 130 178 600 000 dollars.

Au cours de la période considérée, les pertes subies par Cuba en raison du blocus sont de l'ordre de 4 305 400 000 dollars. Pour mettre ces données en perspective, le pays a besoin de 2 à 2,5 milliards de dollars d'investissements directs étrangers pour parvenir à un développement économique, d'après les estimations réalisées par le Ministère de l'économie et de la planification de Cuba. En d'autres termes, le coût annuel du blocus représente environ le double de la somme nécessaire au développement économique du pays.

Le blocus reste une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme de toutes les Cubaines et de tous les Cubains; il est qualifié d'acte de génocide en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et constitue un obstacle à la coopération internationale.

Les États-Unis doivent respecter de toute urgence les 25 résolutions que la communauté internationale a adoptées à différentes sessions de l'Assemblée générale et dans lesquelles les États Membres demandent la fin de cette politique absurde et la levée du blocus de façon unilatérale et inconditionnelle.

Ce blocus doit cesser une fois pour toutes.

I. Poursuite de la politique de blocus

1.1. Maintien des lois régissant le blocus

Malgré les mesures adoptées par le Gouvernement du Président Barack Obama en 2015 et 2016 pour modifier l'application de certains aspects du blocus, les lois et règlements qui sous-tendent cette politique restent en vigueur et sont appliqués scrupuleusement par les institutions américaines, notamment par les Départements du Trésor et du Commerce et, en particulier, par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Les lois et règlements suivants, actuellement en vigueur, en sont la preuve :

- La loi de 1917 sur le commerce avec l'ennemi, à l'article 5 b), a donné au Président toute latitude pour appliquer des sanctions économiques en temps de guerre ou en période d'urgence nationale, et interdit le commerce avec l'ennemi et ses alliés en temps de conflit. En 1977, la loi des pouvoirs économiques en situation d'urgence internationale a limité la faculté du

Président d'imposer de nouvelles sanctions en invoquant une situation d'urgence nationale. Cependant, la loi sur le commerce avec l'ennemi a continué de s'appliquer à Cuba, alors même que la Maison Blanche n'a jamais déclaré de situation d'urgence nationale concernant l'État insulaire. Depuis, les présidents des États-Unis qui se sont succédé ont prorogé l'application de la loi à Cuba. Au titre de cette législation, la plus ancienne du genre, le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains a été adopté en 1963. Entre autres restrictions, il interdit aux ressortissants des États-Unis, ou à des personnes relevant de la juridiction de ce pays, de réaliser des opérations financières avec Cuba, il prévoit le gel des avoirs cubains et interdit l'importation de biens d'origine cubaine aux États-Unis. Cuba est le seul pays auquel s'applique cette législation. Le 13 septembre 2016, le Président Barack Obama a renouvelé pour un an les sanctions à l'encontre de Cuba, en vertu de cette loi;

- La loi de 1961 relative à l'aide extérieure autorise le Président des États-Unis à établir et à maintenir un blocus total sur le commerce avec Cuba et interdit tout apport d'aide au Gouvernement cubain. Elle prévoit en outre que les fonds publics des États-Unis destinés à l'aide internationale et alloués aux organismes internationaux ne peuvent être utilisés pour des programmes ayant trait à Cuba. Elle interdit que soit accordé à Cuba toute forme d'aide prévue par cette loi ou tout soutien prévu par une autre, tant que le Président n'aura pas conclu que Cuba a pris des mesures pour compenser adéquatement les citoyens et les entreprises des États-Unis dont les biens avaient été nationalisés par le Gouvernement cubain à la suite du triomphe de la Révolution, entre autres en leur restituant au moins 50 % de la valeur de ces biens;
- Dans la proclamation présidentielle 3447 du 3 février 1962, le Président John F. Kennedy a décrété un blocus total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba, en vertu de la section 620 a) de la loi relative à l'aide extérieure;
- Le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, adopté par le Département du Trésor en 1963, prévoit, entre autres, le gel de tous les avoirs cubains aux États-Unis, l'interdiction de toute opération financière ou commerciale non autorisée par un permis, l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis et l'interdiction pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba;
- La loi de 1979 relative à l'administration des exportations, à l'article 2 401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, établit une liste de contrôle, sur laquelle le Président des États-Unis inscrit les pays auxquels s'appliquent des contrôles d'exportation spéciaux au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste;
- Le règlement de 1979 relatif à l'administration des exportations jette les bases des contrôles généraux pour les biens et les activités qu'il couvre, dans la droite ligne des sanctions imposées par le Gouvernement américain. Il établit une politique générale d'interdiction des exportations et réexportations à Cuba;
- La loi de 1992 pour la démocratie cubaine, ou loi Torricelli, interdit aux filiales d'entreprises américaines situées dans des pays tiers d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le

territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis leur ait été délivré par le Secrétaire du Trésor;

- La loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, ou loi Helms-Burton, codifie les dispositions du blocus et élargit sa portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères réalisant des transactions impliquant des biens américains nationalisés par Cuba et en menaçant de porter des actions devant des tribunaux américains (cette dernière disposition n'a pas été appliquée). La loi Helms-Burton limite également les prérogatives du Président des États-Unis en ce qui concerne la levée du blocus, mais prévoit qu'il peut autoriser des opérations avec Cuba moyennant l'octroi de permis;
- L'article 211 de la loi portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999 interdit la reconnaissance par les tribunaux américains des droits des entreprises cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés;
- La loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition qu'ils soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux Américains de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du Recueil des règlements fédéraux. Les voyages sont donc limités aux 12 catégories autorisées lors de la promulgation de cette loi.

1.2. Mesures exécutives prises par le Président Barack Obama (2014-2016) et limites de celles-ci

En 2015 et 2016, le Gouvernement du Président Barack Obama a adopté plusieurs mesures visant à modifier certains éléments du blocus. Celles-ci ont certes constitué un pas en avant, mais elles ont été insuffisantes en raison de la persistance d'importants obstacles à leur mise en œuvre ainsi que du maintien en vigueur de certains éléments clefs du blocus et de nombreuses restrictions dérivées de cette politique.

Dans le domaine des voyages, les Américains relevant des 12 catégories de voyage autorisées par la loi ont été autorisés à se rendre à Cuba munis d'un permis général, un accord prévoyant le rétablissement des vols réguliers entre Cuba et les États-Unis a été signé et le transport maritime de passagers relevant des 12 catégories a été autorisé, de même que les échanges éducatifs « de peuple à peuple » organisés à titre individuel, désormais interdits par le Gouvernement de Donald Trump. La législation américaine continue d'interdire aux citoyens des États-Unis de voyager librement à Cuba.

Dans le domaine des télécommunications, les exportations de biens et de services à Cuba ont été autorisées, de même que l'apport de fonds pour la création d'infrastructures, la création de coentreprises avec des entités cubaines, l'importation de logiciels cubains aux États-Unis et le paiement direct d'un opérateur de télécommunications situé à Cuba. Cependant, ces mesures n'ont pas été élargies aux autres secteurs de l'économie cubaine, qui restent soumis aux restrictions draconiennes imposées par le blocus.

En ce qui concerne le commerce, la liste des produits américains qui peuvent être exportés à Cuba sans autorisation préalable du Département du commerce est limitée aux biens et services concernant les télécommunications, aux matériaux de

construction et au matériel et outils utilisés par les secteurs non étatiques de l'économie, y compris le secteur agricole. Il est interdit de vendre à Cuba d'autres biens et services américains sans avoir obtenu l'autorisation du Département sous la forme de permis spéciaux, qui ont une durée de validité limitée.

L'autorisation d'importer aux États-Unis des biens et services cubains se limite à ceux produits par le secteur non étatique et exclut des produits essentiels pour l'économie cubaine, comme le tabac. En écartant le secteur étatique de l'économie, à l'exception des produits pharmaceutiques et biotechnologiques, la liste des produits autorisés exclut d'autres biens et services cubains de renommée internationale, tels que le rhum, le nickel et les services médicaux et éducatifs. En outre, les droits de douane qui seraient applicables aux produits cubains s'ils pouvaient entrer sur le territoire des États-Unis seraient les plus élevés du Tarif douanier harmonisé publié par la Commission du commerce international de ce pays, sachant que Cuba est soumise au niveau le plus restrictif de taxes à l'importation et ne possède pas le statut de nation la plus favorisée en raison du blocus.

Les modifications apportées aux règles du transport maritime, qui autorisent les navires apportant une aide humanitaire à Cuba ou transportant des biens autorisés par le Département du Commerce à entrer dans un port américain avant la fin du délai de 180 jours, ne sont pas appliquées. Il est peu probable que les navires qui acheminent des marchandises vers Cuba se limitent à transporter uniquement des produits autorisés par les États-Unis. Selon la pratique internationale, les contrats passés avec les sociétés de transport maritime ne sont pas limités à un seul type de bien.

Dans le secteur financier, l'utilisation du dollar des États-Unis pour effectuer des transactions internationales cubaines a été autorisée, tout comme l'octroi de crédits par les banques américaines aux importateurs cubains de produits américains autorisés. Toutefois, dans la pratique, aucune transaction internationale d'envergure n'a pu être effectuée dans cette monnaie car les institutions financières et les fournisseurs américains craignent les conséquences de leurs relations avec un pays soumis à un régime de sanctions.

Parmi les restrictions importantes liées au blocus, il convient également de mentionner l'interdiction faite aux institutions financières cubaines d'ouvrir des comptes correspondants dans des banques américaines, ce qui empêche l'établissement de relations bancaires directes entre les deux pays et augmente le coût des quelques opérations commerciales de Cuba avec les États-Unis en raison de la nécessité d'avoir recours à des intermédiaires et de leur verser des commissions. Les effets négatifs de l'intensification ces onze dernières années de la traque financière des opérations effectuées par Cuba et de leur caractère éminemment extraterritorial continuent de se traduire par un refus persistant, de la part des banques des États-Unis et d'autres pays, de procéder à des virements impliquant Cuba, même dans des devises autres que le dollar des États-Unis.

1.3. Nouvelles mesures de durcissement du blocus adoptées par le Gouvernement actuel des États-Unis

Le 16 juin 2017, dans le cadre de sa nouvelle politique vis-à-vis de Cuba, le Président des États-Unis, Donald Trump, a annoncé l'adoption de nouvelles mesures de durcissement du blocus imposé à notre pays.

Les mesures décrites dans le mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba signé par le Président Donald Trump ce même jour, sont les suivantes :

1. Interdiction des transactions économiques, commerciales et financières des entreprises ou entités américaines avec des entreprises ou entités cubaines liées aux Forces armées ou au Ministère de l'Intérieur;
2. Suppression de l'autorisation des échanges éducatifs « de peuple à peuple » organisés à titre individuel;
3. Application stricte, grâce à une vigilance renforcée, de l'interdiction des voyages à Cuba en dehors des 12 catégories autorisées par la législation américaine, dont sont exclus les voyages de tourisme;
4. Opposition des États-Unis aux actions en faveur de la levée du blocus menées par les Nations Unies et par d'autres instances internationales;
5. Élargissement de la liste de fonctionnaires et de citoyens cubains ne pouvant obtenir de visas, recevoir des fonds ou participer à des transactions avec des entités américaines;
6. Abrogation de la directive présidentielle de normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, émise par le Président Barack Obama le 14 octobre 2016.

Ces nouvelles dispositions de la législation viennent saper les mesures adoptées par le Gouvernement de Barack Obama, qui est le premier, depuis le début de blocus, à avoir reconnu que cette politique était infructueuse et obsolète et qu'il fallait y mettre fin, et qui a demandé au Congrès des États-Unis de l'abroger.

Le renforcement du régime de sanctions des États-Unis contre Cuba constitue un bond en arrière pour les relations bilatérales et un obstacle supplémentaire aux relations économiques et commerciales déjà limitées et rares entre les deux pays. Non seulement les mesures adoptées par le Président Donald Trump limiteront les voyages des citoyens américains à Cuba, mais elles imposeront aussi de nouvelles restrictions et auront des conséquences sur les intérêts du secteur des entreprises aux États-Unis.

L'organisation Engage Cuba, aux côtés d'un grand groupe d'institutions et de personnalités issus des États-Unis en faveur de la levée du blocus de Cuba, a publié un rapport en juin 2017 montrant que les mesures imposées par le Gouvernement du Président Donald Trump empêchaient, à court terme et à moyen terme, la création de 12 295 postes de travail et de 6,6 milliards de dollars de revenus.

Le durcissement du blocus imposé à Cuba s'est fait au mépris de la volonté exprimée par des membres du Congrès, y compris des Républicains, mais également par le secteur des entreprises, diverses organisations, la presse et l'opinion publique américaine, d'appuyer la mise en place d'une relation avantageuse pour les deux peuples et pour les deux Gouvernements dans des domaines variées de la vie économique et sociale.

1.4. Principales mesures de blocus appliquées à partir de mai 2016

Le blocus imposé à Cuba n'a pas été levé, comme le montrent les exemples suivants de dommages occasionnés à des entités cubaines et à des tiers :

- Le 7 juin 2016, il a été signalé que la banque Santander avait annulé les services de terminaux de points de vente au consulat général de Cuba à Séville (Espagne), bien que les deux entités aient signé un contrat de services.
- Le 20 juin 2016, l'entreprise postale hollandaise TNT a renvoyé au consulat général de Cuba à Madrid deux envois postaux destinés aux ambassades de Cuba en Chine et en Indonésie, qui contenaient les passeports de Cubains

résidant à l'étranger. La société a déclaré que ce renvoi était dû à des ordres donnés aux entreprises en raison du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

- Le 1^{er} août 2016, la même entreprise a annulé les envois postaux au consulat de Cuba à Rotterdam (Pays-Bas).
- Le 10 août 2016, la succursale britannique de l'entreprise américaine Amazon a refusé de traiter les commandes de l'ambassade de Cuba à Londres, alléguant que cela constituerait une violation des réglementations économiques qu'elle doit suivre.
- Le 7 septembre 2016, il a été signalé qu'en août 2015, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers avait officiellement annoncé l'imposition d'une amende de 100 000 dollars au citoyen américain Albert A. Fox Jr., Président de l'Alliance pour une politique responsable envers Cuba, pour avoir enfreint les réglementations du blocus à l'occasion de deux voyages à Cuba en août 2010 et septembre 2011. Cette affaire est en attente de jugement.
- Le 13 septembre 2016, Barack Obama, alors Président des États-Unis, a prolongé d'un an les sanctions économiques imposées à Cuba conformément au cadre juridique établi par la loi relative au commerce avec l'ennemi.
- Le 12 octobre 2016, deux transferts provenant de comptes appartenant à des ambassades cubaines, respectivement en Turquie et en Allemagne, ont été refusés. Dans le premier cas, la banque d'affaires de Turquie (*Türkiye İş Bankası*) a refusé de traiter un transfert de 60 000 euros pour aider au relèvement des régions touchées par l'ouragan Matthew. Dans le second cas, la banque allemande *Commerzbank* (intermédiaire) a refusé d'envoyer deux modèles de couverture bancaire d'un virement en euros au compte de l'ambassade cubaine au Botswana à la banque Stanbik, prétextant que Cuba était un des pays sujets à des sanctions financières imposées par les États-Unis.
- Le 14 novembre 2016, la compagnie pétrolière multinationale *National Oilwell Varco*, basée au Texas, et ses filiales *Dreco Energy Services* et *National Oilwell Varco Elmarse* sont mises d'accord avec le Bureau du contrôle des avoirs étrangers sur le paiement d'une amende de 5 976 028 dollars pour violations présumées des sanctions imposées à Cuba, à l'Iran et au Soudan. Selon le texte de la sanction, entre 2007 et 2009, la filiale *Dreco Energy Services* a effectué 45 transactions liées à la vente de produits à Cuba (pour 1 707 964 dollars au total), tandis qu'entre 2007 et 2008, la filiale *Elmar* a effectué deux transactions liées à la vente de biens et de services à Cuba (103 119 dollars).
- Le 23 décembre 2016, la banque malaisienne *Maybank (Malayan Banking Berhad)* a refusé d'effectuer un transfert de l'ambassade cubaine en Malaisie à l'avocat responsable des locaux de la mission (qui réside aux Philippines), Cuba étant soumise à un régime de sanctions imposé par les États-Unis.
- Le 12 janvier 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 10 000 dollars à la fondation Alliance pour une politique responsable envers Cuba et à un individu, qui ont effectué des transactions et fourni des services non autorisés à 20 personnes, dans le cadre de deux voyages à Cuba en 2010 et 2011.
- Le 13 janvier 2017, le Bureau a imposé à la banque canadienne *Toronto-Dominion Bank* et à ses filiales *Internaxx Bank* et *TD Waterhouse Investment Services (Europe) Limited* une amende s'élevant à 516 105 dollars au total.

Entre 2007 et 2011, l'institution bancaire aurait traité 29 transactions liées à Cuba ayant transité par le système bancaire américain.

- Le 2 mars 2017, la filiale belge de la banque française BNP Paribas a refusé d'effectuer un transfert en euros adressé à la société *European Forax Services* par l'ambassade de Cuba en Espagne, alléguant que l'autorisation des opérations au nom de Cuba faisait l'objet de restrictions internationales. Ce transfert correspondait au paiement de la consommation de carburant de la mission cubaine.
- Le 9 mars 2017, la banque hollandaise Rabobank a refusé un transfert de l'ambassade cubaine en Espagne (par l'intermédiaire de la banque espagnole Sabadell) à l'entreprise hollandaise *Bax Music Goes*, alléguant d'éventuelles restrictions de la part du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, car ce paiement pourrait comporter un élément américain. Ce transfert s'élevait à 311 euros et correspondait à l'achat d'outils pour le théâtre de la mission cubaine à Madrid.
- Le 11 avril 2017, la banque canadienne *HSBC Bank Canada*, filiale du groupe bancaire britannique *HSBC Bank*, a refusé un transfert adressé au consulat de Cuba à Toronto par la société canadienne *Reuven International*, parce que ce transfert était lié à Cuba. Cette transaction a été effectuée en dollars canadiens.
- Le 11 avril 2017, l'entreprise américaine Amazon a clôturé les comptes du personnel de la mission diplomatique de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, alléguant qu'elle devait respecter la réglementation américaine.
- Le 9 mai 2017, l'entreprise *Super Micro Computer* a refusé de faire une offre à l'ambassade cubaine en Espagne pour l'achat de matériel informatique par l'intermédiaire de la société *Aryan Comunicaciones*, au motif que son siège se trouvait sur le territoire des États-Unis.
- En mai 2017, la banque ING basée aux Pays-Bas a rejeté le paiement de Cuba au Groupe ACP dont le siège est à Bruxelles. La direction de la banque hollandaise a justifié ce refus par le fait que Cuba était un pays visé par des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers aux États-Unis.
- Le 8 juin 2017, le Bureau a imposé une amende de 87 255 dollars à l'entreprise américaine *Honda Finance Corporation* car l'une de ses filiales au Canada, *Honda Canada Finance*, avait approuvé et financé 13 contrats de location de voiture entre l'ambassade cubaine au Canada et un concessionnaire de Honda à Ottawa entre février 2011 et mars 2014. Le 30 mars 2015, cette même entreprise avait refusé un transfert de l'ambassade cubaine au Canada qui devait servir à régler le renouvellement de son parc de véhicules.

II. Le blocus viole les droits du peuple cubain : incidences sur les principaux secteurs de la société

2.1. Droit à la santé et à l'alimentation

L'article 50 de la Constitution de la République de Cuba stipule que tous les citoyens ont droit à des soins médicaux et à la protection de leur santé. Depuis le triomphe de la révolution en 1959, la gratuité des soins de santé pour toute la population du pays est un principe inviolable pour le Gouvernement cubain, en dépit de l'impact négatif du blocus et autres attaques subies par Cuba pendant toutes ces années.

Le but étant de soumettre le peuple cubain en l'affamant et en ne lui permettant pas de se soigner correctement, la santé publique et l'alimentation continuent de figurer parmi les objectifs du blocus imposé par les États-Unis.

Dans le secteur de la santé, les pertes monétaires accumulées depuis le début du blocus se chiffrent à 2 711 600 000 dollars et s'élèvent à plus de 87 millions de dollars pour la seule période visée par ce rapport, soit une augmentation de plus de 4 millions de dollars par rapport à la période comprise entre avril 2015 et avril 2016. Toutefois, ces chiffres ne reflètent pas les dommages réels sur tous les aspects de la santé humaine, notamment les effets psychologiques, qui, par leur nature même, ne pourront jamais être quantifiés.

Les principales incidences de l'application de cette mesure pour le peuple cubain se traduisent par la difficulté de se procurer, sur les marchés américains, des médicaments, réactifs, pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, instruments médicaux et autres fournitures indispensables au fonctionnement du secteur. Au cours de l'année écoulée, MediCuba, société cubaine importatrice et exportatrice de produits médicaux, a effectué plusieurs demandes à 18 entreprises des États-Unis pour acheter du matériel; 14 d'entre elles n'avaient pas répondu au moment de la rédaction du présent rapport, bien que beaucoup aient été contactées à plusieurs reprises. Les entreprises ayant donné une réponse positive doivent demander une autorisation du Département du Trésor des États-Unis, dont l'émission est parfois retardée jusqu'à huit mois.

En dépit de ces contacts directs avec des fournisseurs américains et de plusieurs échanges scientifiques et universitaires avec les États-Unis, l'achat des produits et technologies nécessaires pour ce secteur doit encore se faire, dans la plupart des cas, auprès de marchés géographiquement éloignés, ce qui génère des dépenses considérables pour assurer le coût, l'assurance, le fret, le transit, la manutention, le stockage, le temps et le recours à des intermédiaires lors des transactions commerciales.

Parmi les exemples qui démontrent les effets négatifs sur le secteur de la santé au cours de la période de référence, on peut citer les suivants :

- L'État cubain ne dispose pas dans ses hôpitaux de certains équipements techniques ou technologies de pointe produits exclusivement aux États-Unis pour traiter des pathologies déterminées. Pour cette raison, et afin de garantir à tous ses citoyens l'accès universel à des services de santé gratuits et de qualité, sans distinction d'aucune sorte, Cuba a dû transférer un groupe de patients et leurs accompagnateurs dans des hôpitaux à l'étranger pour un coût de 1 066 600 dollars. Sans le blocus, ces technologies pourraient être importées des États-Unis et les patients seraient traités dans leur pays.
- En février 2017, l'entreprise allemande Otto Bock, qui fournit des appareils orthopédiques, a indiqué qu'en raison du blocus, elle ne pourrait procurer à MediCuba les prothèses pour membres inférieurs demandées. Par conséquent, la société cubaine a dû commander un autre produit de nature similaire, mais de moindre qualité. Les prothèses modernes de l'entreprise Otto Bock renforcent sensiblement les chances pour une personne amputée d'un membre inférieur de conserver ou recouvrer la mobilité, ce qui aurait un impact non négligeable sur la qualité de vie des patients cubains concernés.
- Le 17 mars 2017, MediCuba a reçu une communication du fournisseur basé en Espagne *Lindmed Trade*, indiquant qu'il n'était pas en mesure de fournir l'antibiotique Ciprofloxacina Lactato Inyección 200mg, car le fabricant, Claris Otsuka, avait refusé de vendre les marchandises au motif qu'il était impossible de fournir, directement ou indirectement, quelque produit que ce fût à Cuba, le pays étant soumis à des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers. Cet antibiotique à large spectre, administré en intraveineuse à des patients enfants et adultes hospitalisés pour le traitement d'infections des voies

respiratoires, de la peau, des tissus mous, des os et des articulations causées par des bactéries sensibles, ne peut pas être utilisé dans les hôpitaux cubains.

- En avril 2017, le fournisseur allemand Eckert & Ziegler Radiopharma a refusé de fournir à MediCuba le générateur Ge-68/Ga-68 Gallia Pharm et ses composantes. Cet équipement est utilisé pour diagnostiquer le cancer de la prostate. Eckert & Ziegler Radiopharma a déclaré qu'il ne pouvait fournir ce produit à Cuba ni directement ni par l'intermédiaire d'un pays tiers, car le blocus l'en empêchait.
- Le complexe orthopédique international Frank País (La Havane) a indiqué qu'il n'avait pas accès au matériel et aux approvisionnements de la société américaine Arthrex, première entreprise dans le domaine de la chirurgie arthroscopique. En février 2017, par l'intermédiaire de MediCuba, il a effectué une demande pour l'achat de ces équipements. Malheureusement, aucune réponse ne lui est parvenue à ce jour. Sur son site Web, cette société établit clairement que toutes ses filiales, aux États-Unis comme dans d'autres pays, doivent demander une licence spéciale d'exportation pour pouvoir vendre leurs produits à certains pays, y compris Cuba. L'acquisition et l'utilisation d'équipement Arthrex permettrait aux patients cubains de bénéficier de soins de meilleure qualité.
- Pour le service d'anatomie pathologique d'*Hermanos Amejeiras*, hôpital chirurgical national de référence qui doit effectuer des diagnostics d'une grande complexité, il est impératif de disposer d'un microscope électronique à haute précision, cet équipement étant essentiel à son travail. L'hôpital dispose actuellement d'un microscope Hitachi, qu'il ne peut faire réparer étant donné que 80 % de ses composants sont américains. Cette situation a été vérifiée par les responsables de la société Hitachi lors de leur visite à l'hôpital en septembre 2016.
- Le service de cardiologie de l'hôpital susmentionné a besoin d'un dispositif d'assistance circulatoire, tel que le système Impella commercialisé par la société américaine Abiomed, première entreprise dans ce domaine. La demande a été effectuée en février 2017 par l'intermédiaire de MediCuba; aucune réponse n'a été obtenue à ce jour. Ce système, largement utilisé en cardiologie interventionnelle et en électrophysiologie en cas de choc cardiogénique, permet de réanimer une personne en état d'arrêt cardiaque et donc de prolonger la vie du patient. Actuellement, l'hôpital dispose seulement de la technique de contre-pulsion par ballonnet intra-aortique, qui n'offre pas les mêmes avantages que le système Impella.

Les restrictions imposées par le blocus sur les opérations financières internationales liées à Cuba ont empêché un chercheur de l'Institut de médecine tropicale Pedro Kouri d'être rémunéré pour son article scientifique publié dans la revue *Journal of Parasitology Research*. Le blocus a également nui aux échanges universitaires et scientifiques entre les professionnels et techniciens de la santé cubains et leurs homologues américains, en raison du retard pris dans la délivrance des visas demandés par les premiers pour participer à des événements sur le territoire des États-Unis⁴.

⁴ Ils n'ont pu se rendre aux événements suivants : la Conférence portoricaine sur la santé publique (du 2 au 5 mai 2016), l'atelier sur la mesure du handicap chez l'enfant dans les Amériques (New York, du 17 au 20 octobre 2016), le cours hispanophone d'endocrinologie (Miami, du 7 au 10 décembre 2016) et le Congrès de l'Association américaine du diabète (Nouvelle-Orléans, du 10 au 14 juin 2016).

En avril 2016, l'amélioration des conditions de vie du peuple cubain a été réaffirmée comme l'un des objectifs prioritaires et permanents de la nation, l'accent étant mis sur l'alimentation, entre autres secteurs vitaux. À cette fin, le plan national de développement économique et social de Cuba jusqu'en 2030 définit le développement de l'agro-industrie non sucrière comme l'un de ses secteurs stratégiques, notamment l'intégration de l'industrie au secteur primaire et l'accroissement de la valeur ajoutée des produits alimentaires.

L'objectif est de préserver les acquis de Cuba dans le domaine de la sécurité alimentaire, reconnus par les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis entrave depuis plus de 55 ans le développement du secteur alimentaire cubain. Les pertes monétaires enregistrées par les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation au cours de la période à l'examen s'élèvent à 347 598 000 dollars.

Les entreprises cubaines responsables de la transformation des denrées alimentaires dans le pays doivent importer près de 70 % de leurs produits de base auprès de différents marchés, notamment les suivants : Argentine, Brésil, Canada, Espagne, Inde, Italie, Mexique et République dominicaine. Toutefois, le blocus a jusqu'ici empêché Cuba d'effectuer des achats sur le marché des États-Unis, qui est très intéressant en raison de ses prix et de sa proximité, et offre divers produits de base, matériaux et équipements nécessaires à la modernisation des chaînes de production. Acheter sur ce marché permettrait également de réduire considérablement les stocks qui doivent être maintenus pour des raisons évidentes, imposant l'immobilisation du capital.

2.2. Droit à l'éducation, au sport et à la culture

L'éducation est un droit inaliénable pour tous les Cubains, tout au long de leur vie. Elle constitue l'un des principaux objectifs de la révolution, consacré par sa Constitution, ainsi qu'une priorité incontestable pour l'État. Le budget approuvé par le Gouvernement cubain pour 2017 en a tenu compte : il consacre à l'éducation 23 % des dépenses budgétaires, soit 9 % du produit intérieur brut à prix courants. Cela permettra d'assurer le fonctionnement de 9 433 écoles, collèges et lycées (qui accueilleront environ 1 771 800 élèves) ainsi que l'ensemble de l'enseignement universitaire, qui compte 145 770 étudiants. Les garderies accueillent également 140 610 enfants.

Le blocus imposé par les États-Unis a des effets négatifs sur les programmes cubains visant à assurer une éducation de qualité, universelle et gratuite à tous les niveaux. Au cours de la période considérée, le secteur a subi des pertes s'élevant à 2 832 830 dollars. Ces pertes étaient principalement dues à une augmentation des dépenses de fret pour l'importation de fournitures scolaires en provenance de pays tiers, étant donné qu'il est impossible de les acheter aux États-Unis.

Cuba a importé de Chine, dans 590 conteneurs, la majorité du matériel pédagogique pour la présente année scolaire. Le prix du fret depuis ce pays pour les conteneurs de 20 pieds est d'environ 3 200 dollars, et d'environ 5 200 dollars en moyenne pour ceux de 40 pieds. Le prix du fret pour ces mêmes conteneurs en provenance des États-Unis est d'environ 1 300 et 2 000 dollars respectivement. Cuba doit dépenser chaque année des sommes très élevées pour assurer ses fournitures scolaires, pour une simple question de frais de transport.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'application du blocus entrave l'accès à la technologie et au matériel nécessaires à l'enseignement et à la recherche scientifique, la diffusion et une rémunération adéquate des résultats, l'acquisition

d'articles, de moyens et d'instruments, le travail de collaboration avec les universités et le développement local.

On trouvera ci-après quelques exemples concrets pour la période avril 2016-mars 2017 :

- Les universités cubaines et portoricaines entretiennent depuis des années des relations d'échange. Toutefois, en raison du blocus, il est interdit aux étudiants de Porto Rico d'effectuer des stages dans des universités cubaines. L'Université de Pinar del Río, pour ne citer qu'un exemple, estime qu'au moins 150 étudiants pourraient effectuer un stage dans cet établissement chaque année, pour une dépense moyenne de 200 dollars par jour. En raison du blocus, cette institution n'a pas eu l'opportunité de percevoir 30 000 dollars qui auraient pu servir à son développement.
- Au cours de la période à l'examen, l'Université technologique José Antonio Echeverría (La Havane), faute de pouvoir accueillir des étudiants américains, n'a pas pu percevoir 28 000 dollars au titre d'ateliers internationaux et/ou de stages dans ses facultés.
- L'Université centrale Martha Abreu (Las Villas) a fait état d'une dépense de 221 300 dollars, car elle avait dû acheter sur le marché chinois du matériel d'électrotechnique, de mesure et d'entraînement mécanique pour trois laboratoires spécialisés, alors qu'elle aurait pu l'acheter sur le marché américain pour la moitié ou le tiers du prix.
- Le secteur de l'enseignement supérieur aurait économisé 112 000 dollars s'il avait pu importer depuis le port de Miami les 96 conteneurs de fournitures pour les universités du pays; mais en raison du blocus, il a dû les importer depuis des ports européens et chinois. Le coût pour les 64 conteneurs en provenance de Chine était de 102 400 dollars et celui des 32 conteneurs d'Europe de 131 200 dollars. S'ils avaient pu être transportés depuis Miami, le coût n'aurait été que de 200 dollars par conteneur.
- Le blocus empêche les universités cubaines d'avoir accès aux logiciels professionnels modernes mis au point par les entreprises américaines tels qu'Architectural Desktop (AutoCAD), aux simulateurs de comparaison de procédés chimiques, aux programmes statistiques pour les carrières économiques et aux logiciels de design, de simulation des éléments finis et de calcul numériques comme Solidworks, AutoCAD, Abaqus, MathCad et Matlab, qui ne peuvent être installés et utilisés sans licence. Les plateformes de développement collaboratif les plus importantes du monde, Google Code et SourceForge, destinées aux programmeurs et contenant des codes sources ouverts et des listes de services, sont bloquées à Cuba.

Le sport cubain, reconnu au niveau mondial du fait des résultats obtenus lors de nombreux événements toutes disciplines confondues, se heurte également à d'importantes restrictions à son développement en raison du blocus.

La plupart des pertes signalées sont dues aux éléments suivants : le paiement de frais de transport inutiles pour des produits achetés sur des marchés éloignés; l'absence ou l'insuffisance de certains moyens et ressources destinés à l'enseignement et la recherche; un accès limité à l'information scientifique et aux outils informatiques nécessaires à la production de supports multimédia pour l'éducation sportive à différents niveaux; les obstacles à la rémunération des services professionnels offerts à l'étranger, entre autres. Si Cuba avait accès au marché américain, elle pourrait importer ses équipements sportifs pour une somme inférieure de 20 à 25 %.

En raison du blocus, les athlètes cubains de tir à l'arc et de voile qui voulaient s'entraîner pour participer aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro organisés l'été 2016, n'ont pu acquérir les équipements de premier niveau nécessaires :

- Les articles de tir à l'arc de la marque Easton, qui sont les plus avancés technologiquement, sont produits aux États-Unis. Les entreprises américaines qui les vendent n'ont pas répondu aux commandes passées par la Fédération cubaine de tir à l'arc. Cuba a dû rechercher un autre fournisseur étranger pour avoir accès à ces équipements. Elle n'a reçu qu'une offre d'un fournisseur espagnol, qui demandait 17 569 dollars sans compter le prix du fret depuis l'Europe, ce qui rendait cet achat impossible. S'il avait été possible de les acquérir directement aux États-Unis, le prix des équipements n'aurait pas dépassé 12 480 dollars.
- Les représentants cubains de la discipline de la voile ont fait face à une situation analogue. Les bateaux de dernière génération mis au point aux États-Unis coûtent environ 8 320 dollars. Le blocus empêche Cuba de les importer. Les offres européennes s'élevaient à environ 18 350 dollars; le pays n'a pas été en mesure de payer ce prix.

Depuis quelques années, une équipe cubaine de baseball participe à la Série des Caraïbes en tant qu'invitée. La Fédération cubaine de ce sport a exprimé sa volonté de devenir un membre permanent jouissant de tous les droits et tenu de toutes les obligations. Malheureusement, ce souhait a été entravé par le refus du Gouvernement des États-Unis. Ceci a été confirmé par le Président de la Confédération de baseball professionnel des Caraïbes Juan Francisco Puello qui, au cours de la dernière édition du tournoi en février 2017, a déclaré que la participation future des équipes cubaines à la Série dépendrait de la décision du Gouvernement des États-Unis.

Au cours de cette même édition, trois athlètes cubains ont été sélectionnés pour leur performance remarquable au sein de l'équipe « Todos Estrellas » de la Série des Caraïbes. Les restrictions imposées par le blocus ont empêché les athlètes cubains de recevoir leur prix en espèces.

Le Gouvernement révolutionnaire cubain a eu pour priorité la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel de la nation, ainsi que la promotion de sa connaissance et de sa diffusion, qui sont des éléments essentiels pour réaliser la justice sociale et le plein développement de la société. L'État cubain a alloué des ressources considérables au développement et à la diffusion de la culture cubaine.

L'imposition du blocus à Cuba par les États-Unis a nui aux échanges bilatéraux dans le domaine de la culture. Au cours de la seule période considérée dans le présent document, les pertes subies par le secteur de la culture cubaine sont estimées à au moins 35 314 000 dollars, soit une augmentation de 16 % par rapport à la période précédente.

Le blocus empêche la promotion, la diffusion et la commercialisation adéquates des talents artistiques cubains, réduit à une valeur minimale les prix de vente des produits et services culturels et limite les possibilités pour le public international d'apprécier la musique cubaine, en raison du contrôle exercé par les grandes multinationales d'art et de musique, pour la plupart américaines.

Dans le cas de la musique, les prestations en direct de musiciens cubains aux États-Unis doivent avoir lieu dans le cadre d'un échange culturel, sans contrat commercial entre les parties. Les entreprises cubaines, qui ne peuvent présenter ces groupes sur d'autres marchés pendant les périodes d'échange avec les États-Unis, ne réalisent pas de bénéfices économiques.

En ce qui concerne la commercialisation et la promotion des arts plastiques, les dispositions du Département du trésor des États-Unis ont continué d'être appliquées, bien que l'amendement Berman permette l'acquisition légale d'art cubain.

On trouvera ci-après des exemples d'incidences négatives dans le domaine de la culture au cours de la période à l'examen :

- Dans le domaine de la musique, 46 échanges culturels ont été réalisés aux États-Unis, avec la participation de 308 musiciens. Si leurs performances avaient fait l'objet de contrats économiques, 673 300 dollars, au bas mot, seraient entrés dans le pays.
- Sans les restrictions imposées par le blocus, on estime que les groupes cubains pourraient rapporter plus de 3 milliards de dollars par an, compte tenu de leur qualité et du goût du marché pour la musique cubaine. Ce calcul est basé sur le fait que certains des principaux groupes latino-américains aux États-Unis ont présenté de la musique cubaine lors de concerts, qui ont rapporté 100 000 dollars en moyenne. Si plus de dix des principaux groupes cubains aux États-Unis pouvaient se produire dans le pays, en organisant seulement trois concerts par an, ce chiffre serait plus élevé.
- Au cours de cette période, en raison de l'application du blocus, la société EGREM n'a pas été en mesure d'établir des contrats avec ses homologues *Blue Night Entertainment*, *Magnus Media*, *My Latin Thing* et *Los Canarios Music* pour des performances aux États-Unis des groupes *Buena Fe*, *Leoni Torres*, *Salsa Mambo y Cha Cha Chá* et *el Septeto Santiaguero*. L'EGREM n'a donc pas eu la possibilité de percevoir 500 000 dollars.

En ce qui concerne les droits d'auteur musicaux entre Cuba et les États-Unis, il est toujours impossible de conclure des contrats de représentation réciproque entre les deux pays. Le respect des droits d'auteur et le paiement de redevances à ce titre sont reconnus par la législation de la majorité des pays du monde. Leurs principes sont énoncés dans les conventions internationales auxquelles Cuba et les États-Unis sont parties. Parmi les incidences négatives du blocus dans ce domaine, on peut citer les exemples suivants :

L'Association cubaine des droits d'auteur musicaux n'a pas été en mesure d'élaborer un contrat de représentation réciproque avec la Société américaine des compositeurs, auteurs et éditeurs, en dépit du fait que les deux institutions soient parvenues à un consensus et à une entente.

- Trois membres de l'Association cubaine des droits d'auteur musicaux n'ont pas été en mesure d'achever une formation en ligne sur le droit d'auteur et la gestion collective, élaborée par la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs. Avant la fin de la formation, les Cubains inscrits ont reçu une communication de la Confédération les informant que le cours leur serait fermé, Cuba étant un pays visé par des sanctions du Gouvernement des États-Unis. Cette notification apparaît clairement sur le site Web : <https://www.futurelearn.com/blocked-territories>.

Le Fonds cubain pour les biens culturels accueille un vaste cercle d'artistes, artisans et designers. Près de 8 000 créateurs commercialisent leurs œuvres par l'intermédiaire de cette entreprise, que ce soit sur commande, grâce à son réseau de magasins et de galeries d'art ou aux événements qu'elle organise tels que les foires artisanales et expositions d'arts plastiques. La valeur des exportations réalisées par cette institution entre avril 2016 et mars 2017 s'est élevée à 1 942 200 dollars. Aucune n'a pu être effectuée sur le marché américain.

Compte tenu du potentiel des artistes cubains, de la qualité esthétique de leurs œuvres et du marché naturel que représentent les États-Unis pour la consommation de produits liés aux arts plastiques et appliqués, le Fonds considère que sans les obstacles imposés par le blocus, les exportations vers ce marché pourraient atteindre au moins de 12 milliards de dollars par an. Ce calcul est basé sur la valeur des exportations réalisées par le Mexique et la République dominicaine en 2016, avec des produits de qualité analogue et avec pratiquement la même capacité de production que celle de Cuba.

Le développement de l'industrie cinématographique à Cuba est lourdement entravé par les conditions imposées par le blocus. On trouvera ci-après quelques exemples :

- Le secteur de l'art et de l'industrie cinématographique signale qu'en raison du blocus, il est impossible d'avoir accès aux technologies mises au point par la prestigieuse société américaine Dolby, qui produit des technologies audio pour le cinéma. Les productions cinématographiques au niveau mondial sont tenues d'utiliser cette technologie, sans laquelle l'insertion sur le marché international est pratiquement impossible. Pour acquérir les licences nécessaires, Cuba est donc obligée de s'associer inutilement à des producteurs étrangers, à qui elle doit céder une part du marché potentiel cubain.
- Les écoles d'animation n'ont pas accès aux licences des logiciels nécessaires à leurs processus de production. Comme dans le cas précédent, la seule alternative possible est de s'associer à des producteurs étrangers, ce qui suppose de partager les recettes générées par leurs productions.

2.3. Droit au développement

Malgré des échanges avec des délégations d'entrepreneurs et de scientifiques américains et la réalisation de certains projets de collaboration, le secteur de la biotechnologie à Cuba continue d'être touché par le blocus des États-Unis.

Ce secteur a démontré sa capacité à développer des produits, médicaments, équipements et services innovants de haute technologie en vue d'améliorer la santé de la population cubaine et de produire des biens et services exportables et des technologies de pointe pour la production alimentaire. En raison du blocus, les citoyens américains ne peuvent bénéficier directement des produits biotechnologiques et pharmaceutiques mis au point à Cuba sans enfreindre les lois de leurs pays.

Le préjudice économique causé par cette politique s'élève au total à 322 993 600 dollars pour la période considérée dans le présent document. On trouvera ci-après quelques exemples concrets des préjudices subis :

- *Laboratorios MedSol* est l'entreprise qui fournit la plus grande quantité de médicaments génériques essentiels à Cuba, en particulier sous la forme pharmaceutique de comprimés. Elle a besoin pour cela de s'approvisionner notamment en emballages en polychlorure de vinyle⁵. En passant par un intermédiaire, elle a passé une commande d'emballages à la société *Klöckner Pentaplast*. Cette entreprise d'origine allemande a signalé à l'intermédiaire que, compte tenu du fait qu'elle serait inscrite sur le marché boursier des États-Unis à partir de 2017, elle avait reçu pour instruction de ne procéder à aucune opération directe ou indirecte avec Cuba.

⁵ Le polychlorure de vinyle (PVC) est le dérivé le plus polyvalent du plastique, largement utilisé dans l'industrie en raison de son caractère ductile et tenace, de sa stabilité dimensionnelle et de sa résistance. Il est, par ailleurs, recyclable par plusieurs méthodes.

- Le Centre de produits naturels, qui fait partie du Centre national de recherche scientifique, n'a pas pu acquérir les pièces de rechange nécessaires pour deux chromatographes de la marque Agilent, puisque les entreprises américaines qui les exportent ne vendent pas à Cuba du fait du blocus. Ces appareils sont essentiels au contrôle de la qualité des produits qui font l'objet de recherches et sont mis au point dans le département de chimie pharmaceutique du Centre. Faute de pouvoir utiliser ces deux chromatographes, il a fallu surexploiter le reste du matériel du laboratoire, ce qui a entraîné des pertes de 6 millions dollars.
- Le Centre de génie génétique et de biotechnologie a rencontré des difficultés pour acquérir les produits et composants nécessaires à l'industrie : environ 20 fournisseurs, y compris des fabricants reconnus comme Agilent, Bio-Rad, Abcam et PanReac, ont refusé d'approvisionner les intermédiaires en apprenant que Cuba était le destinataire de l'opération commerciale, ce qui a entraîné une perte de plus de 368 000 dollars.
- Parmi les produits que le Centre n'a pu obtenir à cause du blocus figurait une pompe auxiliaire de fabrication américaine commandée à la société allemande Sartorius. De cette pièce dépend le fonctionnement de trois autres équipements de production, qui sont actuellement à l'arrêt, ce qui nuit à la production de ce Centre important, occasionnant une perte de 326 000 dollars.
- L'entreprise *Ingenieros Especializados* comporte une division chargée de l'étalonnage du matériel utilisé dans l'industrie, qui est essentiel au bon fonctionnement de celle-ci. Ce travail doit actuellement s'effectuer par l'intermédiaire de pays tiers et avec des délais de plus de cinq mois, faute de pouvoir compter sur les services du marché américain. Cette situation génère des pertes s'élevant à 21 784,32 dollars.

L'industrie du tourisme à Cuba a également signalé des dommages considérables causés par le blocus. Au cours de la période considérée, le préjudice subi s'est élevé à 1 701 960 000 dollars.

D'après les données publiées par l'Organisation du tourisme des Caraïbes, on estime que la région a enregistré une hausse de 4,2 % du nombre de visiteurs par rapport à 2015, les ressortissants des États-Unis représentant près de 50 % de ce chiffre, soit 14,6 millions d'Américains qui ont choisi de passer leurs vacances dans la région, avec une dépense moyenne d'environ 1 000 dollars. Des études montrent qu'en moyenne, sans la réglementation imposée par le Gouvernement des États-Unis, 1,5 millions d'Américains qui choisissent les Caraïbes comme destination touristique auraient pu se rendre à Cuba.

En conséquence, l'industrie touristique cubaine aurait pu percevoir 1 500 000 000 dollars, si l'on tient compte du nombre potentiel de touristes américains et des dépenses moyennes par séjour susmentionnées.

Aux États-Unis, il y a environ 73 millions de personnes qui pratiquent des activités nautiques chaque année et 17,7 millions d'embarcations de différents tonnages. La plupart de ces embarcations naviguent très près des côtes cubaines, lorsqu'elles se rendent dans la région des Caraïbes. Toutefois, le blocus leur interdit l'accès aux installations existantes dans les ports cubains. Cuba est un lieu attrayant pour les bateaux de plaisance et le tourisme nautique en général, étant donné les caractéristiques et la situation géographique de l'île.

Le Groupe d'entreprises Nautica y Marinas, Marlin, dispose actuellement de quelque 700 postes d'amarrage qui, s'ils étaient exploités à 75 % de leur capacité, pourraient accueillir chaque année 191 600 bateaux par jour. Avec un séjour moyen de sept jours, 27 400 navires pourraient être accueillis en une année; l'accostage à

lui seul engendrerait des recettes d'environ 6,2 millions de dollars. Si l'on ajoute la vente d'eau, d'électricité et de carburant, la fourniture de services de réparation, de sécurité et de commissariat et l'exploitation des boutiques, les recettes pourraient s'élever à environ 15 millions de dollars.

Dans le secteur des communications et de l'informatique, y compris les télécommunications, le préjudice enregistré pendant la période considérée se chiffre à 68 922 110 dollars, soit 9 713 000 de plus que l'année précédente à la même période.

Le rétablissement des relations entre Cuba et les États-Unis a abouti à la conclusion d'accords établissant des interconnexions directes avec quatre entreprises américaines dans le secteur des télécommunications. Toutefois, il n'a pas été possible de consolider les liens avec celles qui permettent de jouer un rôle important dans les services de télécommunications internationaux, puisque les risques financiers et commerciaux créés par le blocus subsistent. Les principaux effets négatifs dans ce secteur sont les suivants :

- L'impossibilité d'établir des relations bancaires directes entre les institutions financières cubaines et américaines.
- L'impossibilité d'accéder au marché américain pour acquérir le matériel technologique nécessaire. Cuba doit donc se tourner vers des marchés plus lointains tels que l'Asie, ce qui suppose une augmentation des coûts de fret.
- L'impossibilité d'accéder aux marques et équipements haut de gamme qui dominent le marché de l'infocommunication et sont brevetés ou distribués par des entreprises américaines, tels que les téléphones fixes et mobiles, les antennes et les systèmes informatiques, entre autres, même en passant par des filiales dans des pays tiers.
- Des risques d'amendes élevées pour les entreprises de production et de négoce qui fonctionnent avec plus de 10 % de technologies américaines.

Ces trois dernières années, Cuba a connu une situation très tendue en raison d'une sécheresse prolongée. À la fin du mois de février 2017, 71 % du territoire national étaient touchés par la sécheresse météorologique, classée comme modérée ou extrême sur 33 % de cette zone. On estime que 694 000 personnes ont été touchées partiellement et 58 700 autres pleinement touchées. Selon des spécialistes du climat, la tendance ne s'inversera pas à court terme; le Gouvernement cubain a donc pris des mesures en faveur d'une utilisation rationnelle de l'eau.

Cette situation est exacerbée par l'application du blocus par les États-Unis, qui entrave le développement des infrastructures cubaines d'approvisionnement en eau et a entraîné des pertes de l'ordre de 2 358 817 dollars dans ce secteur.

Le programme de réhabilitation des réseaux et conduits qui approvisionnent les principales villes du pays en eau potable ne peut bénéficier des technologies de pointe qui existent sur le marché américain. Le prix de l'importation de matériel, qui doit se faire depuis des pays tiers, augmente donc considérablement. L'entreprise importatrice Cubahidráulica estime que sans le blocus, elle pourrait importer des États-Unis les 152 conteneurs de matériel hydraulique actuellement importés du reste du monde. Lorsqu'ils sont transportés depuis l'Europe, le coût de ces conteneurs s'élève à 307 390 dollars environ, mais il ne serait que de 136 093 dollars depuis les États-Unis : le pays a donc dû dépenser 171 297 dollars supplémentaires au titre de cette importation.

L'évolution du bouquet énergétique et la réalisation de progrès dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelables constituent un objectif prioritaire de l'État cubain. Le plan national de développement économique et social jusqu'en

2030 fixe l'objectif d'élever à 24 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, contre à peine plus de 4 % actuellement. Toutefois, le secteur cubain de l'énergie et des mines est l'un des plus touchés par l'application du blocus économique, commercial et financier : au cours de la période considérée dans le présent rapport, il a subi des pertes de 122 584 708 dollars, soit une augmentation de 16 232 147 dollars par rapport à l'année précédente.

Quelques exemples sont présentés ci-après :

- L'entreprise *Comandante Ernesto "Che" Guevara* n'a pas pu exporter les quelque 3 500 tonnes de sulfure de nickel qu'elle a produites entre avril et décembre 2016, en raison des difficultés à trouver un établissement bancaire prêt à établir une lettre de crédit à l'étranger depuis l'application extraterritoriale du blocus par les États-Unis. L'économie cubaine n'a donc pas pu percevoir 23 600 000 dollars.
- La coentreprise *Moa Nickel* n'a pas le droit d'importer depuis les États-Unis le soufre nécessaire à la production de nickel du pays; pour obtenir la quantité requise, elle doit donc importer ce produit depuis le Moyen-Orient, ce qui augmente le prix du transport d'environ 25 %. L'économie cubaine a ainsi dû déboursier près d'un million de dollars.
- Le groupe d'entreprises *Energoinport* a dû verser un montant supplémentaire de 4 036 967 dollars pour assurer la réparation de la centrale thermique de Matanzas prévue pour 2016. En décembre 2015, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a octroyé à l'entreprise *General Electric* et ses succursales la licence CU-2015-321998-1, qui les autorisait à mener toutes les opérations nécessaires au fonctionnement de la centrale thermique. Toutefois, *General Electric* a refusé de fournir le service requis parce que rien ne lui garantissait que ses opérations à Cuba ne lui vaudraient pas une amende du Bureau. Une autre société a donc été chargée de fournir les pièces de rechange et les services de réparation, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses d'entretien.

Le développement global des branches de l'industrie qui contribuent à la promotion des secteurs stratégiques figurant dans le plan national de développement économique et social jusqu'en 2030 constitue une priorité pour Cuba. Ces secteurs sont eux aussi touchés par l'application du blocus économique, commercial et financier par les États-Unis. Au cours de la période considérée, l'industrie cubaine a subi des pertes financières de l'ordre de 59 225 936 dollars.

La société cubaine *Quimimpex*, qui se consacre à l'importation de produits pour le développement de l'industrie chimique à Cuba, s'est de nouveau trouvée dans l'impossibilité d'acheter sur le marché américain les produits de base, les pièces de rechange et le matériel nécessaires. Les entreprises contactées ont indiqué que les lois imposées par le Gouvernement des États-Unis à Cuba étaient toujours en vigueur. Le coût de l'importation de produits, transportés depuis des pays tiers, avait donc augmenté de 20 %.

Pour l'acquisition de chlore liquide à 98 %, la société a dû payer un surcoût de plus de 111 dollars par tonne. Le prestataire contacté par Cuba a subi des pressions considérables de la part du Bureau du contrôle des avoirs étrangers lorsque celui-ci a appris que la destination était l'île. Il a donc fallu faire passer le produit par un pays tiers : au lieu de parvenir directement de la Colombie à Cuba, il a suivi le trajet Colombie-Panama-La Havane. Il n'a pas été possible d'acquérir le matériel et les pièces de rechange pour la réparation des équipements des marques *Burton Corblin* et *Garo*, en raison de la présence d'actionnaires américains parmi les fournisseurs. Cette situation a mis la production nationale de chlore en grand danger.

La société de distribution BK-Import-Export, chargée d'assurer l'intégralité de la production et des projets des entreprises de l'industrie métallurgique et mécanique, n'a pas été en mesure d'importer des États-Unis les éléments nécessaires à son fonctionnement; elle a donc dû dépenser environ 5 024 643 dollars supplémentaires au titre du fret en les important de Chine. Avec ce montant inutilement dépensé, l'industrie cubaine aurait pu acquérir l'un des équipements suivants :

- 2 563 moteurs électriques (puissance de 0,12 Kw à 28 Kw)
- 13 928 chauffe-eau solaires de 90 litres LPC47 en kit
- 412 machines à souder CO2
- 138 compresseurs d'air
- 146 variateurs de vitesse à courant alternatif

Pour la même raison, le groupe d'entreprises de l'industrie métallurgique et mécanique a subi des pertes de l'ordre de 50 173 625 dollars, ce qui équivaut à 10 % de l'ensemble de ses opérations. En l'absence de ces coûts, il lui aurait été possible d'acquérir l'un des éléments suivants :

- 19 505 tonnes de bobines d'acier galvanisé pour les toits des maisons, des boutiques et des centres industriels;
- 1 225 tonnes de tubes et de plaques pour la fabrication et la réparation de mobilier clinique;
- 3 193 tonnes de divers métaux pour la fabrication de machines et de systèmes d'irrigation;
- 3 171 tonnes de produits laminés divers destinés à la réparation et la fabrication de remorques pour le transport de la canne à sucre;
- 10 nécessaires en pièces détachées pour la fabrication de moissonneuses de canne à sucre;
- 2 130 tonnes de barres d'acier et ressorts destinés à la fabrication et la réparation des cylindres hydrauliques pour les équipements servant à la récolte de la canne à sucre;
- 878 tonnes de plaques d'acier pour la production de matériel agricole;
- 1 820 chauffe-eau solaires pour les hôpitaux, les hôtels et les centres de production;
- 20 presses pour l'emballage papier et carton;
- 173 ascenseurs à divers usages dans des hôpitaux, hôtels et bâtiments résidentiels.

Outre les équipements essentiels qu'il n'a pas été possible d'importer, les pertes totales subies par l'industrie cubaine en raison du blocus sont équivalentes à l'investissement qui serait nécessaire à la création d'une nouvelle ligne de production de panneaux solaires photovoltaïques, d'une puissance de 50 MW, par l'entreprise industrielle électronique *Ernesto 'Che' Guevara* basée à Pinar del Rio.

Dans le secteur de la construction, les pertes ont été de 12 406 700 dollars. La raison principale de ces pertes a trait à l'impossibilité d'avoir accès à des technologies de construction plus efficaces, lesquelles sont disponibles sur le marché américain ou sont produites par des filiales d'entreprises basées dans ce pays. Par conséquent, les entreprises cubaines comme *Imeco*, *Construimport* et le groupe *Unión de Empresas Constructoras Caribe* ont dû importer les produits

nécessaires depuis des marchés plus éloignés, tels que ceux d'Asie et d'Europe, ce qui a entraîné une augmentation des coûts d'importation pour des raisons de fret et d'assurance.

Au cours de la période considérée, le secteur des transports a subi des pertes de l'ordre de 122 397 000 dollars en raison de l'application du blocus. Ces pertes ont eu un impact négatif sur toutes les entités du secteur, les deux plus touchées étant la société *Empresa Cubana de Aeropuertos y Servicios Aeronáuticos* et la compagnie *Cubana de Aviación*. Ces deux entreprises ont enregistré des pertes de 49 113 000 et 21 617 000 dollars, respectivement.

III. Incidences sur le secteur extérieur de l'économie cubaine

3.1. Commerce extérieur et investissements étrangers

Au cours de la période considérée, le total des pertes subies par le commerce extérieur cubain en raison du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis est estimé à 3 524 993 996,32 dollars. Comme les années précédentes, l'indicateur ayant enregistré le plus de pertes (83,6 % du total pour la période) est le revenu non perçu pour les exportations de biens et de services. Au cours de cette période, le coût du financement au titre du « risque-pays » a augmenté de 42 %.

On trouvera ci-après des exemples de la façon dont le blocus affecte le développement de l'économie cubaine :

Le Centre de génie génétique et de biotechnologie a élaboré un produit nommé Heberprot-P, qui est un médicament novateur et unique permettant de traiter l'ulcère du pied diabétique. Ce traitement a déjà profité à plus de 230 000 patients du monde entier et il s'est vu attribuer 21 autorisations sanitaires et plus de 30 brevets.

D'après les statistiques disponibles, la prévalence du diabète aux États-Unis est de 9,3 %⁶, ce qui représente 29,2 millions de personnes. Selon des sources américaines, 3,5 %⁷ de celles-ci souffrent d'ulcères du pied diabétique, soit 1 million de personnes touchées chaque année, dont 204 296 pourraient développer une forme complexe de la pathologie.

Si elle pouvait exporter le Heberprot-P pour soigner 5 % des Américains qui développent une forme complexe d'ulcère du pied diabétique chaque année, l'industrie biotechnologique cubaine encaisserait plus de 122 millions de dollars par an. Cela contribuerait en outre à réduire le nombre élevé d'amputations réalisées chaque année aux États-Unis sur des patients diabétiques, qui est de 70 000⁸.

Le Centre de génie génétique et de biotechnologie a lancé sur le marché la molécule immunogène Gavac, qui constitue un nouveau moyen de contrôler les tiques; elle cible diverses espèces du genre *Rhipicephalus*.

Une étude a été réalisée dans l'État de Tamaulipas (Mexique), frontalier du territoire des États-Unis, dans lequel ces acariens sont endémiques. Elle a démontré que le Gavac était efficace à 99 %. En 2012, le vaccin a été évalué par le laboratoire du centre de recherche sur les tiques du Service de recherche en agriculture du Département de l'agriculture, qui a conclu que le Gavac était efficace à 99,9 % pour le contrôle des tiques.

⁶ *US National Diabetes Statistics Report*, 2014.

⁷ *Wound Healing Society*, « *Advances in wound care offer hope to millions of Americans* » Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.prnewswire.co.uk/news-releases/advances-in-wound-care-offer-hope-to-millions-of-americans-156809545.html.

⁸ *US National Diabetes Statistics Report*, 2014.

Les États-Unis importent environ 1 million de têtes de bétail chaque année de ce territoire mexicain. En utilisant le Gavac, un vaccin totalement écologique, on pourrait réduire les risques de contamination des deux côtés de la frontière, ainsi que la prévalence des maladies transmises par les tiques. Sans le blocus, Cuba pourrait fournir ce produit aux États-Unis ainsi qu'aux territoires producteurs de bétail du Texas et de Californie, ce qui lui rapporterait 2 250 000 dollars et profiterait à un secteur où les dommages causés par les tiques se chiffrent à près de 100 millions de dollars par an⁹.

- Selon le Centre d'histothérapie placentaire, les citoyens américains ont peu de chances d'accéder aux produits cubains comme la Melagenina Plus¹⁰, la Coriodermina et la lotion activant la croissance capillaire, qui permettent de traiter le vitiligo, le psoriasis et l'alopécie. Aux États-Unis, la prévalence des deux premières maladies est de 1,0 %¹¹ et 3,15 %¹², respectivement, et l'alopécie est à l'origine de 2,4 millions de visites chez le médecin chaque année. L'augmentation du nombre de patients dans ce centre représenterait un accroissement important de ses revenus liés aux consultations médicales et à la vente de médicaments et cosmétiques.
- Le Centre d'immunologie moléculaire a mis au point un vaccin, Cimavax-EGF, qui, durant son développement clinique, a fait preuve de son effet positif sur le traitement du cancer du poumon « non à petites cellules » de stade avancé, ainsi que de son caractère sûr et de sa tolérance.

Selon l'Institut national du cancer des États-Unis, on estime qu'en 2016, 224 390 patients étaient atteints du cancer du poumon, dont 90 % au moins souhaitent accéder au traitement, tant ce vaccin était prometteur. Avec une pénétration du marché de seulement 2,6 %¹³ lors de la phase initiale, Cuba percevrait 155 millions de dollars.

L'étude de l'Institut a en outre confirmé qu'aux États-Unis le coût annuel par patient atteint du cancer était de 70 à 150 000 dollars. Cependant, les spécialistes du Centre ont évalué le coût de ce produit à environ 50 000 dollars, ce qui correspond à une estimation prudente¹⁴.

Le vaccin Cimavax-EGF est breveté aux États-Unis depuis 2014. Les essais cliniques n'ont été autorisés dans ce pays qu'à la fin de l'année 2016. Sans le blocus, les essais cliniques auraient progressé et le traitement aurait pu être commercialisé bien plus tôt sur ce marché, améliorant ainsi la qualité de vie de nombreux Américains qui souffrent de cette grave maladie.

Le nombre de conteneurs exploités par la société *Mediterranean Shipping Company* qui peuvent être utilisés pour l'exportation et l'importation de marchandises à destination et en provenance de Cuba a été limité de façon discriminatoire par la règle commerciale BR259. En février 2017, le département juridique du bureau central de cette compagnie a approuvé l'interdiction de

⁹ Robert Miller et al., « *Exploring the use of an anti-tick vaccine as a tool for the integrated eradication of the cattle fever tick, rhipicephalus (boophilus) annulatus* ». *Vaccine*, vol. 30 (2012), p. 5 682 à 5 687.

¹⁰ Ce médicament est protégé par un brevet aux États-Unis.

¹¹ A. B. Lerner, J.J. Nordlund : « *Vitiligo: What is it? Is it important?* », *Journal of the American Medical Association*, vol. 239 (1978), pp. 1 183 à 1 187.

¹² Chandran, Vinod; Raychaudhuria, Siba P., « *Geoepidemiology and environmental factors of psoriasis and psoriatic arthritis* », *Journal of Autoimmunity*, vol.34 (2010), pp. J314 à J321.

¹³ « *Racotumomab, Nimotuzumab o Docetaxel para el tratamiento de cancer de pulmon de celulas no pequeñas avanzado* », disponible en espagnol à l'adresse suivante : <http://registroclinico.sld.cu/ensayos/RPEEC00000179-Sp>.

¹⁴ « Ryan Million, *Drug Pricing: Oncology in the United States* », Trinity Partners.

l'utilisation d'un certain nombre de conteneurs utilisés par la société américaine ou ses filiales. À cette fin, la société a établi la liste des seuls conteneurs autorisés dans le cadre d'une activité commerciale avec l'île, limitation qui a une incidence directe sur le temps que prennent l'exportation et l'importation de produits à destination et en provenance de Cuba.

La société *Comercializadora Servicios Médicos Cubanos* propose différents types de services universitaires et de soins aux étrangers sur le territoire national. Depuis la reprise des relations bilatérales avec les États-Unis, on a constaté une augmentation du nombre de visiteurs concernés par les 12 catégories de licence. Toutefois, les restrictions imposées à la liberté de circulation demeurent; elles touchent directement les citoyens américains qui souhaitent étudier ou recevoir des soins médicaux à Cuba. Au cours de la période considérée, les pertes économiques subies par le secteur à cet égard sont estimées à 35 120 000 dollars.

Entre avril 2016 et mars 2017, l'agriculture cubaine a enregistré des pertes de l'ordre de 228 680 000 dollars en raison de l'impossibilité d'exporter ses biens et services vers le marché américain. Ces millions de dollars auraient pu servir à développer ce secteur important à Cuba. Plusieurs exemples sont présentés ci-après :

- L'entreprise *Cítricos Caribe*, qui appartient au groupe d'entreprises *Agrícola*, a mis au point une variété d'ananas qui jouit d'une haute réputation internationale et dont la qualité a été récompensée par l'obtention de prix lors de foires internationales prestigieuses. Les États-Unis sont le principal consommateur d'ananas au niveau mondial. Selon des études réalisées à Cuba, environ 125,1 tonnes de ce fruit pourraient être exportées chaque année vers les États-Unis, ce qui représenterait un revenu estimatif de 81 940 dollars pour l'île.
- Le tabac dit « premium » produit à Cuba jouit d'un grand prestige et d'une forte demande au niveau international. C'est pourquoi, dans les pays auxquels elle a accès, Cuba détient une part de marché supérieure à 70 % en termes de quantité et à 80 % en termes de valeur. Le marché nord-américain pour le tabac premium est estimé à 250 millions d'unités par an. Le blocus empêche la vente de tabac cubain sur cet important marché. On estime que si ces restrictions étaient levées, Cuba pourrait vendre près de 50 millions d'unités les premières années, ce qui, à 2,35 dollars l'unité, lui rapporterait 117 500 000 dollars environ.

3.2. Secteur financier

En mars 2016, Barack Obama, alors Président des États-Unis, a autorisé l'utilisation du dollar des États-Unis dans le cadre des opérations commerciales entre Cuba et le monde extérieur. Il donné aux institutions bancaires américaines l'autorisation, entre autres, d'établir des bureaux sur l'île et d'y ouvrir et gérer des comptes pour des citoyens cubains. Au moment de l'établissement du présent rapport, ces mesures n'avaient pas été effectivement mises en œuvre.

Plus d'un an après l'annonce de cette décision, les actifs financiers du système bancaire cubain à l'étranger demeurent la cible d'une traque directe. Il n'a pas été possible de normaliser les relations bancaires avec les entités américaines. Il est toujours difficile d'utiliser normalement le dollar des États-Unis lors de transactions commerciales et financières avec Cuba, principalement en raison d'ambiguïtés dans le texte de la réglementation en vigueur et des craintes des banques et entités commerciales, ces transactions étant la cible permanente d'amendes et de sanctions. Les rares transactions en dollars effectuées au cours de la période ont fait l'objet

d'une coordination préalable et d'un suivi complètement inhabituels au regard des pratiques bancaires internationales.

Une seule institution américaine sous licence a effectué des opérations avec Cuba de façon directe. Dans ce contexte, les institutions financières cubaines ne peuvent bénéficier de relations bilatérales, ce qui limite et entrave leur bonne gestion des ressources extérieures lors de leurs relations commerciales avec les États-Unis.

À l'heure actuelle, seules trois banques américaines autorisent l'utilisation de leurs cartes de crédit et de débit à Cuba, bien que cette autorisation ait constitué l'un des premiers amendements au blocus envisagés depuis le 17 décembre 2014.

L'annonce de la mesure autorisant l'utilisation du dollar des États-Unis dans le cadre du commerce international ne suffit pas : les banques de pays tiers ont besoin d'un fondement juridique ou d'une déclaration publique leur garantissant qu'elles ne seront pas sanctionnées pour s'être livrées à des transactions avec des entités bancaires cubaines.

Le caractère extraterritorial du blocus est illustré par la traque financière à l'encontre des banques de pays tiers et par l'imposition de nouvelles amendes à des institutions au motif qu'elles ont enfreint les règles du Gouvernement des États-Unis en ce qui concerne Cuba. Ceci a incité de nombreux établissements bancaires à fermer les comptes cubains et à prendre des mesures qui entravent et complexifient le fonctionnement du système bancaire sur l'île.

Au cours de la période considérée, bien que des opérations commerciales aient été souscrites, il s'est avéré impossible d'accéder à des sources de financement, que ce soit auprès des banques américaines ou en ayant recours à d'autres voies commerciales, comme cela devrait normalement pouvoir se faire dans le cadre du commerce mondial.

Entre avril 2016 et mars 2017, Cuba a enregistré des pertes consécutives à l'application par plus de 100 banques étrangères de la politique de blocus, notamment en raison du caractère extraterritorial de celui-ci. En voici quelques exemples :

- La fermeture des comptes bancaires cubains dans 4 banques, dont 2 en Europe et 2 en Amérique latine.
- L'annulation de clefs RMA dans le cadre de l'utilisation de la messagerie SWIFT pour 14 entités, dont 11 en Europe, 2 en Amérique latine et 1 en Océanie.
- La rétention de fonds dans 5 banques, dont 3 en Europe, 1 en Amérique du Nord et 1 en Asie.
- Le refus de fournir des services bancaires, ainsi que l'ont fait 19 entités, dont 11 en Europe, 3 en Amérique latine, 3 en Asie et 2 en Amérique du Nord.
- Le refus d'émettre ou de notifier des lettres de crédit par 36 institutions, dont 6 en Europe et 30 en Asie.
- L'annulation d'opérations bancaires par 27 entités, dont 15 en Europe, 4 en Amérique latine et 8 en Asie.
- L'annulation d'opérations bancaires et d'accords signés dans 2 banques européennes.

Il est important de noter que, par rapport à la période précédente, 40 banques supplémentaires ont cédé à la politique de harcèlement imposée par le blocus des

États-Unis, ce qui compromet le fonctionnement normal des établissements bancaires cubains.

Plusieurs exemples sont énoncés ci-dessous :

- En mai 2016, le directeur de la banque britannique *The Co-operative Bank* (*Co-op Bank*) a publié une confirmation écrite de la décision de fermer, en novembre 2015, les comptes bancaires appartenant à la Campagne de solidarité avec Cuba au Royaume-Uni. Cette décision était motivée par les risques posés par les sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis.
- Les mesures imposées par le blocus des États-Unis ont empêché la banque espagnole Santander de proposer ses services aux corps diplomatiques cubains en Espagne en interdisant la mise en place de terminaux de points de vente dans les consulats généraux de Cuba dans les villes de Barcelone, Séville et Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette interdiction a eu lieu quelques mois après que les départements du trésor et du commerce des États-Unis ont annoncé qu'ils permettraient à leurs banques de traiter les opérations des banques cubaines.
- En janvier 2017, le Département du trésor des États-Unis a imposé une amende de 955 750 dollars des États-Unis à la banque canadienne Toronto-Dominion, pour avoir enfreint les règles du blocus imposé à l'île. Selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, cette banque, passant par le système financier américain, a effectué des transactions au profit d'une société canadienne possédant une entreprise cubaine; elle a notamment financé des activités commerciales interdite par le blocus.
- En février 2017, la succursale de la banque canadienne *Scotia Bank* en Dominique a refusé que l'ambassade cubaine dans ce pays fasse un dépôt en dollars des Caraïbes orientales sur son compte comme elle le faisait régulièrement jusqu'alors. La banque a fait valoir que conformément aux lois du Bureau, le dépôt ne pouvait être traité car il serait l'objet de sanctions du Gouvernement des États-Unis, cet argent provenant d'un échange effectué en dollars des États-Unis.
- En mars 2017, la banque nicaraguayenne à capital privé *Banco Corporativo* a refusé d'ouvrir un compte au bureau de la compagnie *Cubana de Aviación* dans ce pays. La direction de la banque a expliqué qu'elle n'était pas en mesure d'effectuer cette opération car *Cubana de Aviación* figurait sur la « Liste des nationaux spécifiquement désignés » publiée par le Bureau, qui énumérait les pays, organisations et personnes avec lesquelles elle ne pouvait pas réaliser d'échanges ni de transactions sous peine d'être condamnée à des amendes.
- En mars 2017, l'ambassade de Cuba au Koweït a indiqué que la *National Bank of Kuwait* avait refusé la lettre de crédit d'un contrat avec la société allemande Unicor, que le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe avait approuvé pour Cubahidráulica. La banque avait fait valoir que cet instrument financier ne pouvait être accepté car Cuba faisait l'objet de sanctions internationales.
- La banque belge ING a bloqué un transfert entre l'Université de Gent et le Centre national des sciences agricoles, destiné à importer un véhicule pour le projet VLIR (projet de collaboration du Conseil des universités flamandes), alléguant qu'elle ne pouvait autoriser les transactions directes avec Cuba. La banque financière internationale de Cuba n'a donc pas pu transférer les 37 150 dollars correspondant à l'achat.

- La banque *United Bank of Switzerland* refuse depuis 2015 tous les dépôts effectués par des institutions cubaines correspondant au paiement de l'adhésion de Cuba au Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Réseau de formation en matière d'environnement du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques de la Convention sur la diversité biologique ainsi qu'aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Cette situation a empêché le pays d'honorer en temps voulu ses engagements auprès de ces organismes. Depuis 2016, Cuba ne peut donc plus participer aux projets et/ou activités de coopération technique liées à la sûreté de la gestion des produits chimiques et déchets dangereux au titre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.
- Une banque européenne a refusé de traiter, par l'intermédiaire d'une banque de Cuba, les opérations d'une entreprise cubaine, alléguant que celle-ci figurait sur la « Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés » du Bureau.
- Une banque cubaine a indiqué que le Bureau sanitaire panaméricain n'avait pas pu transférer ses recettes sur son compte bancaire dans un pays tiers, bien qu'il possède une licence générale du Bureau du contrôle des avoirs étrangers autorisant ce type de transactions. Cette mesure atteste du caractère extraterritorial du blocus financier.

L'industrie biopharmaceutique cubaine n'a pas été épargnée par la traque financière causée par le blocus : elle a subi des pertes s'élevant à 20 425 100 dollars. Par exemple, la compagnie exportatrice-importatrice FarmaCuba a eu des difficultés à concrétiser ses négociations avec l'entreprise coréenne Sejong Pharmatech concernant l'importation d'une pompe pour l'enrobage des comprimés. Pour acquérir cette machine d'une grande importance pour l'industrie pharmaceutique, il a fallu réorienter l'opération en passant par une banque intermédiaire européenne, pour un coût supplémentaire de 250 000 dollars, en raison des restrictions imposées par le blocus.

- Le Centre d'immunologie moléculaire a signalé que l'entité malaisienne Inno Biologics lui devait 150 000 dollars car elle n'était pas en mesure de transférer des fonds à Cuba en raison du blocus. L'entreprise a consulté plusieurs banques, notamment Maybank et Public Bank, afin d'ouvrir des comptes qui lui permettraient d'effectuer les transferts à Cuba, sans succès.
- Un problème similaire s'est produit avec Innocimab, la coentreprise du Centre d'immunologie moléculaire à Singapour, dont les factures en souffrance s'élèvent à 1 225 000 dollars. Elle a cherché d'autres moyens de tenir ses engagements, sans succès à cause du blocus.

La compagnie d'assurance *Seguros Internacionales de Cuba* a indiqué qu'au cours de la période à l'examen, elle avait perçu un durcissement du blocus en ce qui concerne l'achat des protections de réassurance pour les portefeuilles d'assurance cubains. On trouvera ci-après quelques exemples :

- La compagnie d'assurance *Seguros Internacionales de Cuba* n'a pas accès à tout l'éventail des capacités de réassurance au niveau mondial, ce qui a une incidence négative sur ses processus de négociation. Ces restrictions ont été aggravées par l'absence d'accès aux institutions financières qui accompagnent le processus de réassurance. Ceci les encaissements et le paiement de la réassurance plus compliqués, situation encore aggravée par l'impossibilité de verser et toucher l'argent en dollars des États-Unis vers et depuis un pays

étranger, bien que le Président des États-Unis Barack Obama ait annoncé la levée de ces restrictions.

- Les compagnies d'assurances cubaines ne peuvent acheter des protections de réassurance à des sociétés américaines. Il serait d'ailleurs absurde de négocier avec ces entreprises même si elles l'acceptaient, puisqu'elles gèleraient ou bloqueraient les fonds au moment du paiement des pertes. Ceci s'applique également aux entreprises de pays tiers dans lesquelles des citoyens américains ont des intérêts; elles ont augmenté ces dernières années avec les regroupements d'entreprises qui se sont produits dans l'économie mondiale, en particulier dans le secteur des assurances et des services financiers.

Le secteur des services juridiques à Cuba n'a pas été épargné par les dommages causés par le blocus : il a enregistré des pertes estimées à 158 416 000 dollars, liées à la variation des taux de change, au recours à des intermédiaires pour le règlement des factures de services à des tiers et à l'impossibilité, dans certains cas, de toucher l'argent, comme on peut le voir l'exemple suivant :

- La société *Consultores Legales y Agentes de Inversiones y Marcas*, qui œuvre dans le domaine de la propriété industrielle, a subi des pertes en raison des variations des taux de change pour les opérations financières et de commerce extérieur, puisqu'elle n'a pas accès au dollar des États-Unis. Sur le total des exportations de services au cours de la période considérée, équivalant à 2 642 404 dollars, des pertes de 106 986 dollars ont été enregistrées au titre des charges financières, dont 95 669 dollars en raison des taux de change et des transferts par Internet devant se faire sur des sites alternatifs pour les clients utilisant des cartes de crédit Visa ou Mastercard, interdites à Cuba par les États-Unis.

IV. Le blocus constitue une violation du droit international : application extraterritoriale

4.1 Incidences sur des sociétés cubaines

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a continué d'être appliqué au cours de la période considérée dans le présent rapport. Cette politique a une forte composante extraterritoriale, comme on peut le voir ci-après :

- La compagnie d'assurance XChanging, qui traite les réclamations et les opérations de paiement et recouvrement de primes pour le marché Lloyds et le marché d'autres compagnies basées à Londres, a cessé de traiter les opérations liées à Cuba. Cette compagnie a entamé des négociations concernant son rachat par une société basée aux États-Unis. Pour poursuivre les opérations avec Cuba, le nouveau propriétaire devra demander une licence du Bureau du contrôle des avoirs étrangers pour faciliter le traitement des transactions commerciales liées aux opérations d'assurance et de réassurance. L'octroi de cette licence n'est pas garanti, et même si le Bureau décidait de l'accorder, son application prendrait plusieurs mois. C'est pourquoi XChanging a signalé l'interruption de toutes les opérations cubaines avec effet immédiat.
- Le 2 juin 2016, il a été signalé que l'entreprise chinoise Huawei avait reçu une citation à comparaître du Département du commerce des États-Unis afin qu'elle donne des informations sur ses exportations et réexportations de technologies américaines à Cuba et à d'autres pays sous sanctions au cours des cinq dernières années. Les enquêtes à ce sujet ont été menées tout au long de l'année 2016, et plus récemment en avril 2017, lorsque le Département du

trésor a décidé d'examiner de façon plus exhaustive les activités commerciales de l'entreprise avec les pays visés par des sanctions américaines, dont Cuba.

- Le 9 septembre 2016, en raison du blocus, la banque néerlandaise Rabobank a annulé les services financiers liés à Cuba de l'entreprise Vereenigde Octrooibureaux, qui est responsable du renouvellement des brevets du groupe d'entreprises cubaines BioCubaFarma. Ce groupe ne pourra donc pas lui verser la somme correspondant à la prolongation des brevets en Europe d'un grand nombre d'inventions relatives à des produits biopharmaceutiques.
- Le 27 septembre 2016, il a été signalé qu'entre juillet et septembre cette année, six banques basées au Pakistan avaient refusé l'ouverture d'une lettre de crédit à Cuba. L'entreprise pakistanaise *Macter International*, spécialisée dans le domaine de la biotechnologie, avait demandé ce document à la société cubaine *Heber Biotec* pour l'achat de 100 000 vaccins contre l'hépatite B; la raison du refus est que Cuba figurait sur la liste des pays soumis à des sanctions du Bureau.
- Le 7 octobre 2016, il a été signalé que la banque suisse UBS avait refusé d'accepter un transfert de 20 000 francs suisses provenant de Cuba, qui correspondait au versement de la contribution annuelle de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire à l'Union interparlementaire basée à Genève.
- Le 31 octobre 2016, la banque belge Fintro, filiale du groupe BNP Paribas-Fortis, a refusé d'effectuer un transfert d'un citoyen belge à un citoyen cubain victime des effets de l'ouragan Matthew. En 2014, BNP Paribas avait été condamnée par le Bureau à une amende de 8 970 millions de dollars pour avoir violé les sanctions contre Cuba, la République islamique d'Iran, le Myanmar et le Soudan.

D'autres branches du groupe ont refusé d'effectuer un transfert de 9 310 dollars, adressé à l'entreprise cubaine Ecotur par un citoyen belge, en raison du blocus. BNP Paribas a également refusé de financer une campagne publicitaire de l'agence de communication belge ECL-TMS, au motif que cette campagne était destinée à Cuba et que la banque ne pouvait effectuer aucun type d'opération en rapport avec l'île, celle-ci étant visée par des sanctions du Bureau.

- Le 23 décembre 2016, la filiale malaisienne de la compagnie japonaise *Tokio Marine Insurance* a refusé de renouveler le contrat d'assurance des véhicules de la mission diplomatique cubaine en Malaisie, Cuba étant un pays visé par des sanctions américaines.
- Le 10 avril 2017, la filiale canadienne de la société américaine Expedia a interrompu les négociations visant à créer un accord avec l'agence de voyages Hola Sun, qui représente l'entreprise Havanatur au Canada, pour la vente de billets de voyages à Cuba. Expedia a allégué que l'ajout de Hola Sun à la Liste des nationaux spécifiquement désignés du Bureau, empêchait l'application de l'accord.

4.2. Incidences négatives sur la coopération internationale

- L'Unité centrale de collaboration médicale de Cuba a signalé qu'au cours de la période considérée, elle avait rencontré des problèmes avec des banques à Djibouti et en Ouganda en ce qui concerne le transfert des sommes correspondant aux services médicaux fournis par l'île à ces pays. Ces banques en Afrique ont des banques correspondantes aux États-Unis; elles ont donc fait valoir qu'en raison des règles du blocus, il était fort possible que ces montants soient bloqués avant d'atteindre leur destination.

- Le 19 décembre 2016, une succursale de la Banque royale du Canada aux Bahamas a refusé de traiter un transfert effectué par quatre membres du personnel médical cubain dans ce pays à un compte à la Scotia Bank (également aux Bahamas), en raison des restrictions imposées par le blocus des États-Unis contre Cuba.
- En mars 2017, l’ambassade de Cuba en Italie a indiqué que l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture avait rencontré des difficultés pour acheter des ordinateurs destinés à un projet de sécurité alimentaire nécessitant l’utilisation des technologies de Google Earth, pour la seule raison que cet achat était lié à Cuba et avait l’île pour destination finale.
- Le 15 mars 2017, il a été signalé que la succursale de la banque canadienne Scotia Bank à Antigua-et-Barbuda avait refusé aux collaborateurs cubains dans ce pays la possibilité de bénéficier des services de change entre la monnaie locale et le dollar, et d’utiliser ses cartes de débit pour retirer de l’argent à Cuba. Dans le même temps, l’institution bancaire a refusé d’ouvrir des comptes personnels et de délivrer des cartes de débit aux attachés de l’ambassade de Cuba, alléguant que l’île était un pays visé par des sanctions et que les opérations devaient passer par les banques des États-Unis.

4.3. Autres incidences extraterritoriales

- Le 11 juillet 2016, la banque américaine Citi Bank a annulé le transfert d’Havanatur correspondant au paiement des services de la compagnie aérienne colombienne Avianca, et la banque espagnole Santander a annulé les transferts à la société cubaine Puro Tabaco, distributeur exclusif de la société Habanos pour l’Argentine, l’Uruguay et le Chili. Les deux banques ont avancé comme prétexte les sanctions du Bureau.
- La société américaine PayPal a bloqué le paiement d’une citoyenne américaine parce que le mot « Cuba » figurait dans le message d’accompagnement; ce transfert pouvait donc constituer une violation de la réglementation du Bureau. L’entreprise a en outre gelé le compte d’un client qui avait viré de l’argent à un ami pour du tabac cubain acheté au Mexique, au motif que cela constituait une promotion des transactions de biens interdits par le Gouvernement des États-Unis.

Cette même société a annulé les versements effectués par plus de 100 clients qui tentaient d’acheter un billet pour la sortie du documentaire *Havana Moon-The Rolling Stones Live in Cuba* dans les cinémas européens, au motif que la description de la transaction comprenait les mots « Havana » ou « Cuba », ce qui constitue une violation de la réglementation du Bureau.

- Le 2 septembre 2016, la banque britannique *Standard Chartered Bank* a clôturé un compte en dollars des États-Unis appartenant à l’ambassadeur de la Gambie à Cuba, ce pays étant sanctionné par la législation américaine.
- Le 7 septembre 2016, la société néerlandaise de paiement en ligne PayU a définitivement cessé ses opérations avec tous ses clients ayant des liens avec Cuba, citant la réglementation du Bureau comme motif de sa décision. Par la suite, la société a refusé à l’agence *Havanatur Argentina* ses services de passerelle de paiement en raison des règlements du Bureau et de la pression constante subie à cause de ses relations avec Cuba.
- Le 12 septembre 2016, les banques *Commerzbank* et *Unicredit Banca Di Roma* ont refusé de recevoir deux versements provenant d’un compte du Ministère du tourisme à la *Banco Financiero Internacional*, destinés aux entreprises *Kekoa Publishing* en Italie et *Air Berlin* en Allemagne, au motif que cette

opération provenait de Cuba. Ces transactions étaient effectuées en euros et étaient liées à la promotion du tourisme cubain dans ces pays.

- Le 6 octobre 2016, la *National Commercial Bank* de Jamaïque a annulé les virements à Cuba de la société jamaïcaine *Caribbean Cable* et de la représentation d'Aerogaviota à Kingston, sur une décision de la banque intermédiaire au Canada.
- La société européenne Eurosports a annulé son accord avec la société canadienne Brandworks sur la transmission de la campagne de publicité « *Auténtica Cuba* » du Ministère du tourisme, car Eurosports avait été achetée par une filiale de la société américaine Discovery Channel et son département juridique estimait que l'accord ne pouvait être appliqué en raison des règlements du Bureau sur Cuba.
- Le 26 octobre 2016, le bureau de l'Association du transport aérien international (IATA) à Miami a rejeté la demande d'inscription de l'agence Havanatur Argentina, car celle-ci figurait sur la Liste des nationaux spécifiquement désignés du Bureau.
- Le 30 janvier 2017, la succursale au Mexique de la banque espagnole Santander a fermé deux comptes appartenant à la filiale mexicaine de la compagnie Cubana de Aviación, pour des raisons liées au blocus imposé à Cuba par les États-Unis. L'un des comptes était libellé en pesos mexicains et l'autre en dollars des États-Unis.
- En février 2017, en raison du blocus, la banque argentine Credicoop a rejeté plusieurs chèques déposés par l'entreprise Havanatur Argentina sur le compte de la compagnie aérienne Avianca.
- Le 10 février 2017, il a été signalé que la banque BNP-Paribas, suivant les dispositions réglementaires du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, avait refusé des transferts de l'IATA adressés à l'entreprise cubaine Aviación-Paris.
- Les citoyens britanniques ne peuvent se rendre à Cuba depuis les États-Unis en n'étant munis que de la carte de tourisme que le consulat cubain leur délivre au Royaume-Uni. Le Gouvernement américain les oblige à acheter des visas à d'autres compagnies aériennes à des prix plus élevés que s'ils partaient directement de leur pays d'origine. En outre, les citoyens britanniques sont tenus de remplir l'affidavit avec les 12 catégories de voyages autorisés par la licence générale du Bureau, qui ne devrait s'appliquer qu'aux ressortissants des États-Unis.
- Le personnel de la Mission Permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York s'est vu dans l'impossibilité d'effectuer des achats dans une branche de la compagnie de ventes en gros Costco, parce qu'une directive de l'entreprise lui interdisait de fournir des services aux ressortissants cubains ayant des liens avec leurs sièges diplomatiques. L'entreprise devait en outre refuser à ces personnes le statut de membre. Costco a prolongé cette directive même après que le Président Obama a rayé Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme international.
- Le 2 juin 2017, il a été signalé que la plateforme d'apprentissage en ligne *Future Learn*, qui appartient à l'institution publique britannique *The Open University*, avait bloqué la participation de plusieurs membres de la Société cubaine d'anesthésiologie et de réanimation (*Sociedad Cubana de Anestesiología y Reanimación*), au motif que Cuba se trouvait sur la liste des pays visés par des sanctions américaines.

- Le 7 juin 2017, la banque équatorienne Produbanco a annulé les opérations financières liées à Cuba, le groupe Promérica (auquel appartient cette banque) ayant de nouveaux intérêts aux États-Unis.
- Le 9 juin 2017, le service des opérations financières de la société de commerce électronique Pago Fácil en Argentine a annulé un contrat avec l'entreprise *Havanatur Argentina* et suspendu les opérations liées à celle-ci. Il obéissait en cela à une instruction de la société-mère Western Union, à laquelle appartient Pago Fácil, qui avait allégué l'existence d'un régime de sanctions économiques imposé à Cuba par les États-Unis.

V. Rejet international du blocus

5.1. Opposition de la société américaine au blocus

De plus en plus de secteurs de la société américaine s'opposent à ce blocus absurde imposé à Cuba. Ces dernières années, leur nombre a considérablement augmenté, en particulier après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

De nombreuses voix s'élèvent aux États-Unis en faveur de la cessation de cette politique, notamment des organisations telles que CubaNow, créée en 2014, ou encore Consortium et Engage Cuba, créées en 2015 dans l'objectif de parvenir à une amélioration des relations bilatérales et à la levée définitive du blocus.

Ces groupes sont de plus en plus actifs et, dans la plupart de cas, leurs activités vont au-delà des domaines économique et social. Leur objectif est d'avoir une influence politique sur les pouvoirs exécutif et législatif, aussi bien au niveau du Gouvernement fédéral qu'au niveau des États. L'organisation Engage Cuba a ainsi créé 16 conseils au niveau des États dans l'ensemble du territoire des États-Unis.

La signature de certains accords entre des sociétés américaines et des entreprises cubaines montre clairement une opposition croissante au blocus au sein de la société américaine, tout comme le montrent les résultats de diverses enquêtes menées par des sociétés prestigieuses telles que Pew Research, YouGov, la chaîne de télévision CBS, le groupe de réflexion The Atlantic Council ou encore l'établissement universitaire Florida International University.

En outre, d'après des enquêtes menées récemment aux États-Unis, 73 % des Américains, 63 % des Cubains résidant aux États-Unis et 62 % des républicains sont en faveur de la levée du blocus. Aussi, 75 % des Américains (soit trois personnes sur quatre), 69 % des Cubains résidant aux États-Unis et 62 % des républicains sont en faveur de la normalisation des relations bilatérales.

On trouvera ci-après quelques exemples du rejet du blocus aux États-Unis :

- Le 11 avril 2016, l'organisation Engage Cuba a créé un conseil dans l'État de l'Arkansas dans l'objectif de promouvoir les échanges commerciaux entre cet État et Cuba, ainsi que de plaider en faveur de la levée du blocus.
- Le 11 avril 2016, le représentant républicain de l'Arkansas, Rick Crawford, a déclaré que la suppression du paiement anticipé des exportations agricoles était la meilleure façon d'avancer sur la voie de la normalisation des relations avec Cuba.
- Le 18 avril 2016, à l'occasion d'un déjeuner du National Press Club, l'ancienne Secrétaire du commerce des États-Unis, Penny Pritzker, a déclaré que l'isolement de Cuba n'avait pas fonctionné et qu'il fallait donc essayer d'appliquer la stratégie de l'engagement.

- Le 18 avril 2016, les représentants démocrates de la Floride et du Massachusetts, Ted Deutch et Bill Keating, et les représentants républicains de l'Illinois et de la Géorgie, Rodney Davis, Rob Woodall, Austin Scott et Tom Graves, ont soutenu qu'il était possible d'emprunter plusieurs routes aériennes pour voyager à Cuba.
- Le 10 mai 2016, le sénateur démocrate de Pennsylvanie, Robert Casey, a affirmé qu'il était temps de prendre des mesures progressives en vue de se rapprocher du peuple cubain, et qu'il fallait avant tout autoriser les Américains à voyager librement à Cuba.
- Le 26 mai 2016, la Coalition agricole des États-Unis pour Cuba et le Groupe d'entreprises agricoles de Cuba ont signé un mémorandum d'accord pour promouvoir le commerce de denrées alimentaires et de produits agricoles entre les deux pays.
- Le 1^{er} juin 2016, le Secrétaire de l'agriculture des États-Unis, Tom Vilsack, a affirmé qu'à mesure que les relations se renforceront entre les deux pays, l'argument politique en faveur de la levée du blocus se renforcera et sera finalement suffisamment défendu au Congrès pour surmonter les obstacles à cette levée.
- Le 27 juin 2016, dans une note adressée au journal *El Nuevo Herald*, le Département du trésor des États-Unis a indiqué que, d'après le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, l'autorisation accordée aux voyageurs américains d'utiliser des cartes de crédit à Cuba n'était pas incompatible avec les dispositions du chapitre 103 de la loi Helms-Burton interdisant les transactions avec des propriétés nationalisées.
- Le 7 juillet 2016, dans une note de presse de son cabinet, le sénateur républicain de l'Arizona, Jeff Flake, a déclaré qu'il était temps que le Congrès supprime les restrictions de voyage à Cuba imposées aux Américains.
- Le 7 juillet et le 2 août 2016, Engage Cuba a annoncé la création d'un conseil dans les États de l'Idaho et du Colorado respectivement, dans l'objectif de favoriser le commerce entre Cuba et ces États et ainsi de contribuer à la levée du blocus et au processus de normalisation des relations entre les deux pays.
- Le 18 août 2016, le candidat du Parti libertarien aux élections présidentielles américaines, Gary Johnson, a exprimé son appui en faveur des changements mis en œuvre par Barack Obama dans la politique du pays à l'égard de Cuba, et sa compréhension de la complexité du ressenti de la communauté cubano-américaine. Il a ajouté, en outre, que la meilleure façon de promouvoir le changement à Cuba était de proposer à ce pays le libre-échange.
- Le 24 août 2016, le Sénat de l'État de Californie a approuvé un projet de résolution conjointe demandant au Congrès américain d'appuyer l'initiative du Président en faveur de la normalisation des relations diplomatiques avec Cuba et de la modification de la réglementation en vue de multiplier les échanges commerciaux avec Cuba.
- Le 17 septembre 2016, le journal *The Miami Herald* a publié un éditorial présentant une enquête menée par la Florida International University révélant que plus de la moitié de la communauté cubaine de Miami s'opposait aux restrictions imposées par le blocus.
- Le 27 septembre 2016, le sénateur républicain de l'Arkansas, John Boozman, a mentionné sur son compte Twitter les avantages que présenterait un changement de politique à l'égard de Cuba pour les cultivateurs de riz de

l'Arkansas et du reste du pays, en raison de l'importance du riz dans l'alimentation cubaine.

- Le 28 septembre 2016, la candidate démocrate Hillary Clinton, dans un article publié dans *El Nuevo Herald*, a déclaré qu'il fallait que les États-Unis appuient le peuple cubain plutôt que de revenir aux politiques du passé. Elle a en outre énuméré certaines mesures prises par le Président Barack Obama en vue de la normalisation des relations avec Cuba, et elle s'est engagée à travailler en collaboration avec le Congrès afin de poursuivre ces efforts.
- Le 14 octobre 2016, le Président Barack Obama a émis une directive présidentielle dans laquelle il a reconnu que la politique du blocus imposée à Cuba était un échec et demandé aux départements et aux agences du Gouvernement américain d'avancer dans la voie de la normalisation des relations avec Cuba.
- Le 14 octobre 2016, le président du Conseil des entreprises Cuba/États-Unis de la Chambre de commerce des États-Unis, Carlos Gutiérrez, a émis une déclaration dans laquelle il s'est félicité des modifications apportées à certaines dispositions du blocus contre Cuba et de la directive présidentielle relative à la politique américaine vis-à-vis de Cuba, signée par l'ancien Président.
- Le 26 octobre 2016, le Conseiller national adjoint pour les questions de sécurité chargé des communications stratégiques, Ben Rhodes, a déclaré sur son site Web officiel et sur son compte Twitter que les États-Unis allaient s'abstenir pour la première fois au moment du vote de la résolution de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus contre Cuba, car il n'y avait aucune raison de voter en faveur d'une politique infructueuse à laquelle le pays s'opposait.
- Le 26 octobre 2016, l'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU, Samantha Power, a annoncé à l'Assemblée générale que son Gouvernement allait s'abstenir lors du vote de la résolution de Cuba contre le blocus et a déclaré que cette politique isolait les États-Unis.
- Le 26 octobre 2016, le média américain *Politico* a publié un éditorial soulignant l'ampleur et la diversité des répercussions de l'abstention des États-Unis lors du vote de l'Assemblée générale contre le blocus.
- Le 27 octobre 2016, dans un entretien diffusé par Facebook Live sur le site Web de la chaîne d'information CNN, Ben Rhodes a reconnu que le Gouvernement des États-Unis refusait de défendre sa propre législation relative au blocus sur le plan international car il la considérait comme un échec, et a soutenu la décision relative à l'abstention des États-Unis à l'Assemblée générale pour la première fois après 24 ans de vote.
- Du 31 octobre au 4 novembre 2016, à l'initiative de l'ancien Secrétaire du commerce, Carlos Gutiérrez, environ 93 sociétés américaines et plus de 230 dirigeants ont participé à la Foire internationale de La Havane. Quatre délégations d'État et d'autres associations d'entreprises y ont également participé.
- Le 4 novembre 2016, dans le cadre de la Foire internationale de La Havane, le président de l'organisation *Engage Cuba*, James Williams, a déclaré que tant que le Congrès ne procédait pas à la levée totale du blocus, les sociétés américaines resteraient loin derrière leurs concurrents étrangers qui progressent sur le marché cubain en plein essor.

- Le 5 décembre 2016, les représentants républicains Tom Emmer (Minnesota) et Rick Crawford (Arkansas), les représentants démocrates Kathy Castor (Floride) et Barbara Lee (Californie), et d'autres membres du groupe de travail de la Chambre des représentants sur Cuba ont envoyé un courrier au président Donald Trump récemment élu pour lui demander d'appuyer le rétablissement des relations commerciales avec Cuba.
- Le 5 décembre 2016, l'institut de sondage Pew Research a publié les résultats d'une enquête selon laquelle 75 % des adultes aux États-Unis étaient en faveur du rétablissement des relations avec Cuba, et 73 % en faveur de la levée du blocus.
- Le 15 décembre 2016, dans un entretien diffusé sur la chaîne d'information MSNBC, l'ancien conseiller principal de la Maison-Blanche, Ben Rhodes, a déclaré que si le Gouvernement du nouveau Président durcissait la politique du pays à l'égard de Cuba, non seulement il commettrait une erreur, mais il susciterait également le ressentiment d'un bon nombre d'institutions américaines.
- Le 30 janvier 2017, Engage Cuba a créé un conseil dans l'État de la Virginie pour promouvoir les relations avec Cuba et la suppression des restrictions commerciales.
- Le 5 février 2017, le représentant républicain du Minnesota, Tom Emmer, a souligné qu'il était important de normaliser les relations commerciales entre les États-Unis et Cuba. Il a ajouté qu'il s'efforçait avant tout d'informer les membres du Congrès et Donald Trump des avantages de la levée du blocus contre Cuba sur l'économie et la sécurité du pays.
- Le 22 février 2017, le journal Pittsburgh Post-Gazette a publié un éditorial rapportant qu'une délégation de 65 personnes provenant de la ville de Pittsburgh avait voyagé à Cuba dans le but d'étudier les débouchés dans les domaines des affaires, de la culture et du tourisme.
- Le 28 février 2017, le sénateur républicain du Kansas, Jerry Moran, a présenté un projet de loi en vue de la levée du blocus contre Cuba. Dans un entretien donné à la presse, il a déclaré que Cuba n'était qu'à 90 milles de la frontière américaine et qu'il s'agissait donc d'un marché naturel pour les agriculteurs et les éleveurs américains. Il a ajouté qu'étant donné que les États-Unis nécessitaient plus que jamais de trouver des marchés, la levée du blocus et l'ouverture de Cuba aux produits agricoles américains permettrait d'augmenter les exportations, de créer de l'emploi et de faire croître l'économie américaine.
- Le 10 mars 2017, le représentant républicain de l'État de l'Arkansas, Rick Crawford, a répondu par téléphone à des questions qui lui ont été posées par des hommes d'affaire et des agriculteurs au sujet du commerce avec Cuba. Il en est ressorti un soutien bipartite important du secteur agricole en faveur de la levée du blocus contre Cuba.
- Le 14 mars 2017, la Coalition agricole des États-Unis pour Cuba a fait une déclaration dans laquelle elle a soutenu résolument la loi sur le commerce avec Cuba et félicité le sénateur Jerry Moran pour son engagement à trouver des possibilités de croissance pour l'agriculture américaine. Elle a également indiqué qu'elle souhaitait que ce projet de loi soit adopté par le Sénat des États-Unis afin de pouvoir commencer à établir des relations commerciales complètes avec Cuba.
- Le 19 mars 2017, le président de l'association nationale américaine des producteurs de blé a affirmé son soutien au projet de loi du sénateur du

Kansas, Jerry Moran, en vue de lever le blocus, et déclaré que le blocus avait été un échec et qu'il était donc temps de mettre en place un libre-échange avec Cuba.

- Le 23 mars 2017, le Secrétaire de l'agriculture récemment nommé par le Gouvernement de Donald Trump, Sonny Perdue, a déclaré au cours de son audience de confirmation que, lorsqu'il s'est rendu à Cuba en 2010, il a pu observer que le pays manquait de capacités de paiement et était soumis à des restrictions en matière de financement et que, par conséquent, il soutenait les efforts réalisés en vue de permettre à Cuba d'obtenir des produits américains, si des financements privés permettent de réaliser ces opérations.
- Le 28 mars 2017, le représentant républicain du Kentucky, James Comer, a publié un article dans le journal *The Gleaner* dans lequel il a déclaré qu'à la suite de sa visite à Cuba, il était en faveur de la levée du blocus et qu'il souhaitait ériger cette question en priorité dans son travail.
- Le 30 mars 2017, le Conseil de la ville d'Hartford, capitale de l'État du Connecticut, a adopté une résolution demandant au Président Donald Trump et au Congrès des États-Unis de mettre fin au blocus contre Cuba. Cette résolution exige également la levée des restrictions interdisant aux Américains de se rendre librement à Cuba.
- Le 4 avril 2017, le directeur de l'organisation Engage Cuba, James Williams, a déclaré que les responsables du American Farm Bureau, la Chambre de commerce des États-Unis et des législateurs républicains avaient encouragé le Président Donald Trump à changer la politique inadaptée du blocus de Cuba, et qu'une intensification des échanges commerciaux avec Cuba permettrait de créer des milliers d'emplois aux États-Unis.
- Le 6 juin 2017, le Sénat de l'État du Michigan a adopté une résolution exhortant le Congrès des États-Unis à développer et à améliorer les relations commerciales avec Cuba.
- Le 12 juin 2017, les sénateurs démocrates Amy Klobuchar (Minnesota), Chris Murphy (Connecticut), Dick Durbin (Illinois), Debbie Stabenow (Michigan), Sheldon Whitehouse (Rhode Island), Elizabeth Warren (Massachusetts), Al Franken (Minnesota), Brian Schatz (Hawaii), Michael Bennet (Colorado), Jon Tester (Montana), Patrick Leahy (Vermont), Rob Wyden (Oregon), Claire McCaskill (Missouri) et Jeanne Shaheen (New Hampshire) ont envoyé une lettre ouverte au Secrétaire d'État, Rex Tillerson, demandant le maintien et le renforcement des relations commerciales et politiques avec Cuba ainsi que la levée du blocus.
- Le 16 juin 2017, le vice-président exécutif chargé des affaires internationales de la Chambre de commerce des États-Unis, Myron Brilliant, a publié un communiqué dans lequel il a réaffirmé l'engagement de son entité à abolir la politique obsolète du blocus contre Cuba.
- Le 16 juin 2017, le Directeur général de l'American Association for the Advancement of Science, Rush Holt, a publié un communiqué dans lequel l'association a exprimé son inquiétude face à l'annonce de Donald Trump relative à la politique du pays vis-à-vis de Cuba, et réaffirmé son engagement en faveur de l'échange de connaissances scientifiques entre les deux pays.
- Le 16 juin 2017, la vice-présidente exécutive chargée des politiques publiques de l'Association of International Educators, Jill Welch, a publié un communiqué dans lequel elle a affirmé que le changement de politique vis-à-vis de Cuba était préjudiciable et que la politique du blocus était obsolète et

inadaptée, et a exhorté le Congrès à supprimer de manière permanente les restrictions applicables aux voyages et au commerce avec Cuba.

5.2. Opposition de la communauté internationale

Au niveau international, le rejet du blocus est universel. Les exemples de communiqués spéciaux et de déclarations demandant de mettre fin à cette politique sont de plus en plus nombreux. En voici quelques-uns :

- Au cours du débat général qui s'est tenu à l'ouverture de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale en septembre 2016, 39 chefs de délégation, y compris 21 chefs d'État ou de gouvernement, se sont prononcés en faveur de la levée du blocus.
- Le 26 octobre 2016, l'Assemblée générale a adopté, pour la vingt-cinquième fois consécutive, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique » par 191 voix et 2 abstentions (États-Unis d'Amérique et Israël).

Au cours du débat général portant sur ladite résolution, se sont exprimés 42 orateurs provenant de toutes les régions du monde pour demander la levée immédiate du blocus, dont sept représentants de groupes de concertation et d'organisations régionales et sous-régionales, à savoir le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, l'Organisation de la coopération islamique et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

- Le 13 septembre 2016, dans le cadre de la trente-troisième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme, les effets néfastes du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba ont été dénoncés et un appel à la levée de ce blocus a été lancé. Plus de 30 pays en développement, aux côtés notamment du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes, sont intervenus dans le dialogue avec le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme.
- Au cours de la dix-septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue les 17 et 18 septembre 2016 sur l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela), plusieurs chefs d'État ont exprimé leur opposition au blocus imposé à Cuba. Le Venezuela a annoncé les onze engagements qu'il mettra en œuvre pendant sa présidence du Mouvement, notamment de s'employer à mettre fin au blocus économique, commercial et financé imposé à Cuba par les États-Unis.
- Dans leur déclaration ministérielle du 23 septembre 2016, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine ont rejeté encore une fois les modalités d'application du blocus contre Cuba ainsi que l'imposition de mesures coercitives unilatérales à des pays en développement. Le texte a été adopté à la quarantième Réunion ministérielle du Groupe des 77 tenue dans le cadre de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale à New York.
- Les 28 et 29 octobre 2016, le vingt-cinquième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à Cartagena de Indias (Colombie), est convenu d'un communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus, y compris à la loi Helms-Burton et a réitéré « son rejet le plus énergique de l'application de lois et mesures contraires au droit international ». Il a également été demandé au Président des États-Unis de

faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à cette politique. Dans ce communiqué, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés de nouveau on ne peut plus préoccupés par le renforcement de la dimension extraterritoriale du blocus ainsi que par la traque accrue des opérations financières internationales de Cuba.

- Le 27 octobre 2016, lors de sa quarantième-deuxième réunion ordinaire, qui s'est tenue au niveau ministériel en République bolivarienne du Venezuela, le Conseil du Système économique latino-américain et caribéen (SELA) a approuvé la déclaration intitulée « Fin du blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba », dans laquelle il demande au Gouvernement des États-Unis de se conformer aux résolutions des Nations-Unies à ce sujet.
- Lors de son cinquième Sommet tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé dans sa déclaration politique l'appel lancé au Gouvernement des États-Unis pour qu'il mette fin au blocus. En outre, elle a adopté une déclaration spéciale dans laquelle elle invite de nouveau le Président des États-Unis à adopter toutes les mesures qu'autorisent ses fonctions de Chef de l'exécutif pour modifier en profondeur les modalités d'application du blocus imposé à Cuba et met l'accent sur l'appel qu'elle a lancé au Congrès américain pour qu'il mette fin au blocus.
- Pour la huitième fois consécutive, au cours du vingt-huitième Sommet de l'Union africaine tenu le 31 janvier 2017 à Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Parallèlement, ils ont exhorté le Président des États-Unis à tenir compte des résultats positifs des relations bilatérales entre les deux pays ces dernières années.
- Le 11 mars 2017, dans le cadre du cinquième sommet CARICOM-Cuba, les ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes ont exhorté de nouveau le Gouvernement des États-Unis à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba depuis plus de cinq décennies. Dans ce communiqué, la communauté se déclare on ne peut plus préoccupée par la dimension extraterritoriale du blocus ainsi que par la traque des opérations financières internationales de Cuba, et exhorte le Président des États-Unis à utiliser les vastes pouvoirs exécutifs qu'il détient pour modifier radicalement l'application du blocus et le Congrès américain à procéder à la levée de ce blocus.

Sur la période considérée, le site Web www.cubavsbloqueo.cu/ a recueilli plus de 200 déclarations et plaintes contre le blocus, provenant des mouvements de solidarité, des associations d'amitié et de cubains résidents à l'étranger, de plusieurs organisations non gouvernementales et des autorités municipales ou provinciales des pays les plus divers.

À ces plaintes s'ajoutent les déclarations prononcées par différents parlements, partis politiques, personnalités gouvernementales et intellectuels, dont quelques exemples sont cités ci-dessous :

- Le 25 juin 2016, au cours d'une visite officielle à Cuba, le président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, Mogens Lykketoft, a affirmé que le blocus imposé par les États-Unis à Cuba faisait aujourd'hui l'objet d'un rejet massif de la communauté internationale, et a évoqué la nécessité de supprimer cette mesure restrictive appliquée par Washington.

- Le 19 juillet 2016, les participants de la vingt-septième caravane de la plateforme interreligieuse Pastores por la Paz ont réaffirmé leur rejet du blocus imposé à Cuba et exhorté les États-Unis à mettre fin immédiatement à cette politique. Au cours d'une visite à Cuba, Gail Walker, directrice exécutive de Pastores por la Paz, a également demandé à la Maison Blanche de restituer à Cuba la souveraineté du territoire de Guantanamo (dans l'est de l'île), occupé illégalement par la base navale américaine, ainsi que de cesser toute tentative visant à saper le processus révolutionnaire défendu par Cuba.
- Le 8 août 2016, dans le cadre des Jeux olympiques de Rio de Janeiro de 2016, le Comité Carioca de Solidaridad con Cuba a mené une campagne visuelle en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba. Avec l'autorisation du Comité international olympique, des affiches ont ainsi été placées dans les cars des athlètes et des spectateurs des Jeux olympiques, contenant le message suivant : « Por el fin del bloqueo a Cuba » (Mettons fin au blocus de Cuba).
- Le 10 septembre 2016, pendant la fête de l'Humanité en France, le directeur du journal L'Humanité et député européen Patrick Le Hyaric a exigé qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qu'il considère comme une politique criminelle et injuste.
- Le 15 septembre 2016, le Sénat de la République dominicaine a adopté une résolution rejetant le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Dans le texte de la résolution, le Sénat rappelle que l'Assemblée générale des Nations Unies s'oppose au blocus de Cuba qui a été mis en œuvre par la loi Helms-Burton de 1996 en violation des principes en vigueur du droit international et des principes de l'Organisation internationale du commerce.
- Le 17 septembre 2016, au cours d'une visite officielle à Cuba, le Président de la Mongolie, Tsakhiagiin Elbegdorj, a affirmé que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis n'avait aucun sens et s'est montré critique à l'égard de cette politique unilatérale.
- Le 17 septembre 2016, les organisations de l'émigration cubaine membres de la coalition Alianza Martiana (Miami) ont organisé une grande manifestation sous la forme d'un convoi de véhicules pour exiger de nouveau la levée immédiate de toutes les lois et de tous les règlements régissant la politique cruelle et inhumaine du blocus.
- Le 26 septembre 2016, dans un entretien avec Prensa Latina, l'ancien Ministre équatorien Guillaume Long a qualifié le blocus américain contre Cuba d'injuste, d'illégitime et d'obsolète et a plaidé en faveur de la levée de celui-ci. Il a en outre affirmé que Cuba pouvait compter sur le soutien absolu de l'Équateur et du Président Rafael Correa qui s'est toujours fermement opposé au blocus.
- Le 26 septembre 2016, l'association argentine Asociación Madres de Plaza de Mayo a dénoncé et condamné dans un communiqué le blocus meurtrier imposé par les États-Unis à Cuba, causant de nombreux dégâts dans le pays et de multiples difficultés au peuple cubain. Dans un message émouvant, les mères de la Plaza de Mayo ont invité « tous les citoyens du monde » à condamner le blocus et à s'exprimer à ce sujet afin de montrer que cette politique fait l'objet d'un rejet mondial.
- Le 28 septembre 2016, au cours d'une visite officielle à Cuba, le Premier Ministre du Royaume du Lesotho, Pakalitha Bethuel Mosisili, a déclaré que son pays continuerait de plaider en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba par le Gouvernement américain.

- Le 5 octobre 2016, à l’occasion de la visite officielle en Ouganda du Vice-Président du Conseil d’État de la République de Cuba, Salvador Valdés Mesa, la Présidente du Parlement ougandais, Rebecca Kadaga, a condamné les sanctions imposées à Cuba par le Gouvernement américain depuis plus de 50 ans et exigé la levée du blocus économique, commercial et financier.
- Le 11 octobre 2016, la Chambre des députés du Mexique s’est prononcée en faveur de la levée du blocus. Dans sa déclaration, elle a exhorté le Gouvernement mexicain à défendre cette position devant l’Assemblée générale des Nations Unies, et a demandé au Congrès des États-Unis de mettre fin à la politique de l’embargo imposée à l’île caribéenne.
- Le 14 octobre 2016, l’Assemblée nationale de l’Équateur a adopté une résolution pour exprimer sa solidarité avec le peuple cubain et demander la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement américain. Elle estime que, tant que le blocus sera maintenu et que la base navale de Guantanamo sera occupée par les États-Unis, les engagements pris en vertu du processus de rétablissement des relations entre les deux pays ne seront pas tenus.
- Le 19 octobre 2016, le chercheur russe Zhorés Alfiórov, Prix Nobel de Physique en 2000, a exprimé son opposition au blocus dans une lettre ouverte, en les termes suivants : « Administration des États-Unis, soyez digne de la tradition démocratique de votre pays, cessez le blocus contre Cuba et l’occupation de Guantanamo! »
- Le 19 octobre 2016, dans un discours prononcé à l’occasion du soixante-dixième anniversaire de la Maison de l’Amérique latine à Paris, le Président François Hollande a plaidé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis et estimé que cette politique n’avait plus aucun sens de nos jours. Il a en outre exprimé son rejet de cet embargo économique, commercial et financier faisant souffrir le peuple cubain.
- Le 20 octobre 2016, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique a invité toutes ses organisations membres à se joindre à la campagne internationale de rejet du blocus injuste imposé depuis plus de cinquante ans au peuple cubain par le Gouvernement américain et maintenu malgré le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays. La Fédération a en outre annoncé qu’elle condamnait résolument cette politique unilatérale imposée par les États-Unis à Cuba et que celle-ci devait être levée sans conditions et dans les plus brefs délais.
- Le 21 octobre 2016, le Parlement du Portugal a approuvé à l’unanimité une résolution demandant la levée du blocus imposé de longue date à Cuba par les États-Unis et exhortant le Gouvernement portugais à défendre cette position devant l’Assemblée générale des Nations Unies.
- Le 24 octobre 2016, depuis le Siège de l’Organisation des Nations Unies à New York, l’Expert indépendant du Conseil des droits de l’homme sur la promotion d’un ordre international démocratique et équitable, Alfred de Zayas, a déclaré que le caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba par les États-Unis était scandaleux. Dans un entretien donné à Prensa Latina, l’Expert a déclaré qu’à un moment donné, un tribunal allait devoir trancher sur la question des réparations à verser à l’île en compensation des dommages causés par le blocus, qui s’élèvent à plusieurs milliards de dollars.
- Le 25 octobre 2016, le Parlement de la Jamaïque a adopté, pour la huitième fois consécutive, une motion demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Cette politique criminelle, imposée

depuis plus de 50 ans à la plus grande île des Antilles par les États-Unis, a fait l'objet d'un débat de plus d'une heure entre les parlementaires des deux plus grands partis politiques jamaïcains.

- Le 26 octobre 2016, le Conseil de la Fédération de Russie (le Sénat russe) a adopté à l'unanimité une résolution condamnant le blocus imposé à Cuba depuis plus d'un demi-siècle par les États-Unis. La présidente du Sénat russe, Valentina Matvienko, a déclaré qu'il était temps de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par Washington et dont souffre le courageux peuple cubain.

Conclusions

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis s'est endurci et continue d'être appliqué rigoureusement. Cette politique demeure le principal obstacle au développement économique cubain et à la pleine jouissance de tous les droits de l'homme par le peuple cubain.

Les mesures de renforcement du blocus annoncées par le Gouvernement du Président Donald Trump le 16 juin 2017 auront des conséquences néfastes non seulement sur le peuple cubain, mais aussi sur les citoyens américains et sur les entités américaines, car elles viendront restreindre davantage leurs possibilités d'entreprendre des affaires avec des personnes ou des entreprises cubaines et d'exercer leur droit constitutionnel de voyager librement.

Dans le secteur bancaire des États-Unis et des pays tiers, la peur d'établir des relations avec Cuba persiste, même si l'utilisation du dollar dans les opérations financières internationales de l'île est autorisée. À la date du présent rapport, aucune opération d'envergure n'a été réalisée dans cette devise.

Pendant la période considérée, on constate en outre une augmentation de la réticence des institutions financières et bancaires étrangères à établir des relations avec Cuba, ce qui s'est traduit par la cessation d'opérations, la fermeture de comptes cubains à l'étranger et le refus de transferts depuis ou vers Cuba, y compris dans des devises autres que le dollar.

Le préjudice économique infligé au peuple cubain par le blocus économique, commercial et financier s'élève, compte tenu de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international, à 822 280 000 000 dollars. Pendant toutes ces années, le blocus a causé un préjudice se chiffrant à plus de 130 178 600 000 dollars à prix courants.

Le présent rapport montre que le blocus économique, commercial et financier n'est pas simplement une question bilatérale entre les États-Unis et Cuba. Son application extraterritoriale perdure sans aucun changement, en toute impunité et en violation nette du droit international.

Le blocus imposé à Cuba doit cesser. Il s'agit du système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé à un pays. À 25 reprises, l'Assemblée générale s'est prononcée à une majorité écrasante pour le respect du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Il est impératif que le Gouvernement américain lève le blocus imposé à Cuba de manière unilatérale et inconditionnelle, de façon à répondre à la demande massive de la communauté internationale et à l'opinion largement majoritaire des nombreuses voix qui s'élèvent aux États-Unis en faveur de la cessation de cette politique injuste.

Cuba et son peuple sont certains que la communauté internationale appuiera leur demande légitime de levée du blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Djibouti

[Original : anglais]
[5 avril 2017]

La République de Djibouti tient à réaffirmer son attachement fondamental aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. De plus, elle a voté pour la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et n'a donc ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans son préambule, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'abroger ou d'invalider de telles lois ou mesures.

Dominique

[Original : anglais]
[2 juin 2017]

Le Commonwealth de Dominique n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui entraveraient d'une quelconque manière la liberté du commerce et de la navigation avec la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais s'oppose sans réserve à l'application extraterritoriale de lois nationales, car cette pratique méprise et compromet la souveraineté des autres États et n'a pas reçu l'approbation de l'Organisation des Nations Unies. Ces actions unilatérales sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit et aux usages internationaux et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le Gouvernement dominiquais a toujours considéré et continuera de considérer la République de Cuba, forte de son gouvernement et de son peuple, comme un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et comme une nation sœur dans la région des Caraïbes. Sur les 35 dernières années, les Gouvernements et les peuples dominiquais et cubains ont tissé des liens culturels et politiques solides et se sont montrés solidaires les uns des autres dans différents domaines de coopération, en particulier l'éducation, la santé et les sports.

Le Gouvernement dominiquais estime que l'établissement de liens diplomatiques entre les États-Unis et la République de Cuba ainsi que la visite historique de l'ancien Président, Barack Obama, à Cuba en 2016 sont des progrès incontestables vers la fin de cette politique anachronique dont pâtissent le Gouvernement et le peuple cubains.

Le Gouvernement dominiquais demande la mise en œuvre immédiate de mesures qui permettraient la pleine intégration de Cuba dans les systèmes économique, financier et commercial internationaux et mettraient fin à la souffrance du peuple cubain.

Égypte

[Original : anglais]
[30 mai 2017]

Fidèle à sa position selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, et nuit ainsi à la confiance mutuelle entre États.

Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays. Cette mesure anachronique, vestige d'une ère révolue, doit être levée. Le blocus a des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers. Ces effets extraterritoriaux portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte est profondément préoccupée par l'expansion de l'extraterritorialité de ce blocus, qui constitue un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

L'Égypte salue la mise en place de relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, la visite historique du Président des États-Unis à Cuba en 2016 et le record atteint lors du vote sur la résolution 71/5, avec aucune voix contre.

Elle reconnaît aussi les progrès accomplis s'agissant des règlements adoptés par le Gouvernement des États-Unis dans certains secteurs et souhaite que ces avancées ouvrent la voie à la normalisation des relations bilatérales dans tous les domaines entre les deux pays.

Toutefois, s'il s'agit d'autant de pas dans la bonne direction, beaucoup reste encore à faire puisque le blocus en tant que tel demeure inchangé et que les lois et règlements qui le régissent sont toujours en vigueur et appliqués avec la plus grande sévérité.

L'Égypte estime que les États-Unis doivent prendre de nombreuses mesures et décisions courageuses pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations entre les deux pays.

Elle est d'avis que ce blocus reste une politique absurde et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son futur. En dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Il s'avère qu'après plus de 55 années de blocus contre le pays, le peuple cubain a réussi à survivre à l'heure de la mondialisation grâce à sa persévérance et à son refus de désespérer.

L'Égypte souhaite que le dialogue entre les deux pays, fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales dans tous les domaines entre les deux pays.

Dans ce nouveau contexte, l'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à saisir cette occasion historique en respectant immédiatement et pleinement les 24 résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont été adoptées par

l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre à fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.

El Salvador

[Original : espagnol]
[19 mai 2017]

Respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international et pleinement consciente de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale à l'encontre d'un autre État de mesures à caractère économique, commercial et financier qui nuisent au développement de son peuple, la République d'El Salvador réaffirme son ferme soutien à la demande de levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Près de deux ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, il est désormais de notoriété publique que la coopération est indispensable pour solutionner divers problèmes, le mépris des principes et libertés fondamentales que traduit le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba n'est donc plus tolérable.

La République d'El Salvador est également consciente qu'outre l'économie, ce blocus affecte également d'autres secteurs d'importance vitale pour le peuple cubain tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le sport et la culture. Le blocus est donc une mesure déplorable aux conséquences désastreuses sur le progrès et le développement d'un État souverain et porte atteinte à la dignité et à la souveraineté de cette nation.

Il convient de souligner que, malgré cette mesure unilatérale, Cuba a réussi, par sa persévérance et sa détermination, à surmonter les obstacles et les écueils mis sur sa voie. C'est pourquoi El Salvador salue l'action menée par ce pays pour ouvrir et renforcer son économie, et améliorer ses méthodes de production.

La République d'El Salvador estime que les mesures unilatérales, telles que le blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain, entravent gravement tous les efforts que la communauté internationale déploie aujourd'hui en faveur de la paix, de la coopération, du développement et de la justice sociale, des droits de l'homme, de l'intégration politique, économique et sociale, de l'unité et de la solidarité entre les pays.

Enfin, elle a conscience que l'appel de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba a petit à petit gagné en force et se joint à nouveau à cet appel, insistant sur son caractère urgent.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[5 mai 2017]

Les Émirats arabes unis ont voté en faveur de la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par 191 voix.

Les Émirats arabes unis agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et affirment que, conformément au droit international, tous les États devraient pouvoir jouir pleinement de la liberté du commerce et de la

navigation dans les eaux internationales. Pour cette raison, ils n'appliquent aucun blocus économique, commercial ou financier contre Cuba. Par ailleurs, ils n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

Équateur

[Original : espagnol]

[21 avril 2017]

Condamnant depuis toujours le blocus illégal imposé depuis plusieurs décennies par les États-Unis à Cuba et à son peuple, l'Équateur n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures impliquant un blocus d'ordre économique, commercial ou financier contre ce pays.

En outre, l'Équateur exige l'abrogation immédiate et inconditionnelle de toutes les mesures unilatérales que les États-Unis imposent à la nation caribéenne et qui sont à l'origine des graves dommages économiques et sociaux et de la crise humanitaire de grande ampleur dont souffre le peuple cubain.

La position de l'Équateur, qui considère comme totalement inacceptable la mise en œuvre extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers, telles que celles figurant dans la loi des États-Unis sur la démocratie cubaine de 1992 ainsi que la loi Helms-Burton (loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba) de 1996, est illustrée par le soutien constant qu'il a apporté aux différentes résolutions adoptées sur ce thème par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Gouvernement équatorien se félicite du fait que l'administration du Président Barack Obama ait mis un terme, en janvier 2016, à la politique dite de « pieds secs, pieds mouillés », modifiée par la loi d'ajustement cubain de 1966; cette décision est en parfaite harmonie avec le souhait de la communauté internationale exprimé dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale.

Érythrée

[Original : anglais]

[24 mai 2017]

Le Gouvernement érythréen n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Si l'Érythrée se félicite des changements diplomatiques récents entre les États-Unis et Cuba, elle demeure fermement opposée au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, qui va à l'encontre des principes du droit international et déstabilise les mesures entreprises par ce pays et son peuple pour atteindre tous les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Érythrée se joint donc aux autres États pour demander l'abrogation ou l'invalidation immédiate de toutes les lois ou mesures, qui continuent à nuire au peuple cubain et aux ressortissants cubains à l'étranger.

Éthiopie

[Original : anglais]

[2 juin 2017]

L'Éthiopie considère que le maintien du blocus économique, commercial et financier contre Cuba viole les principes du multilatéralisme et de la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que la confiance mutuelle.

La mesure unilatérale prise par les États-Unis à l'encontre de Cuba a eu des conséquences économiques et sociales néfastes à Cuba, affectant les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie appelle donc de ses vœux la levée du blocus, afin que le peuple et le Gouvernement cubains puissent jouir de leur souveraineté, conformément aux principes et aux valeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La République fédérale démocratique d'Éthiopie est convaincue qu'un dialogue constructif est nécessaire pour promouvoir la confiance mutuelle et l'entente entre les nations du monde.

Ex-République yougoslave de Macédoine

[Original : anglais]

[16 mai 2017]

L'ex-République yougoslave de Macédoine n'a jamais appliqué ou promulgué de sanctions unilatérales ni de blocus et réaffirme qu'elle se conforme intégralement à la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale.

Fédération de Russie

[Original : russe]

[25 mai 2017]

La Russie persévère dans sa position de principe relativement à la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale et, solidaire du point de vue de l'immense majorité des membres de la communauté internationale, joint ses efforts aux leurs pour condamner catégoriquement le blocus imposé à Cuba par les États-Unis et réclamer sa levée totale et immédiate.

Nous considérons que le maintien par les États-Unis d'Amérique d'un blocus commercial, économique et financier à l'encontre de Cuba est une odieuse réminiscence de l'époque de la guerre froide et un exemple criant de mesures prises unilatéralement et sans légitimité. Nous continuons de penser que le recours à cette pratique illégale est contreproductif, constitue un anachronisme infondé au regard de la réalité contemporaine et va à l'encontre des objectifs de développement permanent de la coopération internationale.

La Russie se félicite de l'abstention des États-Unis d'Amérique lors du vote du 26 octobre 2016 auquel le projet de résolution sur la levée du blocus a été soumis, en conséquence de quoi, pour la première fois en 25 ans, aucune voix « contre » n'a été recueillie. Pourtant, en dépit du fait que les autorités américaines prennent elles-mêmes conscience, à l'évidence, de l'impasse à laquelle conduit la poursuite des tentatives d'isolement de La Havane, le blocus perdure et nuit gravement à

l'économie cubaine, privant les citoyens de jouir d'une vie décente et, au premier chef, d'exercer leurs droits légitimes dans des sphères essentielles de la vie sociale. En outre, la série de mesures d'assouplissement du blocus prises par la précédente administration américaine n'ont pas encore été appliquées ou ne produisent pas les effets qu'il convient d'en attendre, ce qui place Cuba face à de sérieux obstacles sur la voie de sa pleine intégration dans le système économique et financier mondial et l'empêche de développer une réelle coopération avec ses partenaires étrangers.

Étant dans l'impossibilité de participer aux instances financières internationales et étant exclu du système de paiement en vigueur entre les gouvernements, Cuba rencontre de grandes difficultés pour accéder à l'emprunt extérieur et aux moyens courants de règlement de ses opérations d'import-export, ce qui réduit considérablement son pouvoir d'achat et entrave la croissance de ses échanges commerciaux.

Au regard des divers types de marchandises échangées, le blocus impose des limitations drastiques sur les systèmes technologiques complexes pour lesquels la part de composants fabriqués aux États-Unis d'Amérique ne doit pas dépasser 25 %. Un certain nombre de secteurs sont touchés au premier chef, à savoir la production d'équipements destinés à l'industrie pétrolière, l'informatique, l'aéronautique et le matériel médical de pointe, entre autres.

L'absence de libre accès au marché des investissements constitue un autre obstacle majeur au développement des échanges économiques et commerciaux avec Cuba. En dépit d'investissements ponctuels réalisés par quelques-uns, pour l'essentiel des sociétés européennes, la majeure partie des gouvernements souhaitant ménager leurs relations avec les États-Unis d'Amérique s'abstiennent pour l'instant de coopérer largement avec Cuba dans ce domaine. Le manque d'investissements massifs et systématiques dans le secteur de l'énergie, les transports et les infrastructures logistiques et portuaires ralentit considérablement le rythme de développement de l'économie cubaine.

Nous comptons sur le fait que l'administration américaine actuelle ne gèlera pas le processus de normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis et ne fera pas marche arrière. Nous partons du principe que les retombées positives du rapprochement entre Washington et La Havane seront préservées et entraîneront une évolution propice au règlement, sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel, des principaux problèmes qui se posent dans les relations bilatérales entre les deux pays.

Fidji

[Original : anglais]

[31 mai 2017]

S'agissant de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/5](#) en vue de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, le Gouvernement fidjien réaffirme son appui à ladite résolution.

Il rappelle que, comme ils y sont tenus par la Charte des Nations Unies, les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans la résolution.

Il tient à souligner une nouvelle fois que les Fidji n'ont pris aucune mesure susceptible d'entraver ses relations économiques, commerciales et financières avec Cuba. Bien au contraire, elles entendent tisser des relations de coopération avec tous

les pays et, à ce titre, souscrivent sans réserve à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Gabon

[Original: français]

20 juin 2017

Le Gouvernement gabonais, qui réitère son attachement à la paix par le règlement pacifique des différends, a toujours voté en faveur de la résolution 71/5 et des résolutions précédentes. Ce faisant, il a agi dans le respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et conformément aux buts et principes de celle-ci, lesquels reposent sur la coopération entre les États, et il fait des efforts constants pour promouvoir des relations amicales et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le Gabon se félicite des progrès accomplis ces derniers temps, qui ont notamment été marqués par le rapprochement diplomatique entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, et il invite les deux pays à poursuivre dans ce sens.

Il reste néanmoins préoccupé tant par le maintien du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba que par les conséquences de ce dernier pour la population cubaine et les Cubains résidant hors de Cuba.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soient respectées et appliquées, ce qui permettrait à Cuba de participer au commerce international et d'en tirer profit.

Le Gabon appelle également la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de la normalisation définitive des relations entre les deux pays.

Gambie

[Original : anglais]

[17 mai 2017]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Il est par conséquent opposé à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole tant les principes de l'égalité souveraine des États que ceux de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'indépendance et au développement économiques. Il doit immédiatement être levé.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui font obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le souhait le plus cher de la Gambie est que les résolutions pertinentes des Nations Unies se faisant l'écho de la volonté collective de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et mises en application dans les plus brefs délais.

Géorgie

[Original : anglais]

[20 avril 2017]

La Géorgie réaffirme son appui à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures à l'encontre de Cuba qui interdiraient ou restreindraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Ghana

[Original : anglais]

[31 mai 2017]

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales du droit international, le Gouvernement ghanéen continue de défendre les principes d'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque État. Par ailleurs, il croit en la liberté de commerce et de navigation et reconnaît le droit dont disposent les États souverains de choisir leurs propres systèmes politique, économique, culturel et social en vue de répondre aux aspirations collectives de leur peuple.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, notamment le paragraphe 2 de la résolution 71/5, le Gouvernement ghanéen s'est donc toujours abstenu de légiférer et d'adopter des mesures visant à porter atteinte aux intérêts économiques, politiques et sociaux du Gouvernement et du peuple de la République de Cuba.

En effet, le Ghana entretient avec Cuba des relations extrêmement cordiales et mutuellement avantageuses, qui n'ont cessé de se renforcer, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé, dans lesquels Cuba est parvenu à fournir des services de grande qualité dont ont pu bénéficier des millions de personnes dans le monde.

Ayant toujours voté en faveur des résolutions appelant à la levée du blocus commercial imposé à Cuba, le Gouvernement ghanéen se félicite de l'évolution positive des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba depuis le mois de juillet 2015, qui a ouvert la voie à la visite historique du Président d'alors, M. Barack Obama, à La Havane en mars 2016.

Tout en félicitant les États-Unis pour ce geste de bonne volonté propice à la normalisation de leurs relations avec Cuba, le Gouvernement ghanéen appelle à la levée complète du blocus économique, commercial et financier qu'ils imposent à l'île. Par ailleurs, il demeure préoccupé par le fait que les restrictions en place soient susceptibles de freiner les aspirations de Cuba en termes de développement socioéconomique, ainsi que son aptitude à réaliser les objectifs de développement durable.

Le Ghana reconnaît le droit du peuple cubain de décider librement de son régime politique, économique et social. Il demande donc une fois encore aux États-

Unis de prendre toutes les mesures nécessaires pour lever complètement le blocus imposé à Cuba.

Grenade

[Original : anglais]

[11 mai 2017]

État souverain et indépendant très attaché au principe de l'égalité souveraine des États, la Grenade continue de respecter strictement les principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies, et notamment ladite égalité souveraine des États.

Dans ce contexte, la Grenade se félicite que les États-Unis et Cuba aient décidé d'opérer un rapprochement, dans l'optique d'une reconnaissance pleine et entière de l'égalité souveraine de la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Grenade réaffirme qu'elle s'abstient d'adopter, d'appliquer ou d'approuver des lois ou mesures qui empiètent sur les droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui y portent atteinte, ainsi que des lois qui restreignent et entravent la participation au commerce international ou la liberté de navigation d'un État. Elle demande donc une nouvelle fois la levée du blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis d'Amérique.

Durant plus de 50 ans, les mesures prises dans le cadre de ce blocus ont entraîné des souffrances indicibles pour le peuple cubain et fait obstacle au développement humain. Elles violent les droits souverains de l'ensemble des Cubains, vont à l'encontre du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et incitent à la prudence quant à l'authenticité du rapprochement opéré entre les États-Unis et Cuba et la possibilité d'une coexistence pacifique des deux pays au sein d'une communauté internationale stable.

La Grenade soutient donc sans réserve la résolution [71/5](#), dans laquelle l'Assemblée générale demande le strict respect des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et affirme la nécessité de lever ledit blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Elle se joint à la communauté internationale pour souhaiter que dans un avenir proche, cette imposition unilatérale ne soit plus qu'un souvenir et que le rapprochement se fasse dans un esprit d'authenticité et de sincérité.

Guatemala

[Original : espagnol]

[16 mai 2017]

L'État du Guatemala n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui soient contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ou entravent la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala rejette toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger ou les priver d'effet.

Par conséquent, le Guatemala souligne qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Guatemala et Cuba.

Le Guatemala se félicite des progrès réalisés en vue du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba et est convaincu que cette évolution contribuera à une normalisation rapide des relations économiques, commerciales et financières entre les deux pays.

Le Guatemala demande aux deux parties concernées de maintenir le dialogue fructueux qu'elles ont instauré et appelle la communauté internationale à poursuivre les efforts déployés en vue de lever le blocus imposé à Cuba.

Guinée

[Original : français]
[29 mai 2017]

Le Gouvernement de la République de Guinée salue l'amélioration des relations bilatérales entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique.

Les avancées significatives enregistrées notamment dans les domaines de la recherche sanitaire et le commerce confortent l'opinion internationale sur la nécessité d'instaurer entre les deux pays un climat de dialogue et de coopération, après des décennies de blocus économique, commercial et financier imposé injustement au peuple cubain.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République de Guinée avait accueilli avec un vif espoir le vote abstentionniste des États-Unis, émis pour la première fois depuis le début de l'embargo, lors de la précédente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 26 octobre 2016.

Le Gouvernement guinéen, comme à l'accoutumée, considère cet embargo à l'instar, notamment, de la liberté du commerce et de la navigation. Le Gouvernement guinéen demande à tous les États de s'abstenir d'appliquer des lois et règlements, telle que la loi Helms-Burton, dont les effets extraterritoriaux enfreignent la souveraineté d'autres États.

Le Gouvernement de la République de Guinée exhorte à présent les parties cubaine et américaine à poursuivre le dialogue sur la base de la compréhension mutuelle et du respect réciproque, en vue de la levée totale du blocus par le Congrès des États-Unis.

Guinée-Bissau

[Original : anglais]
[20 avril 2017]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont incompatibles avec la nécessité de promouvoir le dialogue et de faire appliquer les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement bissau-guinéen n'a jamais approuvé aucune des résolutions adoptées à l'encontre de Cuba et encore moins mis en place, au niveau interne, des mécanismes permettant leur mise en œuvre, car elles sont par nature unilatérales et contraires aux règles du droit international, en particulier en ce qui concerne la libéralisation du commerce et de la navigation.

La Guinée-Bissau regrette toutefois que, depuis plus de 56 ans, ce blocus continue d'infliger au peuple cubain d'importants dommages dans tous les secteurs qui revêtent une importance cruciale pour l'économie du pays, tels que la santé publique, la nutrition et l'agriculture, le secteur bancaire, le commerce, les investissements et le tourisme.

En outre, ce blocus imposé depuis des décennies a freiné les progrès du développement socioéconomique et, s'il persiste, continuera d'entraver les efforts déployés par Cuba pour parvenir au développement durable.

Bien que les États-Unis d'Amérique et Cuba aient sensiblement œuvré à la normalisation de leurs relations bilatérales, la République de Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général accorde à cette question et appelle au respect de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Elle appelle également la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour que les deux pays nouent un dialogue constructif, de façon à ce qu'ils puissent normaliser leurs relations.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol]

[17 mai 2017]

Lors de ses différentes interventions sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba, la République de Guinée équatoriale a toujours inlassablement répété qu'il était urgent de mettre un terme au blocus et à l'isolement économique que Cuba subit depuis de nombreuses années.

Entre avril 2015 et 2016, une évolution très positive a eu lieu : l'ancien Président des États Unis, M. Barack Obama, a pris l'initiative de rétablir les relations diplomatiques entre son pays et Cuba, ce qui s'est traduit par la réouverture des sièges diplomatiques des deux pays et par la visite de M. Obama à Cuba.

La République de Guinée équatoriale demande que cette évolution positive très favorablement accueillie se poursuive, que l'initiative de M. Obama soit désormais appuyée par le Gouvernement des États-Unis au moyen de mesures et de décisions et que le blocus de Cuba soit définitivement et totalement levé dans tous les domaines : économique, commercial et financier.

De telles mesures permettraient à Cuba de tirer parti de son potentiel de développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Guyana

[Original : anglais]

[10 mai 2017]

Le Gouvernement guyanien a toujours fait preuve d'un respect rigoureux pour les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Le Guyana n'a donc jamais adopté de lois, de politiques ou de pratiques ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Guyana s'est aussi toujours fermement opposé par principe au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande derechef qu'il soit mis fin à cette politique. Il encourage le processus de dialogue entre les États-Unis d'Amérique et Cuba et salue les initiatives positives que les deux pays ont prises pour rétablir des relations amicales, notamment la visite à La Havane du Président des États-Unis d'alors, Barack Obama.

Le Gouvernement guyanien se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, qu'il continue d'appuyer sans réserve.

Le Gouvernement guyanien se félicite également des initiatives prises par les Gouvernements américain et cubain afin de normaliser les relations entre les deux pays et forme l'espoir que cette évolution positive débouchera sur un règlement définitif de cette question en souffrance depuis longtemps.

Haïti

[Original : français]
[8 mai 2017]

Le Gouvernement de la République d'Haïti n'a jamais adopté de lois, de dispositions de lois ni de mesures du type visé dans la résolution 71/5 adoptée par l'Assemblée générale le 26 octobre 2016.

Haïti réaffirme son engagement et son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect des principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires internes ainsi que les droits des États et de leurs ressortissants à jouir librement des bienfaits de la navigation et du commerce. Il est nécessaire que les États agissent conformément à ces principes du droit international en renonçant aux mesures unilatérales susceptibles d'affecter les structures sociales, économiques et financières des autres États.

Sur la base de ces principes, le Gouvernement haïtien a toujours appuyé les efforts de la République sœur de Cuba en faveur de la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui affecte ce pays depuis de nombreuses années, dans le cadre des Nations Unies et dans les différents sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République d'Haïti salue les progrès enregistrés dans les relations bilatérales américano-cubaines et exprime son vœu que ces progrès puissent aboutir à la levée du blocus économique et financier imposé à Cuba avec la nouvelle administration américaine.

Honduras

[Original : espagnol]
[31 mai 2017]

Conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Honduras n'adopte ni n'applique de lois ou de mesures économiques ou commerciales unilatérales à l'encontre d'autres États qui porteraient atteinte à la liberté du commerce international.

Îles Salomon

[Original : anglais]
[28 juin 2017]

Dans le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, les Îles Salomon, appuyant la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, appellent à la levée inconditionnelle du blocus économique et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les Îles Salomon se félicitent des relations de plus en plus nombreuses qui s'établissent entre les États-Unis d'Amérique et Cuba et espèrent que le Congrès des États-Unis adoptera les mesures législatives nécessaires pour lever totalement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Les Îles Salomon saluent le courage, la résistance et la générosité dont le Gouvernement et le peuple cubains font preuve en éduquant, logeant et habillant les enfants de nombreux pays qui viennent étudier dans le pays, en dépit des conditions de vie difficiles qui leur sont imposées.

Inde

[Original : anglais]
[19 avril 2017]

N'ayant ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans le préambule de la résolution 71/5, l'Inde n'a aucune loi ou mesure à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris la tentative d'étendre extraterritorialement l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les textes issus de la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue du 13 au 18 septembre 2016 sur l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela), la Déclaration de Santa Cruz issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 ainsi que d'autres décisions de haut niveau prises par le Mouvement des pays non alignés, et elle prie instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais]
[17 mai 2017]

L'Indonésie a toujours été fermement opposée à la mise en place de blocus unilatéraux ainsi que de mesures coercitives extraterritoriales portant atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba contrevient tant aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, à l'instar de la Charte des Nations Unies, qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

Le blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par les États-Unis a continué de causer de graves difficultés économiques et sociales, nuisant ainsi au bien-être du peuple cubain et en particulier des groupes vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées.

L'Indonésie se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les Gouvernements cubain et américain, et exhorte les États-Unis d'Amérique à lever au plus vite le blocus qu'ils ont unilatéralement imposé à Cuba.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais]
[11 mai 2017]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, le Gouvernement iranien n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

L'Iran réaffirme sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, à l'application extraterritoriale du droit interne des États-Unis et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires.

C'est avec une grande déception que le Gouvernement de la République islamique d'Iran constate que Cuba reste l'objet de sanctions économiques, commerciales et financières, en dépit de l'adoption chaque année par l'Assemblée générale d'une résolution demandant la levée et l'élimination du blocus imposé au pays par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demeure fermement convaincu que le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international qui régissent les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et des relations amicales entre les nations. Ces mesures continuent de porter atteinte aux conditions de vie et aux droits fondamentaux du peuple cubain et compromettront les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs de développement durable.

Le blocus économique, commercial et financier imposé depuis des décennies à Cuba n'a d'autre objet que d'infliger de terribles souffrances et épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Il porte gravement atteinte aux droits et aux intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de navigation. Il doit donc être levé immédiatement, comme le demandent les résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

L'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis tant d'années témoigne clairement de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Il dénote également la sympathie croissante que suscitent les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour qu'il soit mis un terme à ce blocus illégal et inhumain. En outre, dans un contexte où la communauté internationale doit affronter des problèmes majeurs, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la dégradation de l'environnement, l'aggravation de

la pauvreté et du chômage, l'imposition du blocus semble plus injustifiable que jamais et doit susciter une opposition plus forte au niveau international.

La République islamique d'Iran prie instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce blocus inhumain imposé au peuple et au Gouvernement cubains et pour protéger le droit souverain de tous les autres pays de renforcer leurs relations commerciales et économiques avec Cuba.

La République islamique d'Iran demeure opposée aux mesures économiques et commerciales unilatérales que les États-Unis d'Amérique imposent aux autres pays et qui entravent la libre circulation des personnes, la liberté du commerce et de la finance, ainsi qu'à l'application et aux conséquences extraterritoriales de ces mesures nationales sur la souveraineté d'autres États. De telles mesures sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La République islamique d'Iran, qui subit depuis longtemps des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste donc sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Iraq

[Original: arabe]
[2 mai 2017]

L'Iraq estime que les sanctions économiques unilatérales sont illégales et contraires aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et aux normes du droit international. C'est la raison pour laquelle il a voté pour la résolution 71/5 relative à la levée du blocus imposé à Cuba, adoptée en 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies, et se félicite des progrès accomplis en vue de la normalisation des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique.

Par principe, l'Iraq considère les mesures économiques comme une forme illégale de peine collective portant atteinte aux catégories faibles et vulnérables de la population, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées et les malades. Il rejette donc toute mesure qui porterait préjudice à ces groupes de personnes.

L'Iraq estime que les lois nationales n'ont pas d'effet extraterritorial.

L'Iraq souligne le droit de Cuba d'établir des relations avec tout État pour promouvoir son développement dans tous les domaines. Il n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures interdisant les relations économiques, commerciales ou financières avec la République de Cuba.

Islande

[Original : anglais]
[20 juin 2017]

Le Gouvernement islandais réaffirme sa position en faveur de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. L'Islande n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 71/5. Elle n'a pas promulgué de loi

commerciale ou économique qui limiterait ou empêcherait le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. Elle est opposée à l'extension extraterritoriale des mesures unilatérales prises à l'encontre d'un pays tiers.

Jamaïque

[Original : anglais]

[30 mai 2017]

Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine de l'ensemble des États Membres, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté de la navigation et du commerce internationaux. Dans ce contexte, la Jamaïque s'oppose à l'application unilatérale à un État par un autre de mesures économiques et commerciales entravant la liberté du commerce et de la coopération économique entre États Membres.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, le Gouvernement jamaïcain n'a adopté ni lois ni mesures pouvant porter atteinte à la souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

La Jamaïque et Cuba continuent d'être liées par une coopération solide, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, du sport, de l'agriculture et des services. Les relations qu'elles entretiennent sont fondées sur les principes de la souveraineté, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, ainsi que sur la coopération économique et sociale, conformément aux dispositions de la Charte.

En octobre 2016, pour la huitième année consécutive, le Parlement jamaïcain a adopté une résolution en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, notant que celui-ci compromettrait le développement économique et social de Cuba ainsi que les transactions commerciales entre l'île et la Jamaïque.

La Jamaïque appuie depuis toujours les résolutions de l'Assemblée générale, à l'instar de la résolution 71/5, qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et exhorte tous les États Membres à respecter la Charte en mettant un terme à l'application de mesures si hostiles.

À l'échelon régional, la Jamaïque continue à plaider en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba, comme cela a récemment été le cas lors du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tenu en janvier 2017, et lors de la cinquième réunion ministérielle entre la Communauté des Caraïbes et Cuba, tenue en mars 2017.

La Jamaïque considère que le blocus continue d'avoir des effets néfastes sur Cuba et sa population, et demande donc aux États-Unis d'Amérique de prendre les mesures nécessaires pour le lever totalement sans plus attendre.

Japon

[Original : anglais]

[18 mai 2017]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton) et le Cuban Democracy Act de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 71/5.

Le Gouvernement japonais salue et appuie la récente évolution des relations entre Cuba et les autres nations, notamment le rétablissement, en juillet 2015, des relations diplomatiques officielles entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, qui contribue à la stabilité et au développement de la région. Il forme l'espoir que cette évolution positive se poursuivra.

Jordanie

[Original : anglais]

[18 mai 2017]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué ni lois ni mesures du type visé dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a toujours voté en faveur des résolutions sur la question et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Kazakhstan

[Original : anglais]

[24 mai 2017]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et vise à défendre le droit des nations de choisir leur propre voie de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État.

Le Kazakhstan a toujours rejeté les règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier.

Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan préconise donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous

les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais]

[22 mai 2017]

Le Gouvernement kényan réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales appliquées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Kenya n'a jamais adopté ni appliqué unilatéralement de lois ou de mesures quelles qu'elles soient dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États. Dans leur majorité, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres d'autres organisations ont demandé la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Le Kenya croit et adhère aux principes sous-tendant le maintien de relations amicales entre les nations, y compris dans le domaine commercial, dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité indispensables au progrès social et économique de tous les peuples.

Le Kenya continuera de s'opposer au blocus imposé depuis longtemps à Cuba, qui a des répercussions néfastes sur les citoyens cubains et, conformément à la position de l'Union africaine, il demande la levée immédiate de ces mesures d'embargo économique et commercial injustifiables, afin de donner à Cuba toutes les chances de poursuivre son développement, comme il en a légitimement le droit. Le Gouvernement de la République du Kenya a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

Le Gouvernement kényan salue et appuie l'évolution récente des relations entre Cuba et les États-Unis suite au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, qui constitue un progrès sur la voie de la normalisation de leurs relations.

Kirghizistan

[Original : russe]

[12 mai 2017]

Dans sa politique étrangère, la République kirghize applique rigoureusement les normes et les principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux.

La République kirghize n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 à l'encontre de la République de Cuba.

Kiribati

[Original : anglais]
[8 avril 2017]

Le Gouvernement de la République de Kiribati réaffirme son appui à l'application de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et, conformément aux obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, il n'a pris aucune mesure susceptible d'entraver les relations économiques, commerciales ou financières qu'entretient Kiribati avec Cuba ou d'autres pays.

La résolution répond à des considérations morales et humanitaires et son application contribuera grandement à améliorer le bien-être et les conditions de vie du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais]
[12 avril 2017]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et souligne la nécessité de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine de tous les États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En outre, l'État du Koweït a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Lesotho

[Original : anglais]
[27 juin 2017]

Le Royaume du Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, entre autres l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Le Royaume du Lesotho se déclare profondément préoccupé par les effets dommageables du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis auxquels il demande instamment de lever cette mesure.

Liban

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il reste fidèle à cette position, dictée par le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment celui de la souveraineté des États.

Libéria

[Original : anglais]
[26 mai 2017]

Depuis des dizaines d'années, plus des deux tiers des États Membres des Nations Unies se prononcent systématiquement en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale par les États-Unis à Cuba. Une telle condamnation de la part de la communauté internationale reflète la nécessité pour les États-Unis de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La reprise des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis constitue une ouverture bienvenue qui démontre une volonté de coopération. Le Libéria fait part de son souhait de voir prendre fin le blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale à Cuba, de façon à renforcer la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays et à favoriser le bien-être économique de la population cubaine.

Le Gouvernement libérien soutient donc sans réserve la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et continuera de collaborer avec d'autres États Membres de l'ONU pour atteindre cet objectif louable.

Libye

[Original : arabe]
[16 juin 2017]

La Libye réaffirme sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées à des États à des fins politiques, et souligne que les mesures de ce type ne permettent pas de régler les différends entre États mais, au contraire, les compliquent et les enveniment.

La Libye a toujours fait part de son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois du type visé par les paragraphes 2 et 3 de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

La Libye ne cautionne pas l'application unilatérale de mesures de coercition économique à effet extraterritorial, qui contreviennent de manière flagrante aux principes du droit international.

La Libye a voté pour la résolution 71/5 car elle s'oppose au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Elle exhorte les États à régler leurs différends de manière pacifique et à condamner le recours à des mesures unilatérales de coercition qui contreviennent aux principes de la Charte et aux droits de l'homme, et font obstacle aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement, l'un de ses principaux objectifs.

Liechtenstein

[Original : anglais]
[3 avril 2017]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il estime en

outre que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes universellement reconnus du droit international.

Madagascar

[Original : anglais]
[26 mai 2017]

La République de Madagascar n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment la nécessité de respecter la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, la République de Madagascar réaffirme son soutien à toute mesure visant à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Malaisie

[Original : anglais]
[23 mai 2017]

La Malaisie demeure fondamentalement opposée à toutes formes de sanctions et de blocus d'ordre économique, commercial et financier qui ne respectent pas les normes du droit international et vont à l'encontre des buts de la Charte des Nations Unies. Les mesures unilatérales ont un caractère discriminatoire et visent à servir des intérêts politiques précis contre des pays ciblés. Ce type de mesures économiques unilatérales font obstacle non seulement au libre exercice du commerce entre pays mais aussi au développement social, du fait de leurs conséquences sur les possibilités d'emploi et les conditions de vie de la population. Dans le cas de Cuba, le blocus a entravé le développement du pays et engendré de nombreuses souffrances pour la population.

Dans ce contexte, la Malaisie appuie pleinement les efforts déployés par la communauté internationale en application de la résolution 71/5 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Malawi

[Original : anglais]
[3 juillet 2017]

Le Gouvernement malawien, qui entretient des relations diplomatiques avec Cuba, n'a jamais promulgué de loi visant un pays en particulier ni donné d'instruction interdisant le commerce ou la coopération avec Cuba. C'est pourquoi, il n'a pratiquement aucun changement à apporter à sa législation pour respecter les dispositions de la résolution adoptée.

Maldives

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

Sauf mandat exprès de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité ou d'une autre organisation internationale dont elle est membre, la République des Maldives n'impose de sanctions à aucun pays. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

Mali

[Original : français]
[6 juin 2017]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui appuie pleinement la résolution 71/5 adoptée le 26 octobre 2016 par l'Assemblée générale, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures visées dans cette résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Maroc

[Original : français]
[24 avril 2017]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a, de tout temps, favorisé le développement des relations amicales entre les États Membres des Nations Unies.

Maurice

[Original : anglais]
[17 mai 2017]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à imposer un blocus économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

La République de Maurice entretient de bonnes relations bilatérales avec la République de Cuba et reste disposée à développer ses relations commerciales avec l'île.

Mauritanie

[Original : français]

[22 juin 2017]

Le Gouvernement mauritanien exprime son désaccord et son opposition concernant tous les aspects de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Mexique

[Original : espagnol]

[2 juin 2017]

Le Mexique réaffirme sa position selon laquelle l'imposition à un autre État de tout type de sanction politique, économique ou militaire ne peut qu'émaner de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le multilatéralisme reste le meilleur moyen de résoudre les différends et de garantir la coexistence pacifique des États.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement mexicain a réaffirmé en de multiples occasions son vif rejet de l'application de lois ou mesures unilatérales de blocus économique contre tout autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le recours à des mesures coercitives ne bénéficiant pas de l'appui de la communauté internationale et n'étant pas fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies.

Le Mexique est favorable à la pleine normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, qui profiterait à l'ensemble de l'hémisphère.

De leur côté, le Mexique et Cuba continuent d'approfondir leurs relations politiques, économiques et de coopération, en élaborant un vaste programme adapté à l'évolution de la situation économique et sociale de Cuba.

Le Président Raúl Castro Ruz a effectué sa première visite d'État au Mexique à Mérida dans le Yucatán, les 6 et 7 novembre 2015. Le Président mexicain Enrique Peña Nieto, qui s'était rendu à Cuba en janvier 2014, a effectué une nouvelle visite en novembre 2016. Au niveau ministériel, le Ministre des affaires étrangères mexicain Luis Videgaray a rencontré son homologue Bruno Rodríguez à l'occasion de la vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe (La Havane, 9 et 10 mars 2017), où ils ont convenu de continuer de renforcer le dialogue politique et la concertation dans les domaines d'intérêt commun.

La XVI^e réunion interparlementaire entre le Mexique et Cuba s'est tenue du 16 au 18 février 2017 à Mérida. Elle s'est caractérisée par une importante participation des législateurs des deux pays et par la fluidité du dialogue.

Ces trois dernières années, les deux pays ont adopté 14 instruments juridiques; le dernier était un accord de coopération scientifique, technique et académique en matière de santé (adopté le 18 mai 2017 à La Havane).

Afin de raffermir encore les liens de coopération et d'amitié, la quatrième réunion du Groupe de travail Mexique-Cuba se tiendra du 27 au 29 septembre 2017

à La Havane, et abordera des questions relatives à l'économie et à la coopération technique, scientifique, éducative et culturelle.

Cuba est le troisième partenaire commercial du Mexique dans les Caraïbes. En 2016, la valeur des échanges bilatéraux s'est élevée à 333,6 millions de dollars : les exportations mexicaines ont atteint 324,4 millions de dollars et celles de Cuba 9,2 millions de dollars. Le Mexique a renforcé ses relations commerciales avec Cuba sur la base de l'accord de complémentarité économique (ACE-51) conclu entre le Mexique et Cuba en 2001, renforcé en 2014 et 2015, et de l'accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements de 2002.

Plusieurs entreprises mexicaines œuvrent à Cuba et le Gouvernement du Mexique appuie plusieurs projets d'investissements sur l'île, dont quelques-uns dans la zone spéciale de développement de Mariel; la première entreprise qui a reçu l'autorisation d'opérer dans la zone spéciale était d'ailleurs mexicaine.

En novembre 2016, Cuba a participé au forum du commerce international entre le Mexique et la région des Caraïbes (Forum Cancún 2016), représentée par des entreprises, par la Chambre de commerce du Cuba et par l'agence ProCuba.

Le tourisme est un moteur économique important pour le Mexique et Cuba. Il favorise en outre un rapprochement entre les entreprises et les sociétés des deux pays; un forum des entreprises de tourisme Mexique-Cuba visant à stimuler le tourisme entre les deux nations a donc été organisé en juin 2016.

Le Mexique appuie le processus de réforme du modèle économique et social cubain en fournissant des données d'expérience, des formations et une assistance technique à la mise en œuvre de réformes économiques. Par exemple, la Banque du Mexique et la Banque centrale de Cuba ont signé un accord de coopération technique en février 2016. Le Mexique estime que le processus de réforme créera des opportunités de développement pour la société cubaine.

À cet égard, la levée du blocus économique, commercial et financier favoriserait la reconversion de l'économie cubaine en facilitant naturellement les flux commerciaux et l'investissement en général dans la région ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

Monaco

[Original : français]
[4 avril 2017]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure du type de celles visées par la résolution 71/5, adoptée par l'Assemblée générale.

Mongolie

[Original : anglais]
[25 mai 2017]

Conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, le Gouvernement de Mongolie s'est abstenu d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée.

La Mongolie réaffirme son adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement de Mongolie s'est toujours opposé au maintien de l'application de mesures unilatérales et réitère son appui inconditionnel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Monténégro

[Original : anglais]
[5 avril 2017]

Le Gouvernement du Monténégro souscrit aux dispositions de la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Il réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution [71/5](#). Il est disposé à resserrer sa coopération avec Cuba aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

Mozambique

[Original : anglais]
[2 mai 2017]

La République du Mozambique n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale, et n'a pas non plus contribué à l'application de telles lois ou mesures. C'est dans ce contexte qu'elle a voté pour cette résolution.

Le Gouvernement du Mozambique souscrit pleinement aux dispositions de la résolution [71/5](#) et exhorte l'Organisation des Nations Unies à veiller à ce que tous les États Membres la prennent en considération.

Myanmar

[Original : anglais]
[11 mai 2017]

À la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Myanmar s'est une fois de plus joint à la communauté internationale en votant pour la résolution [71/5](#) sur la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États Unis.

Le Myanmar est attaché aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, aux normes du droit international et aux règles de bon voisinage. Les nations devraient être guidées par les principes énoncés dans ces directives : coexister, respecter les différences, promouvoir la prospérité et assurer la sécurité. Le Myanmar se félicite des efforts que déploient actuellement les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations. Il espère que ces efforts mèneront à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

En octobre 2016, 191 États Membres ont demandé à la fin du blocus en votant pour la résolution [71/5](#). La fin du blocus économique, commercial et financier

imposé à Cuba profitera non seulement au peuple cubain et aux États-Unis, mais également à l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi le Myanmar s'est joint à la communauté internationale et a voté pour la résolution 71/5 de l'Assemblée générale appelant à la levée immédiate du blocus.

Namibie

[Original : anglais]

[2 mai 2017]

La Namibie soutient sans réserve la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et, en application des obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies, demande la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à la République de Cuba. Chaque année, à l'Assemblée générale, la Namibie se prononce en faveur de la levée du blocus imposé au peuple cubain, et elle ne changera pas de position. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures soutenant ce blocus.

Le Gouvernement namibien adhère au principe de la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et défend le principe d'échanges libres et équitables entre les nations. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a pris des mesures pour renforcer ses relations commerciales avec Cuba qui fait bénéficier la Namibie de son expertise dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'éducation. Tout ceci est conforme à un certain nombre d'accords conclus entre la Namibie et Cuba.

Depuis la période considérée dans le rapport précédent, plusieurs visites de haut niveau ont été organisées entre la Namibie et Cuba, afin de consolider encore davantage les excellentes relations qu'entretiennent les deux pays. On citera notamment :

- La visite à Cuba du Président de la République de Namibie, Hage Geingob, par le fondateur, ancien Président et père de la nation namibienne, Sam Nujoma, et par l'ancien Président de la République de Namibie, Hifikepunye Pohamba, qui ont assisté aux obsèques du dirigeant et fondateur de la révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, en novembre 2016;
- La visite officielle à Cuba du Président de l'Assemblée nationale namibienne, Peter Katjavivi, en janvier 2016;
- Les visites officielles à Cuba du Vice-Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale de Namibie, Peya Mushelenga, et du Vice-Ministre des travaux publics et des transports de Namibie, Sankwasa James Sankwasa, en juillet 2016;
- La visite officielle à Cuba du Président de la Cour suprême, Peter S. Shivute, à l'occasion de la huitième Réunion sur la justice et le droit; il a signé avec son homologue cubain, Ruben Remigio Ferro, un protocole de coopération, et a également signé un mémorandum d'accord entre la Cour suprême populaire de la République de Cuba et la Cour suprême de la République de Namibie en vue de créer des mécanismes de coopération entre les institutions judiciaires des deux pays et de consolider et renforcer ceux existants;
- La deuxième session du Groupe de travail mixte Cuba-Namibie, La Havane, les 6 et 7 septembre 2016;
- Ainsi que d'autres visites à un niveau de représentation moins élevé et diverses activités économiques;

- La Namibie et Cuba ont signé plusieurs accords, mémorandums d'accord et lettres d'intention au cours de la période considérée;

En outre, du 5 au 7 juin 2017, la République de Namibie accueillera la cinquième Conférence africaine de solidarité avec Cuba.

Nauru

[Original : anglais]

[2 juin 2017]

Le Gouvernement de Nauru réaffirme son ferme attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, tels qu'ils sont établis par le droit international.

Le Gouvernement de Nauru réaffirme également son soutien à la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

En outre, Nauru n'a pas adopté ou appliqué de loi ou mesure visant Cuba qui interdirait les relations économiques, commerciales ou financières entre cette dernière et la République de Nauru.

Népal

[Original : anglais]

[28 juin 2017]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure contraire à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol]

[3 mai 2017]

Le Nicaragua réaffirme son attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux, qui sont consacrés par divers instruments internationaux, ainsi qu'aux autres principes essentiels à la paix et à la coexistence. Il réaffirme également le droit qu'a tout État de choisir son propre système social, politique et économique, sans avoir à subir d'ingérence extérieure, de mesures économiques coercitives, de sanctions ou de blocus.

Le Nicaragua observe avec satisfaction le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, qui constitue une première étape vers la normalisation des relations bilatérales des deux pays. Toutefois, il ne pourra pas y avoir de normalisation totale tant que le blocus cruel et inhumain imposé depuis plus de cinq décennies au peuple et au Gouvernement cubains, et contesté par 191 pays de la communauté internationale dans la résolution [71/5](#), ne sera pas levé.

Le Gouvernement nicaraguayen demande de nouveau au Gouvernement des États-Unis d'appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, notamment la résolution [71/5](#) adoptée par 191 votes pour et aucune voix contre, qui traduisent la volonté de la communauté internationale de lever le blocus

économique, commercial et financier contre le peuple héroïque et le Gouvernement de la République sœur de Cuba.

Niger

[Original : français]

[16 juin 2017]

Le Gouvernement nigérien, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de liberté du commerce entre les nations et de la navigation, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de la résolution 71/5.

Au contraire, la République du Niger et la République du Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature d'un accord général de coopération entre les deux pays en 1994. Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et élargis. Les deux pays tiennent régulièrement des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité entre eux pour le bonheur de leur peuple. D'ailleurs, le Président de la République, Mahamadou Issoufou, a effectué une visite officielle à Cuba en septembre 2014 afin de consolider cette coopération.

De même, les autorités nigériennes se félicitent de l'évolution de la position des États-Unis d'Amérique avec le rétablissement des relations diplomatiques avec Cuba depuis deux ans, ainsi que des progrès enregistrés en ce qui concerne le dialogue et la coopération sur les thèmes d'intérêt commun.

Cependant, la terrible réalité est que le blocus économique, commercial et financier est toujours en place et continue de frapper effroyablement le peuple cubain, entravant ainsi son développement économique.

Aussi, le Niger demande la levée de ce blocus comme élément clef qui conditionne la normalisation progressive des relations entre les États-Unis et Cuba et qui donnera du sens, de la profondeur et de la solidité à ce qui a été déjà fait, c'est-à-dire le rétablissement de relations diplomatiques et l'abstention des États-Unis lors du vote de la résolution susmentionnée.

Pour les raisons sus-indiquées, la République du Niger reste solidaire et apporte son appui croissant à la République sœur de Cuba, et elle espère pouvoir compter une fois de plus sur l'appui de la communauté internationale pour obtenir la levée du blocus économique, commercial et financier.

Nigéria

[Original : anglais]

[27 avril 2017]

Le Gouvernement nigérian entretient des relations amicales avec tous les États et n'est pas favorable à l'adoption de mesures unilatérales pour régler les différends politiques. Il réaffirme donc son appui à la levée du blocus contre Cuba.

Le Nigéria est convaincu que la récente normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis est un premier pas vers la fin du blocus.

Norvège

[Original : anglais]
[5 mai 2017]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique qui limiterait ou découragerait le commerce avec ce pays ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

Elle encourage les États-Unis et Cuba à continuer d'améliorer leurs relations bilatérales et espère que ce processus conduira prochainement à la levée du blocus.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[24 mai 2017]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Il s'est prononcé en faveur de toutes les résolutions dans lesquelles l'Assemblée demandait la levée du blocus contre Cuba. La Nouvelle-Zélande réitère ces appels; elle n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays, et se félicite de toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

Oman

[Original : anglais]
[12 avril 2017]

Conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international qui proclament la liberté du commerce et de la navigation, le Gouvernement omanais n'applique aucune des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Il réaffirme la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Ouganda

[Original : anglais]
[27 juin 2017]

L'Ouganda entretient des relations commerciales normales avec Cuba et n'applique pas le blocus.

Ouzbékistan

[Original : russe]
[17 mai 2017]

L'Ouzbékistan appuie la résolution 71/5 relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis

d'Amérique et réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

L'Ouzbékistan respecte pleinement les dispositions de ladite résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

Pakistan

[Original : anglais]

[25 avril 2017]

Le Pakistan souscrit pleinement aux dispositions de la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Panama

[Original : espagnol]

[31 mai 2017]

Le Gouvernement de la République du Panama, tenant compte de l'évolution positive des relations économiques et, dans ce contexte, de l'adoption d'accords commerciaux avec la République de Cuba qui contribuent à assouplir les restrictions commerciales, financières et économiques que subit ce pays, réaffirme son appui à la résolution [71/5](#), approuvée par l'Assemblée générale le 26 octobre 2016, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et État défenseur de la paix, le Panama entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États sur la base de l'intégration et du respect des principes de la justice et du droit international, de la libre détermination des peuples, de la souveraineté et de la non intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

En tant que pays qui promeut le dialogue et la résolution pacifique des conflits, ainsi que le libre-échange et la pratique transparente du commerce international, la République du Panama vote depuis longtemps en faveur du projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, engagement qu'elle renouvelle.

La République du Panama renouvelle également son appui à la levée de ce blocus, étant entendu qu'elle contribuera à la pleine intégration économique de la République de Cuba à la région et permettra l'élaboration d'un rapport intégral sur la mise en œuvre de la résolution [71/5](#).

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]

[26 mai 2017]

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est résolument attaché aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes fondamentaux d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures relevant de la souveraineté d'autres États Membres. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est par conséquent opposée à l'application

extraterritoriale de lois et de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Dans cet esprit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue à renforcer ses relations de coopération cordiales et constructives avec Cuba, à l'encontre de laquelle elle n'a donc pas adopté de disposition législative restrictive ou d'autres mesures.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme en outre son appui constant à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, qui souligne qu'il est impératif de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Paraguay

[Original: espagnol]
[17 mai 2017]

La République du Paraguay appuie l'application de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, car elle estime que cette mesure génère des différends dans les domaines du droit international et du libre-échange.

Pérou

[Original : espagnol]
[28 avril 2017]

Le Pérou adhère toujours pleinement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales, illustrée par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, constitue un acte unilatéral contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral.

Depuis qu'il a voté pour la résolution 47/19 présentée par Cuba pour adoption par l'Assemblée générale en 1992, le Gouvernement péruvien a systématiquement voté pour les résolutions successives sur cette question.

Le Pérou n'a d'ailleurs adopté ou appliqué aucune loi ou mesure pouvant porter atteinte à la souveraineté ou à la liberté du commerce ou de la navigation d'autres États.

Le Pérou considère que ces mesures coercitives nuisent à la croissance économique de Cuba et retardent son développement social et humain. À cet égard, le Gouvernement péruvien exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences négatives de ces mesures sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Cuba, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et des autres services sociaux essentiels, le blocus empêchant l'accès aux prêts personnels, aliments, médicaments, technologies ou biens matériels indispensables au développement de l'île.

Tout en s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Pérou continue de promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays.

Le Pérou considère également que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est incompatible avec la dynamique de la politique régionale, marquée récemment par le retour de Cuba au sein des instances de dialogue et de coopération des Amériques.

Enfin, il convient de signaler que le 18 février 2016, à l'occasion de la visite à Cuba du Président de la République du Pérou, les deux pays sont convenus des actions à suivre pour étendre la portée de leur Accord de complémentarité économique. Ces actions n'ont toutefois pas encore été entreprises pour des raisons de force majeure.

Philippines

[Original : anglais]
[22 mai 2017]

Les Philippines appuient pleinement la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et réaffirment qu'elles sont résolues à y adhérer. Elles n'ont pas imposé et n'ont pas l'intention d'imposer de lois, règlements ou mesures contraires à cette résolution.

Qatar

[Original : anglais]
[6 juin 2017]

La position de l'État du Qatar à l'égard de cette résolution reste inchangée. Le Qatar soutient pleinement les dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

L'État du Qatar applique activement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'État du Qatar n'a donc adopté ou appliqué aucune loi ou mesure contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée.

République arabe syrienne

[Original: arabe]
[4 mai 2017]

La République arabe syrienne réaffirme sa condamnation totale et son rejet catégorique du maintien des mesures économiques, commerciales et financières coercitives et unilatérales imposées à Cuba et à son peuple par les États-Unis d'Amérique. Ces mesures sont illégales et contraires aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris la résolution 71/5, la dernière en date, adoptée le 26 octobre 2016 et intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Elles contreviennent également à la résolution 70/185 adoptée par l'Assemblée le 22 décembre 2015 et intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ».

À cet égard, la République arabe syrienne rappelle que d'après la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la

coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, les États Membres doivent s'abstenir d'appliquer et d'encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre État à subordonner l'exercice de ses droits souverains. Elle rappelle également les principes généraux qui régissent le système commercial international et les politiques commerciales favorisant le développement, énoncés dans les résolutions, règles et dispositions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce.

La République arabe syrienne est, par principe, opposée à ce que des États ou des groupements régionaux ou sous-régionaux imposent toute mesure unilatérale, d'ordre économique, commercial ou financier visant à assujettir les pays en développement sur les plans politique et économique pour servir les politiques et les intérêts de ces États et entités. Les mesures unilatérales constituent une forme de terrorisme politique pour les États et une peine collective pour tous les peuples; elles minent le système des Nations Unies, portent atteinte à son autorité et font obstacle aux échanges commerciaux internationaux et à la pleine mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme.

Les mesures économiques coercitives unilatérales sont fondées sur l'idée immorale que des États et des puissances mondiales détiennent un pouvoir économique et une capacité financière leur permettant d'avoir recours à ce type de mesure pour atteindre des objectifs politiques iniques, notamment au détriment des pays en développement, ce qui est contraire aux principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Dans ce contexte, on ne peut parler de la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles associées figurant dans le Programme 2030 tant que certains États et groupements géographiques et économiques, à commencer par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, continuent d'imposer ces mesures coercitives à de nombreux peuples dans le monde.

La République arabe syrienne et l'écrasante majorité des États Membres se sont félicités des changements opérés dans les politiques des États-Unis à l'égard de Cuba, du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et de la déclaration de l'ex-Président des États-Unis selon laquelle le blocus est obsolète et doit être levé. Néanmoins, le Gouvernement cubain a confirmé et démontré, documents et autres preuves à l'appui, que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis était maintenu et continuait de causer du tort au peuple cubain et de faire obstacle au développement économique du pays. De plus, les décrets et textes législatifs sur lesquels est fondé le blocus imposé à Cuba par les États-Unis restent en vigueur et les organes et organismes du Gouvernement des États-Unis continuent de les appliquer strictement. Pire encore, les États-Unis n'ont jusque-là pas caché leur intention d'intervenir dans les affaires intérieures de Cuba et s'emploient à imposer des changements politiques dans ce pays en exerçant des pressions économiques, politiques, sociales et médiatiques.

La République arabe syrienne demande instamment la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis sous toutes ses formes. Elle insiste également pour qu'il soit mis fin, de manière résolue et définitive, aux mesures coercitives que les l'Union européenne, les États-Unis et d'autres pays imposent à des États Membres, notamment à la Syrie.

La République arabe syrienne est toujours visée par de nombreuses mesures économiques coercitives imposées de manière unilatérale par les États-Unis, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et d'autres pays, dont le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie. Ces mesures coercitives hostiles ont eu des effets catastrophiques sur le peuple syrien, non moins douloureux que les souffrances

causées par le terrorisme auquel se livrent Daech et le Front el-Nosra ainsi que les groupes, individus et entités associés à ces deux organisations terroristes, avec l'appui et le financement d'États, dont un certain nombre impose de telles mesures au peuple syrien. Il suffit de signaler que ces mesures coercitives illégales empêchent les Syriens de satisfaire à leurs besoins, qu'il s'agisse de produits de base ou de services essentiels tels que la nourriture, les médicaments, l'éducation, le matériel médical ou le carburant, et d'obtenir des machines agricoles et industrielles ainsi que des pièces détachées pour l'aviation civile et du matériel de communication. Ces mesures empêchent également le Gouvernement syrien et le secteur privé syrien de coopérer ou négocier avec des tiers, et toute entreprise privée ou tout acteur étranger de passer un contrat avec le Gouvernement syrien, de crainte que les États qui prennent ces mesures unilatérales ne leur imposent de sanctions financières et bancaires ou ne leur interdisent de traiter avec eux. Ces mesures injustes font également obstacle à l'importation des produits de première nécessité dont les Syriens ont besoin et à la signature de contrats de services relatifs à l'entretien et au relèvement. Elles entraveront également l'exécution de tout projet de reconstruction et de remise en état des infrastructures et la réalisation des objectifs de développement économique et social durable.

Au paragraphe 2 de la résolution 70/185, l'Assemblée générale a engagé instamment la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin au recours unilatéral, à l'encontre de pays en développement, à des mesures économiques coercitives qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies ou sont contraires aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et qui contreviennent aux principes de base du système commercial multilatéral.

Le problème juridique et moral dont l'ONU porte essentiellement la responsabilité est d'apporter une véritable solution à l'absence d'instrument juridique international efficace et dissuasif permettant de mettre fin à ces mesures unilatérales, de contester leur légitimité et d'obtenir réparation pour les dommages causés par celles-ci. Les mesures économiques coercitives unilatérales continueront par conséquent de refléter une dure réalité internationale, à savoir l'emprise et la domination des États et groupements économiques et géographiques riches sur les pays en développement. Malgré leur importance, les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale et les rapports annuels du Secrétaire général ne permettront pas de faire cesser l'injustice dont souffrent les peuples, les États, les entreprises et les personnes victimes de ces mesures unilatérales illégales.

Le moment est venu de mettre fin à ces pratiques immorales et contradictoires car il n'est plus acceptable que le Gouvernement des États-Unis et ceux des pays membres de l'Union européenne et d'autres États se servent des instances de l'ONU pour tenir des discours et des sermons sur les droits de l'homme et le développement durable tout en menant des politiques fondées sur l'utilisation de leur pouvoir économique et financier pour opprimer les peuples, exploiter leur situation économique, humanitaire et sociale et intervenir dans les affaires intérieures d'autres États afin de les asservir ou de les détruire.

République centrafricaine

[Original : français]

[15 mai 2017]

L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contre Cuba a causé un préjudice énorme au Gouvernement et au peuple de Cuba dans tous les domaines d'activité. Cet embargo a été dénoncé depuis longtemps, et

l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions contre l'embargo, dont la plus récente, la résolution 71/5, adoptée le 26 octobre 2016 par 191 voix. Alors que tout le monde attendait que l'embargo soit complètement levé après la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays le 17 décembre 2014, il convient de noter que rien n'a été fait dans ce sens.

Ayant à l'esprit ses engagements envers la communauté internationale et dans le respect de la Charte des Nations Unies, la République Centrafricaine considère que cet embargo est contraire au droit international en général et au droit international humanitaire en particulier. En outre, le Gouvernement de la République Centrafricaine continuera à soutenir le Gouvernement de Cuba jusqu'à ce que l'embargo soit totalement levé et demande au Gouvernement des États-Unis d'agir dans le strict respect des buts et principes de la Charte concernant la coopération et la solidarité internationales, et les relations de bon voisinage.

L'abstention des États-Unis d'Amérique le 26 octobre 2016 est déjà un signe encourageant et prometteur.

République de Corée

[Original: anglais]
[22 juin 2017]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée appuie systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale appelle à lever le blocus économique et commercial imposé à Cuba. Par conséquent, la République de Corée n'a appliqué aucune des lois ou mesures administratives visées par la résolution 71/5.

République démocratique du Congo

[Original : français]
[2 juin 2017]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale appelant à sa levée.

Il salue les récentes mesures prises par les États-Unis en vue de supprimer certaines sanctions, notamment les restrictions portant sur les voyages pour des raisons familiales et sur les envois de fonds, ainsi que l'autorisation de pouvoir développer des services de communications entre les deux pays et la réouverture des ambassades américaine et cubaine à la Havane et à Washington. De même, il a hautement apprécié l'abstention par les États-Unis, pour la première fois, lors de l'examen de cette question par l'Assemblée générale le 26 octobre 2016.

Toutefois, le Gouvernement de la République démocratique du Congo se joint à la volonté exprimée par la communauté internationale à travers l'adoption par 191 États Membres de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et appuie toute nouvelle résolution ainsi que toute initiative s'efforçant d'engager Cuba et les États-Unis sur la voie d'un dialogue constructif et fructueux visant la levée complète du blocus.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais]
[10 mai 2017]

La République démocratique populaire lao estime qu'en plus d'entraver le développement socioéconomique d'une nation, les mesures extraterritoriales dont s'accompagne un blocus vont à l'encontre des principes et des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, du droit international, de l'égalité souveraine des États, mais aussi de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Dans le cadre de l'application de la résolution 71/5, la République démocratique populaire lao salue les progrès récemment réalisés en vue de normaliser les relations bilatérales entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique, comme en témoigne la décision des États-Unis de s'abstenir lors du vote de la résolution 71/5 en 2016. Mentionnons également le rétablissement des relations diplomatiques qui a conduit à la réouverture des ambassades à La Havane et à Washington, ainsi que les autres mesures qui ont été prises jusqu'à présent. Cette dynamique positive devrait être davantage encouragée et se concrétiser par la levée du blocus économique, commercial et financier actuellement imposé à Cuba. Une forte impulsion serait ainsi apportée aux efforts entrepris en faveur de la normalisation des relations entre ces deux pays.

République de Moldova

[Original : anglais]
[4 avril 2017]

La République de Moldova respecte pleinement les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé par la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

République dominicaine

[Original : espagnol]
[26 mai 2017]

Le Gouvernement de la République dominicaine demande à nouveau la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en raison de la modification des relations bilatérales unissant ces deux pays et du fait que le maintien de ces mesures unilatérales serait injustifié. Par conséquent, il n'approuve, n'adopte et n'applique aucune disposition impliquant une intervention dans les affaires intérieures d'autres États.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[5 avril 2017]

La République populaire démocratique de Corée a voté en faveur de la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Elle condamne le blocus américain à l'encontre de Cuba, qui constitue une atteinte grave à sa souveraineté, un crime contre l'humanité et une atteinte aux droits de l'homme, en violation de la Charte des Nations Unies.

Les États-Unis imposent un blocus économique, commercial et financier unilatéral à la République de Cuba depuis sa création.

Le blocus unilatéral des États-Unis, qui menace la souveraineté de Cuba et son droit à exister, est le résultat de la politique hostile des États-Unis à l'encontre de Cuba.

Les dommages économiques subis par Cuba par suite du blocus économique américain atteignent des sommes astronomiques.

Malgré le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays l'année dernière, l'odieux blocus économique américain est toujours en vigueur.

Quelques améliorations ont été apportées en ce qui concerne les méthodes de mise en œuvre, mais la politique générale des États-Unis à l'égard de Cuba, qui vise à provoquer un changement de régime au moyen d'un blocus économique, n'a jamais changé.

L'adoption, à une écrasante majorité, de ladite résolution à la présente session, qui fait suite aux résolutions adoptées lors des sessions précédentes, témoigne de la bonne volonté de la communauté internationale et traduit son appui et sa solidarité à l'égard du combat légitime que mènent le Gouvernement et le peuple cubains.

La République populaire démocratiques de Corée voudrait saisir cette occasion pour exprimer à nouveau son plein appui et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains dans leur lutte pour sauvegarder leur dignité et leur souveraineté face au maintien du blocus unilatéral des États-Unis.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]
[27 juin 2017]

La République-Unie de Tanzanie appuie pleinement la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et réaffirme sa volonté de s'y conformer. L'ensemble de la communauté internationale demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République-Unie de Tanzanie réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme et reste donc opposée au blocus économique et commercial imposé à Cuba.

Rwanda

[Original : anglais]
[20 juin 2017]

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et par le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda applique intégralement la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, réaffirme son appui à cette résolution et n'a adopté ou appliqué aucune des lois et mesures du type visé dans son préambule. Il souligne qu'aucune loi ni aucun règlement n'interdit le libre transit ou le libre-échange entre le Rwanda et Cuba.

Sainte-Lucie

[Original : anglais]
[22 mai 2017]

Le Gouvernement de Sainte-Lucie, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à son engagement à respecter les principes de l'égalité souveraine des États, n'a adopté aucune loi, règlement ou autre mesure ni entrepris aucune action contraire à ces principes qui porterait atteinte à l'exercice par un État Membre de sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes ou ferait obstacle à la liberté du commerce, des échanges ou de la coopération économique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie continue d'estimer que la coopération avec Cuba sur les plans économique, éducatif, scientifique et technique permet de faire progresser et de pérenniser le développement économique et social dans un esprit de coopération Sud-Sud.

Sainte-Lucie réaffirme que l'application extraterritoriale de lois nationales est contraire aux principes du droit international, à l'égalité souveraine des États, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et à la coexistence pacifique entre les nations.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale pertinentes demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]
[2 juin 2017]

Saint-Kitts-et-Nevis est très attaché aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux obligations du droit international qui régissent les relations entre les États.

Il n'applique aucune loi qui nuirait à l'économie, restreindrait la liberté du commerce international ou serait contraire à l'égalité souveraine des États. Saint-Kitts-et-Nevis est favorable à un multilatéralisme efficace; c'est pourquoi il continue de s'opposer aux mesures unilatérales et coercitives contraires au droit international.

Ce blocus unilatéral a contribué aux difficultés économiques de Cuba, menace sa souveraineté et rendra très difficile pour le pays de réaliser les objectifs de développement durable.

Saint-Kitts-et-Nevis et la République de Cuba ont depuis longtemps d'excellentes relations, qui continuent de se développer grâce à leur aspiration commune à l'intégration régionale et à leurs valeurs partagées.

Saint-Kitts-et-Nevis salue et appuie également les progrès constants que Cuba et les États-Unis continuent de réaliser pour renforcer leurs liens et estime que le moment est venu de mettre fin à ce blocus de 57 ans.

En conséquence, à la lumière de ce qui précède, Saint-Kitts-et-Nevis continuera de plaider en faveur de la levée du blocus, qui pourrait représenter un soulagement pour le Gouvernement et le peuple de la République de Cuba. Saint-Kitts-et-Nevis se joint à la majorité des pays qui continuent de voter en faveur de la résolution appelant à mettre fin à ce blocus injuste.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis demande de nouveau que prenne fin cette mesure unilatérale et affirme sa solidarité avec Cuba en appuyant la résolution 71/5 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Saint-Marin

[Original : anglais]
[18 avril 2017]

La République de Saint-Marin a toujours fait part de son opposition générale à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc celui décrété unilatéralement pour faire pression sur Cuba ainsi que les graves répercussions qu'il a sur les populations.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]
[22 mai 2017]

Alors que des pays et des institutions plus riches ont regardé d'un œil méfiant le minuscule État pluriinsulaire de Saint-Vincent-et-les Grenadines lutter pour son développement et se sont contentés de formuler des conseils douteux et des banalités, le peuple cubain a retroussé ses manches et lui a volontairement apporté son soutien d'une manière qui a touché le cœur et l'âme des Saint-Vincentais. Aucun montant en dollars ne peut traduire véritablement la valeur de cet appui, de cette solidarité et de ce partenariat, en échange desquels les Cubains n'ont rien demandé. Saint-Vincent-et-les Grenadines leur en est profondément reconnaissant.

Lorsque le Président des États-Unis Barack Obama a entrepris son « processus de normalisation », la plupart des pays du monde estimaient déjà que la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba avait échoué : elle était considérée par le monde entier comme un anachronisme ridicule, un vestige de la guerre froide et une rupture intenable, inutile et indésirable au sein des Amériques.

Si Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite des mesures prises par l'Administration Obama, le blocus économique, commercial et financier est toujours en place. Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaite réaffirmer que ce blocus économique, commercial et financier constitue le principal obstacle au développement du plein potentiel de l'économie de Cuba et au bien-être de son peuple.

Malgré les mesures prises par l'ancienne Administration américaine, les États-Unis, invoquant des intérêts de politique extérieure, ont renouvelé en 2015 les sanctions contre le Gouvernement cubain et son peuple en vertu de la Loi relative au commerce avec l'ennemi de 1917, texte fondateur des lois et règlements qui régissent le blocus. Les dispositions financières et extraterritoriales ont encore été durcies, comme en témoignent les amendes de plusieurs millions de dollars imposées aux banques et aux institutions financières entretenant des liens avec Cuba, et la traque des opérations financières internationales cubaines.

L'opposition à cette politique inhumaine est aujourd'hui quasi universelle. Saint-Vincent-et-les Grenadines sait que nombre de citoyens des États-Unis se sont joints à la communauté internationale pour exprimer de plus en plus fréquemment leur désapprobation de ce blocus et appeler à la levée des sanctions unilatérales. En 2015, la communauté internationale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des objectifs axés sur la création de l'avenir que

nous voulons et cherche à ne pas faire de laissés-pour-compte. Pourtant, le maintien de ce blocus serait contraire à la lettre et à l'esprit du processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Saint-Vincent-et-les Grenadines estime donc toujours que ce blocus est moralement indéfendable. La levée de l'embargo est donc une question d'éthique et le bien-être d'environ 12 millions de Cubains en dépend.

Saint-Vincent-et les Grenadines continue d'appeler avec ferveur au changement.

Samoa

[Original : anglais]
[23 juin 2017]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme son attachement sans réserve aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et la liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont également des principes fondamentaux du droit international.

Dans la ligne des principes susmentionnés et conformément au droit international, le Samoa déclare n'avoir ni adopté, ni appliqué une quelconque loi ou mesure du type visé dans la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Le Samoa n'a jamais cessé d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier à l'encontre de Cuba et continuera dans cette voie en espérant qu'il sera rapidement mis un terme à cette contrainte imposée unilatéralement par les États-Unis.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : anglais]
[18 avril 2017]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe affirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme dans les relations internationales, au principe fondamental de la liberté du commerce et à d'autres instruments juridiques internationaux. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe condamne toute décision unilatérale visant à restreindre les activités économiques, commerciales et financières, entravant ainsi le développement social et humain d'un État. Le blocus a des conséquences directes sur le peuple cubain, en particulier sur les segments les plus vulnérables de la société, et fait obstacle à la croissance économique de Cuba.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui entretient d'excellentes relations de coopération et d'amitié avec Cuba, a toujours voté pour la résolution condamnant le blocus et renouvelle une fois de plus son soutien à la résolution 71/5.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe se félicite de l'annonce par les États-Unis d'Amérique et Cuba, le 17 décembre 2014, de leur volonté de rapprochement diplomatique, qui a été suivie de l'ouverture d'ambassades dans les deux capitales.

La visite récente du Président Barack Obama à Cuba témoigne clairement des intentions des deux gouvernements, qui doivent trouver une issue aux divergences qui persistent dans un climat de coexistence pacifique et de bon voisinage, en cherchant des solutions pour améliorer leurs relations bilatérales, renforcer leur coopération et instaurer une paix durable.

Sénégal

[Original : français]
[8 juin 2017]

Le Sénégal reste attaché aux principes et buts de l'Organisation des Nations Unies. Comme à l'accoutumée, il respecte les dispositions de la résolution 71/5 adoptée par l'Assemblée générale le 26 octobre 2016.

Serbie

[Original : anglais]
[12 avril 2017]

La République de Serbie, guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et réaffirmant son attachement aux règles et principes du droit international, applique pleinement la résolution 71/5 de l'Assemblée générale et n'a jamais adopté ni appliqué de lois, mesures ou actes du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La République de Serbie a toujours appuyé cette résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur.

La République de Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Seychelles

[Original : anglais]
[10 avril 2017]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 26 octobre 2016.

Les Seychelles mènent une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement des Seychelles est toujours opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, le Gouvernement des Seychelles salue les efforts déployés par les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations bilatérales. Les Seychelles

ont toujours été d'avis que les tensions entre ces deux pays ne favorisaient pas le développement durable des peuples américain et de Cuba.

Les Seychelles demandent donc instamment la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba, qui aura, à leur avis, un impact extrêmement positif sur les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement des Seychelles se prononcera toujours en faveur de la résolution annuelle sur ce point et vote systématiquement pour cette résolution à l'Assemblée générale.

Sierra Leone

[Original : anglais]
[21 juin 2017]

Le Gouvernement sierra-léonais redit qu'il faut lever en totalité le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, mesure qui continue de nuire au bien-être du peuple cubain. La Sierra Leone réaffirme, en conséquence, qu'elle appuie pleinement et sans équivoque la résolution 71/5 de l'Assemblée générale dans laquelle il est demandé que soit levé le blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba.

Singapour

[Original : anglais]
[18 avril 2017]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour s'est toujours prononcée pour les résolutions appelant à mettre un terme au blocus commercial auquel les États-Unis d'Amérique soumettent Cuba et a voté en leur faveur.

Somalie

[Original : anglais]
[7 juin 2017]

Respectueuse des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, la Somalie n'a pas adopté ou appliqué de loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 71/5.

Soudan

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2017]

La résolution 71/5 est très importante. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale, le Soudan l'a soutenue sans réserve et a demandé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

La République du Soudan a établi des relations diplomatiques avec Cuba en 1969. L'année 2016 a donc marqué le quarante-septième anniversaire de l'établissement de relations bilatérales entre les deux pays, qui ont été renforcées par l'accréditation, en mars 2014, de l'Ambassadeur de la République du Soudan au

Venezuela comme Ambassadeur à Cuba ainsi que par les visites réciproques de hauts responsables dans les deux pays.

Le Gouvernement soudanais mène une politique respectueuse du droit international et des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Fidèle à cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'adoption de sanctions à l'encontre des pays en développement, car elles anéantissent les efforts que ces pays déploient pour instaurer un développement durable et constituent une violation de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation du Soudan participe chaque année au débat de l'Assemblée générale consacré à cette question et vote, comme la majorité des membres, pour les résolutions de l'Assemblée générale interdisant l'adoption de telles mesures et sanctions unilatérales. Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois prévoyant de telles mesures.

Compte tenu de ce qui précède, le Soudan est opposé au blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui nuit fortement et cause de grandes souffrances au peuple cubain, et qui porte atteinte aux droits et intérêts légitimes de Cuba, puisqu'il constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et témoigne d'un véritable mépris pour leurs nobles et louables principes.

Le Soudan continue lui-même de pâtir des sanctions économiques, financières et commerciales que lui imposent les États-Unis d'Amérique de façon unilatérale depuis novembre 1997. Ces sanctions et mesures de coercition unilatérales sont une violation du droit légitime du Soudan, de Cuba et de tous les pays en développement, ainsi que de leurs populations, de choisir un système politique, économique et social qui corresponde pleinement à leurs aspirations.

Depuis l'adoption de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, le Gouvernement soudanais porte la question devant les instances multilatérales afin de mobiliser des soutiens en faveur de l'élimination de toutes les formes de mesures économiques coercitives unilatérales imposées aux pays en développement. La République du Soudan salue par ailleurs l'initiative de modernisation par Cuba de son modèle social et économique.

Soudan du Sud

[Original : anglais]

[30 juin 2017]

La République du Soudan du Sud exprime à nouveau sa profonde inquiétude face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Dans l'esprit de la majorité des résolutions adoptées par les États Membres de l'ONU et de l'Union africaine, notamment Assembly/AU/Res.1 (XVII), Assembly/AU/Res.1 (XIX) et Assembly/AU/Res.1 (XXI), la République du Soudan du Sud réclame la levée du blocus imposé au peuple cubain depuis plus d'un demi-siècle. Elle considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux qui régissent le commerce dans le cadre des accords multilatéraux. Ces mesures coercitives freinent la croissance économique et le développement social et humain de Cuba. À cet égard, la République du Soudan du Sud demande instamment l'application de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale appelant à lever le blocus imposé à Cuba.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[17 avril 2017]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international. Elle considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sri Lanka n'a promulgué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 71/5.

Sri Lanka a toujours soutenu l'adoption des résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba doit prendre fin.

Suisse

[Original : français]
[26 mai 2017]

Tout comme les années précédentes, la Suisse s'est également exprimée en 2016 en faveur de la résolution en question dans le cadre de l'Assemblée générale. Les liens entre la Suisse et la République de Cuba sont étroits et ont une longue histoire : lorsque Cuba est devenue une république indépendante en 1902, la Suisse a entamé avec elle des relations diplomatiques et consulaires, qui ont été particulièrement intenses pendant les années lors desquelles la Suisse a exercé son double mandat de puissance protectrice des intérêts cubains et américains (1991-2015). Aujourd'hui, les relations demeurent bonnes et la Suisse continue de soutenir Cuba, à travers son programme de coopération au développement.

Dans ce contexte, tout en saluant les récents rapprochements entre les États-Unis et la République de Cuba, la Suisse estime que les mesures économiques, financières et commerciales à l'encontre de la République de Cuba ont des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et augmentent les difficultés économiques. Pour ces raisons, elles devraient être abrogées. La Suisse continuera de mettre ses bons offices à disposition durant le processus de normalisation, si cela est souhaité.

Suriname

[Original : anglais]
[30 mai 2017]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Le Suriname est d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et les autres normes pertinentes qui régissent les relations internationales doivent être respectées en tout temps.

Le Suriname considère donc que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est contraire à ces normes et principes et contreproductif pour les relations commerciales.

Le Suriname exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de Cuba et insiste sur le fait que le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou mesures affectant les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple et du Gouvernement cubains, conformément à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Il salue et appuie le rapprochement entre les États-Unis et Cuba.

Swaziland

[Original : anglais]

[12 juin 2017]

Le Royaume du Swaziland continue d'appuyer chaleureusement les mesures que les États-Unis et Cuba ont prises en 2016 en vue de rétablir et de normaliser leurs relations bilatérales, mesures dont l'intérêt ne saurait être trop souligné.

Le blocus a fait subir d'énormes pertes matérielles et économiques au peuple cubain et a également porté atteinte aux intérêts économiques légitimes de pays tiers. Il convient de noter que la levée du blocus se fera en conformité avec la Charte des Nations Unies, les principes du droit international, les droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi qu'avec plusieurs programmes mondiaux adoptés par les chefs d'État et de gouvernement qui visent à faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et à donner à tous la possibilité d'accéder au développement durable et d'éliminer la pauvreté.

À cette fin, le Royaume du Swaziland appuie pleinement tous les efforts que les deux pays continuent de déployer et tous les liens qu'ils s'emploient à établir en vue de lever le blocus imposé à Cuba, mesure essentielle au développement des deux pays. Le Swaziland nourrit l'espoir que les États-Unis répondront positivement à la demande légitime de la communauté internationale de lever le blocus afin que Cuba puisse jouir sans entrave de toutes les libertés et de tous les droits et privilèges accordés à l'ensemble des nations souveraines.

Tadjikistan

[Original : anglais]

[26 mai 2017]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son appui à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et au droit fondamental des nations de choisir librement leur mode de développement. Compte tenu notamment des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce international, le Tadjikistan est convaincu que les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme de la population cubaine et sur l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable.

En outre, étant donné les grandes difficultés que rencontre la communauté internationale, notamment la crise financière et économique mondiale et l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition qui en résulte,

l'imposition de blocus et de sanctions est plus que jamais injustifiable et doit susciter des réactions appropriées au plan mondial.

De telles mesures sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Tadjikistan se félicite de la reprise des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique et espère que les mesures prises par ce dernier pour assouplir le blocus contribueront au développement de Cuba.

Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec Cuba. Il continuera donc de prendre les dispositions voulues pour renforcer la coopération entre les deux pays.

Tchad

[Original : français]
[31 mai 2017]

Le Gouvernement de la République du Tchad se félicite de l'amélioration des relations entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba durant l'année écoulée et prend note des mesures encourageantes prises par le Gouvernement américain, afin de modifier certains aspects de l'application de l'embargo.

Tout en se félicitant de l'adoption de la résolution 71/5 par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, il reste évident que le blocus imposé persiste, pénalisant gravement le peuple cubain et le développement économique du pays.

Tout en réitérant les demandes des États membres et des organisations internationales, y compris celle de l'Union africaine, lançant un appel pour la levée totale de l'embargo, le Gouvernement tchadien, se référant également au paragraphe 20 de la résolution 70/1 sur Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour le développement durable, lance un appel aux États d'éviter l'adoption et l'application des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le Gouvernement de la République du Tchad encourage instamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba à poursuivre le dialogue et la redynamisation du processus engagé, pour un développement mutuellement bénéfique aux peuples des deux pays et au monde entier.

Thaïlande

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande n'a cessé de soutenir les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin du blocus commercial et économique imposé à Cuba.

La Thaïlande s'oppose à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s'y conformer également. Elle estime

qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba a entravé le développement socioéconomique du pays et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

Timor-Leste

[Original : anglais]
[25 mai 2017]

La République démocratique du Timor-Leste souscrit pleinement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine de tous les États, de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires internes d'un autre pays et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

À cet égard, la République démocratique du Timor-Leste réaffirme son soutien à la résolution 71/5 et réitère qu'elle n'a ni promulgué ni appliqué de loi ou mesure visée par ladite résolution.

Le Gouvernement timorais s'oppose à l'adoption et à l'application de nouvelles mesures extraterritoriales de ce type et est pour la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Togo

[Original : français]
[30 juin 2017]

Conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, le Togo s'est toujours efforcé de promouvoir le respect de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il soutient sans réserve le principe de la liberté d'échanges et de navigation, qui est consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux.

Par conséquent, le Togo rejette systématiquement l'utilisation de mesures unilatérales qui visent à exercer des pressions sur les États.

Pour cette raison, il n'a jamais promulgué ou appliqué de lois ou de règlements limitant la souveraineté d'autres États ou les intérêts légitimes des entités ou des personnes relevant de leur juridiction.

Le Gouvernement togolais a toujours soutenu les mesures prises par le Gouvernement cubain pour mettre fin à l'embargo imposé contre Cuba par les États-Unis d'Amérique. La fin de l'embargo est devenue une nécessité urgente, car elle contribuerait à faire progresser le rétablissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, un objectif que la République togolaise appuie sans réserve, tout en souhaitant que la dynamique de la décrispation, entamée avec le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux États, se poursuive.

Tonga

[Original : anglais]
[22 mai 2017]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En conséquence, le Royaume des Tonga n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste fermement attaché aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Ce Gouvernement demeure fermement convaincu que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales ne sont pas en adéquation avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Par conséquent, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et du droit international, la Trinité-et-Tobago n'applique aucune mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Depuis qu'il a instauré des relations diplomatiques avec Cuba en 1972, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago entretient avec ce pays des liens multiples et diversifiés, parmi lesquels les relations économiques occupent une place importante. Aussi, appuie-t-il sans relâche les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le plus rapidement possible le blocus économique, commercial et financier imposé à ce pays, qui entrave considérablement son développement durable.

La Trinité-et-Tobago salue donc avec enthousiasme la reprise d'un dialogue franc et direct entre Cuba et un membre influent et respecté de la communauté internationale. Elle salue en particulier le sommet qui s'est tenu récemment entre les deux pays et le dialogue ouvert qui en a résulté sur plusieurs questions, y compris celles pour lesquelles leurs opinions et politiques divergent. Tout en félicitant les deux parties et en les soutenant dans leur démarche visant à établir des relations bilatérales ouvertes et équilibrées, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine, la Trinité-et-Tobago réaffirme que de telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit d'un objectif central qui doit constituer une priorité pour les deux gouvernements et les deux peuples.

La Trinité-et-Tobago réaffirme donc avec ferveur, comme elle le fait depuis longtemps déjà, son souhait de voir Cuba réintégrer pleinement le système international.

Tunisie

[Original : français]

[15 mai 2017]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Dans ce cadre, la Tunisie a apporté son soutien à la résolution 71/5, ainsi qu'à toutes les précédentes résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

Il convient de souligner que la Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales à effet extraterritorial. À ce titre, la Tunisie n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Turkménistan

[Original : anglais]

[30 mai 2017]

Le Turkménistan réaffirme une nouvelle fois son appui à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

Il considère que le recours unilatéral à des mesures économiques comme moyen de pression politique et économique est contraire aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux fondamentaux.

Le blocus unilatéral contre la République de Cuba freine le développement de l'économie cubaine et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les organismes compétents des Nations Unies devraient prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que des États n'usent de sanctions économiques et de mesures de contrainte unilatérales contre d'autres États indépendants, y compris Cuba.

Turquie

[Original : anglais]

[26 mai 2017]

La République turque n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Gouvernement turc continue de considérer que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

Tuvalu

[Original : anglais]
[27 avril 2017]

Les Tuvalu défendent et promeuvent les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui invite à la solidarité, à la coopération, aux relations amicales et au commerce équitable entre toutes les nations. Le Gouvernement tuvaluan soutient donc sans réserve la levée du blocus économique, commercial, migratoire et financier imposé à Cuba. Le Gouvernement et le peuple cubains devraient avoir les moyens de poursuivre et de réaliser leurs objectifs de développement durable au lieu de se voir entravés dans cette démarche.

Les mesures positives qui sont actuellement prises pour apaiser les relations entre les États-Unis et Cuba sont honorables et conformes à la Charte en ce qui concerne les principes de souveraineté et d'égalité entre toutes les nations et tous les peuples. Les Tuvalu apprécient vivement le fait que Cuba ait octroyé des bourses à des étudiants en médecine tuvaluans.

Union européenne

[Original : anglais]
[15 mai 2017]

L'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales des États-Unis contre Cuba sont d'un autre âge et devraient être abrogées. Le blocus économique, commercial et financier contribue aux difficultés économiques de Cuba, entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions dans le domaine humanitaire. Les mesures à l'encontre de Cuba portent atteinte aux intérêts de l'Union européenne et violent les règles généralement acceptées du commerce international.

L'Union européenne et ses États membres ont clairement exprimé leur opposition à l'extension extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte de la loi de 1992 sur la démocratie cubaine et de la loi Helms-Burton de 1996.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton et interdire l'application de cette législation. En outre, le 18 mai 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont accordées sur un certain nombre de dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements, et le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à ne plus adopter ce type de loi extraterritoriale à l'avenir. L'Union européenne demande aux États-Unis de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord du 18 mai 1998.

Enfin, en décembre 2016, l'Union européenne a annulé sa propre position commune du 2 décembre 1996 sur Cuba et, le 12 décembre 2016, l'Union européenne et le Gouvernement cubain ont signé un accord de dialogue politique et de coopération, renforçant la conviction de l'Union européenne que l'engagement avec Cuba est la meilleure manière de contribuer à la modernisation du pays et d'entraîner un changement positif.

Uruguay

[Original : espagnol]

[25 mai 2017]

En ce qui concerne la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, notamment son paragraphe 4, la République orientale de l'Uruguay respecte strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les réglementations prévues par la Charte des Nations Unies, et ce depuis longtemps.

Tenant compte, en outre, du fait que la Conférence navale de Londres de 1909 stipule qu'un blocus est un acte de guerre, l'Uruguay estime que dans le contexte actuel, des décennies après la fin de la guerre froide, rien ne justifie le maintien de mesures comme le blocus économique et commercial.

Dans ce contexte et dans le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de normes pouvant remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay s'est aussi fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si cela est prévu par le droit international, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

L'Uruguay condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

Compte tenu de ce qui précède, l'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales imposées à Cuba constituent une violation du droit international et ont des conséquences considérables pour le développement économique de cet État caribéen qui contribuent à priver le peuple cubain de son droit au développement et, dommage impossible à quantifier, portent gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

Par ailleurs, la reprise des relations diplomatiques et les nouveaux pourparlers entre Cuba et les États-Unis constituent une première étape vers la normalisation des relations entre ces deux pays, et représentent une nette évolution vers une plus grande stabilité dans la région de l'Amérique latine.

L'Uruguay encourage donc le Gouvernement des États-Unis à organiser la levée du blocus et, pendant que celle-ci est mise en place, à réduire sensiblement le blocus.

Enfin, l'Uruguay demande la poursuite du dialogue et des négociations qui permettront de réparer l'injustice créée par le passé, ainsi que le préconise la résolution 71/5 de l'Assemblée générale (), qui réaffirme la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Vanuatu

[Original : anglais]

[1^{er} juin 2017]

Le Gouvernement et le peuple de la République du Vanuatu demeurent fermement attachés aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies : respecter et défendre les principes du droit international, notamment ceux qui se rapportent au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales; promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples;

proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites; promouvoir la liberté du commerce et de la navigation internationaux; encourager la pratique de la tolérance et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage.

Le Vanuatu demeure préoccupé par le fait que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba reste en place malgré les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale demandant aux États-Unis d'y mettre fin. Il accueille avec satisfaction le processus de normalisation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, lancé en 2014 avec la réouverture du dialogue direct entre les deux pays, mais reste convaincu que la pleine normalisation des relations ne peut être pleinement rétablie sans la levée du blocus.

Le Vanuatu n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales à effet extraterritorial. À ce titre, il n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]
[1^{er} mai 2017]

La République bolivarienne du Venezuela déplore et rejette l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits fondamentaux de leurs citoyens. Le Venezuela suit en cela les principes et valeurs inscrits dans sa Constitution, à savoir l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples, ainsi que sa vocation pacifiste affirmée découlant de son attachement inébranlable aux normes et aux principes du droit international.

Ainsi, le Gouvernement vénézuélien considère que l'imposition de telles mesures à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique est contraire à la Charte des Nations Unies et à d'autres instruments juridiques internationaux, et qu'elle viole la liberté du commerce et de la navigation ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux. Le Venezuela condamne donc de nouveau l'application par les États-Unis des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli (« *Ley para la Democracia en Cuba* ») et Helms-Burton (« *Ley para la Libertad y la Solidaridad Democrática Cubanas* ») qui, durant plus de vingt ans, ont causé de graves dommages supplémentaires à l'économie de la République de Cuba en entravant ses relations économiques avec des pays tiers et avec des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a appuyé sans réserve les 25 résolutions sur cette question que l'Assemblée générale a adoptées à une majorité écrasante, de même que les déclarations d'autres instances internationales, afin de s'opposer à ce type d'actes hostiles qui nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et violent la légalité internationale.

Il appelle donc de nouveau le Gouvernement du Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, à mettre fin à l'impitoyable blocus économique, commercial et financier que son pays impose au peuple frère de Cuba depuis plus de cinquante ans. Une réponse favorable des États-Unis d'Amérique à l'appel de la communauté internationale témoignerait de l'attachement de ce pays au droit

international, ainsi que de son respect des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Malgré le tournant important qu'a représenté la reprise des relations bilatérales entre les États-Unis d'Amérique et Cuba en décembre 2014, et dont le symbole le plus marquant a été la visite de Barack Obama, alors Président, à La Havane en mars 2016, le Gouvernement vénézuélien insiste sur le fait qu'il est préoccupé par le peu de progrès réalisés en faveur de la levée du blocus et des mesures unilatérales imposés à Cuba par les États-Unis, notamment en 2016 et 2017. Le Venezuela estime que le Président Donald Trump peut faire beaucoup pour lever cette contrainte cruelle, et modifier ainsi de manière radicale les effets nuisibles du blocus que son pays a imposé de manière implacable à des générations de citoyens cubains.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis d'Amérique depuis des décennies a nui au bien-être du peuple frère de Cuba, dont les droits fondamentaux ont été bafoués en raison des effets de ces mesures illégales. À cet égard, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela exhorte les États-Unis d'Amérique à mettre en œuvre sans délai les résolutions [47/19](#), [48/16](#), [49/9](#), [50/10](#), [51/17](#), [52/10](#), [53/4](#), [54/21](#), [55/20](#), [56/9](#), [57/11](#), [58/7](#), [59/11](#), [60/12](#), [61/11](#), [62/3](#), [63/7](#), [64/6](#), [65/6](#), [66/6](#), [67/4](#), [68/8](#), [69/5](#), [70/5](#) et [71/5](#) de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées par les États Membres à un nombre de voix historique.

Ainsi, en condamnant de nouveau le maintien de cette mesure anachronique qui constitue une violation du droit international, le Gouvernement du Venezuela souligne que ce type de politique ne contribue en aucune façon à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Les effets nuisibles du maintien de l'application du blocus sont illustrés par le rapport de 2016 ([A/71/91](#)) du Programme alimentaire mondial, qui indique que cette mesure « a encore eu, tout au long de 2015, des répercussions négatives sur l'économie du pays et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine. Conséquence de ces restrictions, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui l'oblige à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour mener à bien ses programmes de sécurité alimentaire. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, touche durement ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île ».

En outre, selon le rapport de 2016 ([A/71/91](#)) de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé, « Pour la période allant d'avril 2015 à mars 2016, les incidences économiques du blocus sur le secteur de la santé ont été estimées à plus de 82 millions de dollars, et leur effet cumulatif total depuis le début du blocus à plus de 2,6 milliards de dollars ».

Ainsi, la République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations répétées émanant, entre autres, du Mouvement des pays non alignés lors de son dix-septième sommet tenu en septembre 2016 sur l'île Margarita, du vingt-cinquième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et du septième Sommet de

l'Association des États de la Caraïbe, qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux comme étant contraire au dialogue et à la coopération, expressions véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent.

Il convient également de souligner la déclaration politique issue du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, qui s'est tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 26 janvier 2017, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé ce qui suit :

« ... Nous nous félicitons de l'amélioration des relations entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis d'Amérique, et, dans ce contexte, de la visite du Président des États-Unis d'Amérique à Cuba en mars 2016.

Nous appelons de nouveau le Gouvernement américain à mettre fin sans conditions au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à cette nation sœur depuis plus de cinq décennies, et qui est encore en vigueur. Nous exhortons le Président des États-Unis à utiliser les vastes pouvoirs exécutifs qui lui sont conférés pour modifier sensiblement l'application du blocus ».

Le Venezuela est convaincu que la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu du droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples. Il estime qu'il ne faut en aucune circonstance priver les peuples de leurs moyens de subsistance et de développement.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son profond attachement au respect inconditionnel des normes et des principes du droit international et demande donc à nouveau au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de respecter les dispositions des 25 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et de mettre fin au blocus économique, commercial et financier impitoyable et criminel qu'il impose illégalement à la République de Cuba depuis plus de 50 ans.

Viet Nam

[Original : anglais]
[9 mai 2017]

La politique de blocus appliquée par les États-Unis d'Amérique contre la République de Cuba depuis des décennies constitue une violation du droit international en général et du droit relatif à la liberté du commerce en particulier, porte atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et contrevient au souhait que partagent toutes les nations du monde d'entretenir des relations cordiales et d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le plein respect du droit de chaque nation de choisir son propre modèle de développement.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politiques et à leurs lois qui imposent à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 71/5, qui a été adoptée le 26 octobre 2015 par 191 votes favorables.

Le Viet Nam réaffirme son appui résolu aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question. Il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies

prendra bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour mettre en œuvre sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus imposé à Cuba.

Le Viet Nam considère que les États-Unis et la République de Cuba doivent poursuivre le dialogue et la négociation afin de renforcer la relation entre les deux pays, dans un esprit de respect mutuel, de respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Nous souhaitons que les États-Unis mettent un terme rapidement et intégralement au blocus imposé à Cuba, ce qui servira les intérêts légitimes des peuples cubain et américain et contribuera grandement au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'au renforcement de la coopération sur le continent américain et dans le monde.

Le Viet Nam réaffirme une fois encore les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui l'unissent au peuple cubain et sa volonté résolue de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider ce peuple à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus.

Yémen

[Original : anglais]
[8 mai 2017]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser l'application effective de la résolution [71/5](#), qui vise à amener la communauté internationale à adopter des mesures efficaces aux fins de l'élimination du recours à des mesures économiques de contrainte unilatérales pour exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement.

Il convient de noter que, depuis 37 ans, la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République sœur de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et à renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale dans les domaines diplomatique, économique, culturel et médical. Aux termes de ces accords, des citoyens cubains ont été envoyés au Yémen, des missions éducatives se sont rendues à Cuba et une coopération active a été établie dans plusieurs domaines.

Zambie

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

La Zambie a voté en faveur de la résolution [71/5](#) de l'Assemblée générale et réaffirme ainsi son engagement de ne pas adopter ou appliquer de lois et mesures du type visé dans le préambule de cette résolution, comme lui en fait obligation la

Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

La Zambie se félicite de ce que le Gouvernement des États-Unis s'est efforcé, au cours de l'année écoulée, d'assouplir le blocus imposé à Cuba, et elle note les mesures positives qui ont été prises en vue de la levée des sanctions économiques. Nous continuons d'appeler l'administration et le Congrès des États-Unis à poursuivre leurs efforts visant à la levée du blocus qui constitue une entrave, entre autres, au transport maritime, au commerce et au tourisme. Nous sommes confiants dans le fait que les États-Unis progresseront dans cette voie compte tenu de leur revirement positif lors du vote concernant cette question, à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

Le rapport du Secrétaire général conforte la position que l'Assemblée générale a invariablement adoptée année après année, à savoir que le blocus imposé à Cuba nuit à des personnes innocentes, en particulier les femmes et les enfants c'est-à-dire les plus vulnérables d'entre elles.

La Zambie note que, en dépit des conditions de vie difficiles résultant des sanctions, le peuple cubain reste uni dans la défense de la souveraineté du pays, de son bien-être et de sa dignité, ce à quoi il a consenti d'immenses sacrifices.

Zimbabwe

[Original : anglais]
[10 mai 2017]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique demeure un lourd fardeau pour le peuple cubain, auquel il a causé de grandes souffrances. Il demeure également le principal obstacle au fonctionnement et au potentiel de l'économie cubaine. Il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Il est également contraire aux règles et pratiques commerciales reconnues au niveau international.

Le Zimbabwe s'associe aux États Membres qui condamnent l'adoption et l'application de lois nationales ayant un effet extraterritorial, ainsi que de toutes autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales qui prennent principalement pour cible des pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté et de définir leur propre système de développement.

L'application de certains aspects du blocus a fait l'objet de modifications positives sous l'ancien Président des États-Unis, Barack Obama; toutefois, ces modifications ont eu une portée très restreinte. Malgré ces changements, la marge de manœuvre de Cuba est encore très limitée en ce qui concerne ses relations avec les États-Unis et le reste du monde dans les secteurs économique, commercial et financier. Le Zimbabwe appelle donc le Congrès des États-Unis à lever le blocus sans condition plutôt que de le modifier. L'appui quasi unanime à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale démontre que le blocus est perçu universellement comme injuste et contraire aux normes internationales permettant des relations harmonieuses entre les États.

Saint-Siège

[Original : anglais]
[22 mai 2017]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier à l'encontre de Cuba.

Le Saint-Siège continue de demander au monde de s'ouvrir à Cuba et à Cuba de s'ouvrir au monde, comme l'a de nouveau affirmé Sa Sainteté le Pape François dans le discours qu'il a prononcé à son arrivée dans le pays le 19 septembre 2015 :

« Du point de vue géographique, Cuba est un archipel, d'une importance extraordinaire comme « clef » entre le nord et le sud, entre l'est et l'ouest, qui regarde vers tous les chemins. Sa vocation naturelle est d'être le point de rencontre pour que tous les peuples se réunissent dans l'amitié, comme l'a rêvé José Martí, « au-delà de la langue des isthmes et de la barrière des mers » [...]. Ce fut aussi le souhait de saint Jean-Paul II avec son vibrant appel pour que Cuba puisse « s'ouvrir, avec toutes ses magnifiques possibilités, au monde » et que le monde puisse « s'ouvrir à Cuba ».

Depuis quelques mois, nous sommes témoins d'un événement qui nous remplit d'espérance : la normalisation des relations entre deux peuples, après des années d'éloignement. C'est un processus, c'est un signe de la victoire de la culture de la rencontre, du dialogue, sur la culture de la confrontation, du « système de l'accroissement universel » sur « le système, mort pour toujours, de dynastie et de groupes », disait José Martí. J'encourage les responsables politiques à continuer d'avancer sur ce chemin et à développer toutes leurs potentialités, comme preuve du haut service qu'ils sont appelés à assurer en faveur de la paix et du bien-être de leurs peuples, ainsi que de toute l'Amérique, et comme exemple de réconciliation pour le monde entier.

État de Palestine

[Original : anglais]
[3 mai 2017]

L'État de Palestine, qui continue de souffrir des effets dévastateurs sur le plan humanitaire, socioéconomique, développemental, politique et sécuritaire d'un demi-siècle d'occupation militaire israélienne, notamment le blocus inhumain imposé à la bande de Gaza depuis une décennie en violation flagrante du droit international, réaffirme qu'il appuie sans réserve les appels lancés par la République de Cuba et par l'immense majorité de la communauté internationale pour qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. À cet égard, la Palestine réaffirme son adhésion de principe à la résolution 71/5 de l'Assemblée générale du 26 octobre 2016 et à toutes les autres résolutions des Nations Unies relatives à cette question, ainsi qu'aux positions adoptées par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, entre autres, qui demandent la fin du blocus commercial imposé à la République de Cuba depuis des décennies.

S'il faut se féliciter du processus de normalisation des relations bilatérales entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique, une normalisation réelle et viable nécessite la cessation effective du blocus économique, commercial et financier injuste imposé depuis si longtemps. L'État de Palestine se joint, par conséquent, à la communauté internationale pour demander une levée rapide de ce blocus afin de permettre à Cuba de participer sans entrave aux échanges

commerciaux et de mener une activité économique normale – autant de conditions indispensables au développement durable.

En outre, l'État de Palestine, guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, affirme n'avoir jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale.

L'État de Palestine maintient des relations diplomatiques normales avec la République de Cuba, et continuera de manifester sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains et d'œuvrer au renforcement de ses liens politiques, économiques et culturels avec ce pays.

III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

L'assistance fournie par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à tous ses États membres, dont Cuba, est régie par l'article III/C de son statut, qui est libellé comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du présent statut ».

Toutefois, le blocus entrave la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba. Le nombre de fournisseurs disposés à vendre et livrer des marchandises à Cuba et en mesure de le faire étant très limité, l'achat de matériel et de biens essentiels (tels que les produits radiopharmaceutiques) fait souvent l'objet de frais supplémentaires et de retards.

Par ailleurs, des restrictions s'appliquent à la participation de ressortissants cubains aux activités de formation ou aux réunions organisées par l'AIEA aux États-Unis, et vice versa. Conformément à l'article susmentionné de son statut, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés en envoyant par exemple les ressortissants cubains se former dans d'autres pays afin de satisfaire aux dispositions de son programme de coopération technique à Cuba.

Bureau des affaires spatiales

[Original : anglais]
[2 juin 2017]

Cuba est membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique depuis 2001. Entre 1994 et 2001, le pays a participé aux travaux du Comité et de ses sous-comités, conformément à la pratique du Comité consistant au partage des sièges à tour de rôle. Depuis le début des années 80, Cuba a régulièrement participé aux sessions du Comité et de ses sous-comités en tant qu'observateur.

En 1990, le pays a organisé, conjointement avec le Bureau des affaires spatiales, un atelier sur le thème des communications spatiales pour le développement, qui s'est tenu à La Havane du 26 au 30 mars 1990. Les experts

cubains ont également participé à un atelier sur le droit spatial sur le thème de la « Contribution du droit spatial au développement économique et social », qui s'est tenu à Buenos Aires, du 5 au 8 novembre 2012 (voir [A/AC.105/1037](#)).

La zone des Caraïbes présente un risque élevé de catastrophes dues à des phénomènes naturels, tels que les ouragans, les tsunamis, les éruptions volcaniques, les séismes, les glissements de terrain, la sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur. Dans le cadre des multiples crises qui ont touché le pays au fil des ans, le Gouvernement cubain a mis en place un système d'alerte efficace et unique permettant d'atteindre toutes les régions du pays. Toutefois, l'utilisation de données satellitaires, de systèmes précis de positionnement et de navigation et de systèmes modernes de télécommunication par satellite par le service cubain de protection civile permettrait d'améliorer la précision de son système d'alerte, de disposer de plus de temps pour prévenir la population et d'améliorer la planification et la préparation à ces situations. Il serait beaucoup plus facile d'intégrer ces outils aux systèmes cubains existants si la participation de toutes les parties prenantes des divers niveaux de l'administration cubaine était bien structurée.

À l'occasion du trentième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) en 2016, les membres du Programme ont exprimé leur volonté de mettre davantage en application la mission de ce dernier, à savoir : « garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes afin d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes ». Ce programme, mis en œuvre par le Bureau des affaires spatiales, s'acquitte de sa mission en s'efforçant de servir de voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes et de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et les spécialistes de l'espace, et de faciliter la création de capacités et le renforcement des institutions, notamment dans les pays en développement. Outre son bureau à Vienne, le Programme dispose de bureaux à Bonn (Allemagne), et à Beijing (Chine), et reçoit actuellement le soutien de 21 bureaux d'appui régional (dont 5 en Amérique latine) qui, faisant un trait d'union avec un certain nombre de parties prenantes aux niveaux régional et national et disposant d'une expertise spatiale, sont indispensables pour mener à bien la mission du Programme.

Depuis 2009, le Programme a fourni des services consultatifs détaillés à six pays de la région Amérique latine et Caraïbes, à savoir la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et la Jamaïque. Ce soutien a permis aux Gouvernements de définir des priorités en vue de renforcer leurs capacités à explorer et à utiliser des données, informations, produits et services spatiaux et à y accéder, et ainsi réduire la vulnérabilité de leur population et de leurs infrastructures aux risques naturels. Les actions menées par UN-SPIDER ont également permis d'apporter un soutien au niveau régional, notamment grâce à la mise en place d'un réseau régional en Amérique centrale et en République dominicaine chargé du suivi et de l'alerte rapide relatifs aux sécheresses. Il a ainsi été proposé d'adopter une méthode de progression pas à pas en vue de tirer parti des images satellites. En outre, l'approche régionale facilite les échanges transfrontaliers d'informations et d'expertise sur des problèmes durables, qu'il serait bien plus difficile de résoudre au niveau national.

Enfin, en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Bureau des affaires spatiales a mis en place un partenariat mondial reposant sur l'application des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe, et est un membre clef du Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque. Ces mécanismes mettent en

avant l'importance de la technologie et des applications spatiales en tant qu'outils de planification, de préparation, de mesure et de suivi des efforts déployés par les nations en vue de réduire les risques liés à des phénomènes naturels.

La mise en place d'une mission technique consultative du Programme, avec une équipe d'experts internationaux hispanophones pouvant consulter les principales entités cubaines chargées de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, ou ayant un rôle potentiel à jouer, permettrait non seulement d'évaluer les capacités actuelles du pays, mais aussi d'identifier les actions prioritaires. Il est possible de planifier une telle mission et de la mener à bien en 2018, si les fonds le permettent, pour pouvoir donner des recommandations précises au Gouvernement cubain. Cette mission tiendrait compte notamment des pratiques et des problématiques examinées par les mécanismes susmentionnés.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

[Original : anglais]

[17 mai 2017]

Le Gouvernement cubain œuvre activement à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) au niveau international, national et régional. Il a notamment contribué aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe, qui a élaboré des indicateurs mondiaux correspondant aux sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai, et à leur approbation ultérieure par l'Assemblée générale en février 2017 (résolution [71/276](#)). Il a en outre contribué à l'élaboration d'un Plan d'action régional pour l'application de la Déclaration de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques, adopté par la Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques, qui s'est réunie au Canada en mars 2017, ainsi qu'au partage de bonnes pratiques dans la région. Au niveau national, Cuba a réalisé des progrès en matière de gestion des risques de catastrophe et de mise en œuvre de la Déclaration de Sendai, et a notamment élaboré des systèmes d'alerte rapide de proximité, des plans d'éducation aux risques et des plans d'évacuation efficaces et créé des centres d'accueil protégés. L'ouragan Matthew de niveau 4 qui a frappé Cuba en octobre 2016 n'a fait aucun mort, ce qui témoigne de ces progrès.

La réduction des risques de catastrophe est essentielle à la pérennisation du développement. La réalisation des objectifs de développement durable reposera sur la capacité des pays à gérer les risques de catastrophes, ce que confirment les indicateurs communs aux objectifs de développement durable et à la Déclaration de Sendai. Les progrès réalisés par Cuba en matière de gestion des risques de catastrophe sont certains. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action régional récemment adopté et de la Déclaration de Sendai, en particulier de l'objectif défini dans la Déclaration de Sendai relatif à l'adoption, d'ici à 2020, de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe conformément aux objectifs de développement durable, le pays devra notamment effectuer des évaluations des risques, définir des lignes directrices et créer davantage de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes et de systèmes de suivi, en étroite collaboration avec les autres pays de la région et du monde. La capacité de Cuba à adopter de telles mesures dépendra de son aptitude à accéder aux informations, aux connaissances, aux progrès scientifiques, aux actifs et aux ressources auprès des donateurs et des institutions financières internationales.

**Bureau du coordonnateur résident responsable des activités
opérationnelles de développement du système des Nations Unies,
Cuba**

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

Cuba jouit d'un niveau de développement humain élevé. Les autorités nationales ont exprimé leur attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement cubain procède actuellement à l'actualisation de son modèle économique. Cette réforme s'articule autour de plusieurs priorités nationales, notamment l'efficacité et la productivité économiques, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et la politique de remplacement des importations. Les autorités nationales se sont fermement engagées à maintenir le niveau de développement social déjà atteint. Les Lignes directrices de la politique économique et sociale énoncent les principes fondamentaux devant guider ce processus. L'une d'elles préconise la promotion de la collaboration multilatérale, en particulier avec les organismes des Nations Unies. En outre, l'élaboration du modèle économique et social auquel Cuba aspire et le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 ont fait l'objet d'un vaste processus de consultation auprès de la société cubaine. Ces deux documents stratégiques devraient être approuvés en 2017. C'est dans ce contexte que les organismes des Nations Unies aident les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et enjeux.

Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2018, qui contribue à la poursuite d'objectifs prioritaires en matière de développement durable, s'articule autour de quatre domaines de coopération stratégique, à savoir : la dynamique des populations et les services culturels et sociaux, le développement économique durable (chaînes de valorisation, développement local et développement énergétique durable), la sécurité alimentaire, ainsi que la viabilité environnementale et la gestion des risques liés aux catastrophes.

L'ouragan Matthew est le plus fort jamais enregistré dans la province de Guantanamo. Il a dévasté les provinces de l'Est les 4 et 5 octobre 2016. Malgré les mesures prises par les autorités nationales et locales pour se préparer aux catastrophes, des milliers de logements ont été partiellement ou totalement détruits. Les équipements agricoles et alimentaires, les services de communication, les infrastructures électriques et routières et les institutions sociales, parmi tant d'autres, ont été gravement endommagés. Les organismes des Nations Unies présents à Cuba ont lancé un plan d'action pour aider le pays à prendre des mesures d'intervention immédiate et de relèvement rapide à l'intention de la population touchée.

Ces organismes se réjouissent de la reprise des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, des étapes franchies sur la voie d'une normalisation des relations entre les deux pays et des mesures adoptées par les États-Unis d'Amérique en 2015 et en 2016. Malgré la levée d'un certain nombre de sanctions l'an dernier, de nombreuses restrictions sont encore en vigueur et de nouvelles dispositions mettront du temps à être appliquées. Les effets du blocus sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement humain à Cuba continuent de se faire sentir, en particulier sur la qualité de vie des groupes socioéconomiques les plus vulnérables.

Les deux pays ont manifesté leur volonté de coopérer dans des domaines tels que la santé, les questions environnementales et les changements climatiques, l'informatique et les communications, ainsi que l'intervention en cas de catastrophe.

L'équipe de pays des Nations Unies à Cuba se compose de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé. De plus, plusieurs organismes non résidents mènent également des activités et des initiatives dans le pays. Parmi eux figurent la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Fonds international de développement agricole, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le programme des Volontaires des Nations Unies.

Chacun des organismes, fonds et programmes a apporté une contribution particulière au présent rapport du Secrétaire général. Le document présenté par l'équipe de pays des Nations Unies à Cuba met en évidence les principales difficultés transversales qui entravent la coopération entre les organismes des Nations Unies présents à Cuba dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement.

Achat de biens à des prix non concurrentiels et restrictions à l'importation de biens, services et technologies protégés par des brevets américains

Alors que les États-Unis constituent le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ou de technologies qui en proviennent. Les autres marchés sur lesquels Cuba peut s'approvisionner sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et étire les délais de livraison.

Il est impossible pour Cuba de se procurer des biens, services ou technologies produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. De plus, le blocus impose des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. De ce fait, très peu de compagnies font escale à Cuba, ce qui réduit les possibilités de transport et allonge les délais de chargement et de livraison des marchandises.

Cette situation vient entraver la mise en œuvre des programmes et projets des Nations Unies, en particulier l'acquisition et l'achat de produits destinés à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement (médicaments, matériel médical, engrais, compléments alimentaires, matériel de laboratoire, outils agricoles, outils pédagogiques, ordinateurs, logiciels d'information et de communication, matériel de construction, ressources bibliographiques), même s'ils sont achetés dans le cadre d'une coopération multilatérale.

Les bureaux des organismes des Nations Unies présents dans le pays peuvent rarement se prévaloir de contrats internationaux signés avec des entreprises américaines pour acheter du matériel et des services (ordinateurs, licences de

logiciels, services Internet, etc.). Le blocus entrave également le travail quotidien des bureaux des organismes des Nations Unies à Cuba, qui sont pénalisés par rapport aux autres bureaux de pays. En particulier, l'accès à Internet – donc aux plateformes institutionnelles – est limité à cause du blocus, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne. En outre, il est nécessaire de contourner les infrastructures de télécommunications américaines pour la communication vocale et la transmission de données et donc de trouver des fournisseurs exclusifs pour ces bureaux, ce qui induit des prix et des coûts administratifs plus élevés.

Ainsi, des ressources financières qui pourraient être utilisées pour exécuter plus efficacement les programmes et obtenir les résultats voulus dans le domaine du développement sont donc utilisées pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des conditions imposées par le blocus.

Crédits au développement accordés par des institutions financières internationales et services financiers de banques américaines

Du fait du blocus, Cuba ne dispose que d'un accès restreint aux crédits au développement consentis par les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui limite ses possibilités de se procurer des ressources pour financer ses programmes de développement locaux et nationaux.

Les bureaux des organismes des Nations Unies à Cuba ne peuvent pas utiliser de comptes bancaires américains ni effectuer de paiements en dollars des États-Unis. Ils doivent donc remplir des démarches administratives supplémentaires pour exécuter les opérations de financement de leurs programmes, ce qui entraîne des surcoûts, et faire appel à des banques de pays tiers, ce qui alourdit la charge administrative. Les surcoûts correspondants ont été couverts par l'ONU et par des fonds alloués aux projets provenant d'autres pays donateurs. Les bureaux rencontrent ainsi des difficultés à respecter le calendrier de paiement convenu avec leurs fournisseurs.

Le blocus a aussi pesé sur les transactions financières, les services bancaires et les services d'assurance destinés aux fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur les plans national et international.

Échange de savoir-faire

Les experts cubains invités à des événements aux États-Unis ont rencontré des difficultés pour obtenir des visas à temps. Lorsque les déplacements impliquent des ressortissants cubains, il faut encore plus de temps pour planifier la mission à cause de la procédure de délivrance de visa. Cette situation nuit aux échanges professionnels et à la formation de partenariats dans des domaines clefs du développement.

Centre Sud

[Original : anglais]
[29 mai 2017]

Le 26 octobre 2016, pour la vingt-cinquième année consécutive, les 193 États Membres de l'ONU se sont réunis dans le cadre de l'Assemblée générale pour le vote d'une résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Pour la première fois en vingt-cinq ans, il n'y a eu aucun vote contre la résolution, qui a été

adoptée à une quasi-unanimité par 191 voix, avec 2 abstentions (États-Unis d'Amérique et Israël)¹⁵. Les résultats du vote ont réaffirmé la désapprobation témoignée depuis longtemps par la communauté internationale envers le blocus et les restrictions qu'il impose, qui continuent d'être appliquées malgré le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba en 2015.

Cette résolution reprenait et confirmait la teneur des résolutions, rapports et déclarations antérieurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances et organes intergouvernementaux qui s'opposaient à l'emploi de mesures coercitives unilatérales, comme les sanctions commerciales sous forme de prohibitions à l'importation et l'interruption des flux financiers et des investissements entre les pays émetteurs et les pays visés, telles que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Ces mesures ont été préjudiciables au plein exercice des droits de l'homme des ressortissants des pays concernés, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants. Elles ont également nui à la capacité des pays soumis à des sanctions de contribuer à la coopération internationale pour le développement, comme dans le cas de Cuba.

Dans sa résolution 71/5, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-douzième session. Au fil des ans, le rapport du Secrétaire général est devenu un important moyen d'attirer l'attention sur les effets néfastes du blocus imposé à Cuba par les États-Unis et de demander la levée de celui-ci. Le rapport décrit clairement les effets des mesures coercitives unilatérales du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, et leurs conséquences sur le peuple cubain et le reste du monde.

La présente communication du Centre Sud a été établie à titre de contribution au rapport du Secrétaire général sur l'imposition unilatérale de mesures économiques, financières et commerciales par un État à un autre.

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement créée en 1995 en vertu d'un accord déposé auprès de l'ONU comme suite aux recommandations que la Commission Sud a formulées dans son rapport intitulé « Défis au Sud », que l'Assemblée générale a examiné dans sa résolution 46/155. Le Centre Sud jouit du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale et compte actuellement 54 États membres en développement, dont Cuba. Il aide les pays en développement à promouvoir et à défendre leurs intérêts communs sur la scène internationale, et effectue des travaux de recherche sur les politiques internationales relatives à la promotion des besoins en matière de développement des pays en développement et à leurs efforts en faveur du renforcement du système des Nations Unies et du multilatéralisme.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 71/5, a réaffirmé l'attachement des États aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et a exhorté de nouveau tous les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures telles que le blocus imposé à Cuba, qui constitue une violation du droit international et des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation

¹⁵ En 2015, la résolution avait été adoptée à 192 voix pour et 2 voix contre (États-Unis d'Amérique et Israël) sans abstentions. Voir Organisation des Nations Unies, « *Despite resumption of relations between United States, Cuba, General Assembly adopts, almost unanimously, resolution calling for blockade to be lifted* », GA/11713, 27 octobre 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.un.org/press/en/2015/ga11713.doc.htm.

internationaux. Depuis plus de 20 ans, les États-Unis appliquent la loi Helms-Burton (1996), dont les effets extraterritoriaux portent préjudice non seulement aux échanges commerciaux entre Cuba et les États-Unis, mais également entre Cuba et des pays tiers. Cette loi s'inscrit dans le prolongement du blocus imposé par les États-Unis à Cuba depuis plus de 50 ans, qui a été contreproductif et a infligé d'énormes pertes sociales, économiques et commerciales au peuple cubain¹⁶.

Le changement de politique vis-à-vis de Cuba, annoncé en décembre 2014 par l'Administration Obama, a fait que les États-Unis ont abandonné les sanctions et entrepris la normalisation des relations, rétablissant les relations diplomatiques en juillet 2015. La coopération a été initiée dans des secteurs tels que celui de la santé, notamment avec un mémorandum d'accord signé en juin 2016, afin de faciliter la lutte collective contre des maladies telles que le cancer et le virus Zika. Malheureusement, le blocus est toujours en place et la plupart des transactions commerciales et financières entre les États-Unis, ou des personnes sujettes à la juridiction des États-Unis, et Cuba sont toujours interdites, comme l'a réaffirmé le Département du trésor des États-Unis en janvier 2017¹⁷.

En dépit des efforts déployés par la précédente Administration des États-Unis en 2015 et 2016 pour donner une nouvelle orientation aux relations avec Cuba, le blocus continue d'exister car pour qu'il soit levé, le Congrès devrait abroger les lois y relatives qui sont en vigueur depuis 1961. Plusieurs sondages d'opinion ont révélé que les citoyens et entreprises des États-Unis étaient largement en faveur d'une reprise des relations avec Cuba¹⁸, ce qui a également été pris en compte dans les travaux du Congrès des États-Unis.

Comme l'a souligné la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies au moment d'expliquer son vote, la résolution 71/5 était « un parfait exemple de la raison pour laquelle la politique des États-Unis visant à isoler Cuba ne fonctionnait pas – ou pire, de la façon dont elle compromettait en fait les objectifs mêmes qu'elle était censée réaliser¹⁹ ». Plusieurs États Membres, dans la déclaration expliquant leur vote, ont également désapprouvé le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, qui est contraire aux principes de la Charte et du droit international, notamment parce qu'il constitue une violation des droits de l'homme et du droit au développement du peuple cubain et d'États tiers²⁰.

Ces dernières années, les législateurs américains ont présenté plusieurs initiatives législatives et dispositions concernant le blocus imposé à Cuba dans les

¹⁶ Le Président John F. Kennedy a décrété un blocus sur le commerce entre les États-Unis et Cuba en février 1962 (Proclamation présidentielle 3447), disponible en anglais à l'adresse suivante : www.gpo.gov/fdsys/pkg/STATUTE-76/pdf/STATUTE-76-Pg1446.pdf.

¹⁷ États-Unis, Département du trésor, « *Frequently asked questions related to Cuba* », actualisé le 6 janvier 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Documents/cuba_faqs_new.pdf.

¹⁸ *Pew Research Center*, « *Growing public support for U.S. ties with Cuba – and an end to the trade embargo* », 21 juillet 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.people-press.org/2015/07/21/growing-public-support-for-u-s-ties-with-cuba-and-an-end-to-the-trade-embargo; Dalia Sussman, « *Most Americans support ending Cuba embargo, Times poll finds* », *New York Times*, 21 mars 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.nytimes.com/interactive/projects/cp/international/obama-in-cuba/most-americans-support-ending-cuba-embargo-nyt-poll-finds.

¹⁹ Somini Sengupta et Rick Gladstone, « *U.S. abstains in U.N. vote condemning Cuba embargo* », *New York Times*, 26 octobre 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.nytimes.com/2016/10/27/world/americas/united-nations-cuba-embargo.html.

²⁰ Organisation des Nations Unies, « *As United States, Israel abstain from vote for first time, General Assembly adopts annual resolution calling for lifting of United Nations embargo on Cuba* », GA/11846, 26 octobre 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.un.org/press/en/2016/ga11846.doc.htm.

projets de loi de finances. Nombre de ces dispositions envisageaient l'assouplissement ou la levée du blocus. Cependant, aucune d'elles n'a été adoptée. Divers projets de loi visent à assouplir le blocus, notamment H.R. 351 (voyages), H.R. 442/S. 472 (certaines sanctions économiques), H.R. 498 (télécommunications), H.R. 525 (exportations et investissements agricoles), H.R. 572 (exportations agricoles et médicales et voyages), H.R. 574 (blocus global) et S. 275 (financement privé pour les exportations agricoles des États-Unis)²¹. En outre, des débats de fond ont récemment été organisés dans le cadre des commissions parlementaires. Le 14 septembre 2016 par exemple, la commission sur l'agriculture de la Chambre des représentants a tenu des débats sur le commerce agricole entre les États-Unis et Cuba²². Malgré la proximité géographique qui fait des États-Unis un partenaire commercial naturel pour Cuba, le blocus continue d'entraver le commerce agricole entre les deux pays.

À ce jour, au 115^e Congrès, plusieurs projets de loi destinés à lever ou assouplir les restrictions sur les exportations des États-Unis à Cuba ont été présentés, notamment ceux décrits ci-après²³ :

- Le projet de loi H.R. 442 (Emmer)/S. 472 (Moran) abrogerait ou modifierait plusieurs dispositions limitant le commerce avec Cuba, notamment dans le *Cuban Democracy Act* (loi pour la démocratie cubaine), le *Cuban Liberty and Democracy Solidarity Act* (loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba) et le *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* de 2000 (loi relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations). Les projets de loi abrogeraient les restrictions du *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* aux financements privés destinés à Cuba, mais continueraient d'interdire au Gouvernement des États-Unis d'apporter une aide extérieure ou d'accorder un appui financier, des prêts, des garanties de prêt, une extension de crédit ou d'autres modalités de financement à l'exportation à Cuba, même avec une dérogation présidentielle pour des raisons humanitaires ou de sécurité nationale. Le Gouvernement fédéral ne serait pas autorisé à consacrer des fonds à la promotion du commerce ou au développement des marchés à Cuba, mais certains programmes fédéraux en faveur des produits de base seraient autorisés.
- Le projet de loi H.R. 525 (Crawford) permettrait aux autorités américaines d'appuyer les exportations agricoles des États-Unis vers Cuba tant que le bénéficiaire de l'aide n'est pas contrôlé par le Gouvernement cubain; autoriserait le financement privé de ventes de produits agricoles par des entités américaines; autoriserait les investissements dans les entreprises agricoles cubaines tant que celles-ci ne sont pas contrôlées par le Gouvernement cubain et ne se livrent pas au trafic de biens de ressortissants des États-Unis confisqués par le Gouvernement cubain.
- Le projet de loi S. 275 (Heitkamp) modifierait le *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* pour permettre le financement privé par des entités américaines de produits agricoles destinés à Cuba.
- Les diverses dispositions du projet de loi H.R. 572 (Serrano) permettraient, entre autres : de faciliter les exportations agricoles et médicales des États-Unis vers Cuba en redéfinissant de façon permanente l'expression « obligation de payer en espèces à l'avance » pour qu'elle signifie « obligation de payer avant

²¹ Voir Mark P. Sullivan, « *Cuba: U.S. Policy in the 115th Congress* », Service de recherche du Congrès, 21 avril 2017, appendice A. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://fas.org/sgp/crs/row/R44822.pdf>.

²² Voir <https://agriculture.house.gov/calendar/eventsingle.aspx?EventID=3512>.

²³ Ibid. Voir également Rennack et Sullivan, « *Cuba sanctions* ».

le transfert du titre et du contrôle du bien à l'acheteur »; d'autoriser les transferts directs entre les institutions financières cubaines et américaines pour les produits exportés selon les termes de la loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations; de mettre en place un programme de promotion des exportations agricoles des États-Unis vers Cuba; d'abroger la condition de vérification sur place pour les exportations à des fins médicales en vertu du *Cuban Democracy Act*.

- Le projet de loi H.R. 574 (Serrano) lèverait le blocus économique global imposé à Cuba, notamment les restrictions sur les exportations vers Cuba dans le *Cuban Democracy Act* et le *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act*.

La Représentante permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies a décrit la situation actuelle dans une récente déclaration :

« Des progrès ont été réalisés dans les relations bilatérales, principalement en ce qui concerne les affaires diplomatiques, le dialogue et la coopération sur diverses questions d'intérêt commun. Toutefois, si ces avancées et les mesures exécutives adoptées par le précédent Gouvernement des États-Unis sont encourageantes, elles sont encore insuffisantes. Le fait est que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba reste en vigueur, y compris ses aspects extraterritoriaux, et continue d'infliger à notre peuple et notre économie des dommages et des privations considérables. »

Le changement de gouvernement aux États-Unis en janvier 2017 et les déclarations à la presse faites jusqu'ici sous l'administration du Président Donald Trump ont soulevé des préoccupations quant à l'avenir des relations entre les États-Unis et Cuba. L'annulation de certains des changements de la politique menés par le Gouvernement des États-Unis depuis le rétablissement des relations diplomatiques en juillet 2016 sous l'Administration Obama nuirait au peuple cubain et également aux intérêts des citoyens et des milieux d'affaires américains.

Le peuple cubain continue de pâtir des effets du blocus. Par exemple, un document publié en 2009 par *Amnesty International*, intitulé « Blocus des États-Unis contre Cuba : incidence sur les droits économiques et sociaux » (« *The United States embargo against Cuba – its impact on economic and social rights* ») a décrit les effets néfastes du blocus imposé à Cuba, en particulier sur les groupes vulnérables, et demandé à l'Administration des États-Unis d'effectuer chaque année une évaluation globale.

Les décisions récemment prises par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis révèlent à quel point le blocus imposé à Cuba reste ferme, puisque des pays tiers, leurs entreprises et leurs banques se sont vu infliger de lourdes amendes pour avoir entretenu des relations commerciales et financières avec Cuba. De 2009 à 2016, 49 amendes au total ont été imposées par le Bureau pour violations du blocus. Parmi les exemples les plus récents signalés par le Gouvernement cubain en 2016, on peut citer les suivants :

- Pénalisation de l'entreprise française CGG Services en février 2016 pour fourniture de services et de matériel d'origine américaine destinés à la prospection de pétrole et de gaz dans les eaux territoriales cubaines et à des travaux de recherche sismique menés par une entité cubaine dans la zone économique exclusive de Cuba;
- Imposition d'amendes à deux banques européennes pour avoir entretenu des relations transactionnelles légitimes avec Cuba et d'autres pays : la Commerzbank (Allemagne), pour un montant de 1 710 milliard de dollars, et le Crédit agricole (France), pour un montant de 1 116 milliard de dollars. Du

fait de cette amende, la banque allemande a cessé toute transaction avec les banques cubaines et l'ambassade de Cuba à Berlin;

- Blocage d'un transfert de 22 000 euros du Ministère des affaires étrangères à l'ambassade cubaine au Kazakhstan par BNY Mellon. Ces fonds sont toujours retenus en dépit des négociations menées par le Département du trésor des États-Unis avec la banque.
- Rejet d'un transfert effectué par une société de commerce de nickel cubaine par la Banque Cantonale de Genève (Suisse).
- Depuis le 17 décembre 2014, le Département du trésor des États-Unis a imposé huit amendes à des entités américaines et de pays tiers pour violation des lois contre Cuba. Ces amendes s'élèvent à plus de 2 milliards de dollars.

Au moment d'expliquer à l'Assemblée générale son vote sur la résolution 71/5, le Ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodríguez, a déclaré :

« Les préjudices humains causés par le blocus sont incalculables. Aucune famille, aucun secteur à Cuba n'est épargné par ses conséquences négatives dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, des services, du prix des produits de base, des salaires et des retraites. L'imposition de mesures discriminatoires et coûteuses, qui font partie intégrante des effets dissuasifs du blocus, limite les achats de denrées alimentaires et l'acquisition sur le marché américain de médicaments, de réactifs, de pièces détachées pour l'équipement et les instruments médicaux et autres matériels. »

Le Ministre a donné plusieurs exemples précis, notamment :

- La société américaine Medtronic n'a pas pu signer de contrats avec des sociétés cubaines pour la vente de stimulateurs cérébraux destinés à traiter des patients cubains atteints de la maladie de Parkinson et d'autres troubles neurologiques.
- Il n'a pas été possible [...] à la société multinationale Sigma-Aldrich de fournir des dispositifs de protection ou des produits chimiques ou biotechnologiques commandés par la société cubaine FarmaCuba pour la fabrication de médicaments dans le pays.
- En mai [2016], la Commission de réglementation nucléaire des États-Unis a notifié à la filiale américaine de la société allemande Eckert et Ziegler qu'elle rejetait la demande de licence pour la fourniture de produits à la société néerlandaise Philips, dont dépend l'étalonnage du matériel médical acquis en 2013 par l'Institut cubain d'oncologie, faisant courir un risque vital aux patients atteints d'un cancer.
- Le 26 septembre [2016], le fournisseur italien de matériel médical Emildue a notifié à la société cubaine MediCuba le refus de la société américaine *Boston Scientific Corporation* de lui vendre un générateur de radiofréquences de la marque Cosman pour le diagnostic du cancer. »

Le Ministre a conclu en déclarant que le blocus nuisait « aussi aux intérêts des citoyens américains eux-mêmes, qui pourraient bénéficier des différents services proposés à Cuba, notamment en matière de santé ».

Malgré le fardeau du blocus, qui entrave considérablement son développement, Cuba a atteint un système de santé et de recherche exemplaire, qui pourrait servir de modèle à de nombreux pays et constituer un élément de coopération internationale. L'Organisation mondiale de la Santé a récemment certifié que Cuba était officiellement devenue le premier pays au monde à éliminer la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis. Cette réussite représente

un pas en avant sur la voie de la réduction de la menace mondiale du VIH/sida, comme préconisé dans les objectifs de développement durable²⁴.

Le blocus affecte non seulement le peuple et les transactions commerciales et financières de Cuba, mais aussi les initiatives de coopération Sud-Sud menées par l'île depuis des décennies. L'aide médicale d'urgence fournie par Cuba aux pays d'Afrique de l'Ouest touchés par la crise de l'Ebola, qui a été saluée mondialement, est une bonne illustration de la solidarité de Cuba avec la communauté internationale. Cette aide aurait été plus importante sans le blocus. La levée permanente du blocus permettrait à Cuba de coopérer davantage avec d'autres pays en développement, notamment sur les questions relatives à la santé, l'éducation, l'environnement et l'agriculture. Les pays en développement et les pays développés pourraient largement bénéficier de l'expérience remarquable de Cuba dans le domaine des biotechnologies, par exemple.

Les entités des Nations Unies gagneraient également à coopérer plus fréquemment avec des experts cubains dans le cadre de leurs projets. En effet, dans la plupart des cas, les difficultés résultant du blocus – problèmes de paiement, autorisations de voyage, etc. – compliquent le recrutement d'experts cubains par l'ONU, comme l'ont expliqué plusieurs entités des Nations Unies dans les rapports précédents.

Dans la déclaration expliquant son vote sur la résolution 71/5, le représentant de l'Union européenne, tout en saluant les progrès accomplis, a également constaté que les principales mesures restrictives étaient toujours en place, et a déclaré :

« Elles sont encore plus anachroniques compte tenu des nouvelles circonstances. Au-delà des conséquences néfastes de l'embargo sur les citoyens cubains, les effets directs et indirects de la législation extraterritoriale et des mesures administratives et judiciaires unilatérales nuisent également aux intérêts économiques de tous. Il est d'autant plus urgent de prendre des mesures compte tenu de l'ouverture plus grande de l'économie cubaine²⁵ ».

Les États Membres de l'Union européenne ont fermement condamné le blocus. La délégation a rappelé que « la législation américaine, notamment le *Cuban Democracy Act* de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, [avait] étendu les effets du blocus des États-Unis à des pays tiers. Dans le cadre de la politique commerciale commune, l'Union européenne n'a cessé de s'opposer fermement à ces mesures extraterritoriales.

Contrairement à nos attentes, la situation des opérateurs financiers de l'UE à Cuba ou travaillant avec Cuba qui sont visés par les sanctions extraterritoriales ne s'est pas améliorée, et s'est même aggravée à certains égards. Cela constitue une ingérence inadmissible et une source de problèmes pour les citoyens de l'UE, les entreprises et les organisations non gouvernementales résidant, travaillant ou opérant à Cuba. Nous attendons une solution rapide à ces problèmes, la normalisation avec Cuba devant s'appliquer à toutes les parties concernées ».

En décembre 2016, la signature de l'Accord de dialogue et de coopération politiques à Bruxelles a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre l'Union européenne et Cuba.

²⁴ « *Cuba eliminates mother-to-child transmission of HIV and Aids* », UN WebTV, 27 mars 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://webtv.un.org/news-features/watch/cuba-eliminates-mother-to-child-transmission-of-hiv-and-aids-/5374392704001#full-text>.

²⁵ Voir A/71/PV.32.

Les pays en développement ont constamment souligné que les principes du droit international relatifs à l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux sont des principes essentiels qui garantissent l'instauration et le maintien d'un régime multilatéral réglementé propice à la paix et au développement des pays en développement. Ceux-ci ont en outre régulièrement demandé d'une seule voix que cesse l'application de mesures coercitives unilatérales, y compris l'application par un État de mesures économiques et commerciales contre un autre État, qui empêchent ce dernier de tirer parti des avantages qu'offrent un commerce et une navigation sans entrave au niveau international et qui compromettent les relations commerciales et les activités d'investissement et de coopération de pays tiers. Par exemple, en 2014, le Ministre cubain des affaires étrangères a indiqué que les pertes économiques cumulées causées par le blocus imposé à Cuba par les États-Unis se chiffraient à 1 100 milliards de dollars. En outre, en 2016, le Ministre du commerce extérieur a estimé que le blocus économique et financier limitait les flux du commerce international avec Cuba et entravait les investissements étrangers, qui représentaient maintenant environ un tiers des flux annuels nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Lors du dix-septième sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu en République bolivarienne du Venezuela en septembre 2016, les dirigeants de plus de 120 pays et plusieurs États observateurs et organisations internationales ont déploré le blocus imposé à Cuba. Dans le document final du sommet, aux paragraphes 479 à 483, les chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tout en se félicitant de la décision historique prise par les Présidents des États-Unis et de Cuba de rétablir les relations diplomatiques, ont une fois de plus réitéré leur appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Ils ont également exhorté le Président des États-Unis à user de ses vastes pouvoirs exécutifs pour modifier profondément le blocus qui, outre qu'il est unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause de lourdes pertes matérielles et de graves dommages économiques au peuple cubain. Ils ont une fois encore instamment demandé le strict respect des résolutions [47/19](#), [48/16](#), [49/9](#), [50/10](#), [51/17](#), [52/10](#), [53/4](#), [54/21](#), [55/20](#), [56/9](#), [57/11](#), [58/7](#), [59/11](#), [60/12](#), [61/11](#), [62/3](#), [63/7](#), [64/6](#), [65/6](#), [66/6](#), [67/4](#) et [68/8](#), [69/5](#), et [70/5](#) de l'Assemblée générale. Ils se sont dit profondément préoccupés par l'amplification du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba et hostiles au renforcement des mesures financières prises par le Gouvernement des États-Unis pour durcir ce blocus. Les chefs d'État ou de gouvernement ont exigé la cessation du programme du Gouvernement des États-Unis visant les professionnels de la santé cubains, qui fait obstacle aux programmes de coopération cubains et prive l'île et de nombreux autres pays de ressources humaines vitales.

À leur quarantième réunion annuelle tenue le 23 septembre 2016 (voir [A/71/422](#), annexe) au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, le plus important groupe de pays en développement, ont réaffirmé une fois encore leur ferme opposition à ces mesures. Au paragraphe 151 de la déclaration adoptée à cette occasion, les ministres du Groupe des 77 et de la Chine ont rejeté une fois de plus catégoriquement l'imposition de lois d'application extraterritoriale et toute mesure économique coercitive, y compris les sanctions unilatérales imposées aux pays en développement, et réaffirmé également l'impérieuse nécessité d'y mettre immédiatement fin. Ils ont souligné que ces mesures, en plus de porter atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, menaçaient sérieusement le libre exercice du commerce et la liberté d'investir.

Les ministres du Groupe des 77 et de la Chine ont donc exhorté la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures efficaces pour éliminer l'utilisation de mesures économiques unilatérales coercitives à l'encontre de pays en développement. Le Représentant permanent de la Thaïlande, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre de la réunion de l'Assemblée générale pour le vote de la résolution 71/5, a dit que d'avril 2015 à avril 2016, le blocus avait causé au peuple cubain des pertes s'élevant à 4 milliards de dollars et avait eu de profondes conséquences humanitaires pour le pays. Si le blocus persistait, le potentiel de développement de Cuba serait injustement compromis et ses ambitions de développement durable menacées. L'aide d'urgence apportée par Cuba aux pays touchés par Ebola en Afrique témoigne de son attachement de longue date à l'action humanitaire. Si le blocus était levé, Cuba serait également en mesure de poursuivre ses opérations de secours dans le monde²⁶.

Au paragraphe 152 de la Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, les intervenants ont fermement rejeté l'application de mesures coercitives unilatérales et réaffirmé une fois de plus leur solidarité avec Cuba. Tout en saluant le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et, à cet égard, la visite du Président Barack Obama à Cuba, ils ont à nouveau demandé au Gouvernement américain de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à cette nation sœur depuis plus de cinq décennies. Les ministres, reconnaissant le caractère positif mais toujours limité des initiatives prises par le pouvoir exécutif des États-Unis en vue de modifier certains aspects de l'application du blocus contre Cuba, ont enjoint au Président des États-Unis de continuer à adopter toutes les mesures que lui autorise sa qualité de Chef de l'exécutif pour modifier en profondeur les modalités d'application du blocus imposé à Cuba, et ont demandé au Congrès américain d'ouvrir dans les meilleurs délais un débat sur la levée du blocus.

Entre juin 2015 et mai 2017, plusieurs documents finaux rejetant aussi le recours à des mesures de contrainte unilatérales, notamment le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, ont été adoptés à l'issue de conférences des Nations Unies et d'autres forums. Ainsi, en septembre 2015, les dirigeants du monde entier ont adopté par consensus le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », au paragraphe 30 duquel « il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement ».

Par ailleurs, il conviendrait d'entreprendre une analyse plus approfondie des effets de toutes les mesures de contrainte unilatérales qui entravent actuellement l'exercice et l'application des droits de l'homme. Une telle analyse serait particulièrement importante en ce qu'elle permettrait d'évaluer les répercussions de ces mesures sur l'exercice des droits de l'homme des habitants des pays touchés, notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants, qui sont trop souvent ceux qui en pâtissent le plus, comme c'est le cas avec l'interdiction d'accès à des médicaments et aux technologies nécessaires à la production de médicaments frappant Cuba et la République islamique d'Iran, deux pays touchés par le blocus

²⁶ Virachai Plasai, Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Groupe des 77, « *Necessity of ending the economic, commercial and financial embargo imposed by the United States of America against Cuba* », déclaration à la plénière de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, New York, 26 octobre 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.g77.org/statement/getstatement.php?id=161026>.

imposé par les États-Unis. L'Organisation des Nations Unies serait la mieux placée pour effectuer ce type d'analyse et d'évaluation de façon régulière et approfondie. À cet égard, la nomination récente par le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 27/21, d'un Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme constitue un progrès important. Dans cette résolution, le Conseil a également décidé d'organiser tous les deux ans une réunion-débat consacrée aux mesures coercitives unilatérales et aux droits de l'homme.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba sous la direction du Président Barack Obama et du Président Raul Castro a marqué un tournant positif dans l'histoire. Ce progrès devrait être suivi d'une levée permanente du blocus.

Le blocus imposé à Cuba a été préjudiciable à la croissance et au développement économiques de l'île et de sa population. Il limite également la capacité de Cuba à prendre part au commerce et au développement au niveau international. L'amélioration des relations de Cuba avec les États-Unis et le reste du monde ouvre d'immenses possibilités, qui ne pourront se concrétiser que si le blocus imposé à Cuba est levé de façon permanente dès que possible, comme l'Assemblée générale et l'ensemble des pays en développement l'ont demandé.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : espagnol]
[7 juillet 2017]

Le blocus imposé à Cuba reste en vigueur malgré le rétablissement des relations diplomatiques le 17 décembre 2014

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis demeure en vigueur. Néanmoins, à la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre ces deux pays en décembre 2014 et de la visite du Président Obama à Cuba en mars 2016, certaines restrictions frappant les voyages, les télécommunications, les services financiers, les envois de fonds et l'aviation ont été progressivement levées (ou assouplies)²⁷.

Les principales mesures prises en vue de la normalisation des relations bilatérales entre le Gouvernement américain et le Gouvernement cubain sont les suivantes :

- Rétablissement des relations diplomatiques, rompues en janvier 1961, avec la réouverture de l'ambassade des États-Unis à La Havane;
- Suppression de la mention du Gouvernement cubain sur la liste d'États soutenant le terrorisme;
- Promotion des voyages, du commerce, des microentreprises à Cuba, et des flux d'information depuis et vers Cuba. Ainsi, les restrictions applicables aux voyages et aux envois de fonds des Cubano-Américains ont été levées, les sociétés de télécommunication américaines ont été autorisées à opérer à Cuba, et un dialogue a été établi entre les deux pays pour traiter des questions d'intérêt commun, telles que le trafic de drogues, les migrations, les droits de l'homme et la nécessité d'une réforme démocratique à Cuba;

²⁷ Pour en savoir plus sur le type de restrictions levées par les États-Unis, consulter le site Web de Engage Cuba Coalition, « U.S. Regulatory Amendments to Cuba Sanctions Since December 17, 2014 », mars 2016, et « A Timeline of the U.S.-Cuba Relationship Since the Thaw December 17, 2014 – Present », janvier 2017.

- Reprise des vols commerciaux entre Cuba et les États-Unis. Il est à noter toutefois que, dans le cadre de cette reprise, les compagnies aériennes américaines sont autorisées à effectuer des vols entre les deux pays, mais que la compagnie aérienne cubaine Cubana de Aviación n'est pas autorisée à effectuer des vols vers les États-Unis;
- Levée de certains obstacles aux services financiers, par exemple l'autorisation accordée aux institutions financières américaines d'ouvrir des comptes correspondants auprès d'institutions financières cubaines afin de faciliter le traitement des transactions autorisées.

Toutefois, dans la pratique, plusieurs mesures annoncées n'ont pas encore pu être mises en œuvre. L'autorisation pour Cuba d'utiliser le dollar dans ses opérations extérieures en est un exemple. Le Gouvernement des États-Unis avait annoncé en mars 2016 que cela était possible pour certaines transactions; toutefois, Cuba n'a pu réaliser aucune opération bancaire avec cette devise dans les banques de pays tiers qui craignent toujours de se voir imposer des amendes de plusieurs millions de dollars si elles effectuent des transactions avec Cuba. Les banques cubaines ne peuvent toujours pas non plus établir de relations de correspondant bancaire avec des établissements financiers des États-Unis. Les rares investissements provenant de ce pays ont été autorisés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis, après examen au cas par cas.

Il convient de souligner que le tourisme de citoyens américains à Cuba reste interdit. Le Gouvernement des États-Unis n'a autorisé ses nationaux à se rendre sur l'île que si le motif de leur voyage correspond à l'une des 12 catégories établies et après obtention d'un permis. Ces catégories sont les suivantes : a) visites familiales; b) voyages d'affaires officiels du Gouvernement des États-Unis; c) journalisme; d) recherche et réunions professionnelles e) activités religieuses; f) activités éducatives; g) activités liées aux spectacles; h) compétitions athlétiques ou expositions; i) soutien aux citoyens cubains; j) projets humanitaires; k) activités organisées par des fondations privées, des instituts de recherche ou des établissements d'enseignement et l) exportations, importations ou transmission d'informations ou de matériaux d'information. Au début de l'année 2016, ces catégories ont été élargies pour inclure l'organisation de réunions professionnelles ou de conférences à Cuba; les projets de préparation et d'intervention en cas de catastrophe naturelle; les productions artistiques à Cuba (cinématographiques, télévisées et musicales notamment) et les compétitions sportives pour amateurs ou semi-professionnels, les spectacles publics, les ateliers et les expositions.

En outre, dans le domaine commercial et juridictionnel, il convient de noter que 48 heures avant la fin de son mandat, le Gouvernement du Président Barack Obama a signé un traité avec le Gouvernement cubain afin de définir les frontières maritimes du golfe du Mexique. Ce traité définit des zones économiques exclusives pour l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz se trouvant sur le territoire souverain de chaque pays. Toutefois, le Sénat des États-Unis doit encore donner son accord pour que ce traité soit approuvé, en tenant compte des arguments donnés en sa faveur par le Gouvernement sortant en matière de sécurité frontalière et maritime et de protection de l'environnement. Quoiqu'il en soit, étant donné qu'il s'agit d'une initiative exécutive, la nouvelle administration peut soit faire avancer ces accords, soit les rejeter en avançant de nouveaux arguments.

De la même manière, au début de l'année 2017, 76 entreprises avaient déposé leur marque de commerce à Cuba, et 37 autres avaient enclenché le processus d'enregistrement, dans l'objectif d'entrer sur le marché cubain dans le respect des garanties judiciaires applicables à leurs opérations. Le Gouvernement cubain a lui aussi réussi à positionner ses marques de commerce aux États-Unis. Ainsi, en 2016,

l'Office américain des brevets et des marques a légalisé le positionnement de la marque de rhum Havana Club sur le marché américain. Avant cela, le Gouvernement américain avait allégé les restrictions à cet égard, ce qui a permis à la marque d'obtenir une licence auprès du Bureau du contrôle des avoirs étrangers afin de protéger son nom pendant le processus d'enregistrement de la marque.

Les mesures exécutives prises par le Gouvernement américain en vue d'assouplir le blocus constituent, certes, des avancées positives, mais elles restent très limitées sur le plan de leur portée et de leur efficacité. Plus particulièrement, le Gouvernement cubain a suggéré d'autres mesures pouvant être adoptées par le Président des États-Unis au moyen de décrets (ne nécessitant donc pas l'approbation du Congrès)²⁸ :

- a) Autoriser Cuba à ouvrir aux États-Unis des bureaux d'information sur les voyages;
- b) Autoriser l'exportation, vers Cuba, de produits américains destinés aux secteurs clés de l'économie cubaine, comme l'industrie minière, le tourisme, les biotechnologies et la production de pétrole;
- c) Autoriser l'importation aux États-Unis de produits cubains autres que des produits fabriqués par les secteurs non étatiques;
- d) Autoriser l'importation aux États-Unis de marchandises fabriquées à partir de produits cultivés, produits ou manufacturés à Cuba par des entreprises publiques (nickel, sucre, tabac, rhum ou autres), ou dérivées de ces produits. Actuellement, seuls les produits biopharmaceutiques sont autorisés;
- e) Autoriser l'exportation vers Cuba d'intrants et d'équipements médicaux pouvant être utilisés pour la production de produits biotechnologiques cubains;
- f) Autoriser des formes plus vastes de collaboration en matière de développement, de commercialisation et de fourniture de médicaments et de produits biomédicaux d'origine cubaine, par exemple les investissements directs d'entreprises des États-Unis et de coentreprises.
- g) Autoriser la vente des matières premières dont Cuba a besoin pour produire des médicaments pour le peuple cubain et pour les pays en développement.
- h) Autoriser les sociétés américaines à commercialiser des traitements médicaux cubains aux États-Unis;
- i) Autoriser les ressortissants américains à se rendre à Cuba pour y recevoir des soins médicaux et régler les frais;
- j) Autoriser des entités cubaines (banques, entreprises) à ouvrir des comptes dans des banques américaines;
- k) Demander aux représentants des États-Unis auprès des institutions financières internationales de ne pas s'opposer à l'octroi de crédits ou d'autres facilités financières à Cuba;
- l) Autoriser les entreprises et les citoyens américains à investir à Cuba dans des secteurs autres que les télécommunications;
- m) Autoriser les filiales américaines à entretenir des relations avec Cuba qui ne soient pas liées à l'importation et à l'exportation de biens (ce qui est interdit en vertu de la loi Torricelli), telles que la prestation de services;

²⁸ D'après des informations tirées de l'édition du 20 octobre 2016 du journal cubain Granma.

n) Autoriser les entreprises américaines à effectuer des transactions et des exportations liées à l'exploitation et à l'extraction de ressources en hydrocarbures situées dans la zone économique exclusive de Cuba;

o) Autoriser les entreprises américaines à effectuer des transactions et des exportations liées à la prévention du déversement d'hydrocarbures dans la zone économique exclusive de Cuba ou dans les eaux territoriales cubaines;

p) Autoriser les entreprises étrangères à utiliser des plateformes d'exploitation et d'extraction de pétrole en eaux profondes composées à plus de 25 % de produits américains;

q) Autoriser les plateformes d'exploitation étrangères à participer à la recherche de pétrole dans la zone économique exclusive de Cuba et à utiliser des produits technologiques américains;

r) Supprimer la liste des « nationaux à désignation spéciale » s'appliquant aux entreprises cubaines ou étrangères ayant des intérêts à Cuba et qui, une fois inscrites sur cette liste, se voient appliquer toute la réglementation du blocus et ne peuvent plus effectuer de transactions commerciales et financières avec les États-Unis ou avec des entités étrangères implantées dans des pays tiers ayant des relations avec les États-Unis²⁹;

En ce qui concerne la politique américaine vis-à-vis de Cuba de la nouvelle administration du Président Donald Trump, le Secrétaire d'État Rex Tillerson a déclaré au début de l'année 2017 qu'il allait proposer une révision transversale de la politique actuellement en vigueur.

Dans le domaine de l'agriculture, une centaine d'organisations agricoles américaines ont adressé une lettre au Président Donald Trump pour lui demander si son administration pouvait continuer d'œuvrer en faveur de l'amélioration des relations commerciales entre les deux pays. Cette lettre, rédigée à l'initiative de USA Rice et du groupe Engage Cuba en faveur de la normalisation, a été signée par plus de 100 organisations américaines liées à l'agriculture, au commerce et à diverses affaires en matière agricole.

Le 25 janvier 2017, alors que le Gouvernement de Donald Trump était déjà en place, 40 tonnes de charbon de bois d'acacia produit à Cuba ont été déchargées dans le port d'Everglades, à Fort Lauderdale dans l'État de Floride. Selon le journal Prensa Latina, le prix de la tonne de charbon s'élevant à 420 dollars, la transaction a coûté 16 800 dollars. Ce charbon, produit par une coopérative de producteurs cubains, a été acheté par une succursale de Reneo Consulting, Coabana Trading. Il s'agit du premier produit cubain exporté vers les États-Unis depuis plusieurs décennies. L'accord conclu entre Coabana Trading et l'entreprise publique cubaine Cubaexport prévoit également la vente et l'exportation de miel et de café. Toutefois, le Gouverneur de la Floride, Rick Scott, a menacé les ports de cette entité recevant des produits cubains de supprimer les fonds qui leur sont octroyés et d'appliquer d'autres sanctions. De ce fait, les ports d'Everglades, Palm Beach et Tampa notamment sont sortis de l'accord.

²⁹ Il convient de mentionner qu'en janvier 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis a annoncé la suppression de 17 entreprises et de 11 individus de cette liste. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a décidé de lever les interdictions applicables aux entreprises et aux personnes basées en Argentine, au Japon, au Mexique, au Panama, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Parmi les 17 entités concernées, on peut citer les entreprises suivantes : Caribbsugar, basée à Londres; Nippon-Caribbean, à Tokyo; Corporación Argentina de Ingeniería y Arquitectura, à Buenos Aires; Curef Metal, à Rotterdam; Exportadora del Caribe, à Mexico; et Mariscos de Farallón, à Panama.

Les sanctions prises à l'encontre des entreprises qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba sont maintenues. Voici quelques exemples parmi les plus récents :

Les États-Unis ont infligé une amende à l'entreprise multinationale américaine National Oilwell Varco et à ses filiales Dresco Energy Services et National Oilwell Varco Elmar

Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a contraint ces entreprises américaines à payer une amende de 5 976 028 dollars en novembre 2016 pour avoir vendu des produits à Cuba. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a en effet découvert que 45 transactions effectuées entre 2007 et 2009 par l'entreprise Dresco Energy Services étaient liées à la vente de produits à Cuba, pour un montant total de 1 707 964 dollars.

De son côté, entre 2007 et 2008, la filiale National Oilwell Varco Elmar a participé à deux opérations de vente de biens et de services à La Havane, pour une valeur totale de 103 119 000 000 dollars. L'entreprise National Oilwell Varco a en fait dû régler 25 milliards de dollars dans le cadre d'un accord avec le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, le Département de la justice, le Département du commerce, le Bureau de l'immigration et les services douaniers, pour avoir violé les sanctions commerciales imposées à Cuba depuis 2002.

Les États-Unis ont infligé une amende à l'organisation à but non lucratif Alliance for Responsible Politics for Cuba

Le Département du trésor a infligé une amende de 10 000 dollars à l'organisation Alliance for Responsible Politics for Cuba en janvier 2017. D'après le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, entre août 2010 et septembre 2011, l'organisation a organisé des voyages à Cuba pour des citoyens américains n'entrant pas dans les 12 catégories autorisées.

Les États-Unis ont infligé une amende à la banque canadienne Toronto Dominion

Le Département du trésor des États-Unis a infligé en janvier 2017 une amende de 955 750 dollars à la banque canadienne Toronto Dominion pour violation des dispositions du blocus. D'après les informations du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, entre 2003 et 2011, cette banque a réalisé des transactions par l'intermédiaire du système financier américain au profit d'une société canadienne finançant des activités commerciales à Cuba.

Depuis décembre 2014, date à laquelle les gouvernements américain et cubain ont annoncé le lancement du processus de normalisation de leurs relations, le Gouvernement américain a infligé des amendes à sept entités américaines et quatre étrangères d'une valeur totale de 2 843 623 359 dollars.

Plus particulièrement, sur la période 2009-2016, 52 amendes, d'une valeur totale de 14 404 358 605 dollars, ont été infligées pour violation du régime de sanctions contre Cuba et d'autres pays³⁰.

³⁰ Le mandat du Président Barack Obama a pris fin le 20 janvier 2017.

Opposition de la communauté internationale

Lors de la dernière session de l'Assemblée générale, les pays membres ont approuvé pour la vingt-cinquième fois une résolution exigeant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Au total, 191 pays (soit une majorité écrasante) ont voté en faveur de la levée du blocus. Pour la première fois dans l'histoire de ce vote, les États-Unis et Israël se sont abstenus. Cette résolution est votée chaque année à l'Assemblée générale depuis 1992 et, avec le temps, elle reçoit un soutien de plus en plus important. Ainsi, en 2015, 191 pays ont ratifié le rejet du blocus et seuls les États-Unis et Israël ont voté contre.

Répercussions du blocus économique, commercial et financier sur l'économie

D'après le dernier rapport du Gouvernement cubain, les pertes économiques directes causées par le blocus entre avril 2015 et mars 2016 s'élevaient à 4 680 000 000 dollars à prix courants³¹. Afin d'illustrer l'ampleur de ces sanctions, il suffit de mentionner qu'en 2015, les revenus du tourisme à Cuba s'élevaient à 2 819 000 000 dollars courants. Les pertes économiques causées par le blocus en 55 ans, compte tenu de la dépréciation de l'or, s'élèvent à 753 688 000 000 dollars. En prix courants, cela équivaut à plus de 125 milliards de dollars.

Les dommages économiques sont liés aux éléments suivants : a) recettes d'exportation non perçues; b) pertes dues au repositionnement géographique du commerce extérieur; c) préjudices subis à l'échelle locale en termes de production et de services; d) dommages monétaires et financiers; e) préjudices subis en matière d'exercice des droits des Cubains et de prestation de services à la population; f) préjudices subis en raison du blocus technologique et g) incitation à l'émigration et à la fuite des cerveaux³². Comme l'affirme le ministre cubain Bruno Rodríguez, les préjudices subis dans le secteur de la santé sont particulièrement importants, car l'imposition de mesures discriminatoires et coûteuses, qui font partie intégrante des effets dissuasifs du blocus, limite les achats de denrées alimentaires et l'acquisition sur le marché américain de médicaments, de réactifs, de pièces détachées pour l'équipement et les instruments médicaux et autres matériels³³.

Nouvelle politique du Gouvernement américain vis-à-vis de Cuba

Le 16 juin 2017, à l'occasion d'une conférence à Miami, le Président Donald Trump a dévoilé la nouvelle politique de son gouvernement vis-à-vis de Cuba. Ce même jour, la Maison Blanche a publié un mémorandum présidentiel décrivant cette

³¹ Pour plus d'informations sur le document publié par le Gouvernement cubain, voir www.cubavsbloqueo.cu/sites/default/files/InformeBloqueo2016ES.pdf.

³² En matière d'immigration, le 12 janvier 2017, juste avant la fin de son mandat, le Président Barack Obama a signé un décret abrogeant l'application d'un décret de son prédécesseur démocrate à la Maison Blanche (le Président Bill Clinton), à savoir la politique dite des « pieds secs-pieds mouillés », qui permettait aux immigrés cubains, une fois entrés sur le territoire américain, d'accéder à un permis leur permettant d'obtenir une autorisation de séjour, une sécurité et un permis de travail, et de demander la résidence permanente un an et un jour après leur entrée sur le territoire (et ainsi d'entrer dans le champ d'application de la loi d'ajustement cubain). Le nouveau décret répond en partie aux exigences du Gouvernement cubain, qui a dénoncé à plusieurs reprises cette politique incitant à la migration clandestine, qu'il considère comme inhumaine en raison du nombre de victimes qui en a découlé, et comme une tentative de déstabilisation politique et sociale de Cuba. De la même manière, le programme « Cuban Medical Professional Parole » a été retiré. Celui-ci avait permis à des milliers de professionnels cubains en mission internationale de demander l'asile aux États-Unis.

³³ Discours prononcé par le Ministre des affaires étrangères de Cuba, Bruno Rodríguez, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 16 octobre 2016, lors de la présentation du projet de résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

nouvelle politique et fixant le calendrier de mise en œuvre des nouvelles mesures annoncées³⁴. En somme, la nouvelle politique vise à limiter les transactions économiques, commerciales et financières entre des entreprises américaines et des entreprises en relation avec les forces armées révolutionnaires (plus particulièrement, le Grupo de Administración Empresarial, dirigé par des militaires, qui englobe des secteurs clés de l'économie tels que le tourisme, les biotechnologies et les transports) et imposer des restrictions supplémentaires aux citoyens américains souhaitant se rendre à Cuba dans le cadre des 12 catégories autorisées précédemment par l'administration du Président Barack Obama.

Ainsi, les voyages réalisés à des fins éducatives non universitaires seront limités et devront se faire en groupe; et les voyages « de peuple à peuple » organisés à titre individuel, qui permettraient aux citoyens américains de se rendre à Cuba sans être encadrés par une organisation, sont désormais interdits.

Dans le mémorandum, il est précisé que cette nouvelle politique a pour objectif de réaffirmer le blocus de Cuba imposé par les États-Unis et s'oppose aux demandes formulées par les Nations Unies et par d'autres instances internationales soutenant Cuba de mettre fin au blocus. Dans le cadre de cette politique, le Gouvernement américain exige également de recevoir des rapports périodiques sur les progrès réalisés à Cuba, le cas échéant, en faveur de l'amélioration de la liberté politique et économique.

Dans ce même document, le Président Donald Trump charge les Départements du trésor et du commerce de lancer le processus d'élaboration de la nouvelle réglementation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du mémorandum. Il convient de mentionner que les changements de politique n'entreront en vigueur que lorsque les Départements mentionnés auront fini d'élaborer la nouvelle réglementation, ce qui peut prendre plusieurs mois. Cette nouvelle politique vient remplacer la directive présidentielle de sécurité nationale n° 52, du 28 juin 2007, relative à la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba, et la directive présidentielle n° 43, du 14 octobre 2016, sur la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]
[30 mai 2017]

Dans le Maafikiano de Nairobi ([TD/519/Add.2](#) et Corr.1), adopté lors de sa quatorzième session qui s'est tenue en juillet 2016, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a déclaré que les États étaient fortement incités à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies qui font obstacle à un développement économique et social intégral, en particulier dans les pays en développement, et qui influent sur les intérêts commerciaux. Cela concerne l'accès aux marchés, l'investissement et la liberté de transit, ainsi que le bien-être des populations des pays considérés. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra aussi résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce.

³⁴ Mémorandum de sécurité nationale sur le renforcement de la politique américaine vis-à-vis de Cuba. Le document peut être consulté dans son intégralité (en anglais) à l'adresse suivante : www.whitehouse.gov/the-press-office/2017/06/16/national-security-presidential-memorandum-strengthening-policy-united.

En décembre 2014, le Président Barack Obama a pris des mesures historiques en faveur de la normalisation des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba et de l'allègement du blocus. Malgré l'augmentation des échanges diplomatiques, sociaux et commerciaux entre les deux pays, la plupart des mesures du blocus continuent de s'appliquer et ont une incidence importante sur la vie des Cubains.

Tendances économiques et commerciales à Cuba

Le Gouvernement cubain a indiqué que les pertes économiques cumulées causées par le blocus jusqu'au milieu de l'année 2016 s'élevaient à plus de 126 milliards de dollars, soit une augmentation de 5 milliards de dollars par rapport à la période précédente. Les pertes causées par le blocus au commerce extérieur cubain de la mi-2015 à la mi-2016 ont été estimées à 4,1 milliards de dollars, soit légèrement plus que la période précédente. Ces pertes sont liées en grande partie aux recettes non perçues des exportations de biens et de services cubains vers les États-Unis ou des pays tiers (voir A/71/91).

En 2016, l'économie cubaine a rencontré d'importantes difficultés liées notamment aux mesures d'austérité, à une diminution des recettes d'exportation et à une diminution de l'aide de la République bolivarienne du Venezuela³⁵. En outre, en octobre 2016, l'ouragan Matthew a ravagé les provinces de l'Est de Cuba et causé d'importants dégâts³⁶. Selon les estimations, la croissance économique cubaine cette année-là n'était que de 0,5 %, contre 4,4 % l'année précédente³⁷. Les difficultés économiques devraient se poursuivre en 2017³⁸.

Dans le commerce international, Cuba est un pays importateur de biens et exportateur de services. Comme indiqué dans les tableaux de données sur le commerce de 2012 à 2016 (voir tableaux 1 à 4), la CNUCED estime qu'en 2016, le déficit du commerce de biens de Cuba s'élevait à 9,6 milliards de dollars et l'excédent du commerce de services à 9,2 milliards, soit un déficit total de 402 millions de dollars dans la balance commerciale. Depuis 2015, le déficit a diminué d'un milliard de dollars. Les principaux produits d'exportation étaient les minerais et les métaux. La principale destination des marchandises cubaines était l'Union européenne. Les principaux produits d'importation étaient les articles manufacturés et les combustibles provenant en majeure partie de pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

La principale source de revenus en devises étrangères est l'exportation de services professionnels, de services de tourisme, du nickel, de biotechnologies et de produits pharmaceutiques³⁹, auxquels s'ajoutent les envois de fonds depuis les États-Unis, estimés à 3 milliards de dollars en 2015⁴⁰. D'après le Ministère du tourisme de Cuba, le pays a reçu 4 millions de visiteurs étrangers en 2016, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. La CNUCED estime que

³⁵ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », Congressional Research Service, 18 janvier 2017, p. 14.

³⁶ *Caribbean News Now!*, « UN development agency working with Cuban government in areas hard-hit by Hurricane Matthew », 14 novembre 2016. L'ouragan a touché plus de 600 000 personnes et endommagé 38 000 logements.

³⁷ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », p. 14.

³⁸ Economist Intelligence Unit, *Country report : Cuba*. Disponible à l'adresse suivante : <http://country.eiu.com/cuba> (consulté le 1^{er} mai 2017).

³⁹ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », p. 13.

⁴⁰ Bureau des affaires de l'hémisphère occidental au Département d'État des États-Unis d'Amérique, « U.S. relations with Cuba », feuillet d'information, 7 septembre 2016. Disponible à l'adresse suivante : www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2886.htm.

les revenus provenant des exportations de services de voyage s'élevaient à 2,6 milliards en 2015 et à 3 milliards en 2016. Bien que la principale source du tourisme international à Cuba soit le Canada, c'est le nombre de touristes américains qui a le plus augmenté. Cette augmentation s'explique par la reprise des vols commerciaux réguliers des États-Unis vers Cuba, et par l'augmentation du nombre d'escales de navires de croisière en provenance du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Espagne et des États-Unis.⁴¹ Toutefois, le taux de tourisme du pays reste faible par rapport à d'autres pays caribéens⁴². Le rapport entre le nombre de touristes internationaux et le nombre d'habitants à Cuba était de 0,26, contre 0,49 en République dominicaine, 0,53 au Costa Rica et 0,76 en Jamaïque⁴³.

Le Gouvernement cubain a pris des mesures visant à promouvoir le secteur non étatique. Celui-ci comptait plus d'un demi-million de personnes à la fin de l'année 2015 et, au vu du développement progressif des activités de ce secteur, ce nombre devrait augmenter avec le temps.⁴⁴ Les activités du secteur non étatique sont financées principalement par les envois de fonds⁴⁵, qui proviennent principalement des États-Unis (entre 1,5 et 3 milliards de dollars en 2015, selon les estimations). Ces données montrent que les envois de fonds sont la principale source de trésorerie de l'économie cubaine^{46,47}.

Faits nouveaux survenus aux États-Unis d'Amérique

Les principaux changements introduits par l'administration du Président Barack Obama en décembre 2014 dans les relations bilatérales consistent à l'assouplissement progressif de certaines dispositions du blocus. Parmi les mesures d'assouplissement qui ont été prises, il convient de mentionner : a) le rétablissement des relations diplomatiques et b) l'allègement des restrictions de voyage et des restrictions commerciales. En vue d'appliquer la seconde mesure, les Départements du trésor et du commerce des États-Unis ont assoupli les dispositions du blocus à cinq reprises, la plus récente datant d'octobre 2016, dans des domaines tels que les voyages, les envois de fonds, le commerce, les télécommunications et les services financiers (voir A/71/91). Toutefois, ces mesures sont limitées et le blocus continue d'interdire la plupart des transactions potentielles entre les deux pays⁴⁸.

La liste des produits américains qui peuvent être exportés à Cuba sans autorisation préalable du Gouvernement est limitée aux biens et services concernant les télécommunications, aux matériaux de construction et au matériel et outils utilisés par le secteur agricole et par les secteurs non étatiques de l'économie (voir A/71/91). Il est interdit de vendre à Cuba d'autres biens et services américains sans avoir obtenu l'autorisation du Gouvernement sous la forme de permis spéciaux, qui ont une durée de validité limitée. Il en résulte une perte considérable de débouchés

⁴¹ Cuba Journal, « Cuba attracts record visitors in 2016 », 31 décembre 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://cubajournal.co/cuba-attracts-record-visitors-in-2016>.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Richard E. Feinberg et Richard S. Newfarmer, « Tourism in Cuba: riding the wave toward sustainable prosperity », The Brookings Institution, 2016, p. 11.

⁴⁴ Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/L/850 et document G/C/W/734, par. 2.14.

⁴⁵ Economist Intelligence Unit, *Country report: Cuba*.

⁴⁶ Mark P. Sullivan, « Cuba: U.S. Restrictions on travel and remittances », Congressional Research Service, 7 février 2017, p. 15.

⁴⁷ Jack Evans, « Remittances support budding Cuban economy », *Miami Herald*, 11 juillet 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/cuba/article88891862.html>.

⁴⁸ Voir <https://ustr.gov/countries-regions/americas/cuba>.

commerciaux pour les États-Unis. L'an dernier, plusieurs compagnies aériennes et navires de croisières ont mis en place des connexions entre les deux pays⁴⁹. Toutefois, les dispositions du blocus continuent d'imposer aux citoyens américains l'obligation d'appartenir aux catégories de voyage autorisées pour se rendre à Cuba, et le tourisme n'en fait pas partie. La plupart des biens importés de Cuba ou provenant de Cuba sont également interdits (par exemple, les marchandises achetées ou acquises à Cuba ou d'origine cubaine achetées par un pays tiers)⁵⁰. Les restrictions financières⁵¹ et la dimension extraterritoriale du blocus demeurent en vigueur et sont pleinement appliquées⁵².

En octobre 2016, le Président Barack Obama a émis une directive politique présidentielle portant sur la normalisation des relations avec Cuba et énonçant le rôle et la responsabilité de divers départements et agences du Gouvernement américain pour faire avancer le processus de normalisation⁵³. Cette directive semble avoir pour objet de tenter de préserver, dans la nouvelle administration, la dynamique qui a été initiée en vue de la normalisation des relations, et de protéger les changements qui avaient été apportés jusque-là à la politique américaine vis-à-vis de Cuba⁵⁴. Lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, les États-Unis se sont abstenus pour la première fois lors du vote de la résolution de l'Assemblée générale sur le blocus imposé à Cuba par les États-Unis⁵⁵. En outre, en janvier 2017, le Président Barack Obama a mis fin au traitement spécial accordé aux immigrants cubains entrant sur le territoire américain⁵⁶.

Donald Trump a été investi quarante-cinquième président des États-Unis le 20 janvier 2017. L'orientation de la politique américaine vis-à-vis de Cuba sous la nouvelle administration est encore incertaine⁵⁷. Étant donné que la plupart des dispositions du blocus sont encore en vigueur, la nouvelle administration pourrait décider de maintenir les changements qui ont été faits mais s'abstenir d'approuver toute nouvelle mesure d'assouplissement des restrictions, dans l'attente de changements économiques ou politiques à Cuba⁵⁸.

⁴⁹ United States International Trade Commission, « Overview of Cuban imports of goods and services and effects of U.S. restrictions », Washington D.C., 2016, p. 19. Selon les estimations, les pertes annuelles dans le secteur des biens s'élèvent à 1,8 milliard de dollars.

⁵⁰ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », p. 13.

⁵¹ Département d'État, « U.S. relations with Cuba ».

⁵² Voir OMC, document G/C/W/734, par. 1.2 et 1.3.

⁵³ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », p. 34. La directive politique porte sur six éléments, à savoir : a) les relations entre les deux gouvernements; b) la concertation et la connectivité; c) l'expansion du commerce; d) la réforme économique; e) le respect des droits de l'homme universels, des libertés fondamentales et des valeurs démocratiques et f) l'intégration de Cuba dans les systèmes internationaux et régionaux.

⁵⁴ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », p. 34.

⁵⁵ Toutefois, la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que l'abstention de son pays lors du vote de la résolution ne signifiait pas que les États-Unis étaient d'accord avec toutes les politiques et pratiques du Gouvernement cubain. Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », p. 20.

⁵⁶ États-Unis, Office of the Press Secretary, « Statement by the President on Cuban immigration policy », 12 janvier 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2017/01/12/statement-president-cuban-immigration-policy>. Il s'agit de la politique dite du « wet foot, dry foot » en vertu de laquelle des milliers d'immigrés cubains sans papiers sont entrés sur le territoire américain ces dernières années.

⁵⁷ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 114th Congress », p. 74.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 36.

Conclusions

Si l'assouplissement des dispositions du blocus initié par l'administration de Barack Obama a certes considérablement augmenté le volume des transactions entre les deux pays, les principaux éléments du blocus continuent de s'appliquer et limitent fortement les possibilités de développement des relations commerciales. Par conséquent, le blocus continue d'avoir des conséquences graves sur Cuba car il empêche l'économie cubaine de se développer normalement. Il est à espérer que la politique mise en œuvre par l'administration de Barack Obama sera soutenue et renforcée par l'administration actuelle et par le Congrès américain, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale ces vingt-cinq dernières années.

Tableau 1

Cuba : balance commerciale

(En millions de dollars des États-Unis)

	2012	2013	2014	2015	2016
Biens	-8 720	-9 399	-8 112	-10 724	-9 563
Services	10 354	10 720	10 589	9 349	9 161
Solde	1 634	1 321	2 477	-1 375	-402

Source : Calculs réalisés à partir des chiffres figurant dans les tableaux 2, 3 et 4 concernant le commerce de marchandises et de services.

Tableau 2

Cuba : exportations de marchandises

(En millions de dollars des États-Unis)

Partenaire	Groupe de produits	2012	2013	2014	2015	2016
Union européenne (EU 28)	Ensemble des produits alimentaires	522	566	433	399	345
	Minerais et métaux	1 491	1 528	1 494	1 190	1 030
	Combustibles	10	6	3	5	4
	Articles manufacturés	56	71	64	51	44
	Total	2 078	2 172	1 995	1 644	1 423
Amérique latine et Caraïbes	Ensemble des produits alimentaires	34	30	43	28	24
	Minerais et métaux	24	18	14	15	13
	Combustibles	69	95	80	65	56
	Articles manufacturés	585	531	522	431	373
Total	712	677	659	539	467	
États-Unis d'Amérique	Ensemble des produits alimentaires	0	0	0	0	0
	Minerais et métaux	0	0	0	0	0
	Combustibles	0	0	0	0	0
	Articles manufacturés	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Reste du monde	Ensemble des produits alimentaires	753	566	537	485	420
	Minerais et métaux	2 036	1 764	1 612	1 418	1 228
	Combustibles	36	16	29	21	18
	Articles manufacturés	46	60	63	45	39
	Total	2 871	2 406	2 241	1 970	1 705
Monde	Ensemble des produits alimentaires	1 309	1 162	1 013	913	790
	Minerais et métaux	3 550	3 310	3 120	2 623	2 271
	Combustibles	115	118	112	91	79
	Articles manufacturés	687	662	649	526	455
	Total	5 661	5 252	4 894	4 152	3 594

Source : Secrétariat de la CNUCED, à partir de la base de données Comtrade de l'ONU et de la base de données Direction of Trade Statistics (DOTS) du Fonds monétaire international.

Note : Ensemble des produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4); minerais et métaux (CTCI 27 + 28 + 68); combustibles (CTCI 3); articles manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 667 et 68).

Toutes les données sont des estimations.

Tableau 3
Cuba : importations de marchandises

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Union européenne (EU 28)	Ensemble des produits alimentaires	564	580	588	615	544
	Minerais et métaux	45	36	29	39	34
	Combustibles	80	66	49	69	61
	Articles manufacturés	2 471	2 648	2 221	2 595	2 295
	Total	3 160	3 330	2 888	3 318	2 935
Amérique latine et Caraïbes	Ensemble des produits alimentaires	732	775	758	804	711
	Minerais et métaux	40	34	23	34	30
	Combustibles	5 177	5 202	4 870	5 403	4 779
	Articles manufacturés	1 196	916	1 047	1 122	992
	Total	7 145	6 927	6 699	7 362	6 511
États-Unis d'Amérique	Ensemble des produits alimentaires	565	296	235	385	341
	Minerais et métaux	0	0	0	0	0
	Combustibles	0	0	0	0	0
	Articles manufacturés	12	14	12	13	11
	Total	577	310	248	398	352
Reste du monde	Ensemble des produits alimentaires	226	389	358	346	306

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
	Minerais et métaux	77	57	46	63	56
	Combustibles	57	51	46	54	48
	Articles manufacturés	3 139	3 587	2 723	3 335	2 950
	Total	3 498	4 085	3 173	3 799	3 360
Monde	Ensemble des produits alimentaires	2 087	2 040	1 940	2 150	1 902
	Minerais et métaux	162	127	98	136	120
	Combustibles	5 314	5 319	4 965	5 526	4 888
	Articles manufacturés	6 818	7 165	6 003	7 065	6 249
	Total	14 381	14 651	13 006	14 876	13 157

Source : Secrétariat de la CNUCED, à partir de la base de données Comtrade de l'ONU et de la base de données Direction of Trade Statistics (DOTS) du Fonds monétaire international.

Note : Ensemble des produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4); minerais et métaux (CTCI 27 + 28 + 68); combustibles (CTCI 3); articles manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 667 et 68).

Toutes les données sont des estimations.

Tableau 4

Cuba : exportations et importations de services

(En millions de dollars des États-Unis)

		<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015^a</i>	<i>2016^a</i>
Exportations	Total	12 760	13 027	12 663	11 369	11 242
	Dont voyages	2 326	2 344	2 367	2 601	2 990
Importations	Total	2 406	2 306	2 074	2 021	2 081

Source : UNCTADstat.

^a Estimations (les données pour 2012-2014 sont des données nationales rapportées).

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]

[21 juin 2017]

En dépit du rétablissement récent des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, les principales mesures appliquées dans le cadre du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique sont demeurées inchangées. Les effets du blocus sur les dimensions sociale, économique et culturelle du développement humain à Cuba continuent de se faire sentir, en particulier sur la qualité de vie des groupes les plus vulnérables.

Du fait du blocus, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue de se heurter à diverses difficultés dans l'exécution de ses programmes de pays, en particulier en ce qui concerne l'achat de produits de base, de matériel, de médicaments et d'équipement de laboratoire fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. Les produits de santé sexuelle et procréative et autres doivent être achetés dans d'autres régions, ce qui entraîne généralement une hausse des frais de transport et de fret.

Les difficultés rencontrées par le FNUAP pour se procurer les produits nécessaires sur le marché local continuent d'entraver la mise en œuvre de son programme.

Le Fonds des Nations Unies pour la population est l'une des rares organisations menant des programmes liés à la santé sexuelle et procréative, au développement de la population et à la problématique hommes-femmes à Cuba. Malgré la réduction des ressources ordinaires allouées au programme de pays, le FNUAP a poursuivi ses efforts pour renforcer les réseaux d'acteurs politiques, universitaires et sociaux, à l'appui du document final de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP continue d'aider Cuba à préserver les progrès accomplis pendant le blocus économique dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, de l'éducation à la sexualité, de la santé maternelle et de l'accès aux méthodes de planification familiale, au moyen notamment d'une mobilisation des ressources nationales.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : anglais]

[15 juin 2017]

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) coopère avec Cuba depuis 1962. Un programme de pays à part entière a été formellement créé en 2010. Le programme de pays quinquennal actuel est pleinement accordé avec le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, les priorités nationales de Cuba et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2018.

L'UNICEF aide le Gouvernement cubain à conserver les acquis du passé et à améliorer la qualité des services dans trois domaines : santé et nutrition; éducation; et protection et participation. Dans ce contexte, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique continue d'avoir des répercussions sur les conditions de vie, l'éducation et le développement des enfants et des adolescents cubains et sur leurs familles. Malgré la levée d'un certain nombre de sanctions l'an dernier, beaucoup de restrictions sont maintenues. Il faudra du temps pour que la levée récente de certaines restrictions prenne effet. C'est par exemple le cas de la dernière mesure autorisant l'utilisation du dollar des États-Unis dans des transactions financières avec Cuba, qui n'est pas encore entrée en vigueur.

En raison des restrictions imposées par le blocus, le pays est obligé de s'approvisionner en matériel de base sur des marchés lointains, souvent par le biais d'intermédiaires. Cette pratique augmente les coûts des fournitures et des services sociaux de base comme la santé et l'éducation, notamment pour les enfants et les femmes, entrave l'accès aux produits et technologies les plus modernes et crée des pénuries de fournitures pour les programmes destinés aux enfants.

Dans le secteur de la santé, les effets du blocus se poursuivent et s'accroissent avec le temps. Les médicaments, les réactifs, les pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement et les instruments médicaux et chirurgicaux sont devenus plus onéreux et le blocus entraîne des retards dans la livraison de ces produits aux personnes qui en ont besoin. Par exemple, la fourniture d'instruments techniques nécessaires pour calibrer le matériel médical dans le cadre du processus de contrôle de la qualité est limitée car les sociétés qui fournissent ces produits, telles que Craftman, Fluke Medical et BC Group, sont implantées aux États-Unis. Le pays est ainsi obligé de se tourner vers d'autres marchés, en Europe et en Chine, ou de passer par des intermédiaires, ce qui accroît considérablement les coûts. Parmi les exemples illustrant l'incidence directe du blocus sur la santé des enfants,

il convient de mentionner le cas du logiciel spécialisé utilisé pour le diagnostic de la phénylcétonurie et d'autres maladies congénitales, qui n'est pas disponible à Cuba car le fabricant est immatriculé aux États-Unis. De ce fait, il n'est pas possible de diagnostiquer les enfants à un stade précoce de la maladie ni de les traiter au moyen d'un programme nutritionnel adapté afin d'éviter le développement de déficiences intellectuelles.

En outre, le blocus a une incidence négative sur la qualité des programmes d'éducation et de participation, car il occasionne une augmentation du coût des fournitures scolaires telles que les publications spécialisées, le matériel et les matériaux utilisés dans les laboratoires de physique, de chimie et de biologie, les composants informatiques et les articles de sport. Les enfants handicapés sont touchés de manière disproportionnée par cette situation car les produits spécialisés dont ils ont besoin coûtent cher, notamment les machines à écrire le braille ou tout équipement permettant de produire des ouvrages didactiques pour les enfants aveugles. En ce qui concerne l'enseignement technique professionnel, en raison des restrictions d'accès aux marchés, il est difficile de se procurer les matières premières, le matériel et les outils nécessaires aux formations pratiques qui permettent aux jeunes filles et aux jeunes garçons de se former et d'avoir des possibilités d'emploi futur. Les possibilités d'apprentissage et de pratique dans le domaine des technologies de l'information et des communications sont limitées en raison des obstacles qui entravent l'accès aux outils informatiques et de la faiblesse de la connexion à Internet.

Effets du blocus sur les opérations menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à Cuba

Les restrictions commerciales mentionnées précédemment s'appliquent aussi aux opérations menées par l'UNICEF à Cuba, notamment à la distribution de fournitures pour les enfants, ce qui augmente leur prix et allonge le processus d'acquisition (jusqu'à 120 jours). Par ailleurs, l'accès au marché des États-Unis devrait réduire les frais de transport et de logistique. Les dépenses opérationnelles du bureau de pays à Cuba augmentent chaque année. En effet, les fournisseurs mondiaux n'étant pas accrédités dans le pays, les produits ne sont pas disponibles sur les marchés locaux, ce qui a une incidence sur l'assistance technique qui repose en grande partie sur la distribution de fournitures. En 2016, 66 commandes d'une valeur totale de 1,8 million de dollars ont été effectuées auprès de fournisseurs étrangers.

Il est à noter que, malgré l'autorisation accordée par les États-Unis d'obtenir et d'utiliser des dollars pour les transactions internationales, des restrictions continuent de s'appliquer sur les virements bancaires effectués depuis et vers Cuba. Pour réapprovisionner son compte bancaire en dollars des États-Unis détenu à Cuba, l'UNICEF doit passer par une banque intermédiaire, fonctionnant avec des dollars canadiens, car aucun virement direct ne peut être effectué depuis les États-Unis. En 2016, les frais supplémentaires liés aux virements bancaires représentaient en moyenne 3,5 % du montant total transféré, soit une perte nette de 66 500 dollars.

Le personnel local et le personnel recruté sur le plan international ayant un compte bancaire auprès de la banque fournissant des services au bureau des Nations Unies est également touché par les restrictions applicables aux banques américaines opérant à Cuba. En effet, ces personnes ne peuvent accéder à leur épargne car elles ne sont pas autorisées à utiliser leurs cartes de crédit ou de débit à Cuba. Le personnel recruté sur le plan international rencontre également des difficultés à réaliser des opérations financières personnelles, notamment pour ouvrir un compte bancaire ou convertir en monnaie locale les salaires perçus en dollars des États-Unis.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]

[17 mai 2017]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) tient à signaler que, tout comme d'autres petits États insulaires en développement dans les Caraïbes, l'économie de Cuba est relativement petite et se caractérise par sa difficulté à accéder aux marchés internationaux, sa forte dépendance vis-à-vis des importations et du tourisme et sa grande vulnérabilité face aux chocs économiques et environnementaux externes.

Les difficultés rencontrées par Cuba en tant que petit État insulaire en développement sont aggravées par les restrictions commerciales et financières en vigueur. Dans le secteur agricole et rural en particulier, les restrictions en vigueur contribuent à la faiblesse des niveaux de production, aux limitations en matière de quantité, de qualité et de compétitivité de la production alimentaire nationale, et à la nécessité d'avoir recours à des importations alimentaires massives pour répondre aux besoins de la population. Parmi ces restrictions, on peut citer :

- L'obsolescence des infrastructures agricoles (exemple : tracteurs, systèmes d'irrigation, pompes à eau) et absence de pièces de rechange;
- Le manque d'intrants nécessaires pour la production agricole, l'élevage, la transformation et la distribution (carburant, aliments pour animaux, engrais, herbicides, pesticides, produits pharmaceutiques vétérinaires) et le coût élevé de ceux-ci;
- La lenteur des procédures d'importation et le coût élevé des importations (en raison de la faible concurrence internationale);
- L'accès insuffisant au financement en devise forte pour l'importation de matériel et d'intrants;
- L'accès limité aux fournisseurs de nouvelles technologies agricoles;
- Les faibles possibilités d'exportation de certains produits agricoles.

Le FIDA maintient un dialogue ouvert avec le Gouvernement cubain, par l'intermédiaire de ses représentants en Italie, ainsi qu'avec ses interlocuteurs locaux, sur toutes les questions se rapportant au développement rural, à la production agricole et à la sécurité alimentaire du pays. Cuba participe également, en qualité d'État membre, au Conseil d'administration du Fonds et, depuis septembre 2012, elle a été réintégrée aux activités de prêt et au programme de travail du Fonds. En outre, le Fonds entretient un dialogue continu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les autres institutions du système des Nations Unies présentes dans le pays, et coopère avec elles.

En septembre 2013, le Fonds a approuvé un projet de développement rural coopératif dans la région orientale de Cuba, auquel il apporte une contribution financière de 10,7 millions de dollars. On compte qu'environ 13 000 ménages ruraux vivant au sein de 157 coopératives privées dans les provinces de Las Tunas, Holguin, Granma et Santiago de Cuba en bénéficieront. Ce projet a été signé en novembre 2013, a débuté en juillet 2014 et est désormais dans sa troisième année de mise en œuvre.

En décembre 2016, le Fonds a approuvé un autre projet de développement coopératif de l'élevage dans la région du centre-Est, qu'il finance à hauteur de 11,9 millions de dollars. On compte qu'environ 11 500 ménages ruraux vivant au

sein de 105 coopératives produisant du lait et de la viande dans la province de Camagüey en bénéficieront. Le projet a été signé en janvier 2017 et devrait être mis en œuvre au second semestre 2017.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Original : anglais]
[10 juillet 2017]

L'administration du Président Donald Trump a vivement critiqué l'administration précédente pour avoir « assoupli » la position des États-Unis d'Amérique vis-à-vis de Cuba et a annoncé, le 16 juin 2017, qu'elle allait modifier plusieurs mesures prises par celle-ci. Certaines mesures nouvellement adoptées viendront restreindre les voyages à Cuba réalisés à titre individuel ainsi que les flux de paiement aux nombreuses sociétés cubaines détenus par les forces de sécurité du Gouvernement au motif, selon l'administration du Président Donald Trump, d'une détérioration de la situation des droits de l'homme sur l'île. Les relations diplomatiques resteront identiques. Les liaisons aériennes et maritimes commerciales seront exemptées des nouvelles restrictions pour les voyages en groupes organisés. Tel que décrit ci-après par le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, ces mesures auront des répercussions négatives sur les droits fondamentaux du peuple cubain et ne permettront pas d'atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été conçues.

Travaux du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme du Conseil des droits de l'homme

Dans le rapport qu'il présentera à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et à la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme (A/HCR/36/44), le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, M. Idriss Jazairy, s'intéresse aux effets négatifs sur les droits de l'homme des sanctions extraterritoriales au titre du droit international et remet en question leur licéité. Il point notamment du doigt les États-Unis pour avoir pris des sanctions contre des institutions financières étrangères ayant entrepris des transactions financières à l'extérieur des États-Unis qui n'étaient pas conformes au régime de sanction imposé par les États-Unis, et pour avoir tenté de réglementer des opérations de change. D'après le Rapporteur spécial, les sanctions extraterritoriales imposées à Cuba par les États-Unis ont eu une incidence négative sur la capacité du pays à mener des échanges avec le monde extérieur et à accéder à des devises et à des marchés internationaux, ainsi qu'à acquérir des produits alimentaires, des médicaments et des technologies à des prix concurrentiels. Elles ont également ancré le système de la double monnaie en vigueur (le peso cubain et le peso convertible), ce qui a pour conséquence de renforcer la discrimination entre les citoyens cubains ayant la possibilité de voyager à l'étranger ou d'accéder à la monnaie convertible et ceux qui n'y ont pas accès.

Le Rapporteur spécial engage les États à respecter les principes fondamentaux du droit international ayant pour objectif d'éliminer les mesures de contrainte unilatérales et de veiller à ce que les mesures de contrainte soient conformes aux obligations relatives aux droits de l'homme, au moyen d'une évaluation de leur incidence potentielle sur les droits de l'homme, du contrôle de leur application et de

la garantie d'une protection effective des droits de l'homme et des dérogations pour raison humanitaire.

Le Rapporteur spécial estime qu'il faut élargir hors du territoire national le champ d'application des obligations incombant aux États en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en raison de l'absence de limites territoriales ou juridictionnelles du Pacte et de l'influence qu'un État partie peut avoir sur d'autres pays. En outre, dans son rapport au Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial recommande à la communauté internationale de réaffirmer le droit des victimes à un recours efficace incluant une compensation financière appropriée et réelle, dans tous les cas où des mesures de contrainte unilatérales ont des effets néfastes sur les droits de l'homme. Il juge nécessaire de changer de paradigme et de passer de la remédiation des effets négatifs des sanctions unilatérales à la prévention de ceux-ci, et invite les États à condamner les mesures de contrainte unilatérales impliquant l'application extraterritoriale de mesures nationales considérées comme contraires au droit international.

Résolutions récentes de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme

S'inspirant des deux rapports du Rapporteur spécial ([A/71/187](#) et [A/HRC/33/48](#)), l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/193 et le Conseil des droits de l'homme la résolution 34/13. Dans cette dernière, le Conseil des droits de l'homme souligne que les mesures et lois coercitives unilatérales sont contraires au droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États, et exprime sa vive préoccupation face aux effets négatifs que les mesures coercitives unilatérales ont sur les droits de l'homme, le développement, les relations internationales, le commerce, l'investissement et la coopération, reconnaissant que les sanctions économiques peuvent avoir des incidences sur les droits de l'homme des populations ciblées et toucher démesurément les classes défavorisées et les plus vulnérables. Le Conseil des droits de l'homme reconnaît également que les mesures coercitives unilatérales de longue durée peuvent engendrer des problèmes sociaux et soulever des préoccupations d'ordre humanitaire dans les États ciblés et se dit profondément troublé par les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur le droit à la vie, les droits à la santé et aux soins médicaux, le droit d'être à l'abri de la faim et le droit à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation, à l'éducation, au travail et au logement.

L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme ont tous deux engagé tous les États à cesser d'adopter, de maintenir ou d'appliquer toutes mesures coercitives unilatérales non conformes au droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes, et désapprouvé vivement le caractère extraterritorial que peuvent prendre ce type de mesures qui, de surcroît, menacent la souveraineté des États et, dans ce contexte, ont demandé à tous les États Membres de ne pas reconnaître ni appliquer pareilles mesures et de prendre, selon qu'il y a lieu, des dispositions administratives ou législatives efficaces pour contrer l'application extraterritoriale ou les effets extraterritoriaux des mesures coercitives unilatérales. Les deux entités ont réaffirmé que les biens de première nécessité, tels que les denrées alimentaires et les médicaments, ne doivent pas servir d'instrument de pression politique et qu'en aucun cas un peuple ne peut être privé de ses propres moyens de subsistance et de développement.

Les préoccupations exprimées par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme au sujet des conséquences négatives des mesures de contrainte unilatérales sur les droits de l'homme sont particulièrement pertinentes dans la

situation de Cuba. Pendant très longtemps, le pays a souffert d'un accès restreint à l'alimentation et aux médicaments à des prix concurrentiels en raison des mesures de contrainte unilatérales imposées par les États-Unis.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]
[30 mai 2017]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Toutefois, cette situation n'a pas empêché des milliers de réfugiés d'y chercher asile au fil des ans, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aide le Gouvernement cubain à assurer leur protection depuis presque 30 ans.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait à tous les réfugiés relevant du mandat du HCR. En 2016, une centaine de personnes a demandé le statut de réfugié au HCR à Cuba, alors qu'avant 2015, ce nombre s'élevait en moyenne à 25 personnes par an. Cela confirme la tendance de ces dernières années, et on observe une augmentation du nombre d'individus faisant de longs voyages pour demander une protection à Cuba, bien au-delà de la moyenne des années précédentes.

Les demandeurs d'asile qui arrivent dans le pays sont autorisés à y séjourner à titre provisoire pendant que le HCR procède à la détermination du statut de réfugié et, une fois ce statut accordé conformément à son mandat, se charge de trouver des solutions durables, le plus souvent une réinstallation. En 2016, environ 290 réfugiés étaient à la recherche d'une solution durable.

À Cuba, les personnes ayant obtenu le statut de réfugiés ont accès aux systèmes de santé et d'éducation publics et gratuits et bénéficient du même traitement que les citoyens cubains. Certains réfugiés ont également été bénéficiaires du programme national de bourses universitaires.

Cuba n'accorde pas de permis de travail et n'a pas adopté de politique d'intégration locale des réfugiés. Toutefois, ces dernières années, un petit nombre de réfugiés se sont vu accorder un permis de résidence permanente dans le cadre de la législation nationale en vigueur. Ces personnes ont également obtenu un statut juridique qui leur octroie les mêmes droits et les mêmes chances que les citoyens nationaux.

Ces actions témoignent de l'engagement de Cuba à respecter les normes internationales et régionales en matière de protection, conformément aux engagements pris dans la Déclaration du Brésil et dans le plan d'action décennal qui l'accompagne, qu'elle a signés en 2014 avec 27 autres pays et trois territoires d'Amérique latine et des Caraïbes.

Si le blocus est levé et que les relations bilatérales se normalisent, les conditions devraient devenir plus favorables pour les personnes relevant du mandat du HCR à Cuba. Les possibilités d'intégration locale des réfugiés pourraient être examinées et améliorées et la coopération internationale pourrait déboucher sur l'adhésion de Cuba aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides et sur l'adoption de mesures de protection plus favorables aux personnes relevant de la compétence du HCR.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]

[1^{er} juin 2017]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) constate que la région des Caraïbes continue de se heurter à d'importants problèmes liés à la production illicite et au trafic de cocaïne en Amérique latine. L'ONUDC s'emploie actuellement à renforcer sa présence dans la région pour aider les États Membres à lutter contre ces problèmes et prévoit d'intensifier sa coopération avec Cuba dans le cadre d'initiatives régionales, et notamment de nouvelles initiatives visant à resserrer les contrôles aux frontières.

C'est le Bureau de programme régional de l'ONUDC au Panama, ouvert en septembre 2009, qui est chargé des activités à Cuba. L'ONUDC a lancé, en avril 2014, un programme régional pour la période 2014-2016 (récemment prolongé jusqu'en 2018), visant à appuyer la stratégie concernant la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Bien que Cuba ne soit pas membre de la CARICOM, elle bénéficie des activités du programme régional, notamment grâce aux synergies créées avec le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont elle est membre. Le Programme s'articule autour de cinq sous-programmes, qui reflètent les domaines thématiques couverts par le mandat de l'ONUDC et qui visent également à atteindre les objectifs stratégiques de la stratégie sur la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes.

Dans le cadre du programme régional, l'ONUDC a récemment rouvert un bureau pour les Caraïbes à la Barbade en août 2015. Cuba bénéficiera également des activités de ce bureau dans le cadre du renforcement de la présence de l'Office dans la région, en concertation étroite avec ses homologues régionaux et nationaux.

Cuba a entretenu une coopération fructueuse avec l'ONUDC dans les domaines relevant de son mandat et cette collaboration a toujours été bien accueillie par les deux parties. Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et a participé activement et efficacement à l'examen de son application (Cuba a été chargée de l'évaluation du Nicaragua, du Guyana et de Sainte-Lucie; et a fait usage de son droit de demander la publication de la version définitive de son rapport de pays sur la page d'accueil du site de l'ONUDC).

Cuba ayant exprimé le souhait de participer au Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes, une mission technique préliminaire a été organisée du 30 mai au 3 juin 2016 et a permis d'évaluer les capacités actuelles et de discuter des modalités d'intégration de Cuba dans le Programme. À la suite de cette mission, il a été convenu d'appliquer le programme de contrôle des conteneurs maritimes au port de Mariel, et le programme de contrôle des conteneurs aériens à l'aéroport international de José Martí. L'ONUDC et les autorités cubaines se penchent actuellement sur le contenu d'un mémorandum d'accord relatif à la mise en œuvre du Programme, qui devrait être signé avant fin 2017.

Lorsque l'ONUDC a mis en œuvre ses activités initiales à Cuba, il a rencontré des difficultés de communication, notamment en raison de la qualité et des coûts des services de l'Internet. Toutefois, l'Office a continué de collaborer avec les autorités cubaines, notamment sur la question de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains, ce qui lui a permis de suggérer l'inclusion de certains éléments à cette stratégie. Des fonctionnaires cubains ont également

participé à la réunion du réseau régional de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, organisée par l'ONUUDC en mai 2017 aux Caraïbes.

L'ONUUDC accorde la plus haute importance à la mobilisation de ressources en vue d'inclure Cuba dans les activités de l'Office dans les Caraïbes. Dans ce contexte, le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes fait tout son possible pour inclure Cuba à la liste d'États membres bénéficiaires ou partenaires des nouvelles initiatives qui seront présentées aux donateurs en vue de leur financement. La levée du blocus économique, commercial et financier faciliterait sans aucun doute la réalisation de ses futures opérations dans le pays, qui seront menées en association étroite avec les autorités cubaines.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]

[16 juin 2017]

Lors de la trente-neuvième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), tenue à Montréal (Canada) du 27 septembre au 7 octobre 2016, la Commission économique a examiné un document de travail présenté par Cuba faisant état des conséquences néfastes du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis sur le développement du secteur du transport aérien cubain. Tout en notant que des progrès avaient été réalisés dans certains domaines liés à l'aviation civile depuis la reprise des relations diplomatiques entre les deux gouvernements, Cuba a fait observer que la poursuite du blocus avait des répercussions négatives sur l'aviation civile cubaine. Cuba a proposé que l'OACI convienne du fait que les mesures unilatérales et leur application extraterritoriale compromettaient le développement durable de l'aviation civile. La Commission a pris note du contenu du document ainsi que des vues exprimées lors des débats. Dans la version actualisée de la résolution de l'Assemblée sur la poursuite des politiques de l'OACI dans le domaine du transport aérien (A39-15), l'Assemblée a prié instamment les États membres d'éviter d'adopter des mesures unilatérales et extraterritoriales qui pourraient compromettre le développement ordonné et harmonieux du transport aérien international et de veiller à ce que les politiques et législations nationales ne soient pas appliquées au transport aérien international sans tenir dûment compte de ses caractéristiques particulières. L'OACI continue de suivre l'évolution de la situation et de collaborer avec les deux pays, selon les besoins et dans la mesure du possible, en vue d'améliorer leurs relations dans le domaine de l'aviation civile.

Dans le cadre de la trente-neuvième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le 4 octobre 2016, l'OACI a signé un accord de services de gestion avec le Ministère des transports de Cuba.

En novembre 2016, une réunion a eu lieu entre une mission de l'OACI, l'Institut cubain de l'aéronautique civile et la *Cuban Aviation Corporation*. L'objectif de la mission était d'examiner les besoins de Cuba en matière d'appui au développement de ses infrastructures aéroportuaires. Fin 2016, à l'issue de la mission, l'OACI a envoyé à Cuba des propositions de projet relatives à :

- Évaluation des besoins en matière d'investissement dans les infrastructures afin d'équiper et de moderniser pleinement six aéroports cubains
- Examen du cadre juridique de l'aviation civile concernant les concessions de l'aéroport
- L'élaboration d'un plan cadre pour l'aviation civile

- Assistance relative aux concessions aéroportuaires
- Achat de transpondeurs de surveillance-transmission dépendante automatique (ADS-B) pour la flotte commerciale existante

Des discussions sont en cours entre l'OACI et des représentants de Cuba en ce qui concerne ces projets.

Cuba participe activement à plusieurs projets régionaux mis en œuvre par l'intermédiaire du Bureau de la coopération technique de l'OACI. Le premier a pour objectif de fournir une assistance administrative à la gestion et à l'administration du secrétariat de la Commission latino-américaine de l'aviation civile. Le second vise à favoriser la mise en œuvre dans la région des Caraïbes de systèmes de navigation aérienne axés sur les résultats, ce qui devrait aboutir à un système mondial de gestion du trafic aérien. Le troisième porte sur un système régional de supervision de la sécurité aérienne doté des services d'appui technique, logistique et administratif nécessaires et conforme aux dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de ses annexes.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]

[28 avril 2017]

À l'heure actuelle, l'Organisation pour le développement industriel (ONUDI) appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir les investissements étrangers directs et créer des alliances stratégiques afin de renforcer les capacités industrielles et la compétitivité du pays dans les secteurs industriels prioritaires grâce à la mise en œuvre d'un programme de pays, comme l'avait demandé le Gouvernement cubain en novembre 2014. Ce programme a été élaboré en étroite coopération avec les homologues nationaux concernés, dans le respect des politiques de restructuration économique et industrielle arrêtées par le Gouvernement et conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2018.

Le programme de pays met l'accent sur les trois principaux objectifs suivants : a) améliorer le climat économique et la viabilité des entreprises; b) améliorer la compétitivité de l'industrie; et c) attirer des investissements étrangers. Ce programme de pays comporte divers projets relevant de secteurs stratégiques pour le développement social et économique de Cuba, tels que la politique industrielle, l'utilisation des énergies renouvelables, l'industrie des produits frais et la gestion intégrée des ressources hydrauliques.

Un budget global de 50 millions d'euros a été prévu à titre provisoire pour financer la mise en œuvre du programme. En raison des difficultés causées par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en termes de mobilisation de fonds et de partenariats, l'ONUDI n'est pas parvenue à atteindre les objectifs escomptés du programme de pays pour répondre à des besoins réels.

Toutefois, elle est parvenue à assurer le lancement de trois projets du programme de pays à l'occasion du salon international de l'industrie cubaine, « CubaIndustria », organisé à La Havane en juin 2016.

Malgré l'incidence négative du blocus, l'ONUDI a exploité les débouchés commerciaux prometteurs entre Cuba et la Slovaquie dans le cadre d'un projet de renforcement des partenariats entre les deux pays mené entre septembre 2016 et février 2017.

L'ONUDI est convaincue que si les restrictions imposées par le blocus n'existaient pas, les efforts menés au niveau interrégional pour promouvoir l'investissement direct étranger, l'un des éléments clefs de l'approche adoptée par l'ONUDI dans le cadre des programmes de partenariat entre pays, auraient produit beaucoup plus de résultats.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]
[19 mai 2017]

Situation générale : effets du blocus sur la sécurité alimentaire, l'agriculture, la pêche et l'industrie alimentaire

Depuis la dernière période considérée, les principaux changements peuvent se résumer comme suit :

a) La production céréalière cubaine en 2016 est estimée à 690 000 tonnes (en équivalent riz blanc); ce chiffre représente une hausse d'environ 7 % par rapport à 2015 mais est toujours inférieur à la moyenne quinquennale du pays. Cette diminution s'explique par la forte sécheresse qui a sévi au premier semestre, due au phénomène El Niño, et par les dommages causés par l'ouragan Matthew début octobre.

b) On estime qu'en 2016, en raison d'une pénurie d'eau d'irrigation, la production de riz non décortiqué est restée en-dessous du niveau pour 2013, à 465 000 tonnes (310 000 tonnes en riz blanc). Les premières estimations pour la saison de 2017 laissent supposer que la production de riz restera sur la voie de la reprise, mais la persistance des restrictions à l'approvisionnement en eau risque de limiter son développement pour la quatrième saison consécutive. La production de maïs de 2016 est estimée à 380 000 tonnes, soit une hausse de 5 % par rapport à la production 2015 qui avait été réduite par la sécheresse. Cette hausse a été plus faible que prévu en raison de la baisse des rendements et des pertes de récoltes causées par l'ouragan Matthew. Néanmoins, le volume des importations de céréales, de 2 millions de tonnes environ, n'a guère évolué ces dernières années; en 2016/17, elles devraient couvrir près de deux tiers des besoins du pays.

Il faut continuer d'examiner les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire sous deux angles différents :

a) L'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays (par exemple, pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture) vers le marché le plus proche (les États-Unis d'Amérique) se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays à acquérir des devises et acheter des produits de base, notamment des denrées alimentaires;

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces détachées pour les machines agricoles, les aliments pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, les produits hautement perfectionnés tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides ou médicaments vétérinaires très efficaces ainsi que les trousseaux de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines) provoque une baisse de la rentabilité et un affaiblissement de

la capacité du pays de satisfaire la demande alimentaire locale. Grâce à plusieurs amendements apportés à la législation sur le contrôle des avoirs cubains et à la réglementation du contrôle des exportations, en vigueur depuis janvier 2016, les exportations américaines d'herbicides, insecticides et pesticides à Cuba devraient maintenant être facilitées.

De manière générale, le blocus pèse lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, ainsi que sur son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. L'un des obstacles qui entravent le processus de modernisation économique actuellement mis en œuvre par le Gouvernement cubain est la grave pénurie de devises étrangères. La principale source de dépenses en devises étrangères est l'achat de produits agricoles pour un montant d'environ 800 millions de dollars par an.

L'importation de produits alimentaires pour la consommation humaine, en particulier ceux destinés aux programmes sociaux, est entravée par le blocus, qui réduit leur quantité et leur qualité, et a donc un effet direct sur la sécurité alimentaire des couches vulnérables de la population. On estime à 183 517 429 dollars l'ensemble des dommages économiques occasionnés dans le secteur agricole entre juin 2015 et mai 2016.

Un autre problème dû au blocus est la difficulté pour Cuba d'accéder à des financements externes multilatéraux pour ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, de trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

Il convient de noter qu'en 2016, Cuba et les États-Unis ont signé un mémorandum d'accord sur l'agriculture et les domaines connexes, bien que son impact direct sur l'économie cubaine soit difficile à mesurer. Ce mémorandum devrait permettre de renforcer la coopération sur des questions telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, la santé des plantes et des animaux, les normes et la préservation des forêts. En 2017, un mémorandum d'accord visant à améliorer la coopération dans les domaines de la santé, la protection et la mise en quarantaine des animaux et des végétaux a également été signé.

Même le fonctionnement de la FAO est directement affecté, bien qu'elle soit officiellement exclue du blocus. En effet, les retards ou les blocages de paiements dus aux membres du personnel de l'organisation (même s'ils sont effectués en euros) et aux fournisseurs pour les achats au titre de projets dissuadent de vendre à la FAO-Cuba, ce qui augmente le coût des acquisitions auprès des quelques fournisseurs restants.

Effets du blocus sur certains produits agricoles

Céréales

Le préjudice économique subi par la production céréalière du fait du blocus est estimé à 2 447 830 dollars. De ce montant, 571 830 dollars résultent de la différence de prix entre l'approvisionnement en intrants aux États-Unis et sur des marchés plus lointains et plus onéreux. Un des effets notables du blocus est qu'il est difficile d'obtenir des semences de qualité, d'autant plus que quelques sociétés multinationales dominent le marché international des semences, ce qui engendre des pertes économiques estimées à 1 057 125 dollars.

D'après les premières estimations, la production céréalière cubaine (en équivalent riz blanc) devrait atteindre 760 000 tonnes en 2017, soit environ 10 % de plus qu'en 2016. La plantation de riz pour la saison sèche de 2017 s'est achevée en avril, toujours entravée par un approvisionnement limité en eau. Toutefois, les prévisions météorologiques indiquent qu'entre mai et juillet, les précipitations dans

l'ensemble de l'île resteront à leur niveau habituel, ce qui sera certainement propice aux cultures de la saison principale, qui sont semées avant le mois de mai. L'État continue également d'investir dans les infrastructures d'irrigation et de drainage, qui ont contribué à une amélioration constante des rendements ces dernières années. L'ensemble de ces facteurs devrait élever la production cubaine de riz non décortiqué à 520 000 tonnes en 2017 (347 000 tonnes en équivalent riz blanc), soit 12 % de plus qu'en 2016.

En dépit des efforts déployés par l'État pour libéraliser et promouvoir la production nationale, Cuba reste lourdement tributaire des importations de riz pour satisfaire ses besoins de consommation. Compte tenu des contraintes posées par l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, qui font obstacle à la production, les importations de riz devraient rester à des niveaux supérieurs à la moyenne, près de 520 000 tonnes au cours de l'année civile 2017. Les mesures de répression financière et les restrictions aux paiements imposées par le blocus ont eu un impact considérable sur les exportations de riz des États-Unis à Cuba. Les États-Unis ne livrent pratiquement plus de riz à l'île depuis 2008. Cuba dépend donc du Viet Nam, qui lui fournit l'essentiel de ses besoins de riz grâce à un arrangement entre les deux gouvernements permettant à l'île de différer ses paiements. Le reste est fourni par des exportateurs d'Amérique du Sud, à savoir l'Argentine, le Brésil et, plus récemment, l'Uruguay. Les amendements au blocus en vigueur depuis 2015, notamment la levée de l'obligation de payer en espèces à l'avance, devenue « obligation de payer avant le transfert du titre et du contrôle », n'ont pas entraîné de reprise des exportations américaines de riz vers Cuba, étant donné qu'il subsiste des restrictions sur les options de financement et que les offres des autres fournisseurs de riz étaient plus avantageuses. Pourtant, l'industrie des États-Unis maintient qu'elle pourrait fournir jusqu'à 30 % des besoins de Cuba en importations de riz dans les deux ans suivant la levée du blocus, en raison de l'avantage commercial que constitue la proximité géographique entre les deux pays. S'agissant des céréales secondaires, les importations devraient être de l'ordre de 800 000 tonnes en 2016/17 (de juillet à juin) et celles de blé devraient atteindre 760 000 tonnes environ. Au total, les céréales importées représentent à peu près deux tiers de la consommation nationale.

Oléagineux

La production d'oléagineux étant peu importante, Cuba dépend presque entièrement des importations pour couvrir ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont les fèves, l'huile et les tourteaux de soja. Depuis l'imposition du blocus par les États-Unis, l'Argentine et le Brésil sont devenus les principaux fournisseurs de Cuba pour le soja et ses dérivés. Le Mexique et le Canada en ont aussi occasionnellement livré de petites quantités à l'île. Cuba a importé des huiles et farines autres que celles faites à base de soja en provenance de pays tels que l'Argentine, le Canada, la Chine, le Mexique et l'Union européenne. Les importations de soja et de ses dérivés en provenance des États-Unis ont repris en 2002. Cette année-là, après l'application de la loi américaine sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations et grâce à la proximité géographique des États-Unis avec Cuba, ce pays est devenu le premier fournisseur de Cuba s'agissant des fèves, de l'huile et des tourteaux de soja, remplaçant largement les livraisons effectuées depuis d'autres régions. Bien qu'en ce qui concerne les tourteaux de soja, les États-Unis ont conservé ce titre jusqu'à aujourd'hui, les ventes de fèves et d'huile de soja en provenance de ce pays ont progressivement été détrônées par des offres plus compétitives provenant de l'Argentine et du Brésil. Avec la normalisation en cours des relations entre les États-Unis et Cuba, les réformes possibles pourraient augmenter la compétitivité des

exportations de fèves et d'huile de soja en provenance des États-Unis, ce qui élargirait les possibilités d'importation pour Cuba.

Sucre brut

D'après les estimations les plus récentes de la FAO, la production cubaine de sucre a augmenté de 200 000 tonnes durant la récolte de 2016/17, pour atteindre 2 millions de tonnes, soit 11 % de plus que la saison précédente; ce secteur de l'économie est donc celui qui a la croissance la plus rapide. Cette hausse de la production s'explique par les meilleurs taux de recouvrement du sucre et l'agrandissement des zones cultivées, ainsi que par les investissements récemment engagés dans la mécanisation de ce secteur. La consommation étant restée globalement stable (600 000 tonnes), une croissance de 16 % est prévue pour les exportations de sucre, principalement à destination de la Chine et de la Fédération de Russie. Les premières estimations pour 2017/18 indiquent une hausse de la production, grâce à des conditions météorologiques favorables au début de la campagne agricole et aux récents investissements dans le secteur. Au fil des ans, le blocus a réduit la disponibilité des pièces de rechange et des intrants agricoles. Il empêche également Cuba d'accéder au marché des États-Unis au titre du contingent tarifaire applicable au sucre brut, ainsi qu'à celui de la Bourse du café, du sucre et du cacao de New York.

Viande

La production nationale de viande a lentement augmenté pour s'établir à 326 000 tonnes en 2016. Le principal type de viande est le porc, suivi du bœuf et de la volaille. En 2016, Cuba a importé 288 000 tonnes de viande, essentiellement de la volaille, devant le bœuf et le porc. Au cours de cette même année, 242 000 tonnes de volailles ont été achetées à l'étranger, dont 67 % en provenance des États-Unis et 27 % du Brésil. Ce dernier, le Canada, et l'Union européenne sont les principales sources d'importation de viande bovine et porcine. Le préjudice économique causé par la faible croissance du secteur de la production de viande est considérable, notamment en raison des coûts élevés d'importation d'aliments pour animaux, de la différence de prix lié à ces importations depuis des marchés plus éloignés et de la difficulté d'accéder aux technologies modernes de production, aux systèmes de transformation et de distribution, aux produits pharmaceutiques vétérinaires et à d'autres intrants. Malgré l'inflexion récente de la politique gouvernementale en faveur du développement de l'agriculture nationale, l'amélioration de la productivité est entravée par un accès limité aux ressources financières et aux moyens technologiques ainsi que par l'insuffisance des infrastructures. Les restrictions à l'importation de technologies et de variétés génétiques freinent l'accès aux sources d'approvisionnement les moins onéreuses ou les plus commodes.

Produits laitiers

Le secteur laitier est l'une des priorités de la politique vivrière du Gouvernement cubain, qui vise à rendre le pays moins tributaire des importations alimentaires. Le coût élevé de l'importation d'aliments pour animaux et le manque de carburant pour les transports et la distribution entravent toutefois la croissance de ce secteur.

La production laitière cubaine n'a pas beaucoup augmenté depuis 2013, atteignant 603 000 tonnes en 2016. Les importations comptent pour environ 80 % de la consommation nationale. Le lait en poudre est le principal produit importé, depuis l'Union européenne, l'Amérique latine et l'Océanie (Nouvelle-Zélande). Il coûte à lui seul 400 millions de dollars, soit 20 % du montant total des dépenses en devises étrangères. L'un des objectifs majeurs de la politique agricole actuelle

consiste donc à remplacer les importations de lait en poudre par une offre intérieure. Pour relever ce défi en 2017, le Gouvernement a reçu un prêt de 30 millions de dollars de la part d'organismes internationaux de coopération. Le pays devrait rembourser ce prêt au moyen des recettes tirées de l'augmentation de la production et des économies sur l'importation de lait en poudre qui en découleront. Pour réaliser cet objectif, il sera nécessaire de produire davantage, et surtout en plus grande quantité par unité d'intrants, à des prix égaux ou inférieurs aux cours mondiaux. Cela signifie qu'il faut accroître durablement le niveau de productivité de l'industrie laitière.

Produits de la pêche

Les produits de la pêche sont importants pour la sécurité alimentaire en Cuba, en tant que source de nutrition et parce que leur exportation génère des recettes. Cuba exporte presque uniquement des produits de la pêche à forte valeur, tels que des crevettes et homards congelés, qui sont très demandés sur le marché international. Toutefois, le blocus empêche Cuba d'accéder au vaste marché des États-Unis, premier importateur mondial de poisson et de produits de la pêche. Cuba exporte de ce fait vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. En outre, de 2012 à 2014, la crise économique qui touche certains marchés a eu des effets négatifs sur la demande, d'où une baisse des exportations. En 2015, grâce à une augmentation de la demande, les exportations ont atteint environ 53 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à 2014, mais aussi 19 % de moins qu'en 2011 et 30 % de moins qu'en 2005. Les importations de poisson, principalement des produits de faible valeur, ont légèrement augmenté en 2015 par rapport à l'année précédente, atteignant environ 41 millions de dollars.

Tabac

Les incidences économiques du blocus sur le secteur du tabac, estimées à 117 500 000 dollars, résultent du manque à gagner sur le marché américain. L'augmentation du prix des produits de base, des pièces de rechange, du tabac et des équipements qui ne peuvent pas être achetés sur le marché des États-Unis aurait un impact économique de 1 020 800 dollars.

Fruits

L'incidence économique du blocus sur le secteur des fruits est estimé à 1 500 270 dollars en raison de la différence de prix due au changement des marchés à l'importation.

Miel

Le préjudice économique, à hauteur de 81 940 dollars, résulte du manque à gagner sur le marché américain.

Agrumes

Le préjudice économique sur le secteur des agrumes, à hauteur de 615 558,96 dollars, résulte du manque à gagner sur le marché américain.

Semences

Le préjudice économique occasionné par le blocus, estimé à 21 786,31 dollars, résulte des montants versés aux pays tiers.

Production d'huile végétale

Le préjudice économique, à hauteur de 560 000 dollars, résulte du manque à gagner sur le marché américain.

Sylviculture

Le préjudice occasionné dans le secteur de la sylviculture, dû à l'impossibilité d'accéder à de meilleurs équipements et technologies, est estimé à 24 336 000 dollars. Le faible niveau de production nationale est compensé par l'importation de bois depuis des pays tiers.

Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

La FAO continue d'accorder un appui à Cuba, notamment pour promouvoir le développement rural et la pêche en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. En outre, elle a aidé les institutions cubaines à organiser plusieurs manifestations et congrès internationaux dans les domaines de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique, du contrôle de la production et de la santé animales, des coopératives et de l'agriculture familiale, de la pêche et des politiques connexes, de la foresterie et de la biodiversité, de l'environnement et des changements climatiques. De plus, elle aide les experts cubains à participer à la coopération Sud-Sud et à prendre part à des réunions liées à des conventions et à des accords internationaux. L'organisation de voyages et les réservations de vol sont aussi touchées par le blocus.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, la FAO aide Cuba à participer à une activité conjointe menée avec l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux visant à éradiquer la peste porcine classique en République dominicaine, en Haïti et à Cuba.

Une aide technique à la gestion du cycle de vie des pesticides continue d'être fournie à Cuba dans le cadre d'initiatives régionales au titre d'un projet financé par la Commission européenne à l'appui des activités de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en vue d'éliminer les pesticides obsolètes, de gérer les stocks de pesticides et de mener une lutte phytosanitaire respectueuse de l'environnement. Ce projet a permis d'inventorier les pesticides obsolètes, de renforcer les procédures de déclaration de ces produits et d'améliorer la sensibilisation aux problèmes qu'ils posent. Cuba participe aux ateliers organisés dans le cadre du projet.

Un appui technique et relatif aux mesures à mettre en place a été fourni pour actualiser la politique agricole nationale, l'accent étant mis sur le secteur laitier, qui constitue l'une des composantes les plus importantes du panier alimentaire ainsi qu'un moteur économique majeur pour la création d'emplois et de revenus dans les zones rurales. L'assistance technique a notamment consisté à évaluer la productivité de différentes formes d'organisations industrielles et à aider le Gouvernement à définir des recommandations de politique générale en vue de renforcer l'industrie laitière nationale.

La FAO a également accordé un soutien et une assistance techniques pour aider le pays à mettre en place un système national d'information qui lui permettra d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La délégation cubaine participe systématiquement, dans le cadre de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et de son groupe de travail intergouvernemental, à

l'élaboration du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des indicateurs et objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques et des normes applicables aux banques de gènes de ces ressources pour l'alimentation et l'agriculture.

La FAO donne également des conseils à propos des politiques agricoles, des politiques agro-environnementales, de l'emploi des jeunes en zone rurale et de l'élaboration de programmes d'intensification durables fondés sur les projets pilotes de la FAO liés aux chaînes de valeur des céréales, du lait et du bœuf. En outre, la FAO aide Cuba à mettre en œuvre des projets axés sur la remise en état et la préservation de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne les paysages aménagés et l'aptitude à résister aux risques liés aux changements climatiques.

Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Du fait du blocus, les projets mis en œuvre à Cuba par la FAO sont entravés dans les procédures d'approvisionnement en équipements et fournitures servant à compléter l'aide technique de l'organisation, car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis d'autres marchés plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait d'affecter plus de fonds aux projets.

Le blocus complique toujours les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. Il occasionne divers problèmes : rejet de virements liés à des ventes à Cuba, impossibilité pour les fournisseurs de livrer des produits obtenus auprès d'autres entreprises des États-Unis, incapacité de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées localement. Le personnel de la FAO continue d'être touché par les difficultés liées aux opérations bancaires, découlant de formalités interminables et onéreuses.

Les dommages résultant du blocus imposé dans certains domaines dans lesquels la FAO fournit une assistance technique et d'autres secteurs visés par son programme de pays sont récapitulés ci-après.

Ils peuvent se résumer aux problèmes suivants :

- a) Différences de prix dues au changement des marchés à l'importation;
- b) Surcoûts applicables à l'assurance fret
- c) Frais supplémentaires liés au gel des avoirs;
- d) Préjudice monétaire;
- e) Préjudice économique lié à l'impossibilité de se procurer des équipements de haute technologie en provenance des États-Unis;
- f) Réorientation des exportations.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[19 mai 2017]

Étant donné que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) n'est pas un organisme de financement mais une institution technique spécialisée du système des Nations Unies, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ne cesse d'avoir une incidence sur le travail de l'UNESCO mené auprès du peuple cubain.

L'annonce de l'ouverture de négociations visant à rétablir les relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba a eu une incidence positive sur les demandes d'intervention adressées à l'UNESCO, et sur la mise en œuvre de celles-ci, dans différents domaines, en particulier ceux liés au patrimoine culturel, au tourisme et au dialogue interculturel, en raison d'un regain d'intérêt pour le pays.

Malgré les mesures qui ont été prises ces deux dernières années en vue d'alléger les restrictions et les dommages qui en découlent, le cadre légal régissant le blocus reste pratiquement inchangé.

Alors que les États-Unis constituent souvent le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ou de technologies qui en proviennent. Les autres marchés sur lesquels Cuba peut s'approvisionner sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et étire les délais de livraison. En outre, il est impossible pour Cuba de se procurer des biens, services ou technologies produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains.

Cette situation est aggravée par les restrictions supplémentaires imposées aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba, notamment le délai d'attente de 180 jours qui leur est imposé pour pouvoir accoster aux États-Unis après avoir fait escale dans un port cubain. De ce fait, très peu de compagnies font escale à Cuba, ce qui réduit les possibilités de transport international des biens nécessaires.

Ces restrictions entravent ou limitent considérablement les possibilités d'acquisition de ressources éducatives, de matériel scientifique récent, de matériel nécessaire à la préservation des monuments historiques, d'équipements de pointe (notamment la fibre optique et les licences d'utilisation de logiciels, mais aussi d'autres biens et fournitures provenant des États-Unis ou d'ailleurs sous licence américaine). De ce fait, les possibilités de mise en place d'activités de programme et d'activités éducatives axées sur l'utilisation des outils informatiques sont limitées, ce qui touche particulièrement l'UNESCO étant donné ses domaines d'action.

Par conséquent, l'UNESCO et les autres organisations travaillant à Cuba sont souvent contraintes d'avoir recours à des biens ou à des services à des tarifs non concurrentiels et provenant de marchés moins diversifiés. Il est donc extrêmement difficile pour l'organisation de veiller au meilleur rapport qualité-prix pour les contrats et services nécessaires à la réalisation de ses activités de programme.

Ces conditions entravent fortement le travail quotidien du bureau de l'UNESCO à Cuba, qui est pénalisé par rapport aux autres bureaux de pays.

Ainsi, des ressources financières qui auraient pu être utilisées pour exécuter plus efficacement les programmes et obtenir les résultats voulus dans le domaine du

développement sont donc nécessaires pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des conditions imposées par le blocus. L'Organisation doit donc couvrir ces surcoûts en puisant dans ses ressources ordinaires ou extrabudgétaires, ce qui peut avoir une incidence négative sur l'efficacité globale du bureau.

De la même manière, l'accès à Internet – donc aux plateformes institutionnelles – est limité à cause du blocus, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne.

Dans le cas où les frais financiers directs ne sont pas pris en charge, les bureaux doivent souvent remplir des démarches administratives supplémentaires pour exécuter les opérations de financement de leurs programmes, ce qui entraîne des surcoûts, et faire appel à des banques de pays tiers, ce qui alourdit la charge administrative.

En outre, dans certains cas, les opérations financières effectuées avec des institutions cubaines ou avec des prestataires de services cubains ont été retardées car elles ont été considérées comme des « opérations interdites », en vertu notamment de la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés établie par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, parmi d'autres listes de sanction, ou parce que les pays concernés ont été considérés comme des pays spécifiquement visés, ce qui a occasionné des retards administratifs.

Le blocus a aussi pesé sur les transactions financières, les services bancaires et les services d'assurance destinés aux fonctionnaires de l'UNESCO recrutés sur les plans national et international. Le personnel local éprouve d'énormes difficultés à utiliser les structures basées aux États-Unis, notamment pour réaliser des virements bancaires internes ou des virements entre plusieurs comptes. En outre, le personnel recruté sur le plan international détenant un compte bancaire local ou une carte de crédit provenant d'une banque locale rencontre des difficultés à réaliser des paiements à l'extérieur de Cuba. Cela pose problème lorsque, dans le cadre d'une mission, le personnel est amené à voyager à l'étranger, car ces comptes bancaires ne peuvent être utilisés pour réserver ou régler les services de voyage, notamment les vols et les chambres d'hôtel. Le blocus a des conséquences directes sur le personnel de l'UNESCO et des Nations Unies en matière d'assurance maladie. En effet, en raison des restrictions imposées par le blocus, de nombreuses assurances maladie ne peuvent réaliser de transactions commerciales directes avec les prestataires de soins de santé locaux, ce qui a une incidence directe sur la prestation de services de santé au personnel.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

[Original : anglais]
[17 mai 2017]

Cuba n'a pas signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et n'est donc pas membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, Cuba n'héberge pas d'installations du Système de surveillance international prévues dans le Traité. Le 18 juin 2015, la Commission préparatoire a accordé à Cuba le statut d'observateur, qui lui permet d'assister aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires, mais ne lui confère pas le droit de participer à la prise de décisions. Étant un État non-signataire, Cuba ne bénéficie pas d'une assistance technique ni d'équipements pour la création d'un centre national de données, lesquels lui

permettraient d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance international; le pays ne participe pas non plus aux programmes de renforcement des capacités ou de formation organisés par la Commission préparatoire. En conséquence, s'agissant de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le blocus existant n'a pas eu d'incidence sur la mise en œuvre des projets de l'Organisation.

Organisation internationale de protection civile

[Original : anglais]
[24 avril 2017]

L'Organisation internationale de protection civile (OIPC) réaffirme son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour aborder les questions relatives au blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Elle se félicite dès lors de l'examen constructif auquel a donné lieu la résolution 71/5, adoptée par l'Assemblée générale le 26 octobre 2016, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Cuba est devenue membre à part entière de l'Organisation internationale de protection civile le 18 décembre 2014. Elle présente des besoins considérables en ce qui concerne les quatre étapes de la gestion des catastrophes : prévention, préparation, intervention et relèvement. C'est pourquoi, dans l'optique de remplir ses obligations envers ses États membres, l'OIPC prête à Cuba une assistance technique sur différents aspects de la protection civile, par le transfert de matériel et de technologies et par une aide à la formation dans ce domaine.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

L'Organisation internationale du Travail (OIT) reconnaît que des progrès ont été réalisés ces dernières années dans la relation entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, et qu'il a notamment été demandé au Congrès américain de lever le blocus. Elle note en outre avec satisfaction les progrès accomplis dans la coopération entre Cuba et les États-Unis sur les questions d'énergie et de santé ainsi que sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, et le fait que certains règlements ont été examinés en vue de leur abrogation. Il s'agit d'aspects importants dans l'action pour un travail décent.

Cependant, l'OIT constate avec préoccupation que la plupart des dispositions du blocus sont encore en vigueur, ce qui dissuade les investisseurs potentiels et nuit ainsi de façon indirecte voire directe aux perspectives de développement économique et donc à la création d'emplois et au travail décent. Parmi les éléments du blocus encore en vigueur, on peut citer les exemples suivants :

- Les restrictions inutiles imposées aux envois de fonds continuent de faire peser une lourde charge fiscale indirecte sur les salaires légitimement perçus à l'étranger et envoyés à Cuba pour financer les dépenses engagées par les ménages pour satisfaire des besoins aussi élémentaires que l'alimentation, l'habillement, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement;
- Les restrictions imposées à d'autres opérations financières, telles que l'ouverture de comptes aux États-Unis par des banques cubaines, et à l'accès

au crédit pour des activités commerciales continuent d'entraver fortement le développement des entreprises et la création d'emplois, un travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif;

- Les restrictions monétaires et les sanctions imposées aux entreprises limitent les possibilités d'investissement et les débouchés commerciaux;
- L'accès limité aux technologies engendre des difficultés supplémentaires pour les entreprises et le développement économique et social.

Les répercussions directes et indirectes du blocus sur l'économie cubaine touchent non seulement les entreprises, mais encore et davantage les travailleurs et la population dans son ensemble. L'OIT s'inquiète tout particulièrement des effets s'exerçant sur les enfants, les travailleurs et les personnes âgées. Au lieu d'une perte globale d'au moins un milliard de dollars, la fin du blocus ouvrirait des possibilités d'investissements productifs et de création d'emplois ainsi que de nouvelles perspectives professionnelles.

L'OIT fournit une assistance technique au Ministère du travail, à la Confédération des travailleurs cubains, à l'Organisation nationale des employeurs ainsi qu'à la société publique Azcuba dans les domaines suivants (et dans d'autres dont il pourrait être convenu ultérieurement) :

- L'emploi rural et l'amélioration de la productivité dans l'industrie sucrière;
- La santé et la sécurité au travail et les stratégies de prévention;
- L'inspection du travail;
- Les modèles comptables applicables à la sécurité sociale;
- Les normes internationales du travail;
- Les politiques salariales.

Cuba est membre adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et participera activement à la cent sixième Conférence internationale du Travail, qui s'est déroulée du 5 au 16 juin 2017, ainsi qu'aux travaux de divers comités de l'Organisation. L'OIT considère que l'Assemblée générale est l'instance appropriée pour aborder les questions ayant trait au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais]
[2 juin 2017]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de coopération technique qu'offre l'Organisation, y compris des programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et des programmes mondiaux.

L'Organisation maritime internationale entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 80, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'assistance fournie par l'OMI à l'Amérique latine est fonction des stratégies maritimes de la région, lesquelles sont révisées tous les cinq ans, et l'OMI

continuera de centrer son attention sur leur mise en œuvre. Les pays appartenant au Réseau ont abordé des questions telles que les normes de sécurité, la formation et la protection du milieu marin par le biais de stratégies régionales, bon nombre d'activités de formation étant organisées en coopération avec l'OMI. Dans ce contexte et conformément aux mesures de décentralisation qu'elle a adoptées, l'OMI achemine la majeure partie de son aide par le biais du Réseau, en vertu du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat du Réseau. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires aux fins du renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine dans la région des Caraïbes, centre d'activités régional établi à Curaçao afin d'aider les pays de la région des Caraïbes à prévenir les pollutions accidentelles graves en milieu marin et à y remédier.

Malheureusement, il est arrivé à une occasion que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ait une incidence non seulement sur la participation du pays, mais aussi sur la prestation d'une activité régionale, à savoir une formation à l'intention des enseignants d'anglais maritime, organisée par le Réseau, qui devait avoir lieu en Colombie du 3 au 7 octobre 2016. Le Secrétariat du Réseau (Brésil) a signalé que le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis avait bloqué le compte courant que le Secrétariat détenait à New York. Cette mesure a empêché le Secrétariat de payer les agences de voyage qui avaient réservé les billets d'avion et les indemnités journalières de subsistance pour d'autres participants étrangers à la formation régionale. Le compte a été bloqué car un national cubain participait à la formation régionale financée par l'OMI, ce qui est contraire aux sanctions économiques imposées par les États-Unis au pays. La formation régionale a ainsi dû être reportée en novembre 2016 et de nouvelles dispositions logistiques et financières ont dû être prises.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]
[26 mai 2017]

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) fournit un appui à des projets, du matériel et des instruments météorologiques et coparraine des conférences de météorologie à Cuba.

En tant que membre de l'OMM, Cuba bénéficie des services mondiaux et régionaux de l'organisation, et à accès à ses publications et autres documents. Cuba prend part aux activités de l'OMM, telles que des réunions, ateliers et stages de formation. Elle reçoit régulièrement des images satellite, des données et des documents d'orientation de tous les membres de l'OMM, y compris les États-Unis d'Amérique, par radiodiffusion directe et par l'intermédiaire du système mondial de télécommunications de l'organisation.

Par l'intermédiaire de son Bureau régional des Amériques, l'Organisation météorologique mondiale entretient des relations de collaboration avec tous les États des Caraïbes, y compris Cuba, qui est membre de l'Association régionale pour l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale. L'île participe à divers projets régionaux couvrant la région des Caraïbes, axés sur le renforcement des systèmes d'alerte rapide, des systèmes d'observation et des services météorologiques,

hydrologiques et climatiques. Plus récemment, Cuba a fourni une assistance technique dans le cadre d'un projet de l'OMM visant à renforcer les services météorologiques haïtien.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]
[25 avril 2017]

Du fait du blocus, les faits suivants, qui freinent les progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et affectent directement son développement technologique, social et économique, ont été observés à Cuba par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle :

En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire de ce pays. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation de haut niveau qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux dispensés aux États-Unis. Ces restrictions les empêchent notamment de se former aux aspects de la gestion des biens de propriété intellectuelle et aux questions liées à la gestion des bureaux de la propriété intellectuelle et de se familiariser avec des données d'expérience réussie en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie;

Les restrictions imposées à la délivrance des visas entravent également la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

Les restrictions imposées au réseau de télécommunication empêchent la diffusion à grande échelle sur le territoire cubain des cours d'enseignement à distance en ligne proposés par l'OMPI, bien que les autorités locales s'attachent à encourager une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelle du pays. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut car la majeure partie du matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible;

La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit également et fait obstacle à l'accès des Cubains aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation, en particulier le problème de l'accès aux bases de données telles que Patentscope (sur les brevets) et Global Brand Database, disponibles seulement sur Internet, freine le progrès de la recherche technologique et d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de la vie, de l'environnement et de la médecine ainsi que des biotechnologies et des nanotechnologies. Elle limite également la possibilité d'étudier le comportement des marques sur les marchés d'exportation potentiels.

Le blocus limite également la possibilité de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des tâches administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que le pays soit équipé sur le plan administratif pour accomplir ces tâches grâce à la présence d'antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels

spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces;

Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements effectués par Cuba à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent l'être en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis. Les paiements versés par l'OMPI à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes qui visent à éviter les banques des États-Unis entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé

[Original : anglais]
[28 juin 2017]

Les présidents Raúl Castro et Barack Obama ont ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba lorsqu'ils ont annoncé, le 17 décembre 2014, la reprise des relations diplomatiques avec l'ouverture officielle d'ambassades par ces deux pays. Des dispositions ont été prises pour la première visite officielle d'un Président des États-Unis à Cuba depuis 1928. Cet événement, qui a eu lieu du 20 au 22 mars 2016, marquait le début d'une nouvelle ère de relations, y compris dans le secteur de la santé. En effet, à la suite de la visite effectuée par le Président Obama, la première mission officielle aux États-Unis de hauts responsables du Ministère cubain de la santé et d'autres institutions nationales chargées des questions de santé a été organisée. En outre, la première visite à Cuba d'un Secrétaire d'État à la santé des États-Unis a eu lieu en octobre 2016, dans le cadre d'une réunion régionale sur les arboviroses, organisée par le Ministère cubain de la santé publique et l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS). D'autres hauts représentants des Instituts nationaux de la santé, des *Centers for Disease Control and Prevention* et de la *Food and Drug Administration* ont assisté à des manifestations scientifiques à Cuba en 2016.

Il convient de noter qu'en dépit de ces perspectives prometteuses et la signature de l'accord-cadre entre les États-Unis et Cuba pour la collaboration dans le secteur de la santé, le blocus continue de causer au peuple cubain des problèmes considérables à cet égard.

Incidences du blocus sur la population, le secteur de la santé et la santé individuelle

Cuba accorde la priorité absolue à la santé, et malgré les épreuves imposées par le blocus, les indicateurs de la santé du pays sont comparables à ceux des pays industrialisés. Les ressources allouées à ce secteur représentent plus de 10 % du produit intérieur brut, ce qui témoigne une nouvelle fois de l'engagement du Gouvernement cubain à promouvoir la santé.

Afin de répertorier et de suivre les incidences du blocus sur le secteur de la santé, le Ministère de la santé publique rencontre l'ensemble des institutions nationales chargées de rassembler des informations et de faire rapport sur ces incidences (hôpitaux, institutions de recherche), ainsi qu'avec des unités provinciales et groupes nationaux travaillant dans divers domaines spécialisés. Le Ministère a fait usage des pouvoirs qui lui sont conférés pour créer un comité permanent, composé du directeur de chacun de ces établissements et institutions de santé, pour étudier les effets du blocus. La qualité des informations est assurée par différents bureaux et par des réunions de suivi, en application des dispositions du Décret-loi n° 290 du Conseil des ministres, en date du 29 mars 2012, et de la loi n° 80 sur la réaffirmation de la dignité et de la souveraineté de Cuba, en date du 24 décembre 1996.

Aux fins du respect des instruments susmentionnés, l'on considère que les pertes causées par l'imposition du blocus sont celles qui résultent de l'application de mesures extraterritoriales, de pressions politiques ou de tout autre type de pression exercée par le Gouvernement des États-Unis pour empêcher Cuba d'effectuer des opérations commerciales et des transactions économiques liées à des projets de collaboration et à des investissements financiers, et celles qui entravent l'accès aux technologies ou aux connaissances et nuisent, entre autres, à la production et aux services.

Il est important de souligner qu'au cours de la période la plus récente d'analyse de l'impact du blocus des États-Unis sur le secteur de la santé à Cuba, de nouveaux effets – outre ceux recensés et décrits dans le rapport précédent – se sont fait sentir et ont montré une tendance à la hausse.

Le Ministère de la santé publique a dû prévoir des crédits supplémentaires pour mettre en œuvre de nouvelles solutions, ce qui est venu alourdir les contraintes financières recensées à l'occasion de la mise en œuvre de son plan d'importation. Les crédits alloués pour la période considérée s'élevaient à des dizaines de millions de dollars des États-Unis. Ils tenaient compte des frais supplémentaires liés à l'achat de médicaments et de fournitures et de matériel médicaux ainsi qu'à l'acquisition de technologies, notamment celles qui pourraient faciliter rapidement le développement de la cybersanté et de la télémédecine, ce qui aurait de vastes répercussions internationales. Le blocus pose également des obstacles supplémentaires au développement du système de santé en empêchant ce secteur de prendre des engagements auprès des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, et en limitant l'accès aux dons philanthropiques et aux fonds alloués par les organisations de la société civile américaines. L'existence du blocus a fait obstacle à la publication d'articles scientifiques dans d'importantes revues internationales, puisqu'il n'était pas possible d'en rémunérer les auteurs et que le nombre de scientifiques cubains pouvant se porter candidats à des projets de recherche était limité.

Conséquences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS

Les nombreuses conséquences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS à Cuba sont manifestes dans plusieurs domaines, notamment le coût des transactions financières, les achats et l'approvisionnement, la participation de Cubains à des manifestations internationales, l'organisation de réunions internationales à Cuba et la participation de Cuba à des forums de consultation et à l'enseignement à distance.

En 2016, le rapatriement au siège de l'organisation à Washington de fonds du Bureau du représentant de l'OMS/OPS à Cuba a connu des problèmes persistants, en raison de difficultés liées aux banques par lesquelles les transferts sont habituellement effectués. Ces transactions doivent se faire lorsque les soldes des comptes bancaires dépassent les limites fixées par l'OMS/OPS; cela implique de recourir à d'autres méthodes spécialement conçues pour le Bureau du représentant de l'OMS/OPS à Cuba, et génère donc des délais de transaction plus longs et des coûts plus élevés. Une solution possible à ce problème consisterait à : a) trouver une autre banque que celle à laquelle l'OMS/OPS a habituellement recours et b) effectuer les transferts de la banque de l'OMS/OPS à Washington vers une banque tierce au Canada, puis de celle-ci vers Banco Metropolitano, qui est l'institution par l'intermédiaire de laquelle le bureau de pays de l'OMS/OPS effectue ses opérations financières, ce qui réduirait au minimum le nombre de transactions. Cela supposerait entre autres d'avoir à effectuer les transferts lorsqu'un seuil très élevé de ressources serait dépassé, ce qui générerait des pertes, notamment sur les intérêts sur des fonds bloqués.

Les efforts déployés en 2016 pour pouvoir faire des transferts directs du siège de l'OMS/OPS à Washington vers Banco Metropolitano n'ont pas abouti.

En conséquence, au mois d'avril 2017, les fonds bloqués sur le compte en banque du Bureau du représentant de l'OMS/OPS s'élevaient à environ 570 500 millions de dollars. De plus, ce compte à Cuba ne verse pas d'intérêts, ce qui représente des pertes supplémentaires. En outre, de mai 2016 à mars 2017, les fonds bloqués à Cuba s'élevaient à plus d'un million de dollars par mois en moyenne, selon la ventilation décrite ci-après, ce qui a généré d'importantes pertes financières pour l'organisation.

<i>Date</i>	<i>Trésorerie excédentaire sur le compte (dollars É.-U.)</i>
31 mars 2017	601 532,79
28 février 2017	700 700,93
31 janvier 2017	781 914,33
31 décembre 2016	855 662,61
30 novembre 2016	958 250,83
31 octobre 2016	1 016 004,96
30 septembre 2016	1 091 505,12
31 août 2016	1 125 250,35
31 juillet 2016	1 227 763,48
30 juin 2016	1 345 897,01
31 mai 2016	1 468 039,37
Moyenne	1 015 683,80

L'incidence du blocus pour la coopération technique OMS/OPS à Cuba en matière d'achats et d'approvisionnements est très difficile à quantifier d'un point de vue financier. Toutefois, un pourcentage élevé des fonds alloués à la coopération technique est utilisé pour acheter des fournitures et du matériel dans des domaines stratégiques. Selon une estimation approximative, près de 80 % du budget de l'OMS/OPS Cuba est alloué à cette catégorie, soit entre 1,6 million de dollars et 1,8 million de dollars par an. Ces ressources couvrent les frais de transport et d'autres coûts beaucoup plus élevés, car le pays doit systématiquement compter sur les marchés d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine, au lieu de pouvoir se tourner directement vers celui des États-Unis. En ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments et en technologies, le blocus touche tous les équipements et fournitures d'origine américaine, en rendant impossible l'achat de ces produits ou en le retardant, en raison des délais dus à l'attente d'autorisations spéciales du Département du trésor des États-Unis, qui peuvent mettre plusieurs mois à être délivrées. Un problème particulièrement complexe s'est posé dans le cadre de l'appui de l'OMS/OPS au relèvement du système de santé dans les zones touchées par l'ouragan Matthew. Le Fonds, qui disposait pourtant de 280 000 dollars, n'a pas pu les utiliser pour acheter des fournitures d'urgence aux États-Unis, tels que des tests rapides pour les maladies transmissibles par l'eau et autres vecteurs, des pastilles de chlore et des réservoirs d'eau. Ces fournitures ont dû être achetées dans d'autres pays à un coût plus élevé, ce qui a réduit les quantités pouvant être acquises.

En outre, le blocus entrave les possibilités pour les scientifiques et les professionnels de la santé publique cubains d'échanger des données d'expérience lors d'ateliers, de conférences et de séminaires aux niveaux régional et international. Par exemple, la longueur du processus de demande de visa pour se rendre aux États-Unis signifie qu'il faut acheter des billets flexibles, car il n'est pas certain que les voyageurs reçoivent leur visa à temps. Bien que cette situation se soit considérablement améliorée en 2016 grâce au rapprochement entre les États-Unis et Cuba, des problèmes persistent dans ce domaine. Par exemple, des consultants de l'OMS/OPS Cuba et des autorités de l'île ont eu du mal à obtenir leur visa pour participer à des manifestations des deux organisations aux États-Unis. Il convient de mentionner le cas d'un membre cubain de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, qui n'a pas pu assister à l'Assemblée générale pour soumettre le rapport final de la Commission.

En outre, les réservations d'hôtel des participants cubains ne peuvent pas être confirmées, car leurs cartes de crédit ne sont pas valables dans d'autres pays. Les comptes en banque étrangers des membres de nationalité cubaine du personnel de l'OMS/OPS recrutés sur le plan international sont bloqués, y compris ceux de la banque *Paho/Who Federal Credit Union*, et les fonctionnaires internationaux ne peuvent pas utiliser de cartes de crédit délivrées par des banques des États-Unis pour régler leur note d'hôtel à Cuba. Par exemple, en octobre 2016, lors d'une réunion régionale sur les arboviroses à laquelle ont participé de nombreux ministres de la santé et hauts responsables des pays de la région, ainsi que des experts internationaux de l'OPS et l'OMS, le Bureau du représentant de l'OMS/OPS à Cuba a dû avancer les coûts d'hébergement à plus de 15 participants dont des cartes de crédit n'étaient pas acceptées, soit plus de 10 000 dollars – et cette somme ne tient pas compte de l'augmentation des coûts d'organisation pour le marché local, en raison de la nécessité pour l'île d'importer depuis l'Asie, l'Europe et l'Amérique latine de nombreux produits qui auraient pu être acquis aux États-Unis.

Le blocus nuit aussi à la participation de Cuba à l'enseignement à distance et aux forums de discussions. Cet état de fait est particulièrement préoccupant en

raison du nombre important de centres collaborateurs de l’OMS et de l’OPS dans le pays, dans des domaines allant de la génétique à l’endocrinologie, notamment la réglementation des produits biomédicaux. En effet, la communication technique connaît de graves problèmes dans le pays depuis la mise en place d’une plateforme en ligne adoptée par l’OMS et l’OPS au niveau régional. La plateforme ne propose pas de services à Cuba. Par conséquent, les institutions de santé du pays, y compris le Ministère de la santé publique, ne peuvent pas participer aux conférences ou séances de formation en ligne organisées par le siège de l’OPS (telles que le Campus virtuel de santé publique) ou par l’OMS. Elles ne peuvent pas non plus tenir leurs propres réunions de coopération en ligne.

D’autres incidences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS sont présentées ci-après :

- La gestion du savoir est entravée, en raison de difficultés majeures pour accéder aux informations scientifiques disponibles au moyen de logiciels tels que CISCO, Webex, Adobe (Adobe Digital Editions, Adobe Shockwave Player, Adobe Flash Player) et Java, entre autres;
- Le développement de l’information scientifique et technique est limité par le fait que les ressources d’information de maisons d’édition aux États-Unis et dans d’autres pays sont inaccessibles, car des obstacles entravent les opérations directes avec les banques internationales. Des achats ont été effectués, mais seulement avec l’appui du siège, puisqu’ils ne peuvent pas être faits directement.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]
[31 mai 2017]

Le champ d’application et les fonctions de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l’Accord de Marrakech instituant l’Organisation mondiale du commerce (1994). Le préambule de cet Accord prévoit que les rapports dans le domaine commercial et économique devraient notamment être orientés vers le relèvement des niveaux de vie et la réalisation du plein emploi conformément à l’objectif de développement durable, d’une manière qui soit compatible avec les besoins et préoccupations des membres à différents niveaux de développement. Il souligne également la nécessité d’éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales.

Le problème mentionné dans la résolution 71/5 de l’Assemblée générale a été soulevé principalement dans le contexte de l’examen de la politique commerciale des États-Unis d’Amérique. Dans le cadre de cet examen, le secrétariat de l’OMC a établi un rapport contenant plusieurs références aux mesures affectant Cuba⁵⁹. En outre, la question a été soulevée oralement lors de la réunion de l’Organe d’examen des politiques commerciales de l’OMC qui s’est tenue les 19 et 21 décembre 2016⁶⁰.

Selon le rapport susmentionné du Secrétariat, bien qu’une certaine ouverture se soit produite, le blocus économique imposé par les États-Unis à Cuba reste en place⁶¹. Au cours de la réunion de l’Organe consacrée à l’examen de la politique commerciale des États-Unis, Cuba a déclaré que le blocus constituait toujours le principal obstacle au développement économique du pays et a évoqué plusieurs

⁵⁹ Organisation mondiale du commerce, document WT/TPR/S/350.

⁶⁰ Organisation mondiale du commerce, documents WT/TPR/M/350 et WT/TPR/M/350/Add.1.

⁶¹ Organisation mondiale du commerce, document WT/TPR/S/350, par. 11.

domaines dans lesquels les mesures des États-Unis continuaient de nuire aux intérêts économiques de Cuba⁶². Tout en prenant acte des efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis pour modifier l'application de certains aspects du blocus, l'île a fait valoir qu'ils avaient eu un impact très limité sur les liens économiques, commerciaux et financiers bilatéraux⁶³. En outre, Cuba, qui n'est pas directement partie au différend, a rappelé que les États-Unis n'avaient pas encore pleinement appliqué les recommandations de l'Organe de règlement des différends relatives au litige soulevé par l'Union européenne contre les États-Unis au sujet de l'article 211 de la loi générale de 1998 portant ouverture de crédits, adoptée par les États-Unis. Répondant à des questions spécifiques posées par Cuba, la délégation des États-Unis a fait valoir, entre autres, que le blocus commercial imposé à Cuba était pleinement conforme aux obligations des États-Unis au titre des accords commerciaux internationaux⁶⁴.

En outre, la question mentionnée dans la résolution 71/5 a été soulevée lors d'une réunion du Conseil général de l'OMC en décembre 2016⁶⁵, dans le contexte de la demande de Cuba de renouveler la dérogation au paragraphe 6 de l'article XV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, délivrée le 14 février 2012 et jusqu'au 31 décembre 2016. Cette dérogation avait été accordée à Cuba en vertu de la décision adoptée le 14 octobre 1996. Enfin, dans le cadre du cinquième rapport annuel sur le renouvellement de cette dérogation⁶⁶, Cuba a attiré l'attention des membres de l'OMC sur les restrictions financières imposées par les États-Unis aux institutions bancaires étrangères traitant avec Cuba.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais]
[24 mai 2017]

Les activités d'ordre général, notamment les voyages de citoyens des États-Unis à destination de Cuba, continuent d'être visées par le blocus économique, commercial et financier imposé au pays par les États-Unis, ce qui a une incidence directe sur le tourisme cubain.

Si les accords conclus entre le Gouvernement cubain et celui des États-Unis d'Amérique constituent un pas en avant vers la multiplication des visites de citoyens des États-Unis à Cuba, il convient de souligner que les restrictions imposées par le blocus aux voyages touristiques demeurent : les voyages à Cuba depuis les États-Unis continuent d'être limités aux 12 catégories de personnes prévues par la loi.

En 2016, le nombre d'arrivées de touristes internationaux a augmenté de 3,9 % à Cuba et de 4,8 % dans la sous-région des Caraïbes, pour s'élever à 25,3 millions de touristes. Les États-Unis, qui sont l'un des principaux marchés émetteurs mondiaux, contribuent fortement à cette croissance.

En ce qui concerne la promotion touristique, Cuba ne peut pas avoir accès aux entreprises de publicité des États-Unis ni à d'autres moyens de promotion, ce qui l'empêche de « se vendre » en tant que destination; en outre, l'agence de tourisme nationale, en charge du marché des États-Unis, n'est pas autorisée à avoir une représentation directe sur le territoire des États-Unis.

⁶² Organisation mondiale du commerce, document WT/TPR/S/350, par. 4 123-4 131.

⁶³ Ibid., par. 4 130.

⁶⁴ Organisation mondiale du commerce, document WT/TPR/M/350/Add.1, p. 160.

⁶⁵ Organisation mondiale du commerce, document WT/GC/M/165.

⁶⁶ Organisation mondiale du commerce, document WT/L/994.

Les mesures de blocus touchant le commerce électronique, l'utilisation d'Internet et les transactions effectuées par carte de crédit provenant des États-Unis pour l'achat de billets d'avion et de services touristiques continuent de nuire aux activités touristiques de l'île, en particulier à cause du surcoût qu'entraîne le déplacement des fournisseurs, qui augmente les frais de transport et d'assurance en raison des longues distances que doivent couvrir les centres d'approvisionnement, faute de ressources pour pouvoir stocker de grandes quantités de marchandises. Cela entraîne aussi des coûts financiers plus importants, car les entreprises doivent avoir accès au crédit commercial, plus cher que le crédit d'État et le crédit bancaire, qui sont difficiles à obtenir du fait de la pression exercée par le Gouvernement des États-Unis sur les pays tiers et des variations du taux de change, le dollar des États-Unis ne pouvant servir de devise.

En 2016, les entreprises de tourisme cubaines ont payé environ 30 % de surcoûts lorsqu'elles ont dû importer des produits très demandés par les touristes depuis des pays tiers. Par exemple, certains produits fabriqués aux États-Unis, tels que des denrées alimentaires, du matériel spécial de tourisme, des technologies, du matériel électrique, de l'outillage en général, du matériel informatique et des matériaux de construction, doivent être obtenus auprès de pays tiers en raison du blocus.

Au cours de la période d'avril 2016 à mars 2017, le tourisme national et international à Cuba a continué de subir des préjudices directs qui pourraient s'élever à 1,7 milliard de dollars, imputables au blocus économique, commercial et financier imposé à l'île par le Gouvernement des États-Unis dans des domaines importants, liés à des opérations et services logistiques essentiels pour le secteur du tourisme.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]
[8 mai 2017]

Au cours des cinquante dernières années, les vastes programmes de protection sociale mis en place par Cuba ont permis d'éliminer presque intégralement la faim et la pauvreté. Cuba est l'un des pays à avoir réalisé le plus grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et occupe la soixante-huitième place dans l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 90, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles, notamment la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique ont contribué à accroître encore l'insécurité alimentaire.

En 2011, le Gouvernement cubain a amorcé un processus visant à accroître l'efficacité économique, réduire les coûts et assurer la viabilité des programmes de protection sociale. Cette initiative est motivée par la volonté du Gouvernement de faire en sorte que tous les Cubains bénéficient d'une protection. À cette fin, la sécurité alimentaire a été considérée comme une priorité nationale mettant particulièrement l'accent sur les systèmes de protection sociale dans le domaine de l'alimentation, la décentralisation de la prise des décisions touchant les ressources

alimentaires, l'adoption d'un nouveau modèle de gestion agricole, le renforcement des chaînes de valorisation et la réduction des importations de denrées alimentaires.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition. En 2015, l'agence a lancé son premier programme de pays quadriennal pour Cuba afin d'appuyer les efforts du Gouvernement à cet égard.

Le PAM apporte une aide aux cinq provinces orientales (Granma, Guantanamo, Holguin, Las Tunas et Santiago de Cuba) qui enregistrent les taux de développement les plus faibles et sont souvent frappées par la sécheresse, des pluies torrentielles et, parfois, des tremblements de terre. Il est également présent dans les provinces de Pinar del Rio et Matanzas dans l'ouest du pays, qui sont exposées à des cyclones tropicaux ayant de graves incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ses activités sont conformes au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à Cuba pour la période 2014-2018, qui définit la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme l'un des quatre piliers de la coopération de l'ONU avec ce pays. Le programme de pays porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires essentiels et, de manière plus générale, à améliorer la sécurité alimentaire à Cuba. Il aide les autorités locales et nationales à passer à des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables grâce à la réalisation des trois objectifs interdépendants énumérés ci-après :

- a) Appuyer les programmes de protection sociale relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- b) Renforcer les liens entre les systèmes de protection sociale et les chaînes de valorisation agricoles;
- c) Renforcer la résilience, l'état de préparation et la capacité des populations au niveau local à gérer les risques liés aux catastrophes et à s'adapter aux changements climatiques.

Incidences du blocus imposé par les États-Unis

S'il y a tout lieu de saluer l'amélioration des relations entre les États-Unis et Cuba, ces relations ne pourront être pleinement normalisées que lorsque le blocus aura été levé. Ce dernier a encore eu des répercussions négatives sur l'économie du pays et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial tout au long de 2016. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine. Conséquence de ces restrictions, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui oblige le Gouvernement à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour mener à bien ses programmes de sécurité alimentaire. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le blocus empêche également le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises qui sont implantées aux États-Unis ou dont les transactions passent par des filiales américaines, ce qui nuit directement aux projets et au fonctionnement de son bureau. Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres, y compris les aliments enrichis fournis par le PAM, sont eux aussi accrus du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. En raison du blocus, les navires sont contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions du PAM. Cela a été le cas lors de l'intervention du PAM à la suite du passage de l'ouragan Matthew à Cuba en octobre 2016.

Les difficultés que rencontre le PAM pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs nuisent aussi aux activités qu'il mène à Cuba. C'est notamment le cas pour le matériel informatique, plusieurs entreprises régionales étant dans l'impossibilité de fournir ce matériel à Cuba. Cela vaut également pour l'achat de pièces de rechange destinées aux véhicules automobiles et de fournitures de bureau, ce qui entraîne une augmentation des dépenses ordinaires du PAM. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, du fait de l'obligation de contourner les infrastructures de télécommunications américaines.

Les transactions bancaires sont elles aussi limitées par les restrictions frappant les relations commerciales entre les établissements financiers et Cuba, ce qui peut compliquer le versement des prestations dues au personnel ainsi que leurs activités bancaires privées. Les paiements du bureau de pays, bien que traités par l'intermédiaire du PNUD, peuvent également être soumis à ces restrictions.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]

[31 mai 2017]

Cuba a conservé un indice de développement humain élevé et est résolue à atteindre les objectifs de développement durable.

Le modèle de développement cubain est en mutation. Le document intitulé « Lignes directrices de la politique économique et sociale » a été approuvé par le sixième Congrès du Parti communiste en avril 2011. Le Parlement cubain a également décidé d'appuyer et d'approuver ce document au cours de sa session ordinaire, en août 2011. Mises à jour à l'occasion du septième Congrès du Parti communiste, qui s'est tenu en avril 2016, les lignes directrices continuent d'orienter les réformes en cours. Ces lignes directrices sont innovantes eu égard au contexte national et représentent un défi pour le pays. Elles visent avant tout à stimuler l'investissement étranger et à accélérer la croissance économique et la compétitivité, compte tenu du rôle important des autorités locales dans la mise en œuvre du dispositif de décentralisation à venir. À la fin de l'année 2013, Cuba a lancé le processus d'unification monétaire, l'un des principaux défis que le pays doit relever. Pour éviter tout effet négatif sur la population, ce chantier complexe nécessite une préparation rigoureuse. Dans ce contexte, la prestation de services sociaux universels et le développement social restent prioritaires pour le Gouvernement. Le système traditionnel de protection sociale fait donc l'objet d'ajustements qui en assureront la viabilité à long terme et l'axeront davantage sur les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes âgées.

La ligne directrice n° 85 préconise la promotion de la collaboration multilatérale, en particulier avec les organismes des Nations Unies, pour soutenir le plan national de développement à l'horizon 2030. C'est dans ce contexte que les organismes des Nations Unies aident les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et enjeux.

L'élaboration du modèle économique et social auquel Cuba aspire et le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 ont fait l'objet d'un vaste processus de consultation auprès de la société cubaine. Ces deux documents stratégiques devraient être approuvés en 2017. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et enjeux.

Le partenariat du PNUD avec les autorités cubaines fait fond sur une relation de longue date, le PNUD soutenant depuis plus de 40 ans les grandes stratégies et politiques nationales et locales de développement. À l'heure actuelle, les activités de coopération relèvent du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2018 et du descriptif de programme de pays du PNUD (2014-2018), lequel a été approuvé par le Conseil d'administration et est pleinement conforme au plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Le PNUD coopère avec les autorités nationales dans les domaines prioritaires suivants : promotion de la sécurité alimentaire; recours aux énergies renouvelables; appui aux politiques nationales et aux secteurs productifs en vue de réduire le volume des importations; appui aux autorités locales et à leurs stratégies de développement, en particulier celles liées aux chaînes logistiques; mise en place et application de mesures d'adaptation aux changements climatiques, particulièrement dans le cadre de la production alimentaire; contribution au développement durable par la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles grâce au transfert des connaissances et des technologies dans les politiques sectorielles de production, et de l'amélioration de la stratégie de réduction des risques de catastrophe; et appui aux mesures nationales de lutte contre le VIH/sida et à la diversité sexuelle. L'égalité des sexes et la jeunesse sont des thèmes transversaux.

Le PNUD apporte son concours dans divers champs de coopération prioritaires contribuant à la mise en œuvre des lignes directrices de la politique économique et sociale dans des domaines qui sont parfois novateurs au regard du contexte national et revêtent un intérêt stratégique dans le cadre de la réforme du modèle de développement cubain. La promotion d'un développement humain durable restera au cœur du programme de coopération, qui vise à promouvoir la coopération Sud-Sud, l'innovation ainsi que le transfert de technologies et de connaissances.

Rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique

En décembre 2014, le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, et son homologue cubain, Raúl Castro, ont annoncé leur décision d'entamer des discussions sur les mesures à prendre pour rétablir les relations diplomatiques entre les deux pays. Après plusieurs séries de négociations, une ambassade américaine et une ambassade cubaine ont ouvert à La Havane et à Washington, respectivement, à l'été 2015. Une commission bilatérale créée en vue de la normalisation des relations diplomatiques a déjà mené trois séries de négociations. Elle a pour mission de traiter tous les problèmes restés en suspens et de tenir des discussions formelles sur des questions d'intérêt commun. Cuba maintient que la pleine normalisation des relations passera obligatoirement par la levée du blocus.

Dans ce contexte, certaines mesures ont été approuvées par les autorités américaines, à savoir : retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis; autorisation d'assurer des vols réguliers entre les États-Unis et Cuba; exclusion de Cuba de la liste des pays dont la sûreté portuaire est insuffisante, ce qui facilite la navigation entre les deux pays; autorisation pour certains navires de croisière de se rendre à Cuba; et rétablissement du système postal direct entre les deux pays. Il existe 12 catégories de voyages autorisés pour les Américains voyageant vers Cuba et l'approbation du Gouvernement des États-Unis n'est plus nécessaire; les citoyens cubains résidant temporairement aux États-Unis peuvent percevoir un salaire sans avoir à s'acquitter des formalités d'immigration; et aucun plafond n'est fixé pour les envois de fonds des Américano-cubains à leur famille à Cuba.

L'exportation d'articles tels que les matériaux de construction, le matériel et l'outillage agricole depuis les États-Unis a été ouvert au secteur cubain privé; les

crédits à l'exportation et à la réexportation vers Cuba de produits approuvés seront autorisés (sauf pour les produits agricoles, que la loi soumet encore à un paiement anticipé); la réexportation vers Cuba d'un article des États-Unis depuis un pays tiers est autorisée (uniquement à des fins scientifiques, archéologiques, culturelles, écologiques, éducatives, sportives, de recherche ou de conservation historique et pour les réunions professionnelles). En outre, les États-Unis ont autorisé l'exportation d'équipements de télécommunications à Cuba pour la mise en place d'infrastructures de télécommunications entre les deux pays et à l'intérieur de l'île elle-même; l'entreprise publique de téléphonie cubaine, Empresa de Telecomunicaciones de Cuba, a signé un contrat avec IDT Telecom (implantée dans le New Jersey), T-Mobile USA et Verizon afin de rétablir les liaisons téléphoniques directes entre les États-Unis et Cuba; et les cartes de crédit MasterCard provenant de banques non américaines, ou des banques Stonegate Bank et Banco Popular de Puerto Rico, peuvent être utilisées dans les guichets automatiques à Cuba depuis fin juin 2016.

Les États-Unis ont mis fin à leur politique dite du « wet foot, dry foot » (pieds mouillés, pieds secs) au début de l'année 2017. Désormais, les immigrés cubains sont traités comme les immigrés provenant des autres pays. Le Département de la sécurité du territoire a également mis fin au programme intitulé « Cuban Medical Professional Parole ».

Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique

En dépit des mesures susmentionnées, le blocus est toujours en place et ses conséquences négatives sont sensiblement les mêmes que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Le blocus nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Il maintient les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba. Il limite les possibilités de développement national et local, et détériore la situation économique de la population. Si les groupes les plus vulnérables sont les plus touchés, le blocus pèse sur le développement humain du pays en général.

D'après les estimations officielles, le blocus aurait coûté directement et indirectement 125,8 milliards de dollars à l'économie cubaine entre le début des années 1960 et avril 2016.

Le blocus a limité l'accès de Cuba aux crédits au développement accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, réduisant ainsi les possibilités du pays de financer ses plans de développement nationaux ou locaux.

Le blocus freine également la participation des investisseurs étrangers, en particulier les sociétés américaines, aux chantiers économiques prioritaires lancés dans le cadre de la modernisation du modèle économique cubain, notamment la création de la zone spéciale de développement de Mariel. À cet égard, il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

La procédure d'octroi de visa a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue d'avoir des répercussions négatives sur le travail quotidien relatif aux initiatives de coopération externe, la mise en œuvre des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés dues aux restrictions commerciales et à l'interdiction d'acheter des produits fabriqués par des entreprises

américaines ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. Il limite également le nombre de fournisseurs potentiels et affaiblit la concurrence. À ce jour, rien n'indique que les mesures adoptées ont modifié le contexte international en ce qui concerne les relations commerciales et financières avec Cuba.

Au niveau financier, le blocus continue d'empêcher le bureau de pays d'effectuer des virements en dollars des États-Unis. De ce fait, même si tous les budgets des projets sont calculés en dollars, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une devise autre que le dollar (euro, dollar canadien, livre sterling, yen ou franc suisse). Toutefois, même lorsque les paiements sont réalisés dans l'une de ces devises, les délais de transaction se sont allongés en raison des informations supplémentaires requises par les banques afin d'être en conformité avec le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis tout au long du processus bancaire (émetteur, intermédiaire et bénéficiaire). La PNUD a ainsi rencontré des difficultés pour respecter le calendrier de paiement convenu auprès des fournisseurs.

En outre, malgré les mesures adoptées récemment en matière de sûreté portuaire, le blocus continue d'imposer des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains, ce qui réduit considérablement le nombre de compagnies de transport maritime qui font escale à Cuba, limite les possibilités de transport et allonge les délais nécessaires au chargement des marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport longue distance ont une incidence négative sur l'accès à des produits indispensables et sur le coût final des biens et du matériel importés nécessaires aux projets. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

Effets du blocus sur les projets

Cette situation a eu des incidences directes sur l'ensemble des projets de développement et opérations de secours du PNUD, eu égard à l'augmentation des coûts de transaction associés à l'achat des biens nécessaires aux projets et des coûts du transport des biens importés. La recherche d'autres compagnies de transport exige davantage de temps et d'efforts. En conséquence, des retards considérables sont intervenus dans l'achat et la distribution des produits nécessaires, ralentissant la mise en œuvre des projets et l'obtention des résultats escomptés.

Cette situation est particulièrement préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation de produits agricoles tels que des systèmes d'irrigation, des machines et des outils agricoles. Dans l'ensemble, la passation de marchés prend plus de temps, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats. Ainsi, il est nécessaire de prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue et d'allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui pourraient être affectées aux activités de développement. Ces coûts sont couverts par les fonds fournis par les partenaires de développement internationaux et centralisés par le PNUD.

De nombreux biens nécessaires à la réalisation des projets du bureau impliquent l'utilisation de technologies américaines ou de composants fabriqués aux États-Unis. Les lois Torricelli (1992) et Helms-Burton (1996) sont encore en vigueur. Toutes deux interdisent aux entreprises américaines et à leurs filiales dans des pays tiers de vendre des produits à Cuba et prévoient des sanctions en cas de violation de cette interdiction.

Cette situation nuit également à l'acquisition de matériel informatique. À la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis en 2015, un fournisseur informatique, Planson International, a exprimé son intention de participer à des procédures d'appel d'offres. Lorsqu'il a finalement pu décrocher une commande au début de l'année 2017, il s'est confronté à des retards dans l'obtention de permis d'exportation vers Cuba. Il s'agissait de la première commande passée à ce fournisseur, ce qui constitue un progrès notable en matière d'élargissement du portefeuille de fournisseurs informatiques du bureau du PNUD à Cuba. Le contrat a été signé le 7 mars 2017 et, le lendemain, le fournisseur a annoncé que la livraison allait avoir du retard en raison de difficultés d'obtention de permis auprès du Département du commerce des États-Unis (Bureau de l'industrie et de la sécurité). Le 30 mars, le fournisseur a envoyé un message au PNUD lui indiquant qu'il n'était pas certain d'obtenir le permis à temps. Au vu du risque de manquement au contrat et des pertes financières pouvant en découler, la commande a été annulée.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, visent à fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 21 758 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida à Cuba. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions imposées par le blocus entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certains de leurs composants sont fabriqués aux États-Unis. Dans ce cas, les fournisseurs doivent en effet suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets. En 2015, le Fonds mondial a approuvé l'achat de Raltegravir 400 mg, produit aux États-Unis par le laboratoire Merck. Le PNUD a suivi toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de se procurer le générique du médicament (auprès de Hetero Labs, en Inde); toutefois, celle-ci a été refusée, le produit ne pouvant être acheté que directement auprès du laboratoire Merck. En conséquence, Cuba n'a pas pu acheter le médicament car il lui est interdit d'acquérir des produits fabriqués aux États-Unis.

Le Fonds mondial a approuvé, le 21 mai 2013, l'achat de machines GeneXpert IV dans le cadre d'un projet cubain. Recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé pour le diagnostic rapide de la tuberculose et de la tuberculose multirésistante, cet appareil de haute technologie est tout particulièrement nécessaire pour les personnes vivant avec le VIH/sida ou exposées à la tuberculose. Le seul fournisseur autorisé par le Fonds mondial, la société Cepheid, ne pouvait toutefois pas vendre d'appareils à Cuba sans en avoir reçu l'autorisation expresse. La notification de l'autorisation n'ayant été communiquée qu'en avril 2014, soit presque un an plus tard, les patients concernés n'ont pu en bénéficier que tardivement. En 2016, le Fonds mondial a approuvé l'achat de trois machines GeneXpert IV supplémentaires. L'autorisation obtenue en 2014 ayant expiré, le processus a dû être relancé, et l'autorisation n'a toujours pas été obtenue.

Effets du blocus sur les opérations menées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le pays

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba, qui est pénalisé par rapport aux autres bureaux de pays. Il limite les avantages qui pourraient découler d'accords institutionnels à long terme sur la mise en œuvre et le suivi des activités de développement et de secours d'urgence. Ainsi, en dépit de la conclusion d'un accord à long terme avec Toyota Gibraltar, la société ne peut pas fournir de pièces détachées en provenance des États-Unis. Cette situation entraîne une hausse d'au moins 15 % du coût des transactions, imputable à la participation d'intermédiaires et au surcoût afférent au matériel et aux services informatiques ainsi qu'aux licences d'utilisation des logiciels. En outre, l'accès à Internet – donc aux plateformes institutionnelles – est limité, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le blocus empêche le bureau du PNUD d'accéder directement aux produits et services d'appui technique provenant des États-Unis, tels que Hewlett Packard, CISCO, Dell et autres. Il en va de même pour les licences d'utilisation de logiciels. Par exemple, le PNUD dispose d'un contrat à long terme avec Hewlett Packard, mais cet outil ne peut pas être utilisé par le bureau du PNUD à Cuba en raison du blocus. Les mêmes restrictions s'appliquent aux distributeurs autorisés.

Le bureau du PNUD à Cuba est également handicapé par l'impossibilité d'ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis. Il doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer ses opérations financières, comme recourir à des banques de pays tiers, ce qui entraîne des coûts plus importants et une charge administrative plus lourde. Le surplus de dépenses a été financé par les ressources du PNUD et les fonds versés par d'autres donateurs au titre des projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui pourraient être allouées à des activités de développement.

Autre conséquence du blocus pour le PNUD, les agents recrutés sur le plan national qui doivent se rendre au siège, à New York, sont contraints de demander leur visa longtemps à l'avance.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]

[20 avril 2017]

Le blocus imposé par les États-Unis touche non seulement Cuba, mais aussi toute la sous-région des Caraïbes et les États-Unis eux-mêmes.

L'action de conservation menée dans la zone sensible des Caraïbes est fragmentaire et incomplète, et pâtit de l'absence de stratégie commune, Cuba étant exclue de plusieurs grands projets de la sous-région qui sont financés par les États-Unis. Non seulement cette situation empêche Cuba de bénéficier des projets en question, mais elle désavantage toute la sous-région des Caraïbes, qui ne peut faire l'objet d'une approche globale.

Le blocus a également des répercussions non négligeables sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes communs à Cuba et aux États-Unis. Le blocus empêche la mise en œuvre de stratégies communes permettant la gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles de Cuba et des États-Unis, et il est impossible de progresser sensiblement sur ce dossier en l'absence de dialogue et d'accord entre les deux Gouvernements au sujet de leurs écosystèmes communs.

Une grande partie des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui vise notamment à assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et l'assistance technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment par le biais d'initiatives de formation, d'activités de renforcement des capacités et d'ateliers. Le maintien du blocus se traduit donc par des occasions manquées sur le plan de la coopération environnementale régionale.

Lorsque l'on travaille à Cuba, il est souvent nécessaire de trouver des solutions technologiques de substitution, comme pour le système d'information mondial servant à la collecte et à l'analyse de données spatiales recueillies par télédétection, qui est nécessaire pour certaines activités et certains projets. Au vu des restrictions commerciales existantes, les fournisseurs courants n'ont pas la possibilité de livrer certains produits et services à Cuba, ce qui limite les alternatives en termes de logiciels.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a également une incidence sur les activités menées par les Nations Unies. Il a des conséquences sur de nombreux aspects, par exemple sur la possibilité, pour Cuba, de verser sa contribution financière au PNUE, du fait que, bien souvent, les banques bloquent les virements et les transactions effectués depuis ce pays. Or, la contribution de Cuba est importante pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail.

De la même façon, le Fonds pour l'environnement mondial, qui souhaite mener un projet à Cuba, et qui est prêt à mettre en place un certain nombre de mesures, rencontre des difficultés pour envoyer des fonds à Cuba. Les fonds doivent alors être envoyés par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, ce qui engendre des frais supplémentaires. Des fonds qui auraient pu servir à financer des projets sont ainsi utilisés pour couvrir ces frais. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement a déclaré qu'en raison de ces difficultés, le projet ne fera l'objet d'aucune procédure d'achat. Cela entrave la mise en œuvre du projet.

Le blocus entraîne également les problèmes suivants :

a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies ou d'autres produits à des entreprises cubaines, les Cubains sont contraints de les acheter sur d'autres marchés, ce qui augmente le temps d'acheminement des marchandises et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés;

b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies respectueuses de l'environnement. L'objectif est de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone et d'optimiser les ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette entreprise. Il en va de même d'autres produits susceptibles de promouvoir ces initiatives et qui sont vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composants fournies par des entreprises américaines ou leurs filiales;

c) Cuba risque d'éprouver des difficultés à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la Convention de Minamata sur le mercure en raison de son accès limité aux technologies sans mercure, de la difficulté d'éliminer progressivement les produits contenant du mercure, tels que les amalgames

dentaires, et des rejets de mercure non contrôlés qui ont des effets à l'échelle régionale et mondiale;

d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et à des conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions en matière de voyage, et les voyageurs sont contraints d'emprunter des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs, ce qui entraîne un surcoût de plusieurs milliers de dollars; en outre, les indemnités journalières de subsistance ne peuvent être versées par des virements bancaires en raison des restrictions financières en vigueur;

e) Le blocus limite aussi l'accès de Cuba aux travaux publiés par les grandes revues et publications scientifiques et techniques ainsi que l'accès par Internet aux institutions et sociétés spécialisées américaines. Ainsi, les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains ne peuvent pas s'informer des derniers progrès scientifiques en matière d'énergie et d'environnement, ce qui nuit à leur capacité de mettre au point des technologies environnementales solides. Les restrictions en matière de connectivité limitent aussi l'aptitude des Cubains à appliquer et à respecter certains traités environnementaux qui supposent une connexion constante à Internet;

f) Le blocus a également pour effet de limiter la bande passante de Cuba, ce qui complique la participation des Cubains aux conférences en ligne, aux webinaires et aux réunions et séances de formation virtuelles, qui sont pourtant de plus en plus fréquents dans la mesure où ils permettent de réduire les frais de déplacement et autres dépenses;

g) Situés dans une région où les catastrophes naturelles, en particulier les ouragans, ont de graves retombées sur les écosystèmes et les populations, les États-Unis et Cuba cherchent à mieux se préparer à ces phénomènes et à en prévenir les effets. L'instauration d'une coopération profiterait non seulement aux deux pays mais également aux autres pays des Caraïbes.

Aujourd'hui plus que jamais, alors que les États Membres viennent d'adopter d'importants accords internationaux comme l'Accord de Paris relatif aux changements climatiques, dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est indispensable de faciliter la coopération entre les pays et de supprimer les obstacles à celle-ci. La suppression des obstacles qui empêchent les deux pays d'avoir des relations normales contribuerait à la gestion durable de leurs écosystèmes communs, favoriserait la coopération entre leurs milieux scientifiques et universitaires et renforcerait leur contribution à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des écosystèmes et à la prévention des catastrophes naturelles et des accidents. Elle profiterait également aux pays où les États-Unis et Cuba mènent des programmes de coopération.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais]
[17 mai 2017]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) opère à Cuba depuis 2001 et a ouvert un bureau à La Havane en 2005. Il a pour objectif d'aider le Gouvernement cubain à mettre en œuvre son programme d'urbanisation en adéquation avec le mandat de l'agence.

Depuis 2005, ONU-Habitat a aidé le pays à travers des projets d'assistance technique, dont les priorités se retrouvent dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes de pays convenus entre le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Habitat. Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle nationale et infranationale, une assistance technique est fournie en matière d'aménagement urbain, de résilience et de relèvement rapide dans les zones urbaines après les catastrophes naturelles. ONU-Habitat a également donné des conseils à Cuba pour réformer son secteur du logement.

La mise en œuvre des projets est conditionnée au développement, et leur exécution a été fortement limitée par le blocus politique, économique et commercial imposé à Cuba, lequel restreint l'accès du pays aux marchés internationaux essentiels pour se procurer des fournitures, du matériel et des technologies et pour développer ses infrastructures. Les secteurs de l'urbanisme et du logement jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la qualité de vie du peuple cubain.

Les relations entre Cuba et les États-Unis étant entrées dans une nouvelle phase, diverses mesures ont été adoptées et mises en œuvre par les deux pays, ce qui a permis une ouverture dans les secteurs économique, culturel, commercial et dans celui des investissements. Cette ouverture met en relief la nécessité de lever le blocus économique et commercial, qui devient d'autant plus claire que de nouvelles possibilités émergent.

La mise en œuvre de la résolution 71/5 de l'Assemblée générale, sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, permettra à Cuba de contribuer résolument à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en place du Nouveau Programme pour les villes, privilégiant l'objectif de développement durable n° 11 consistant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[30 mai 2017]

Depuis mai 2013, Cuba n'a signalé aucun brouillage préjudiciable à ses services de radiodiffusion au Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Union interparlementaire

[Original : anglais]
[30 juin 2017]

L'Union interparlementaire (UIP) défend depuis de nombreuses années l'idée « qu'il faut éviter autant que possible d'imposer des sanctions économiques [... afin] d'assurer la paix et la sécurité internationale ». L'UIP a adopté par consensus, en avril 2017, une résolution relative au rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États, à l'occasion de la cent trente-sixième assemblée à Dhaka. Dans cette résolution, elle rappelle qu'en vertu du droit international, tous les peuples ont le droit inaliénable de décider de leur propre avenir politique et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel.

L'UIP se félicite des efforts réalisés par les États-Unis et Cuba en vue d'améliorer leurs relations, et se réjouit d'apprendre qu'en février 2017, une délégation parlementaire bipartite des États-Unis s'est rendue à Cuba pour discuter du renforcement de la coopération entre les deux pays et s'entendre pour œuvrer de concert sur des questions d'intérêt commun. L'UIP est convaincue que seul le dialogue politique permet aux pays de régler leurs différends et d'asseoir les bases d'une paix et d'un développement durables. Elle tient à réaffirmer son soutien résolu à la levée du blocus économique imposé à Cuba et à exprimer sa solidarité avec le peuple cubain qui continue d'en subir les conséquences.

Union postale universelle

[Original : anglais]
[7 juillet 2017]

L'Union postale universelle (UPU) a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière ayant, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union.

Cuba fait actuellement partie du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale de l'UPU depuis les élections des 5 et 6 octobre 2016 respectivement, qui se sont tenues à l'occasion du trente-sixième Congrès postal universel, à Istanbul, en Turquie.

En outre, Cuba bénéficie régulièrement d'une aide au développement dans le cadre des activités de coopération technique de l'UPU. Dans ce contexte, l'Union postale universelle n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour mettre en œuvre l'aide susmentionnée ni pour mener toute autre activité connexe avec le pays.
